

EVALUATION NATIONALE DES PEDT

Annexe 2 : Monographies des visites de terrain et entretiens institutionnels

Sommaire

DEPARTEMENT DE LA CREUSE	2
<i>Communauté de communes du Pays de Boussac - Creuse</i>	2
<i>Commune de Lussat- Creuse</i>	15
<i>Communauté de communes Bénévent Grand Bourg- Creuse</i>	23
<i>Ville de Guéret- Creuse</i>	33
<i>Entretiens institutionnels- Creuse</i>	38
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE	41
<i>Commune d'Aucamville- Haute-Garonne</i>	41
<i>Communauté de Communes Louge et Touch- Haute-Garonne</i>	56
<i>Commune de Montesquieu-Lauragais- Haute-Garonne</i>	70
<i>Ville de Toulouse- Haute-Garonne</i>	79
<i>Entretiens institutionnels – Haute-Garonne</i>	92
DEPARTEMENT DE LA SARTHE	96
<i>Communauté de Commune du Pays Fléchois- Sarthe</i>	96
<i>Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau – Sarthe</i>	105
<i>Commune de Mulsanne- Sarthe</i>	116
<i>Ville du Mans- Sarthe</i>	127
<i>Entretiens institutionnels- Sarthe</i>	136
DEPARTEMENT DES VOSGES	140
<i>RPI La Bourgonce- Vosges</i>	140
<i>Communauté de communes des Marches de Lorraine- Vosges</i>	149
<i>Commune de Contrexéville - Vosges</i>	162
<i>Entretiens institutionnels- Vosges</i>	177
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	180
<i>Ville d'Argenteuil- Val d'Oise</i>	180
<i>Ville de Gonesse- Val d'Oise</i>	193

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Consultant	Pauline Colas	Date de l'enquête	12/01/2017	Sites visités	Boussac Bussièrès Saint-Georges
------------	---------------	-------------------	------------	---------------	------------------------------------

Communauté de communes du Pays de Boussac - Creuse



École élémentaire Pauline Rolland, Boussac



Mairie et école maternelle et élémentaire de Bussièrès-St-Georges

Collectivité : Communauté de communes du Pays de Boussac

Situation géographique : Zone rurale

PEDT : Intercommunal

Nombre d'habitants : 6 248 habitants

Nombre d'enfants scolarisés : 487 (effectif 2014)

Date de signature du PEDT : 2014

Année scolaire d'application des nouveaux rythmes : 2014/2015

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : 12 écoles – 3 RPI éclatés sur 3 communes (3 ou 4 sites d'écoles) dont 2 gérés par un Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion (ci-après SIAG), 1 école unique, 1 RPI avec des communes n'appartenant pas à la CC (1 seule commune)

Tranches d'âge concernées : 3-11 ans

Temps concernés : temps périscolaire dégagés par la réforme

Dispositifs éducatifs préexistants : garderie du matin (1h30 à 2h selon les écoles), temps méridien (1h30 à 1h50) et garderie du soir (1h40 à 2h30) relevant de la compétence des communes

Mode de gestion du périscolaire : associatif intercommunal

Déclaration en accueil de mineurs : oui pour les « ateliers découvertes » soit la moitié des TAP

Compétences exercées : la CC exerce la compétence « enfance/jeunesse » dont la compétence périscolaire dégagée par la réforme et en a délégué la gestion à l'association Vie Locale et Animation jeunesse du Pays de Boussac. La garderie du matin et du soir et la restauration demeurent de la compétence des communes ou du SIAG.

Interlocuteurs rencontrés :

Equipe CC	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Directeur de l'association VILAJ – coordonnateur PEDT	1 Directrice d'école	5 parents d'élèves
Président de la CC	1 enseignante maternelle/élémentaire	5 groupes d'enfants
Maire de Bussièrres-St-Georges	Directeur de l'école de pêche	
Président de VILAJ		
Animatrice de VILAJ		
2 ATSEM		
1 agent polyvalent intervenant sur les TAP		

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE DE TERRAIN

Acteurs et périmètre du PEDT

Dotée de la compétence « enfance/jeunesse » depuis plusieurs années, la CC du Pays de Boussac délègue régulièrement les politiques relevant de cette compétence à l'association intercommunale Vie Locale et Animation Jeunesse du Pays de Boussac (ci-après VILAJ). À ce titre, l'association VILAJ coordonne le contrat éducatif local et gère un centre de loisirs hébergés dans les locaux de la CC.

Dans la continuité de cette approche, au moment de la réforme des rythmes scolaires, la gestion et l'animation des trois heures de temps périscolaires dégagées par la réforme ont naturellement été confiées à VILAJ. L'association a pris en charge la coordination entre les élus, les directeurs et directrices d'écoles, les enseignants et les parents d'élèves pour aboutir à un PEDT intercommunal organisant l'animation périscolaire liée à la réforme (hors garderie et temps méridien). Mis en œuvre depuis la rentrée 2014/2015, le PEDT bénéficie à la population des 15 communes de la CC, il couvre les 12 écoles présentes sur le territoire.

Avant la réforme des rythmes, bien que qualitative (accueil de mineurs déclarés : ALSH géré par VILAJ et bénéficiant d'un encadrement professionnel), l'offre périscolaire intercommunale se limitait exclusivement aux temps extrascolaires du mercredi, du samedi et des vacances et bénéficiait principalement aux enfants de Boussac. Le développement d'une offre périscolaire à l'échelle du territoire dans sa globalité impliquait donc d'entreprendre une réflexion et un véritable travail de terrain pour proposer aux 11 communes dotées au moins d'une école une offre périscolaire homogène à l'échelle du territoire et atteignable avec les ressources locales à disposition. Du point de vue

des communes, très rurales et disposant d'équipes municipales réduites, le recours à l'échelon intercommunal s'est imposé pour organiser les temps d'activités périscolaires.

Désormais, le PEDT organise les trois heures dégagées par la réforme de la façon suivante, par roulement entre les différentes classes du territoire : 1h30 hebdomadaire consacrées à des « ateliers découvertes » et 1h30 réparties entre des « activités libres » et les « activités pédagogiques complémentaires » (ci-après APC). Le PEDT se limite principalement à l'organisation des TAP. Les liens avec l'ALSH du mercredi sont mentionnés pour clarifier la prise en charge du transport entre les communes et le centre de loisirs basé à Boussac et la prise en charge du repas du mercredi. Hormis la mention des horaires de la garderie dans les différentes écoles, le PEDT n'aborde pas le contenu et les objectifs des temps périscolaires indépendants de la réforme (garderie du matin et du soir, temps méridien et mercredi après-midi).

Ressources mobilisées

Outre le portage politique du PEDT par le Président de la communauté de communes, le PEDT a pleinement mobilisé l'équipe de VILAJ et des intervenants extérieurs impliqués dans la mise en œuvre du PEDT :

- **1 coordonnateur PEDT en sa qualité de directeur de VILAJ**, il a rédigé le PEDT à proprement parler et organisé le diagnostic de territoire et les différentes consultations avec les élus, les enseignants et les parents d'élèves ;
- **1 animatrice VILAJ**, directrice de l'ALSH, elle a prêté main forte au directeur de l'association pendant toute la phase d'élaboration du PEDT et intervient en tant qu'animatrice sur les temps d'ateliers découvertes ;
- **1 éducateur sportif de VILAJ** qui intervient 2 ou 3 fois par semaine sur les ateliers découvertes ;
- **Agents municipaux à disposition de la CC** mobilisés pour l'encadrement des temps d'activités libres : pour la plupart, ces personnels sont des agents communaux polyvalents (entretien, restauration, assistance maternelle) ayant suivi une qualification BAFA depuis la mise en place des nouveaux rythmes. Des échanges avec plusieurs d'entre elles mettent en avant une grande hétérogénéité dans l'appréciation de leur nouveau positionnement : certaines saluent l'effort de formation dont elles ont bénéficié et la valorisation de leur rôle tandis que d'autres regrettent le taux d'encadrement trop faible et refusent d'organiser de véritables activités cantonnant leur rôle à de la garderie ;
- **Une vingtaine d'intervenants ou organismes extérieurs** mobilisés sur les temps d'ateliers découvertes : professionnels de l'animation, expert d'une thématique ou particuliers bénévoles, ils sont une caution qualitative des activités proposées pendant les TAP.

Sans intervenir directement dans la mise en œuvre du PEDT, les élus des communes ont été fortement associés à sa préparation pour envisager les modalités de mise à disposition des personnels communaux, d'infrastructures tels que les salles polyvalentes, les gymnases, etc.

Élaboration du PEDT et organisation

Consciente qu'elle ne serait pas en mesure de proposer un projet construit dès 2013, la CC du pays de Boussac a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes à compter de la rentrée scolaire 2014/2015. En 2013, le coordonnateur PEDT a piloté tout le travail de concertation préalable à la mise en place des activités périscolaires dégagées par la réforme avec une ambition précise : placer l'enfant au centre des préoccupations et ne pas céder aux logiques corporatistes.

Pour commencer, le coordonnateur PEDT a entrepris de réaliser un **diagnostic de territoire** visant à recenser les intervenants – acteurs associatifs et particuliers susceptibles d'intervenir sur les TAP –, les infrastructures et le nombre d'agents communaux mobilisables pour apporter du renfort à l'encadrement de ces temps. Cette phase de diagnostic a permis d'identifier 21 organismes ou intervenants répartis en quatre grandes familles thématiques : Sport, Découverte de l'environnement, Activités manuelles et Activités culturelles. Du point de vue des infrastructures, VILAJ est arrivé au constat que le nombre de salles était insuffisant pour accueillir tous les enfants en même temps. Au

regard de ce recensement portant tant sur les ressources humaines que sur les infrastructures, VILAJ s'est vu en mesure de proposer une trentaine de créneaux d'activités par semaine, soit environ une par classe. De plus, il est ressorti des rencontres avec les intervenants que ceux-ci souhaitaient organiser des temps d'activités d'au moins une heure afin de mobiliser les élèves et, si besoin, de se déplacer de l'école jusqu'au lieu de l'activité. Enfin, le diagnostic a mis en avant que sur le territoire étendu de la CC, le coût des déplacements était pratiquement aussi élevé que celui des interventions elles-mêmes.

En parallèle du diagnostic, le coordonnateur PEDT a engagé une phase de **concertation** avec les écoles en réunissant régulièrement les directeurs d'école, les enseignants et les parents d'élèves. Le choix des nouveaux horaires a été défini en lien avec ces acteurs. Dans certaines communes, les relations avec les enseignants ont été tendues dès lors que la réforme venait bousculer les pratiques habituelles et introduire le périscolaire dans l'enceinte de l'école. Là où l'association VILAJ était déjà mobilisée lors des classes découvertes et où les habitudes de travail conjointes étaient fréquentes, la coordination s'est bien passée.

La confrontation des différents éléments de diagnostic et des positions des élus et des écoles a conduit VILAJ à retenir le mode d'organisation suivant pour la mise en œuvre des trois heures de TAP :

- Organiser un créneau d'**ateliers découvertes** de 1h30 par semaine et par classe, en alternant les jours d'activités entre chaque bassin scolaire : ces temps sont animés par des intervenants extérieurs dans ou à l'extérieur de l'école, toujours en présence d'un agent communal mis à disposition de la CC sur ce créneau ;
- Organiser un créneau d'1h30 d'activités réparties entre les « **activités libres** » encadrées par des agents communaux au sein de l'école et l'APC prise en charge par les enseignants.

Le choix de n'organiser des ateliers découvertes qu'une fois par semaine s'explique non seulement par le manque de ressources humaines mobilisables pour organiser des activités thématiques quotidiennement mais il répond aussi à une exigence de qualité : en effet VILAJ considère que l'organisation d'ateliers découverte quotidiens aurait entraîné un trop grand saucissonnage des temps, l'impossibilité de mobiliser pleinement les enfants sur une activité déterminée, au détriment du contenu de l'offre. De plus, comme les APC sont placées sur les TAP hors atelier découvertes (car aucun autre créneau n'était envisageable compte-tenu des transports scolaires et de l'impossibilité de réduire la pause méridienne), VILAJ n'a pas souhaité pénaliser les élèves qui seraient retenus en APC en les privant d'une activité découvertes potentiellement organisée sur ce même temps.

Le suivi de l'élaboration du PEDT était assuré par le conseil d'administration élargi de l'association VILAJ. En effet, de par ses statuts, le conseil d'administration regroupait déjà l'ensemble des acteurs éducatifs (élus, parents d'élèves, enseignants, association, etc.). Par souci de ne pas multiplier les instances de réunions, VILAJ n'a pas souhaité constituer un nouveau comité de pilotage mais élargir son CA aux présidents des RPI et syndicats intercommunaux à vocation scolaire du territoire.

Dans le PEDT, quatre objectifs sont assignés aux temps périscolaires dégagés par la réforme :

1. Favoriser l'égalité des chances entre les enfants
2. Promouvoir une égalité de traitement à l'ensemble du territoire
3. Développer une proposition qualitative
4. Favoriser la réussite éducative des enfants

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, l'articulation des temps scolaires et périscolaires est désormais la suivante :

1 Journée avec TAP « activités découvertes » - soit 1H30 de TAP hebdo

7h30 à 7h45*	8h45 ou 9h*	11h45 ou 12h*	13h15 à 13h30*	15h ou 15h30*	16h30 ou 17h*
Garderie	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Atelier découverte	Garderie

* Selon les écoles

1h30 → 18h30 ou 19h*

3 Journées avec TAP « activités libres » ou APC – soit 1H30 de TAP hebdo



8h45 ou 9h*		11h45 ou 12h*	13h15 à 13h30*	15h ou 15h30*	16h ou 16h30*
Garderie	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	Ateliers libres ou APC	Garderie
Selon les écoles				30 minutes	18h30 ou 19h

Les activités périscolaires sont organisées selon les principes suivants :

- Gratuité absolue aussi bien pour les ateliers découverte que pour les ateliers libres ;
- Chaque commune dispose de son propre règlement intérieur des TAP en déclinaison du PEDT ;
- Inscription d'office – sous réservation de l'attestation d'assurance – de tous les élèves scolarisés sur le territoire. Les parents ne souhaitant pas que leur enfant assiste aux activités périscolaires doivent faire parvenir une demande expresse de désinscription à l'association VILAJ ;
- Les enfants inscrits doivent assister à toutes les séances de vacances à vacances afin de bénéficier d'un parcours qualitatif ;
- Les parents ne peuvent venir chercher leur enfant qu'à la fin du créneau TAP pour prévenir l'effet « garderie ».

Compte-tenu de l'inscription d'office et du maintien des horaires du transport scolaire antérieurs à la réforme, le taux de fréquentation des TAP est élevé (95%).

Ambitions initiales du PEDT

Dans un territoire rural relativement étendu, la préoccupation initiale de la CC était d'offrir une **égalité de traitement à l'ensemble de la CC** concernant l'offre périscolaire. La deuxième ambition affichée était de **couvrir les trois heures dégagées par la réforme par des activités au service de la réussite éducative** et participant au développement de l'enfant.

Après plus d'un an de mise en œuvre du PEDT, des résultats positifs ont été observés : les acteurs interrogés sont unanimes quant à la **qualité de l'offre proposée sur les temps d'« ateliers découvertes » et ce, sur tout le territoire**, moyennant un fort travail de coordination de la part de VILAJ. La mobilisation d'intervenants extérieurs professionnels provenant de l'éducation populaire, du monde associatif ou de l'initiative de particuliers a permis de proposer aux élèves des activités culturelles, sportives et de loisirs de qualité auxquelles ils n'auraient pas eu accès par ailleurs, compte-tenu de la fragilité sociale dans laquelle se trouvent certaines familles. Le choix d'un créneau d'1h30 pour ces ateliers, exigé par la plupart des intervenants, est également un gage de qualité. Dans toutes les écoles de la communauté de communes, sur une année scolaire, 5 cycles (correspondant à chaque période inter-vacances) de 7 séances sont proposés. Parmi les activités découvertes, on peut citer le yoga, la photographie, la relaxation, les arts du cirque, la découverte de l'environnement, la vannerie, le golf, l'initiation à l'apiculture, le secourisme, etc. Pour des communes ne disposant, avant la réforme, d'aucune offre périscolaire structurée, le PEDT et l'introduction des activités découvertes a des retombées très encourageantes. On constate par ailleurs que la **complémentarité éducative entre ces « ateliers découvertes » et le temps scolaire est bien amorcée**. Par exemple, afin de soulager les écoles de l'enseignement Apprendre à porter secours (APS) – exigence de l'éducation nationale – VILAJ a conçu un « atelier découverte » qui dispense à tous les élèves de CM2 du territoire une formation, par les pompiers, à la prévention et aux secours civiques de niveau 1 (PSC1). Actuellement, dans le cadre de son projet d'école ciblé sur l'environnement et la citoyenneté, la directrice de l'école élémentaire de Boussac sollicite VILAJ pour que soient conçus, en lien avec l'école de pêche, des « ateliers découvertes » permettant d'aller au contact de la campagne.

Néanmoins, les **temps d'ateliers libres**, correspondant à la deuxième moitié des activités périscolaires dégagées par la réforme, sont nettement **moins qualitatifs et très hétérogènes** d'une école à l'autre en fonction des personnels municipaux mobilisés. Ce constat est partagé par les interlocuteurs rencontrés. L'association VILAJ a conscience de cet écueil difficilement surmontable : la CC a du mal à recruter des animateurs (compte-tenu de son enclavement et de la

précarité des contrats d'animation périscolaires) et n'a pas d'autre choix que de composer avec les agents municipaux des communes membres or tous ne sont pas motivés par les métiers de l'enfance-jeunesse. Des inégalités persistent donc sur ce créneau : en effet, des témoignages concernant les ateliers libres d'autres écoles sont très positifs. Des agents municipaux proposent des activités manuelles simples, des temps de jeux de société ou encore de lecture appréciés par les enfants.

Déroulement

Le déroulement des TAP observés confirment la différence entre les « ateliers découvertes » et les ateliers libres. Aussi bien le contenu, la nature des intervenants que le cadre physique dans lequel se déroulent les activités diffèrent.

Dans le cas des « **ateliers découvertes** », à 15h ou 15h15, les élèves sont pris en charge dès l'heure de fin d'enseignement par un accompagnateur référent, à savoir un agent municipal travaillant déjà au sein de l'école. L'accompagnateur conduit les enfants sur le lieu de l'activité (en dehors de l'école ou dans la salle de l'école dédiée à l'activité) où ils rejoignent l'intervenant technique, à savoir l'animateur professionnel. Le binôme, personnel municipal et l'intervenant technique, encadre pendant 1h30 un groupe d'une dizaine d'enfants pour une activité déterminée, programmée par cycle inter-vacances. Les activités découvertes se déroulent toujours dans un local adapté à l'activité : salle de classe réservée au TAP pour la calligraphie, annexe à la salle de restauration pour les loisirs créatifs, gymnase pour les arts du cirque, etc. Le matériel nécessaire à l'activité est, selon les cas, apporté par l'intervenant technique (équipement sportif par exemple) ou fournies par l'association VILAJ (fournitures pour les arts créatifs, appareils photos, etc.). Lors des activités observées, les intervenants montraient une entière disponibilité pour apporter un accompagnement individuel aux enfants.

Parmi les « ateliers découvertes » mentionnés par les différents acteurs lors de notre visite, nous pouvons lister les activités suivantes qui témoignent de la diversité et de la qualité de l'offre périscolaire :

- Nature et environnement : découverte de l'environnement, pêche, initiation à l'apiculture ;
- Activités culturelles : photographie, expression corporelle, musique, secourisme ;
- Activités manuelles : arts graphiques, loisirs créatifs, vannerie ;
- Sport : yoga, baby gym, badminton, hip-hop, zumba, judo, golf, sports d'opposition.

Ateliers découvertes et illustrations de réalisations



Atelier découvertes « Loisirs créatifs » - grandes sections maternelle – RPI de Bussières-St-Georges



Atelier découvertes « Arts graphiques » - CE2 – Ecole élémentaire de Boussac



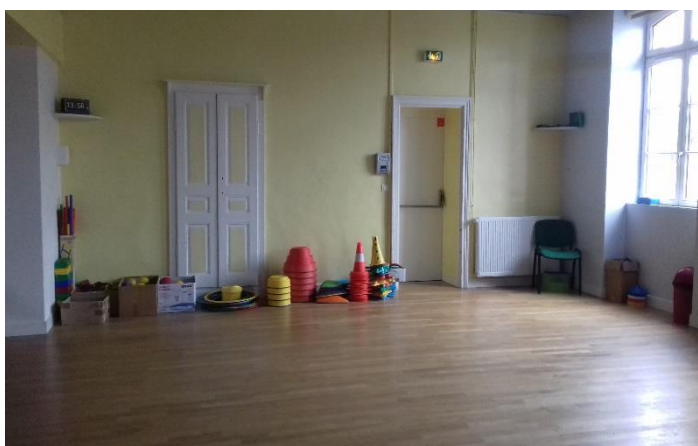
Création manuelle d'un élève



Livre photos réalisé dans le cadre de l'atelier découvertes « Land art » avec les CM2 de l'école de Boussac



Composition réalisée et photographiée par les élèves dans le cadre de l'atelier Land Art »



Salle de gym de l'école Bussières-St-Georges utilisée pour l'atelier Yoga

Lors des trois autres créneaux de TAP de la semaine, les élèves terminent leur dernier temps d'enseignement à 15h30/16h – selon les écoles – et assistent aux **ateliers libres**, ou à l'APC pour certains élèves désignés par les enseignants. Lors des ateliers libres d'une demi-heure, l'accompagnateur référent prend en charge les élèves à la sortie de classe et propose aux élèves une activité de loisirs dans l'enceinte de l'école. Lors de l'observation de ces temps à l'école de Boussac, les deux agents communaux interrogés se plaignaient du faible taux d'encadrement et du manque de salles disponibles – pourtant nous avons pu constater un taux d'encadrement raisonnable (1 agent pour 15 élèves environ) et la disponibilité de salles dédiées au périscolaire que les agents n'ont pas souhaité investir pour proposer des activités d'intérieur aux enfants. Faute de moyens limités mais surtout par un déficit de motivation des accompagnateurs référents – qui ne se considèrent pas comme des animateurs et ne souhaitent pas l'être – le temps observé à Boussac se limitait à un temps de récréation : dans la cour les enfants courent, jouent au loup, discutent, etc. Toutefois, ce constat n'est pas valable pour tout le territoire : dans des écoles où le personnel municipal se déclare davantage motivé, des activités périscolaires appréciées par les élèves et leurs parents sont proposées : illustration, coloriage, fabrication de petits objets.

Qu'ils soient en « ateliers découvertes » ou en ateliers libres, à la fin de l'activité, l'accompagnateur référent du groupe remet les élèves aux familles, au départ des transports ou au service de garderie organisé par les communes.

Point de vue des bénéficiaires

Lorsqu'on interroge les parents et les enfants sur les activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes, ils émettent une appréciation portant quasi exclusivement sur les « ateliers découvertes ».

Sur ces derniers, les parents émettent des avis unanimement positifs. Ils saluent la qualité de l'offre qui permet à leurs enfants de s'initier à des activités auxquelles il n'aurait pas eu accès dans la sphère privée. Ils sont nombreux à lister les activités auxquelles leur enfant a participé et mentionnent expressément l'association VILAJ en saluant son action et sa capacité à mobiliser des ressources sur leur territoire rural. Lorsqu'on les interroge sur les « ateliers libres » des autres créneaux TAP, la plupart – à Boussac – ne perçoit pas précisément de quoi il s'agit. Sur le site de Bussièrres-St-George, la perception est différente : des parents d'élèves apprécient les activités manuelles proposées grâce à l'investissement de personnels communaux et soulignent qu'il est aussi important de laisser la possibilité aux élèves de faire l'activité de leur choix s'ils le souhaitent. Quelques parents font référence à la gratuité des activités, perçue comme indispensable dans une zone où des familles sont en situation de fragilité sociale : sans la gratuité, les élèves issus de ces familles seraient doublement pénalisés.

Les élèves interrogés expriment eux aussi une grande satisfaction à l'égard des activités découvertes. À plusieurs reprises, des élèves déclarent s'être inscrits à une activité en club ou en association après avoir été initié lors des « atelier découvertes ». Interrogés sur les « ateliers libres », certains élèves de Boussac ne comprennent pas et font référence à l'APC en précisant que seuls les élèves désignés par les enseignants y assistent, les autres élèves restant en récréation. Dans la commune de Boussac, faute d'une mobilisation suffisante des équipes municipales sur la question scolaire, les temps d'atelier libre sont vécus comme des temps occupationnels de garderie.

Les élus des communes saluent la prise en charge du périscolaire par l'intercommunalité. L'action communale n'aurait pas permis de proposer une offre aussi développée et aurait engendré des inégalités très fortes sur le territoire. En outre, dans le cadre de RPI, l'action communale, en introduisant une discontinuité dans le parcours de l'enfant sur plusieurs communes, n'aurait eu aucun sens du point de vue pédagogique. Les élus émettent néanmoins des avis mitigés sur la réforme des rythmes en tant que telle : ils sont conscients que sur leur territoire, c'est le manque de ressources humaines qui ne leur permet pas de couvrir les trois heures dégagées par la réforme – considérant que l'heure et demi d'ateliers libres et d'APC n'est pas un véritable temps périscolaire –, mais s'ils le pouvaient, ils se demandent si cela serait vraiment souhaitable du point de vue du rythme de l'enfant.

Point de vue des enseignants

L'appréciation des enseignants sur le contenu et l'organisation des activités périscolaire est mitigée. Une s'enseignante de maternelle interrogée lors de notre visite porte un regard très positif sur l'organisation du temps périscolaire dégagé par la réforme. Elle apprécie la capacité des animateurs à venir compléter l'approche scolaire en apportant d'autres méthodes. Dans le cadre de sa classe à projet artistique et culturel (PAC) intitulé « Écoute et regarde », ses élèves ont réalisé une histoire musicale présentée aux parents et enregistrée sur CD. Pendant les temps d'enseignement, les élèves ont écrit un conte. Lors des « ateliers découvertes », ils ont préparé le bruitage sonore et les décors visuels. Plus critiques, d'autres enseignants se focalisent sur les tensions liées au partage des locaux, en particulier pour le périscolaire libre qui a lieu dans l'enceinte de l'école.

Les directeurs et directrices d'écoles sont eux aussi partagés. Sur les 12 écoles du territoire, deux directrices ont refusé d'appliquer les recommandations formulées par VILAJ pour organiser l'articulation temps scolaire/périscolaire. Elles ont refusé que leurs classes aient des horaires de fins d'enseignement différents – pour permettre d'alterner les ateliers découvertes entre les différentes classes. D'autres directeurs/trices d'école saluent au contraire la bonne complémentarité qui se développe entre le temps scolaire et les « ateliers découvertes » – faisant toujours la distinction avec les TAP « ateliers libres ». Ils soulignent les revendications qu'ils avaient au départ sur le type d'activités à proposer et la façon dont leurs positions ont été entendues : prise en charge du PSC1, réalisation des décors et costumes de la pièce de théâtre de l'école. Le périscolaire tel que proposé dans le cadre des « ateliers découvertes » permet de créer de la cohérence entre les différents temps de l'enfant. Elle regrette cependant ne pas avoir de visibilité sur les temps d'ateliers libres et qualifie ces temps « d'occupationnels » sans intérêt du point de vue pédagogique. Les enseignants et les direction des écoles considèrent, qu'à terme, l'autre créneau TAP devrait atteindre le niveau de qualité des « ateliers découvertes ».

Bilan

Du point de vue des élus, de l'association VILAJ, des personnels de l'éducation nationale et des bénéficiaires, la mise en place du PEDT dans la CC du pays de Boussac a eu des retombées globalement positives. Le PEDT a été bénéfique, principalement du point de vue de l'égalité du territoire :

- Toutes les communes du territoire, y compris les plus enclavées, ont accès à une offre périscolaire professionnelle et diversifiée ;
- Les ressources humaines du territoire sont mieux identifiées et exploitées dans le cadre des « ateliers découvertes » ;
- L'offre périscolaire – et par extension extrascolaire – de VILAJ est désormais mieux connue par l'ensemble du territoire alors qu'elle bénéficiait préalablement principalement aux familles de Boussac ;
- La complémentarité scolaire/périscolaire est enclenchée et reconnue par les différents acteurs rencontrés.

Les objectifs d'égalité de traitement de l'ensemble du territoire et de qualité de l'offre ont donc été atteints moyennant un investissement très fort de VILAJ, comme en atteste la reconnaissance par tous les acteurs des « ateliers découvertes ». De ce point de vue, avec les moyens actuels (3 ETP), l'association VILAJ peine à absorber toute la charge de travail générée par l'organisation et le suivi du PEDT – qui se superpose à son cœur de métier, l'animation. Le surplus d'activité généré par la préparation du PEDT n'a pas diminué et dès lors que la dynamique est enclenchée, le renouvellement des intervenants, la proposition de nouveaux ateliers et la coordination des acteurs occupent pleinement le directeur de l'association.

Néanmoins, il est important de préciser que ces objectifs d'égalité et de qualité n'ont été que partiellement atteints compte-tenu de la moindre structuration de l'offre périscolaire « ateliers libres », très disparate sur le territoire. Entièrement tributaire des personnels communaux pour l'animation de ce temps, VILAJ a financé la formation BAFA de l'ensemble des agents mis à sa disposition. Malgré cela, l'hétérogénéité entre les accompagnateurs demeure forte et semble davantage relever de personnalités et de motivations personnelles que de l'absence de pilotage de la part de VILAJ.

Il ressort de tous nos échanges que l'action intercommunale était indispensable pour proposer un PEDT au service de l'enfant : les communes ne disposaient pas des réseaux pour investir le champ périscolaire de façon professionnelle, l'action communale aurait été source de grandes inégalités – telles que celles observées sur les ateliers libres – et le découpage de la CC du pays de Boussac correspondait à un bassin de vie sur lequel VILAJ était en capacité d'agir.

Sur ce dernier élément, la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la CC du pays de Boussac avec la CC d'Evaux-les-Bains – Chambon-Sur-Voueize et la CC du carrefour des quatre provinces – portant à 43 le nombre de communes membres de l'intercommunalité – suscite de nombreuses inquiétudes parmi tous les acteurs interrogés. La fusion se traduira-t-elle par une remise en cause de la gestion associative intercommunale du PEDT ? VILAJ devra-t-elle désormais couvrir un périmètre plus large de communes ? Avec quels moyens ? Autant d'interrogations émergent et sont des sources d'anxiété dans un territoire où VILAJ a su instaurer un climat de coopération entre tous les acteurs éducatifs, les élus et le tissu associatif local.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Oui, la démarche de PEDT a permis d'impulser une dynamique territoriale concernant l'offre périscolaire. Le périscolaire antérieur à la réforme dépendait des communes et l'association coordinatrice du PEDT agissant exclusivement sur l'extrascolaire, le PEDT a non seulement entraîné le développement d'un projet périscolaire construit et a aussi permis d'atteindre une égalité de l'offre proposée sur le territoire.
-----------------	---

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	L'association coordinatrice du PEDT a principalement dû s'en tenir à sa bonne connaissance des secteurs péri et extra scolaires et des réseaux de la filière animation pour engager la démarche d'élaboration du PEDT. L'inspecteur jeunesse et sport du secteur et la CAF ont été perçus comme des interlocuteurs en mesure d'apporter aide et conseil lors de la phase d'élaboration du PEDT.
-----------------	---

Bilan du PEDT

Jugement	La mise en place du PEDT a permis à l'association coordinatrice du PEDT de proposer à toutes les écoles localisées sur le territoire de la CC de bénéficier d'1h30 d'activités périscolaires animées par des intervenants qualifiés, souvent spécialistes d'un domaine. De ce point de vue, le PEDT a été bénéfique tant il a permis d'ouvrir l'horizon culturel des enfants, de proposer, lorsque cela est souhaité par les écoles, une offre complémentaire entre les temps scolaire et périscolaire et d'homogénéiser l'offre sur le territoire. Néanmoins, cette offre construite se limite à la moitié des temps dégagés par la réforme. L'autre moitié dépend encore fortement des personnels municipaux et de la combinaison de leur volonté et de leur aptitude à animer ces temps. De plus, le PEDT se limite aux temps périscolaires dégagés par la réforme : il s'agit certes d'une avancée mais le PEDT n'a pas enclenché de politique plus globale couvrant les autres temps périscolaires et extrascolaires. L'offre extrascolaire portée par l'association coordinatrice du PEDT continue de bénéficier principalement à Boussac et encore peu au reste du territoire. Le périscolaire « ordinaire » relève quant à lui de la compétence des communes et demeure totalement absent du PEDT.
-----------------	--

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	L'intercommunalité ne s'est pas appuyée sur son CEL. Ses principales bases de travail résidaient dans la capacité des membres de l'association coordinatrice du PEDT à mobiliser leur réseau et à dialoguer avec pragmatisme avec l'ensemble des parties prenantes (associations, bénévoles, élus, Education nationale).
-----------------	--

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	Les directeurs/trices des écoles ont directement été associés à la démarche d'élaboration du PEDT pour faire valoir leurs attentes vis-à-vis du périscolaire dans une volonté affichée de créer de la complémentarité éducative. Les enseignants n'ont pas été directement associés mais le relais était assuré par les directions des écoles. Les intervenants des TAP n'ont pas contribué directement à l'élaboration du PEDT mais la prise en compte de leur disponibilité, de leurs propositions et de leur offre a constitué la base de réflexion pour définir le contenu des TAP introduites par le PEDT.
-----------------	---

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	Malgré l'enclavement du territoire – entre Châteauroux, Guéret, Montluçon et La Souterraine – l'association coordinatrice du PEDT a su exploiter les ressources vives du territoire. Lors de son diagnostic, l'association a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour identifier, au-delà du tissu associatif local, tous les savoirs faire, les activités qui pourraient être proposés dans le cadre des TAP. La CC a également su tirer parti des ressources naturelles et d'infrastructures (activités en milieu naturel, mobilisation des salles polyvalentes des communes, gymnases, etc.)
Divergences	Lors de la première année de la réforme, certaines associations sportives et de loisirs intervenant lors des TAP ont constaté une baisse de leurs adhésions : les familles ont pu croire que les TAP se substituaient à l'activité associative de leur enfant alors que ces temps n'avaient qu'une vocation d'initiation/découverte.

Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)

Jugement	Pour ne pas multiplier les instances de pilotage, l'association coordinatrice du PEDT a fait le choix pertinent de s'appuyer sur son conseil d'administration en y associant les présidents des RPI et SIVOS dont les écoles sont concernées par le PEDT.
-----------------	---

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles

Jugement	Dans un territoire rural où les familles sont parfois très défavorisées et ne bénéficient pas d'un capital culturel élevé, l'introduction des TAP a permis à la totalité des élèves de découvrir des activités nouvelles, variées et sortant de leur horizon culturel familial. Compte-tenu de l'inscription d'office aux TAP mise en place par l'association coordinatrice du PEDT, la non-participation de quelques élèves relève du choix des familles.
Métriques	95% des élèves du territoire participent aux TAP. Avant l'offre périscolaire n'existait pas, mais en comparaison, les associations locales ne touchaient que 20% des enfants du territoire.

Consultation et participation des usagers (enfants, familles)

Jugement	Les parents ont été consultés via les associations de parents d'élèves et ont fait porter leurs revendications sur les horaires, et dans une moindre mesure sur les contenus des activités. Aucune revendication n'a émergé sur la tarification puisque la CC avait d'emblée opté pour la gratuité.
Métriques	Les parents d'élèves ont été consultés et sont associés au suivi/pilotage du PEDT mais ils participent très peu aux comités de pilotage (CA de l'association coordinatrice du PEDT) auxquels ils sont conviés.

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	L'offre périscolaire antérieure à la réforme se limitait à la garderie du matin et du soir, sans projet pédagogique sous-jacent. L'offre périscolaire proposée sur la moitié des temps dégagés par la réforme répond à des exigences de qualité, diversité et complémentarité éducative. L'autre moitié des TAP n'est pas structurée, sa qualité dépend de la capacité des intervenants municipaux à proposer des activités variées et/ou répondant aux besoins des enfants. Après deux ans de mise en œuvre du PEDT, l'association coordinatrice commence à mesurer la difficulté à renouveler l'offre faute de ressources humaines disponibles sur le territoire. L'association s'efforce constamment de rencontrer des associations environnantes, des corps de métiers spécifiques (entomologiste, vannier, etc.) pour proposer de nouvelles activités d'une année sur l'autre.
-----------------	--

Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant

Jugement	L'offre périscolaire assurée par des intervenants extérieurs s'inscrit dans le parcours global de l'enfant : l'articulation avec le scolaire est parfois très claire et d'autres activités viennent, au contraire, investir des terrains non explorés par le temps solaire (relaxation, artisanat, etc.)
-----------------	---

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	Le cadre physique n'a pas pu être amélioré et faute de moyens, l'association coordinatrice du PEDT s'est contentée d'exploiter les infrastructures disponibles. Malgré les appréhensions initiales, la bonne coopération des communes pour mettre à disposition des salles polyvalentes, des locaux municipaux a permis de disposer d'un cadre suffisamment sécurisant pour couvrir la moitié des temps dégagés par la réforme. Pour l'autre moitié qui a lieu dans l'enceinte des écoles, le manque de salles disponibles est parfois gênant.
-----------------	---

Qualité des intervenants

Jugement	Les intervenants extérieurs et associatifs mobilisés sur la moitié du temps périscolaire sont tous professionnels et experts de leur domaine. Les personnels communaux mis à disposition des communes et intervenant sur l'autre moitié du périscolaire ont tous bénéficié d'une formation BAFA. Néanmoins, ce n'est pas tant leur qualification que la dispersion des autorités auxquelles ils sont soumis qui nuit à la qualité de leurs activités : certains profitent du fait que l'autorité hiérarchique émane de la commune et l'autorité fonctionnelle de l'intercommunalité – pour le moins sur le temps périscolaire – pour ne pas réaliser les missions qui leur sont assignées. Plutôt que d'encadrer et de proposer des activités, ils se cantonnent à surveiller les enfants. À noter, ce n'est pas le cas de tous les personnels communaux : certains proposent des activités simples très appréciées par les enfants et les familles.
Métriques	Les intervenants extérieurs ont tous le BAFA, le BPJEPS ou un diplôme universitaire. Les personnels communaux disposent tous du BAFA.
Divergences	Les personnels communaux se limitant à proposer de la garderie sur le temps périscolaire déclarent ne pas pouvoir faire autrement : taux d'encadrement insuffisant et manque de salles disponibles. Lors de notre visite, rien ne nous a permis de vérifier la validité de ces arguments.

<i>Enseignements pour les préconisations nationales (apport du consultant)</i>	
Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	Les activités périscolaires ne doivent pas nécessairement être proposées tous les jours. Dans le cadre de la réforme territoriale conduisant à la fusion des intercommunalités, il est important de créer les conditions favorables pour conserver les PEDT intercommunaux existants correspondant à des bassins de vie ou en tout cas, donner la possibilité aux nouvelles grandes intercommunalités de couvrir le territoire par plusieurs PEDT de façon à respecter la cohérence territoriale. L'investissement dans la formation des personnels d'animation est essentiel mais pas suffisant : dans le cadre de l'action intercommunale, s'assurer que les personnels mis à disposition par les communes soient réellement disposés à encadrer des enfants.
Bonnes pratiques recensées	Possibilité de mettre en place une offre périscolaire concentrée sur deux créneaux et non étalée sur toute la semaine : permet de proposer des temps d'activités plus longs et de suivre une thématique sur une période complète de vacances à vacances sans multiplier les activités sur un même cycle ni surcharger la semaine avec des activités tous les jours. Valorisation d'initiatives et de savoir-faire locaux, <i>a priori</i>, non entendu comme relevant du périscolaire (tissu artisanal local). Conditions de réussite décisives : - PEDT intercommunal piloté par une association d'éducation populaire connaissant bien le territoire, ses spécificités, ses acteurs ; - échelle intercommunale limitée (12 écoles réparties sur 15 communes) ; - en milieu rural, appel à manifestation d'intérêt auprès des associations et des particuliers compétents dans des domaines précis (permet de mobiliser des personnes âgées, des bénévoles, des mères au foyer, etc.).

Commune de Lussat- Creuse

Consultant	Marjorie Norbis	Date de l'enquête	13/12/16	Sites visités	Lussat
-------------------	-----------------	--------------------------	----------	----------------------	--------



Etang des Landes



Mairie-école Lussat

Collectivité : Commune de Lussat

Situation géographique : Rural

Nombre d'habitants : 463 habitants

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : 1 école multi-niveaux de la maternelle au CM2

Nombre d'enfants scolarisés : 17

Compétences exercées par le RPI : scolaire, périscolaire

PEDT : Communal

Mode de gestion du périscolaire : Régie municipale

Année de 1^{ère} application du PEDT : 2015

Tranches d'âge concernées par le PEDT: 3-6 ans (école maternelle) – 6-11 ans (école élémentaire)

Déclaration en ACM : Non

Dispositifs éducatifs préexistants : Non

Interlocuteurs rencontrés :

Equipe municipale	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Le Maire	Coordinatrice PEDT	3 parents à la sortie du périscolaire
1 ATSEM	Directeur d'école	12 enfants sur le temps des NAP

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Acteurs et périmètre du PEDT

Malgré la petite taille de la commune et le faible nombre d'enfants qui y sont scolarisés, les élus ont fait le choix d'élaborer seuls leur PEDT plutôt que dans le cadre intercommunal. Cela s'explique par le fait que le PEDT est conçu comme étant très fortement en lien avec les compétences scolaires et périscolaires qui sont toujours restées à l'échelle communale et n'ont jamais été transférées à l'échelon intercommunal. Par ailleurs, de nombreuses tentatives de RPI ont échoué avec les communes voisines en raison d'une mauvaise entente entre les élus de chaque commune et de l'opposition de certains parents au fait de transporter les enfants sur différentes communes.

Avant la mise en œuvre du PEDT, la commune de Lussat disposait déjà d'un accueil périscolaire de type garderie sur le temps du matin, du midi et le soir après l'école. Cependant, le périmètre du PEDT est limité au temps des NAP qui sont les seuls temps périscolaires auxquels l'équipe municipale a souhaité assigner des objectifs éducatifs clairement identifiés et formalisés. Les autres temps sont ainsi davantage conçus comme un service de garde proposé aux familles.

Comme dans d'autres communes rurales du département, la population scolaire est en forte baisse depuis plusieurs années. L'école avec classe unique du village est condamnée à la fermeture à la rentrée 2018. Les activités mises en place dans le cadre du PEDT ne seront donc plus renouvelées au-delà de ce terme.

Ressources mobilisées

L'élaboration du PEDT a été portée par les élus avec le soutien de l'IEN et de la DDCS et plus particulièrement par une **conseillère municipale** d'origine néerlandaise qui exerçait en tant que pédagogue aux Pays-Bas avant de venir s'installer dans la Creuse en 2009. Elle est aussi en charge de l'**animation des NAP**, assistée par l'**ATSEM**.

Le village ne dispose pas d'équipements culturels à proximité et peu d'associations sont présentes sur le territoire. En revanche, il dispose d'une importante ressource naturelle, l'**étang des Landes**, qui a été exploité pour animer des séances d'activités avec les enfants à la belle saison. Il s'agit d'une réserve naturelle nationale gérée par le département, qui se caractérise par une importante variété d'oiseaux et d'espèces végétales. La **Maison de la réserve** qui est implantée aux abords de l'étang est régulièrement associée à l'organisation d'actions éducatives à destination des écoles et des collèges.

Il avait été envisagé dans un premier temps de faire appel à des bénévoles ou à des parents, mais cela n'a finalement pas pu se concrétiser. Comme dans d'autres territoires, cette solution est rapidement abandonnée en raison du manque d'expérience des intervenants dans l'animation et la gestion de groupes d'enfants et de leur difficulté à s'engager sur la durée.

Elaboration du PEDT et organisation

La principale difficulté pour la commune résidait dans le fait de trouver une personne qui ait les compétences, l'envie et la possibilité de prendre en charge l'animation des activités périscolaires. Assez vite, il est apparu impossible de pouvoir mobiliser quelqu'un d'extérieur et c'est ainsi que Mme Ingelse, elle-même conseillère municipale, a été sollicitée par les autres élus en raison de ses compétences dans le domaine de l'éducation.

Les élus ont souhaité organiser une réunion avec tous les parents d'élèves pour leur présenter la démarche entreprise par la commune. Aucune opposition, ni revendication n'a été exprimée à cette occasion, les parents étant peu impliqués de manière générale dans la vie politique locale et dans tout ce qui concerne l'école.

Compte tenu de la sociologie des familles, la **gratuité** des activités périscolaires s'est imposée comme une nécessité pour faire en sorte que tous les enfants de l'école puissent y participer.

Dès le départ, il a aussi été décidé que les NAP seraient organisées sur des créneaux de **1h30** et sur **2 jours** (mardi et vendredi).

Ambition initiale du PEDT

Le PEDT a avant tout été vécu comme une contrainte en lien avec la réforme des rythmes scolaires. Or, celle-ci a très mal été acceptée par le Maire et le Directeur d'école qui estiment que l'on a imposé une organisation au niveau national sans tenir compte des spécificités du contexte rural. Par ailleurs, du point de vue du Maire, l'organisation d'activités éducatives telles que les NAP ne devraient pas relever des collectivités mais plutôt de l'Education nationale. À cela s'ajoute le fait que la fermeture l'école était déjà actée par la DSDEN à un horizon proche au moment où est intervenue la généralisation des PEDT.

On peut donc considérer que le contexte local était assez peu favorable à l'émergence d'un projet éducatif ambitieux porté par la commune. Néanmoins, une fois engagés dans le processus d'élaboration du PEDT, les élus ont souhaité le faire avec sérieux en mettant en place des activités ayant une véritable plus-value éducative. Cet engagement traduit la volonté de la part de la commune de démontrer aux institutions de l'Etat que, même dans un village de très petite taille, avec peu de ressources éducatives et culturelles à proximité, on est en mesure de proposer une offre éducative de qualité.

La distinction entre la démarche éducative propre au monde scolaire et celle propre au monde périscolaire est clairement identifiée. La complémentarité entre les deux approches est clairement recherchée au travers des actions prises en charge par le PEDT. Les NAP sont ainsi conçues comme un temps de loisirs et le principal objectif qui leur est assigné c'est le développement de la communication, le travail de groupe et l'éveil de tous les sens.

Déroulement

Tous les mardis et vendredis, Mme Ingelse prend en charge les enfants à la sortie de l'école à 15h00 jusqu'à 16h30.

Le contenu détaillé des activités est déterminé au début de chaque trimestre par cycle mais à l'intérieur de chaque cycle différents types d'activités peuvent être proposés en fonction des jours de la semaine afin d'éviter la lassitude des enfants. Par exemple, le premier trimestre de l'année-scolaire 2016-2017 était consacré à un cycle danse-dessin-spectacle de Noël en alternant ces différentes activités.

Le plus difficile d'après l'organisatrice est de proposer une activité qui convienne à l'ensemble des enfants compte tenu des grandes différences d'âge dans le groupe (3-10 ans).



Séance NAP consacrée à la répétition du spectacle de Noël

En règle générale, les activités périscolaires se déroulent dans une ancienne salle de classe où se déroule également l'accueil du matin et du soir. Ponctuellement, en fonction de la nature des activités, comme dans le cas du spectacle de Noël, elles peuvent se dérouler dans la salle des fêtes ou sur des espaces extérieurs.

Si tous les enfants participent de fait à la même activité, leur participation est bien pensée en fonction de leur âge et ce fonctionnement ne pose pas de problème particulier dans la mesure où même dans le contexte scolaire ils ont l'habitude d'être avec des enfants d'âges différents. Le groupe apparaît par ailleurs comme très soudé.

Tous les enfants participent aux NAP sur toute l'année scolaire tandis que la fréquentation des temps d'accueil du matin et du soir dépend des besoins des familles qui peuvent être variables.

Point de vue des bénéficiaires

Les enfants sont heureux de pouvoir passer du temps de loisirs en groupe. Ils ont peu d'opportunité d'être avec des enfants en dehors du temps scolaire. La plupart des activités auxquels ils avaient accès avant la mise en place du PEDT étaient plutôt de nature sportive.

Les parents sont décrits par les élus et le directeur d'école comme très éloignés des considérations éducatives et de loisirs. D'une façon générale, ils sont davantage préoccupés par les problématiques d'organisation et les changements entraînés par les nouveaux rythmes scolaires.

Mme Ingelse a souhaité développer la communication sur ce qui est fait durant les temps périscolaires en adressant régulièrement aux parents des mots, mais il n'y a eu aucune manifestation spontanée d'intérêt de leur part : « Quand on leur parle de ce qu'on fait, ils disent simplement que c'est bien. »

Quelques parents interrogés à la sortie du périscolaire expriment néanmoins un jugement positif sur ce qui a été mis en place :

- « Les enfants sont contents, ce n'est pas la garderie. Si c'est juste pour qu'ils dessinent toute la journée, autant qu'il restent à la maison ! »
- « C'est pas facile de garder une école comme ça. C'est triste, c'est pas sûr qu'il y aura la même qualité à côté. »

•

Point de vue des enseignants

Le directeur de l'école et enseignant de la classe unique est très critique vis-à-vis de la réforme des rythmes scolaires et surtout de l'attitude de l'IEEN avec qui il a été très difficile de négocier le choix de 2 séances de NAP sur 1h30. La critique exprimée porte essentiellement sur la manière dont l'Etat et notamment l'Education nationale a fortement poussé les communes à s'inscrire dans la démarche de PEDT plus que sur l'idée même de mettre en place des activités périscolaires qui se distinguent de la garderie. Il confirme aussi que malgré le sentiment partagé par les élus d'avoir entrepris le PEDT parce que l'Etat a fortement poussé dans ce sens, le conseil municipal a pris ce projet très au sérieux. En effet, il paraissait évident que tous les enfants allaient nécessairement participer aux nouveaux temps d'activités dans la mesure où les parents n'auraient pas pu venir les chercher plus tôt.

« Nous avons envie de montrer aux citoyens qui nous regardent avec mépris que l'on peut faire quelque chose d'intéressant dans le monde rural, [...], le conseil municipal est très attaché à l'école, on dépense sans compter lorsqu'il s'agit des enfants »

Il estime cependant que sans la présence de Mme Ingelse, le PEDT n'aurait pas pu voir le jour car il faut des compétences spécifiques pour porter ce type d'actions. Lui-même ne souhaite pas intervenir directement sur les temps périscolaires comme cela a pu être le cas dans d'autres communes, mais en cas de besoin ponctuel d'encadrants il peut accepter d'y prendre part. Aussi, l'enseignant n'exprime aucune crainte de recouvrement et de redondances entre les temps scolaires et périscolaires. Il confirme que les approches sont clairement distinctes même lorsqu'il s'agit d'une activité de type théâtre.

D'après lui, les parents ont du mal à faire la différence entre le scolaire et le périscolaire mais ils reconnaissent le travail fourni par la commune.

Bilan

Le bilan global de la démarche est très positif malgré le contexte en apparence défavorable à l'émergence d'un projet éducatif formalisé porté par la commune :

- Fermeture de l'école ;
- Faible population scolaire ;
- Perception globalement négative de la réforme des rythmes scolaires ;
- Absence de coopération avec les communes voisines et éloignement d'équipements culturels.

Cela peut s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs, essentiellement d'ordre humain. Bien que le maire n'estimait pas devoir jouer un rôle dans l'élaboration d'actions éducatives avant le PEDT, il a toujours fortement soutenu financièrement les actions éducatives entreprises par l'école notamment les sorties, les voyages scolaires, etc. L'engagement de la commune était déjà donc réel mais plutôt indirect. Les nouvelles activités périscolaires ont donc été mises en place dans le prolongement de cet engagement, avec le même sérieux et la même attention à la qualité du parcours et de l'environnement éducatif offerts aux enfants. Par ailleurs, la présence sur la commune d'une personne ayant les compétences requises pour animer des activités auprès d'un groupe d'enfants constituait une condition nécessaire à l'émergence d'un projet ambitieux et de qualité.

Le PEDT a donc aussi permis à la commune de Lussat de valoriser et tirer profit de ses propres ressources aussi bien du point de vue humain qu'environnemental.

Ce bilan est toutefois contrasté par la fermeture de l'école qui entrainera un désengagement de la commune sur l'action périscolaire.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Le PEDT a été pris avant comme une contrainte sur ce territoire mais cela n'a pas limité pour autant l'ambition des élus d'un point de vue qualitatif. Le PEDT a donc véritablement permis de formuler pour la première fois une politique éducative. Pour le maire du village, malgré son hostilité revendiquée à la réforme des rythmes scolaires et au fait de laisser la responsabilité aux collectivités d'organiser des activités à vocation éducative, le PEDT a tout de même permis aux enfants de bénéficier de temps périscolaires de qualité.
-----------------	---

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	La commune a pu bénéficier d'un accompagnement de la part de la DDCS/PP et de la DSDEN. Les élus et le directeur d'écoles critiquent néanmoins l'attitude de l'IEN jugé peu à l'écoute face aux contraintes d'organisation des petites communes rurales.
-----------------	--

Bilan du PEDT

Jugement	Le bilan du PEDT est positif pour l'ensemble de la communauté éducative mais il n'a pas vocation à durer compte tenu de la disparition prochaine de l'école et cela provoque un sentiment d'amertume très fort chez les personnes qui se sont fortement impliquées dans sa mise en œuvre mais aussi chez les parents.
-----------------	---

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	Aucun dispositif éducatif n'existait avant la mise en œuvre du PEDT.
-----------------	--

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	Le seul enseignant/directeur de l'école n'a pas souhaité être impliqué directement dans la mise en œuvre des activités mais il a fortement soutenu la démarche du PEDT au sein du conseil municipal motivé par la volonté de prouver qu'il est possible de mettre en place des projets ayant une forte plus-value éducative en milieu rural aussi.
-----------------	--

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	Bien que disposant de peu de ressources locales, la commune a pu compter sur la présence d'une personne compétente pour animer des activités éducatives. Elle a su également profiter de l'opportunité offerte par son environnement naturel d'exception.
-----------------	---

Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)

Jugement	Compte tenu de la taille de la commune et le nombre d'enfants concernés par le PEDT, la notion de pilotage n'est pas adaptée. La personne en charge de l'animation des activités périscolaires se soucie toutefois de la communication avec les parents et échange régulièrement avec le directeur de l'école.
-----------------	--

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles

Jugement	Le PEDT a permis aux enfants de bénéficier d'activités de loisirs auxquels ils n'avaient majoritairement pas accès.
-----------------	---

Consultation et participation des usagers (enfants, familles)

Jugement	Les familles sont littéralement absentes et n'ont pas émis de revendications particulières au moment de l'élaboration du PEDT. Les parents interrogés ont conscience cependant que les temps périscolaires proposés sont certainement de meilleure qualité que dans les communes voisines où il s'agit davantage d'un temps de garderie.
-----------------	--

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	La présence d'une classe unique avec des enfants allant de la maternelle jusqu'au CM2 a rendu la tâche particulièrement ardue. Bien que la variété des activités soit relativement limitée, on note un réel effort pour que tous les enfants puissent y trouver un intérêt malgré les grandes
-----------------	---

	différences d'âge.
Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant	
Jugement	Les relations nouées entre l'enseignant et l'animatrice permettent véritablement d'aboutir à des temps éducatifs complémentaires. Les objectifs éducatifs des temps périscolaires sont bien distingués de ceux du temps scolaire.

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)	
Jugement	En raison de la forte diminution des effectifs scolaires, les locaux ne posent pas de difficultés particulières. Les temps périscolaires peuvent ainsi se dérouler dans une ancienne salle de classe, en extérieur ou dans la salle des fêtes du village.
Qualité des intervenants	
Jugement	La personne mobilisée dispose d'une longue expérience dans l'animation d'activités éducatives dans son pays d'origine (Pays-Bas) travaille depuis de nombreuses années en France sur la promotion de la pédagogie positive auprès des parents. Elle est donc particulièrement sensible au besoin de distinguer ce qui relève de l'apprentissage scolaire et ce que peuvent être les apports éducatifs du temps de loisir.

Enseignements pour les préconisations nationales

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	L'exemple du PEDT de Lussat illustre que la taille de la commune n'est pas nécessairement déterminante pour aboutir à une offre périscolaire de qualité. Cela dépend avant tout de la possibilité mobiliser les compétences nécessaires aux temps d'animation.
Bonnes pratiques recensées	Mobilisation des ressources naturelles pour organiser les activités périscolaires.

Communauté de communes Bénévent Grand Bourg- Creuse

Consultant	Marjorie Norbis	Date de l'enquête	14-15/12/16	Sites visités	Le Grand-Bourg Bénévent
-------------------	-----------------	--------------------------	-------------	----------------------	----------------------------



Maison de Pays au Grand-Bourg



Place du marché au Grand-Bourg

Collectivité : Communauté de communes Bénévent Grand Bourg (17 communes)

Situation géographique : Rural

Nombre d'habitants : 7 238 habitants

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : 5 écoles

Nombre d'enfants scolarisés : 392

Compétences exercées par l'EPCI : petite enfance, périscolaire (hors midi), jeunesse

PEDT : Intercommunal

Mode de gestion du périscolaire : Régie intercommunale

Année de 1^{ère} application du PEDT : 2014

Tranches d'âge concernées par le PEDT : 3-6 ans (école maternelle) – 6-11 ans (école élémentaire)

Déclaration en ACM : oui

Dispositifs éducatifs préexistants : Non

Interlocuteurs rencontrés :

Equipe municipale	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
VP en charge de l'enfance	4 Directeurs d'école	12 enfants sur le temps des NAP
2 maires siégeant à la commission enfance	5 enseignants	
Directeur du service enfance jeunesse	7 intervenants extérieurs périscolaires	
Coordinatrice PEDT		
5 animateurs		

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Acteurs et périmètre du PEDT

L'intercommunalité a pris en charge la compétence périscolaire suite à la réforme des rythmes scolaires. Les communes membres de l'EPCI ont d'emblée eu la volonté de développer une offre périscolaire à l'échelle intercommunale pour 2 raisons :

- Mutualiser les ressources pour être en capacité de développer un projet ambitieux.
- Proposer une offre périscolaire de qualité égale aux enfants de toutes les communes de l'EPCI.

Avant la mise en place du PEDT, seules 2 communes sur les 5 accueillant une école disposaient d'un centre de loisirs associatifs. Ils sont désormais en régie intercommunale.

Bien que située en milieu rural, la communauté de communes Bénévent-Grand Bourg bénéficie d'une situation géographique favorable : elle se trouve dans l'ouest du département où se concentre l'activité économique et à proximité des villes de Guéret et de la Souterraine. De ce fait, la dynamique démographique est positive et l'une des 5 écoles a même vu ses effectifs doubler en quelques années. Par ailleurs, une bonne partie de la population qui arrive sur le territoire est extérieure au département, souvent issue de milieux urbains et de logements sociaux. Les assistantes sociales du département, les enseignants et les intervenants périscolaires n'avaient pas l'habitude d'être confrontés à ce type de public.

Le PEDT émane ainsi d'une volonté politique forte de développer une offre éducative en adéquation avec les besoins et la situation des familles sur le territoire. Ce sont donc les élus de la commission Enfance qui ont contribué à porter la démarche du PEDT, dont le périmètre est limité aux tranches d'âge visées par la réforme des rythmes scolaires et au temps des nouvelles activités périscolaires. L'ensemble des acteurs du PEDT qualifient ce nouveau temps de « périéducatif » par opposition à l'ancienne forme du périscolaire qui existait avant la réforme, mais qui se rapprochait davantage de la garderie.

La perspective de la fusion avec 2 autres intercommunalités (Pays Sostranien et Pays Dunois) est considérée avec inquiétude en raison de l'étendue de la nouvelle collectivité et d'une certaine crainte de voir les intérêts de la ville centre (La Souterraine) passer devant ceux des plus petites communes.

Ressources mobilisées

Outre la mobilisation des élus lors de la phase d'élaboration du PEDT, pour sa mise en œuvre au quotidien la communauté de communes s'appuie sur :

- **1 coordinatrice PEDT** qui est aussi responsable de l'ensemble du service enfance. Elle participe à la conception des cycles d'activités en identifiant des thématiques et des intervenants sur le territoire. En cas d'absence d'un intervenant ou d'un animateur elle peut être amenée à le remplacer.
- **5 animateurs** salariés de l'EPCI, soit un animateur par école. Une partie d'entre eux a été recruté expressément pour pouvoir répondre au nouveau besoin généré par la mise en place du PEDT.

Elaboration du PEDT et organisation

Les élus ont fait le choix de ne pas consulter les parents et les enseignants dès le début de la phase d'élaboration du PEDT. Ils ont décidé de s'appuyer sur les textes relatifs à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du PEDT et de travailler à une première version du projet uniquement avec les élus de la commission enfance. Ce choix s'explique par le souhait d'aboutir à une vision convergente entre élus sur la manière dont il fallait structurer le projet avant d'être confrontés aux enseignants et aux parents, en grande partie hostiles à la réforme des rythmes scolaires. De nombreuses réunions de travail ont été nécessaires. Les élus estiment que sur la période d'élaboration du PEDT la commission enfance s'est réunie presque une cinquantaine de fois contre une dizaine de fois pour les autres commissions. Durant cette phase, la DDCSS/PP a souvent été sollicitée pour assister les élus sur les aspects les plus techniques. En revanche, l'Education nationale a été assez peu présente d'après les élus.

Le projet a ensuite été présenté aux enseignants et aux représentants des parents d'élèves. Malgré de fortes réticences initiales, les parents sont plutôt satisfaits de l'offre développée par la commune. Le regard des enseignants est souvent plus critique quant aux choix d'organisations adoptés par l'intercommunalité.

Les principes qui régissent l'organisation des nouveaux temps périéducatifs sont les suivants :

- Favoriser la découverte d'activités culturelles, sportives ou de loisirs ;
- Proposer une offre égale à tous les enfants scolarisés sur l'intercommunalité ;
- Garantir la gratuité des nouveaux temps d'activités pour en favoriser la fréquentation.

Pour pouvoir mettre tout cela en application, il a fallu mobiliser l'ensemble des ressources associatives du territoire car les animateurs rattachés aux écoles ne peuvent pas à eux seuls animer des activités suffisamment variées et de découverte conformément aux objectifs poursuivis par l'intercommunalité. Un appel à projet a donc été lancé par l'intercommunalité pour trouver d'autres compétences présentes dans le monde associatif ou auprès d'auto-entrepreneurs (sport, éducation à l'environnement, culture scientifique, arts graphiques, etc.). Des cycles par périodes inter-vacances ont ainsi été élaborés, les activités sont toujours animées par un binôme animateur/intervenant extérieur. En début et en fin de chaque cycle, des temps de concertations et de bilans sont mis en place entre le pool d'intervenants extérieurs, les animateurs et la coordinatrice PEDT.

Un système de rotation a été mis en place pour que les mêmes intervenants extérieurs et les mêmes cycles puissent être proposés dans les 5 écoles. Ce choix implique que les activités aient lieu à des jours et des horaires différents pour chaque école, ce qui est vivement critiqué par les enseignants. Par ailleurs, tous les enfants sont d'office inscrits aux activités périéducatives.

L'organisation des activités sur des séances de 2 fois 1h30 s'est aussi imposée comme une évidence pour pouvoir proposer des activités approfondies et ambitieuses du point de vue du contenu mais aussi pour rendre l'offre d'emploi suffisamment attractive pour les intervenants qui doivent parcourir de longues distances.

Ambition initiale du PEDT

L'ambition initiale du PEDT de découverte d'activités qui puissent déboucher ensuite sur une pratique plus régulière chez les enfants, a effectivement pu se concrétiser d'après les élus et la coordinatrice, et ce grâce à la mobilisation d'intervenants extérieurs ayant des compétences spécifiques. Ainsi, le PEDT aurait aussi eu les retombées espérées

sur le tissu associatif local et la communauté de communes estime que par le biais du PEDT, elle peut jouer un rôle important dans la dynamisation de l'économie locale.

Cette vision est partagée par les intervenants extérieurs notamment issus d'associations et de fédérations sportives qui constatent une progression de leurs adhérents sur la tranche d'âge visée par le PEDT. Ils estiment aussi que le système de rotation et les horaires choisis par l'intercommunalité leur est favorable dans la mesure où cela permet d'augmenter le volume horaire global de leurs interventions et de rentabiliser les efforts de conception d'une séance d'activité puisqu'elle est destinée à être répliquée dans plusieurs écoles.

Au-delà des intervenants extérieurs ce sont aussi tous les emplois qui auparavant étaient relatifs aux temps courts de garderie ou de pause méridienne qui ont pu être pérennisés et qui constituent aujourd'hui quasiment des temps complets.

La concrétisation de cette ambition tient essentiellement aux importants investissements opérés par la collectivité en termes de ressources humaines : le recrutement d'un coordonnateur PEDT et d'animateurs ainsi que l'organisation de sessions de formation BAFA à destination de tous les intervenants extérieurs et aux ATSEM.

L'absence de locaux adaptés à l'organisation d'activités périscolaires sur tous les sites scolaires constitue l'une des principales contraintes limitant à ce jour une pleine réalisation des ambitions poursuivies par l'intercommunalité au travers du PEDT.

Les élus et les services tirent ainsi un bilan positif de cette expérience et envisagent désormais d'investir davantage sur les autres tranches d'âge qui ne sont pas actuellement prises en compte par le PEDT. À terme, ils estiment également que le PEDT pourrait gagner en cohérence si les communes déléguaient la compétence scolaire à l'intercommunalité.

Déroulement

Les activités peuvent avoir lieu sur **deux créneaux** : de **13h30 à 15h00** ou de **15h00 à 16h30** tous les jours sauf le mercredi selon la classe et l'école concernée. À titre d'exemple, le jour de la visite des activités avaient lieu sur trois écoles : Fursac, Le Grand-Bourg et Bénévent-L'abbaye, à 13h30 pour les CP et CE1 et à 15h00 pour les CE2/CM1/CM2. Les enfants restent dans leur groupe classe sur le temps des activités, ils n'ont pas la possibilité de changer de groupe ni de changer d'activité. Ce côté contraignant est compensé par le fait qu'à la fin de l'année scolaire tous les groupes classes d'un même niveau auront participé à toutes les activités.

Par exemple, le jeudi après-midi de novembre à décembre, tous les enfants de CE2 et CM1 du Grand-Bourg ont 1h30 de football.

Cette organisation est valable uniquement à partir du CP, pour les maternelles ce sont des temps calmes qui sont proposés après les temps de sieste.

Lorsqu'un enfant exprime le souhait de ne pas participer à l'activité, il peut s'installer dans un coin en observateur mais cela est plutôt rare.

ATELIERS PERI-EDUCATIFS

Planning du 3 novembre au 18 décembre 2016



	13h30			15h			16h30		
				Fursac	CE1/CE2		Musique et Danse Trad		
				Le Grand Bourg	CM1/CM2		Danse		
				Bénévent-L'abbaye	CE1		Far West		



Fursac	CM1/CM2	Far West	Fursac	CP/CE1	Far West
Le Grand Bourg	CM1/CM2	Badminton	Le Grand Bourg	CE2/CM1	Tennis de table
Bénévent-L'abbaye	CE2/CM1	Musique et Danse Trad	Mourioux-Vieilleville	CE1-CM2	Badminton
			Marsac	CP	Musique et Danse Trad



Fursac	CP/CE1	Environnement	Fursac	CM1/CM2	Environnement
Le Grand Bourg	CP/CE1	Far West	Le Grand Bourg	CE2/CM1	Foot
Bénévent-L'abbaye	CE1	Danse	Bénévent-L'abbaye	CM2	Far West



Marsac	CP	Boxe éducative	Fursac	CE1/CE2	Boxe éducative
Mourioux-Vieilleville	CE1-CM2	Tchoukball	Le Grand Bourg	CP/CE1	Pêche et Nature
Bénévent-L'abbaye	CE2/CM1	Eveil musical	Bénévent-L'abbaye	CM2	Eveil musical

Planning des activités périscolaires



Locaux destinés aux ateliers périscolaires à Bénévent



Atelier danse Hip-Hop avec une classe de CE1



*Centre de loisirs et locaux destiné aux ateliers périscolaires
au Grand-Bourg*

Atelier Far West avec une classe de CP/CE1

Point de vue des bénéficiaires

Les enfants rencontrés sur les temps d'activités ont exprimé des préférences très variées sur les cycles d'activités proposés. Certains affirment avoir préféré le tir à l'arc, d'autres les activités de pêche en pleine nature, ou encore la danse traditionnelle, etc. La plupart d'entre eux ne pratiquent régulièrement aucune activité en dehors de l'école sauf pour une minorité de garçons qui pratiquent déjà du football et du basket ou quelques filles qui pratiquent de la danse. Le fait d'imposer des cycles d'activités à tous les enfants sans tenir compte de leur préférence favorise ainsi la mixité dans des activités habituellement très genrées.

Les parents sont régulièrement informés de ce qui est fait durant les temps d'activités périscolaires par l'intermédiaire du cahier de liaison et par le site internet de l'intercommunalité. Ils n'expriment cependant pas d'attentes particulières. Ils sont décrits par les équipes d'animateurs et par les élus comme assez peu investis dans le suivi du parcours éducatif de leurs enfants.

Lors de la visite, aucun parent élu ne s'est présenté à la réunion organisée par l'intercommunalité.

Point de vue des enseignants

Les enseignants ont exprimé de façon unanime la reconnaissance de la qualité des activités qui ont été mises en place par l'intercommunalité. Le choix d'un binôme animateur/intervenant extérieur est jugé particulièrement judicieux. Aussi, aucune crainte n'est exprimée quant aux éventuels risques de redondances entre les temps scolaires et périscolaires, considérant que les approches scolaires et périscolaires sont bien distinctes et que les animateurs s'inscrivent dans la perspective de découverte d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Ainsi, de nombreux enfants ont effectivement eu la possibilité de pratiquer des activités auxquelles ils n'auraient pas eu accès de par leur environnement familial.

Si cet apport est jugé positif, il ne faut pas pour autant y voir d'après les enseignants, un facteur de réussite éducative. Par ailleurs, le fait de mettre en place des actions communes entre temps scolaire et périscolaire ou d'articuler le PEDT aux projets d'écoles n'est pas considéré comme quelque chose qu'il faut rechercher à tout prix et qui contribue

nécessairement à une meilleure qualité éducative. Les enseignants souhaitent privilégier des modes de collaboration souples, au cas par cas, lorsqu'ils jugent que cela peut être intéressant.

Ils sont en revanche plus critiques quant au choix des horaires. Ils pensent majoritairement que les temps d'activités devraient se dérouler plutôt sur 45min pour ne pas trop couper la journée scolaire ou à défaut après l'école. Ils estiment ainsi que c'est aux animateurs et à la collectivité d'adapter le contenu des activités en fonction de ce qu'ont prévu les enseignants juste avant ou après la séance de NAP, et non pas l'inverse. On note ainsi un manque de flexibilité chez certains enseignants et directeurs d'écoles qui n'acceptent pas encore complètement le principe de co-éducation.

Ils affirment aussi avoir été associés à la démarche trop tard, une fois le projet déjà établi et que la collectivité n'a pas tenu compte de leur avis.

Bilan

La collectivité a fait preuve d'un fort volontarisme pour aboutir à un PEDT qui s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la réforme des rythmes scolaires. De nombreuses initiatives telles que la mise en place d'un appel à projet, le financement de la formation BAFA, la mise en place de binômes animateur/intervenant extérieur, ont permis de surmonter la principale difficulté évoquée de façon récurrente en milieu rural à savoir l'absence d'équipements culturels de proximité.

Sur le plan qualitatif, le contenu du PEDT est apprécié par l'ensemble des membres de la communauté éducative. Néanmoins, sur le plan organisationnel, la collectivité s'est trouvée confrontée à la nécessité d'arbitrer entre le fait de mobiliser des intervenants extérieurs permettant de concourir à une meilleure qualité des contenus, et le fait de choisir une organisation des activités plus homogène et davantage compatible avec le temps scolaire.

Il apparaît ainsi que certains objectifs poursuivis rentrent en concurrence mais la collectivité assume les choix opérés dans la mesure où ce sont les seuls qui leur permettaient d'organiser des activités ayant une véritable plus-value éducative pour tous les enfants.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Le transfert de la compétence périscolaire à l'échelle intercommunale est directement lié à la mise en place du PEDT. En ce sens, il a constitué une véritable opportunité pour la collectivité pour définir, pour la première fois, une politique éducative ambitieuse. Forte de cette expérience, l'intercommunalité réfléchit désormais à l'opportunité d'étendre le périmètre du PEDT à la jeunesse mais aussi à l'acquisition de la compétence scolaire qui est restée au niveau des communes.
-----------------	--

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	La collectivité a surtout été accompagnée dans sa démarche par la DDCS/PP, dans le cadre notamment de la déclaration de ses accueils collectifs de mineurs. Les élus et surtout les personnels du service enfance de collectivité auraient souhaité davantage de soutien de la part de l'Education nationale et déplorent une faible implication de l'IEN et de la DASEN sur le contenu dans la mesure où le PEDT émanait avant tout du Ministère de l'Education nationale.
-----------------	---

Bilan du PEDT

Jugement	Le bilan de la démarche de PEDT est très positif aussi bien du point de vue des élus de la commission enfance mais aussi des maires des communes faisant partie de l'EPCI. Pour l'ensemble des communes concernées, le fait de mutualiser le PEDT à l'échelle intercommunale est considéré comme indispensable pour pouvoir mettre en place une politique éducative ambitieuse en milieu rural.
-----------------	---

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	L'offre périscolaire était peu développée avant la réforme des rythmes scolaires : uniquement 2 centres de loisirs sur 5 communes disposant d'une école. Par ailleurs, l'offre existante était portée par des associations locales donc les communes étaient peu impliquées.
-----------------	--

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	L'élaboration du PEDT a dans un premier temps été portée par les élus de la commission Enfance. Si les élus se sont fortement mobilisés, ils n'ont pas souhaité impliquer d'autres acteurs éducatifs dans la réflexion avant d'avoir abouti à une vision convergente en interne. Les enseignants tout particulièrement, ont été associés de façon tardive et estiment que leur point de vue n'a pas été pris en compte dans les choix d'organisation des nouveaux temps d'activité.
-----------------	---

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	L'intercommunalité s'est largement appuyée sur les ressources associatives du territoire pour concevoir sa nouvelle offre d'activités. Les choix d'organisation tels que la rotation des animateurs sur les écoles, la mise en place de binômes animateurs/intervenants extérieurs, l'organisation de formations BAFA, ont été fortement conditionnés par le fait que la collectivité souhaitait favoriser la participation d'association ayant des compétences spécifiques dans des domaines variés (environnement, arts graphiques, sport, musique, etc.)
-----------------	---

Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)

Jugement	La présence d'une coordinatrice du PEDT qui consacre quasiment la totalité de son temps au suivi des équipes d'animateurs et à la mise en œuvre des activités périscolaires permet à la collectivité de s'inscrire dans une dynamique durable. En effet, les temps de bilan et de réflexion collective qui sont organisés par la coordinatrice avec les animateurs et les intervenants permettent d'identifier rapidement les problématiques liées à l'organisation, les pistes d'amélioration possibles dans les contenus, la communication avec les familles, la collaboration avec les enseignants, etc. Cela permet indéniablement d'éviter un essoufflement de la démarche.
-----------------	--

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles

Jugement	Les activités périscolaires étant obligatoires et gratuites, on peut considérer que le PEDT a effectivement permis de démocratiser l'offre périscolaire sur le territoire. Par ailleurs, il a permis aussi de développer le périscolaire dans les communes qui ne disposaient pas de centre de loisirs avant la mise en œuvre de la réforme.
-----------------	--

	•
Consultation et participation des usagers (enfants, familles)	
Jugement	Les familles, peu engagées de manière générale dans le parcours éducatifs de leurs enfants, ont exprimé avant des inquiétudes en termes d'organisation des temps. Ils n'ont pas directement été consultés sur le contenu des nouveaux temps d'activité. Les enfants n'ont pas la possibilité de choisir les activités auxquels ils participent surtout pour des questions d'organisation. Mais la présence de cycles d'activités très différentes permet de contrebalancer cette contrainte.

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)	
Jugement	Les cycles d'activités choisis couvrent des champs suffisamment variés sont bien pensés en lien avec l'âge des enfants visés. La volonté de l'intercommunalité était de mettre en place une offre périscolaire avec une véritable plus-value éducative et ne pas se limiter à une offre de type garderie.
Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant	
Jugement	La complémentarité éducative entre temps périscolaires et temps scolaires n'est pas encore tout à fait optimale sur certains sites scolaires. L'intercommunalité et les animateurs dénoncent un dénigrement de leur action de la part de certains enseignants et du point de vue des enseignants les horaires et le contenu des activités ne tiennent pas suffisamment compte de ce qui est fait durant le temps scolaire pour éviter les redondances et une fatigue accrue des enfants. Mais ce constat varie fortement en fonction de la qualité des relations nouées entre les enseignants et les animateurs.

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)	
Jugement	Les locaux disponibles sur les 5 communes disposant d'une école ne sont pas toujours adéquats pour organiser des activités en groupe. Cela constitue une forte contrainte pour les animateurs. Dans les écoles où la population scolaire a plutôt tendance à augmenter et où les locaux sont déjà insuffisants pour le temps scolaire, la mise en œuvre des activités périscolaires a pu susciter quelques tensions au démarrage.
Qualité des intervenants	
Jugement	La collectivité est très attentive à la qualité des intervenants choisis a pris en charge leur formation au BAFA. La présence systématique d'un animateur de la collectivité permet de garantir le bon déroulement des temps d'activité.

<i>Enseignements pour les préconisations nationales</i>	
Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	Exemple d'une collectivité qui a fait le choix de concentrer ses efforts sur la qualité des contenus et des intervenants mobilisés mais sans doute au détriment des rythmes
Bonnes pratiques recensées	- La mise en œuvre d'un appel à projet pour identifier de nouveaux intervenants ayant des compétences spécifiques. - L'organisation de formations BAFA pour tous les intervenants. - L'encadrement des enfants par des binômes animateur/intervenant extérieur

Ville de Guéret- Creuse

Consultant	Serge Pouts-Lajus	Date de l'enquête	19/01/17	Sites visités	Guéret
-------------------	-------------------	--------------------------	----------	----------------------	--------

Collectivité : Commune de Guéret

Situation géographique : Urbain

Nombre d'habitants : 13 143 habitants

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : 4 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires

Nombre d'enfants scolarisés : 1147 enfants

Compétences exercées par la ville: scolaire, périscolaire

PEDT : Communal

Mode de gestion du périscolaire : Régie municipale

Année de 1^{ère} application du PEDT : 2014

Tranches d'âge concernées par le PEDT: 3-6 ans (école maternelle) – 6-11 ans (école élémentaire)

Déclaration en ACM : Oui

Dispositifs éducatifs préexistants : PEL, CEJ

Interlocuteurs rencontrés :

- **Mme Labrousse**, directrice des services éducation-jeunesse
- **M. Goupillou**, directeur de la cohésion sociale, des sports et de la culture
- **Mme Vincent**, élue, adjointe au maire chargée de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse, ancienne professeure d'IUFM

Mme Vincent est élue en charge de l'éducation depuis 2002. Elle a contribué au renouvellement du PEL en 2004.

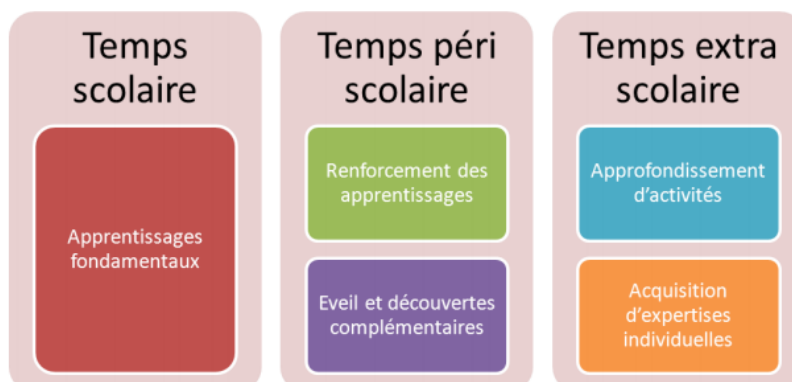
COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Réforme des rythmes

La ville adhéraît au principe de la réforme des rythmes, elle était intéressée et partante dès 2013. Mais elle s'est trouvée confrontée à une **forte opposition des enseignants** (confirmée par la DSDEN pour l'ensemble du département) qui ont résisté à la mise en place des nouveaux temps scolaires.



Avant 2013, la ville avait le souci de faire participer tous les enfants à des activités périscolaires. Un réseau d'accompagnement à la scolarité avait été mis en place. Dans son projet, la ville a précisé la façon dont elle perçoit l'articulation entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans un schéma qui met l'accent sur la complémentarité des actions.



Le commentaire associé à cette représentation insiste sur la complémentarité des activités proposées aux enfants sur ces trois temps : « Ces trois temps, organisés, contribuent au développement de l'enfant. Le PEDT, co-construit, garantit la continuité et la pertinence éducative et s'attache à rechercher la complémentarité plutôt que l'empilement des actions. »

Cette vision de l'articulation des temps scolaires mérite d'être soulignée car elle structure la politique éducative de la ville et l'ensemble de son PEDT.

Mise en œuvre du PEDT

La ville a signé un PEDT en 2013. Le projet a été travaillé avec les partenaires de la ville. Une première tentative de mise en place a été envisagée mais elle a échoué. En 2014, le projet a été revu. L'organisation finalement retenue est représentée dans les deux tableaux suivants.

Maternelle

Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
garderie payante 7h15 - 8h45	garderie payante 7h15 - 8h45	garderie payante 7h15 - 8h45	garderie payante 7h15 - 8h45	garderie payante 7h15 - 8h45
CLASSE 8h45 - 12h	CLASSE 8h45 - 12h	CLASSE 8h45 - 12h15	CLASSE 8h45 - 12h	CLASSE 8h45 - 12h
déjeuner 12h - 14h	déjeuner 12h - 14h		déjeuner 12h - 14h	déjeuner 12h - 14h
TAP 14h - 14h45	TAP 14h - 15h		TAP 14h - 15h	TAP 14h - 14h45
CLASSE 14h45 - 16h30	CLASSE 15h - 17h		CLASSE 15h - 17h	CLASSE 14h45 - 16h30
garderie gratuite 16h30-17h				garderie gratuite 16h30-17h
garderie payante 17h - 18h30	garderie payante 17h - 18h30		garderie payante 17h - 18h30	garderie payante 17h - 18h30

Elémentaire				
Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
garderie payante 7h15 - 8h45	garderie payante 7h15 - 8h45	garderie payante 7h15 - 8h45	garderie payante 7h15 - 8h45	garderie payante 7h15 - 8h45
CLASSE 8h45 - 12h	CLASSE 8h45 - 12h	CLASSE 8h45 - 12h15	CLASSE 8h45 - 12h	CLASSE 8h45 - 12h
déjeuner 12h - 14h	déjeuner 12h - 14h		déjeuner 12h - 14h	déjeuner 12h - 14h
CLASSE 14h - 16h30	CLASSE 14h - 15h15		CLASSE 14h - 15h15	CLASSE 14h - 16h30
garderie gratuite 16h30-17h	TAP 15h15 - 17h		TAP 15h15 - 17h	garderie gratuite 16h30-17h
garderie payante 17h - 18h30	garderie payant 17h - 18h30		garderie payante 17h - 18h30	garderie payante 17h - 18h30

Commentaires sur l'organisation de la journée :

- En maternelle :
 - o les TAP ont lieu entre 14h et 14h45 le lundi et le jeudi, entre 14h et 15h le mardi et le vendredi ;
 - o une garderie payante est proposée le matin à partir de 7h15 et chaque soir (sauf mercredi) après la classe (16h30 ou 17h) ;
- En élémentaire :
 - o les TAP ont lieu entre 15h15 et 17h le mardi et le jeudi ;
 - o une garderie payante est proposée le matin à partir de 7h15 et chaque soir après la classe (lundi, vendredi) ou après les TAP (mardi et jeudi).

Les TAP sont gratuits et fréquentés par tous les enfants. Les ATSEM (29 au total) prennent en charge l'animation des TAP en maternelle et ce sont les animateurs municipaux et quelques intervenants extérieurs contractuels (42 personnes au total) qui animent les TAP au niveau de l'élémentaire.

Lors de la première année de mise en place du PEDT, la ville a beaucoup fait appel aux acteurs associatifs (sportifs principalement) mais cela a créé trop de contraintes. Aujourd'hui, les activités périscolaires sont majoritairement (75%) assurées par des animateurs de la ville avec le concours d'une dizaine d'associations pour les 25% restant. Il s'agit d'associations importantes qui interviennent sur plusieurs communes autour de Guéret. Les activités sont organisées par cycles de 6-7 semaines.

La ville n'a pas réussi à articuler les TAP ni le périscolaire en général avec les projets d'écoles.

Bonnes pratiques signalées :

- activités culturelles développées à l'école Guéry en partenariat avec la Fabrique (scène conventionnée) ;
- beaucoup d'activités périscolaires en lien avec les projets de la ville : marché de Noël, ateliers de récupération (Agenda 21), coopérations avec la ludothèque et le musée.

La ville reconnaît qu'elle a limité ses engagements sur le temps scolaire.

Des activités sont proposées sur les vacances tout au long de l'année, mais aussi le samedi, dans des centres de quartier, dont un situé dans un quartier prioritaire. Une association reconnue par la CAF (Oasis) accueille également des enfants et des jeunes pendant les vacances.

Autres difficultés signalées :

- les animateurs ont des emplois du temps « hachés » : ils accumulent des heures mais de façon disparate, ils enchainent des activités diverses dont la cohérence n'est pas toujours assurée ;
- la ville peine à faire partir les animateurs en formation ; un projet est cependant en préparation pour remettre les animateurs sur leur métier ; la solution de la VAE n'est pas adaptée pour eux ;
- la ville peine à trouver des animateurs (on n'est pas à Limoges...) ;
- les familles ont tendance à se plaindre des animateurs et les animateurs se plaignent de l'agressivité de certains parents...

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	La ville avait déjà un PEL et a rédigé son PEDT en parallèle du PEL. On ne peut pas dire que le PEDT ait été saisi comme une opportunité de formuler ou de reformuler des orientations qui étaient déjà assez clairement établies. Le PEDT s'est donc inscrit dans la continuité du PEL, sans extension et même plutôt avec un recentrage sur le périscolaire qui pourrait, à terme, poser problème.
-----------------	--

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	La commune disposait de l'expérience et des moyens requis.
-----------------	--

Bilan du PEDT

Jugement	La ville n'a pas réalisé d'évaluation de la mise en œuvre de son PEDT. Elle est également en retard pour le renouvellement du projet. Le bilan est donc mitigé, la ville indiquant des relations difficiles avec les enseignants (hostilité initiale forte à la réforme des rythmes) mais également avec les parents qui se déclarent insatisfaits de l'offre périscolaire.
-----------------	---

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	La ville a placé la complémentarité éducative au cœur de son projet. En l'absence d'un bilan complet, il est difficile de dire si cet objectif est atteint. La complémentarité semble réelle si l'on considère le contenu des activités. Mais si l'on se place du côté de la coordination des acteurs, les choses sont moins claires. On peut dire que la complémentarité est réelle mais que c'est au prix d'un découpage strict des domaines et des formes de l'intervention des éducateurs.
-----------------	--

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	La ville s'appuie principalement sur ses propres moyens. La coopération avec les enseignants est limitée, de même que celle avec le secteur associatif qui a été progressivement limitée (un quart des activités proposées, principalement dans le champ sportif).
-----------------	--

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	La ville ne se distingue particulièrement sur ce sujet. Notamment dans son rapport aux associations. En revanche, les ressources culturelles locales sont bien exploitées dans le cadre des activités périscolaires.
-----------------	--

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles

Jugement	La gratuité des TAP a effectivement permis de donner accès à la quasi-totalité de la population scolaire aux activités périscolaires.
-----------------	---

Consultation et participation des usagers (enfants, familles)

Jugement	Rien de particulier à signaler sur ce point, sinon une relative insatisfaction des familles à l'égard des activités périscolaires et des TAP.
-----------------	---

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	La ville s'appuie sur des ressources dont elle disposait déjà. De ce point de vue, l'évolution semble principalement quantitative et il est difficile, sans le secours d'une évaluation des activités, de témoigner d'une amélioration qualitative de l'offre.
-----------------	--

Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant

Jugement	L'organisation des TAP pour les élèves de l'école élémentaire (sur 2 séances d'1h30) est favorable à la mise en place d'activités de qualité prenant en compte le parcours global de l'enfant. Mais l'effectivité de cette dimension n'est pas démontrée.
-----------------	---

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	Les services des animateurs municipaux ont été renforcés mais le risque de dispersion est réel. La ville en est consciente et a choisi de s'appuyer sur le renforcement de la formation des agents pour s'en protéger.
-----------------	--

Qualité des intervenants

Jugement	La ville s'est délibérément orientée vers des animateurs professionnels dont elle va s'attacher à développer les compétences. Cette démarche semble sérieusement conçue et mise en œuvre.
-----------------	---

Entretiens institutionnels- Creuse

PERSONNES RENCONTREES

DSDEN : Mme **Niquet** (DASEN) ; M. **Chazal** (conseiller pédagogique rythmes scolaires) ; M. **Dumont** (secrétaire général)

CAF : Mme **Villard** (chargée de mission)

DDCS/PPPP : M. **Andrieu** (directeur) ; M. **Arki** (responsable PEDT) ; M. **Ledoux** (chargé de mission)

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAUX

Dans ce département, la mise en application de la réforme des rythmes s'est mal passée et a généré de vives tensions. A cette époque, tout le département fonctionnait depuis 20 ans sur 4 jours (pressions syndicales anciennes). Beaucoup d'enseignants n'habitent pas sur la commune de leur école et beaucoup sont en attente de mutation. Des manifestations assez dures ont eu lieu en 2013 au moment de la mise en place de la réforme. Seulement 13 communes sont parties en première vague. Les choses se sont progressivement calmées et la situation actuelle est considérée comme normale même si la DASEN craint que l'équilibre actuel soit fragile.

Aujourd'hui, tout le département est couvert par un PEDT (68 au total), à une ou deux exceptions qui ne sont que des « anomalies » passagères.

Du côté de la DDCS/PP/PP/PP, on signale l'implication croissante des élus sur la question éducative. Se confirme ici l'hypothèse d'un maillage éducatif territorial se mettant progressivement en place.

DONNEES CAF

Trois modes types de financement sont en place (rappel du système national) :

- **Périéducatif** : TAP (P pour périéducatif et non périscolaire) = les activités éducatives se déroulant pendant les temps dégagés par la réforme des rythmes.
- **Périscolaire** : tout le reste hors périodes de vacances, soit : les accueils du matin, la pause méridienne lorsqu'aucun TAP n'est prévu pendant ce temps, l'accueil post-TAP, le mercredi après-midi.
- **Extrascolaire** : les activités proposées pendant les vacances.

Toutes ces actions sont financées sur la même base, le même tarif, les mêmes modalités. Soit :

- Les activités doivent être organisées par un accueil de loisirs homologué (ACM) : il en existe 24 en Creuse
- La CAF contribue à hauteur de 0,54 € par heure et par enfant
- Le montant est calculé sur la base des heures déclarées par l'ACM (soumis à des contrôles réguliers stricts)
- Le périéducatif est plafonné à 3h/semaine et par enfant sur 36 semaines maximum par an (ce qui représente 54 € maximum par enfant et par an)
- Le périscolaire et l'extrascolaire ne sont pas plafonnés
- L'argent est versé en deux fois : 70% en début d'année sur la base d'un estimatif, le solde après ajustement sur le réalisé en fin d'année

En 2015, la CAF-Creuse a financé les activités périscolaires de 68 communes parmi les 124 ayant une école et dont ces activités sont prises en charge par un ACM. Il existe actuellement 24 accueils de loisirs, dont 3 (Crocq et Anzeme et Ajain) sont de création récente et peuvent être considérés comme un effet des PEDT.

En 2015, la CAF a distribué environ 200 000 € soit 370 000 heures pour les activités périéducatives. Rapporté au nombre d'élèves scolarisés au premier degré dans tout le département (8442), cela donne : 45% des élèves ont profité de l'offre périscolaire financé par la CAF, ce qui, compte tenu du fait que la CAF ne finance que la moitié des activités périéducatives, correspond à un pourcentage très élevé des élèves des communes concernées (de 80 à 100%).

FONCTIONNEMENT DU GAD

Deux perceptions s'opposent :

- Pour la DSDEN et la CAF, le GAD n'a pas fonctionné véritablement, il s'est peu réuni. Au début, le conflit avec les syndicats de l'EN a perturbé les relations entre la DSDEN et la DDSCS/PP/PP. Depuis, les choses se sont arrangées (DDSCS/PP/PP et DSDEN en conviennent bien que la CAF persiste à se sentir un peu à l'écart) mais le GAD continue de peu se réunir.
- Pour la DDSCS/PP/PP, le GAD a fonctionné de deux façons :
 - o Un GAD restreint EN-DDSCS/PP/PP, en réalité un groupe technique de suivi des PEDT (fréquentes réunions techniques EN-DDSCS/PP, par exemple, pour la relecture des PEDT)
 - o Un GAD élargi à l'ensemble des acteurs : EN-DDSCS/PP-CAF + association des élus de Creuse + FOL (fédération des œuvres laïques, seule association d'éducation populaire sur le département) + CDOS (sport) + Associations de parents d'élèves

La DDSCS/PP privilégie la deuxième option avec des réunions rares de type grand-messe mais qui ont l'intérêt de mobiliser l'ensemble des acteurs. (« Les GAD à 2 ou 3, c'est le passé, c'était utile au lancement »). Le GAD pourrait être un lieu de réflexion sur les compétences éducatives des intercommunalités.

LA VISION DE LA DSDEN

La DASEN entre dans le sujet par l'élève. Le PEDT doit répondre aux besoins de l'enfant dans sa globalité. La complémentarité et la cohérence des activités scolaires, périéducatives et périscolaires. Cette exigence la conduit naturellement à souhaiter que les enseignants s'engagent dans les activités péri éducatives et péri scolaires aux côtés des animateurs mais également que les projets d'écoles et les PEDT soient rédigées en tenant compte les uns des autres, en cohérence pédagogique. Elle est par ailleurs partisan d'un transfert des compétences en éducation aux intercommunalités et pour le rapprochement des écoles et des collèges (cycle 3).

LA VISION DE LA DDSCS/PP

La DDSCS/PPPP est avant tout soucieuse du contenu et de la qualité des activités périscolaires. Elle a pris en compte la demande des communes de formation des agents (ATSEM, agents de services) et a proposé avec la FOL une formation BAFA adaptée à ces personnes. Elle a eu un gros succès.

Ce que cherche à présent la DDSCS/PP, c'est de passer d'une logique de découverte à une logique de parcours, de projet personnel. Il faut à la fois ouvrir à la mobilité (les langues) et développer des activités de proximité exploitant les ressources locales. Les ressources naturelles sont « énormes » dans ce département rural : elles sont de plus en plus exploitées dans le cadre des activités périscolaires.

La DDSCS/PP dispose d'un ETP pour le suivi des PEDT. C'est correct mais un peu insuffisant.

QUESTIONS TRANSVERSALES

- La fusion du financement des activités périéducatives et périscolaires est envisageable pour la CAF mais il se heurte à certaines difficultés. Les activités périéducatives sont financées à la fois par la CAF et par le fonds de soutien. Il est normal qu'elles soient plafonnées mais pas les activités péri et extrascolaires.
- L'appellation « accueil de loisirs » pose peut-être problème (loisirs = extrascolaire).
- Le vocabulaire CAF (périéducatif) n'est pas partagé par les partenaires (la DASEN considère périéducatif et périscolaire comme des synonymes). Par ailleurs, il aurait mieux valu inverser les appellations (le périscolaire est le plus proche du scolaire).

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune d'Aucamville- Haute-Garonne

Consultant en charge	Julie Jaffré		
Interlocuteurs rencontrés	Nom	Fonction	Date de l'entretien
Equipe municipale	Mme VIGNE-DREUILHE Valérie	Maire-Adjointe aux Affaires scolaires	21 novembre 2016
Responsable PEDT	M. REBUFFATI	Directeur enfance jeunesse	21 novembre 2016
Directeurs d'école et enseignants		3 enseignants (école MATISSE)	22 novembre 2016
Services Ville		Directeurs ALAE Animateurs ALAE Responsable du service culturel Responsable du service développement durable	21 et 22 novembre 2016
CAF	Mme ARCHIMBAULT	Responsable du pôle coordination territoriale	24 janvier 2017
IEN/DASEN	M. MERCIER M. IRIARD	Inspecteur de l'Education Nationale Rectorat	10 janvier 2017
DDCS	M. CAYSSIALS Mme LAVIGNE	Conseiller pédagogique jeunesse et sports Cheffe du pôle jeunesse et éducation populaire	10 janvier 2017
Familles		2 parents d'élèves Ecole Ferry 2 parents d'élèves participant au CLAS	21 et 22 novembre 2016
Enfants			21/11 et 22/11 durant les temps d'observation 21/11

FICHE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

Commune : Aucamville (Haute-Garonne)

Territoire :

- ☐ Urbain
☒ Périurbain
☐ Rural

PEDT :

- ☒ Communal
☐ Intercommunal
☐ Pluri-communal

Nombre d'habitants : 8 126 habitants (INSEE 2014)

Caractéristiques du PEDT

Date de mise en application	PEDT signé en septembre 2013, mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013
Tranches d'âge concernées	2-11 ans
Temps concernés	temps périscolaires du matin, midi, soir, TAP et mercredi après-midi ; temps extrascolaires
Nombre d'enfants concernés	751 élèves dont 298 élèves en maternelle et 453 élèves en élémentaire. (effectifs 2013) 4 écoles – 2 maternelle (Matisse et Poussin) 2 élémentaires (Hugo et Ferry)
Dispositifs éducatifs pré-existants	CEJ, CLAS
Coordination	un directeur enfance jeunesse et 4 directeurs ALAE
Mode de gestion du périscolaire	Régie
Déclaration en ACM	oui sur tous les temps
Accompagnement de l'élaboration du PEDT	Non
Evaluation	A conduire

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

1- Acteurs et organisation mise en place pour la mise en œuvre du PEDT

Le PEDT de la ville d'Aucamville a été signé en septembre 2013 pour une durée de 3 ans et est piloté par la direction enfance jeunesse de la ville. La direction est implantée depuis plusieurs années sur la municipalité (arrivée du directeur en 2002) et les différents professionnels ont développé aux côtés des élus divers outils avant la mise en place du PEDT pour organiser les différents temps péri et extrascolaires des enfants (mise en place de directions des Accueils de Loisirs Après l'Ecole, dispositif CLAS...).

Au moment de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le directeur enfance-jeunesse (et référent du PEDT) ainsi que les élus de la commission éducation-jeunesse ont dans un premier temps organisé **plusieurs temps d'échanges et groupes de travail** avec les directions d'école, les enseignants, et les familles pour proposer un nouveau scénario horaire.

Par la suite, plusieurs ressources ont été mobilisées pour structurer les différents temps et organiser les activités :

- Équipes enseignantes.
- animateurs et ATSEM.
- Directeurs des structures d'accueil périscolaires (ALAE).
- Directrice et animateurs de l'ALSH.
- Parents d'élèves.
- Service culturel et sportif.
- Service restauration.
- Services techniques.
- Police municipale.
- Milieu associatif.

Au-delà des élus, le directeur enfance-jeunesse ainsi que les directeurs des structures ALAE et de l'ALSH ont été pleinement impliqués dans la formalisation du PEDT.

Les directions ALAE et les animateurs qui interviennent sur les temps ALAE peuvent également intervenir sur le temps ALSH et sur le temps CLAS. Les ATSEM sont également mobilisées pour animer les temps ALAE des maternelles (petits jeux, temps libres, temps calme, ateliers plus spécifiques).

La ville s'est également appuyée sur ses ressources internes avec la mobilisation d'un éducateur sportif qui propose différents ateliers sportifs à l'ensemble des écoles et la mobilisation du service culturel (intervenants théâtre, intervenant musique) et environnement.

2- Périmètre du PEDT

Au moment de la mise en place du PEDT, la ville disposait déjà d'un certain nombre d'objectifs éducatifs et d'une offre périscolaire et extrascolaire de qualité et assez diversifiée. Elle a donc fait le choix de s'appuyer sur le PEDT pour réaffirmer plusieurs objectifs en lien avec la cohérence éducative, à savoir :

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire afin de favoriser l'apprentissage scolaire dans le respect des rythmes de l'enfant.
- Améliorer la complémentarité "temps scolaire" et "temps périscolaire" en assurant une meilleure articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant

Aujourd'hui, le PEDT de la ville d'Aucamville formalise les objectifs éducatifs du territoire en direction des enfants âgés de 2 à 11 ans sur leur temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il couvre ainsi l'ensemble des temps de vie de l'enfant. Au-delà même du temps périscolaire de la semaine, il valorise le **temps périscolaire du mercredi après-midi** organisé de 13h30 à 18h30 dans les locaux des centres de loisirs et dans les locaux scolaires ainsi que le **temps extrascolaire proposé pendant les vacances scolaires** et le **temps CLAS** organisés les mardi et jeudi soir pour les enfants concernés.

3- Déroulement (Contexte de mise en place et récit de la mise en œuvre)

La direction enfance jeunesse de la ville a travaillé sur le projet dès l'année 2013 mais dans un contexte relativement difficile avec des directives souvent peu claires de la part des partenaires institutionnels donnant lieu à des incompréhensions.

Etant donné que la ville était d'ores et déjà dans **un régime dérogatoire** (organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées comme la plupart des collectivités en Haute Garonne depuis la réforme de l'école primaire de 2008¹), l'objectif des élus était de sacraliser une après-midi de la semaine scolaire et pour la consacrer aux activités périscolaires. La ville proposant déjà, depuis 2002 dans toutes les écoles, l'ALAE sur le temps périscolaire, elle souhaitait faire évoluer ce dispositif et lui donner davantage d'envergure en proposant une après-midi complète d'activités plus diversifiées et éducatives et en mobilisant des intervenants extérieurs qualifiés.

« Le PEDT allait de soi, c'était normalement plus facile pour nous car nous étions déjà sur 9 demi-journées et nous disposions d'ores et déjà d'animateurs disponibles sur le temps ALAE »

Or, l'Education Nationale n'a pas validé cette proposition la jugeant contraire aux principes de la réforme ayant pour objectifs d'alléger la journée scolaire de l'enfant. La ville a donc maintenu la structure horaire déjà adoptée depuis 2008 en intégrant 15 à 30 minutes de temps scolaire en plus chaque jour en fonction des établissements scolaires pour proposer 5h15 de temps scolaire et 5h45 de temps d'accueil chaque jour.

¹ Réforme de l'école primaire 2008

N. POUSSIN - Maternelle - Lun/Mar/Jeu/Vend				
7h30	9h	12h	14h	16h30 18h30
ALAE	Enseignement	Pause méridienne	Enseignements	ALAE
N. POUSSIN - Maternelle - Mer				
7h30	9h	11h	12h	13h30
ALAE	Enseignement	ALAE	Pause méridienne	
H. MATISSE - Maternelle - Lun/Mar/Jeu/Vend				
7h30	9h	12h	14h	16h15 18h30
ALAE	Enseignement	Pause méridienne	Enseignements	ALAE
H. MATISSE - Maternelle - Mer				
7h30	9h	12h	13h30	
ALAE	Enseignement	Pause méridienne		
V. HUGO - Élémentaire - Lun/Mar/Jeu/Vend				
7h30	8h45	11h45	13h45	16h 18h30
ALAE	Enseignement	Pause méridienne	Enseignements	ALAE
V. HUGO - Élémentaire - Mer				
7h30	8h45	11h45	13h30	
ALAE	Enseignement	Pause méridienne		
J. FERRY - Élémentaire - Lun/Mar/Jeu/Vend				
7h30	8h45	11h45	13h45	16h 18h30
ALAE	Enseignement	Pause méridienne	Enseignements	ALAE
J. FERRY - Élémentaire - Mer				
7h30	8h45	11h45	13h30	
ALAE	Enseignement	Pause méridienne		

Une fois le scénario horaire défini, la ville a retravaillé le contenu de ses activités périscolaires ALAE le midi et le soir en maintenant le **temps d'activités périscolaires ALAE classique déjà mis en place** et en y intégrant **une proposition d'ateliers spécifiques organisés par cycle et accessibles uniquement sur inscription**. Cette formule est proposée aux maternelles et aux élémentaires mais pas de manière systématique tous les soirs de la semaine pour ne pas surcharger la fin de journée de l'enfant. Concernant les maternelles notamment, la ville développe, par ailleurs, une expérimentation sur l'école maternelle Poussin : les ateliers spécifiques TAP sont proposés le mercredi matin de 11h à 12h.

Pour favoriser la cohérence des temps périscolaires, la ville n'a pas distingué le temps ALAE classique des temps TAP. Les TAP correspondent en réalité à ces ateliers plus spécifiques nécessitant une inscription sur un cycle mais sont pleinement intégrés au temps ALAE et aux programmes d'activités qui étaient déjà mis en place sur les temps périscolaires.

Ces ateliers ou projets plus spécifiques peuvent se dérouler le midi ou le soir (ainsi que le mercredi matin pour la maternelle Poussin) et ne font pas l'objet d'une tarification supplémentaire au tarif ALAE (tarif établi en fonction du quotient familial). Tous les enfants peuvent s'inscrire à un cycle sur la base du volontariat à partir du moment où ils sont inscrits au temps ALAE.

Par ailleurs, dans chaque école, un directeur ALAE est responsable de l'organisation de l'ensemble du temps périscolaire et de l'équipe d'animateurs mise à disposition (animateurs, ATSEM et participation d'intervenants extérieurs qualifiés).

L'inscription sur ces différents temps se fait via le Dossier Unique :

- Sur le temps périscolaire (matin, midi, soir et mercredi après-midi), les inscriptions se font en début d'année mais également tout au long de l'année.
- Sur le temps extrascolaire, une inscription préalable au centre de loisirs est obligatoire et ensuite les familles peuvent inscrire leur enfant à chaque période de vacances au moment de la réception du programme d'activités.

Pour piloter et poursuivre ces réflexions dans le temps, **un comité de pilotage** a été mis en place en septembre 2013 réunissant des élus, des techniciens de la collectivité, l'Inspecteur d'Académie, les directions d'école, des représentants des associations de parents d'élèves et des représentants d'associations locales.

« Ainsi, le PEDT a formalisé ce qui existait déjà en terme d'offre sur la ville »

4- Objectifs et ambitions initiales du PEDT

La mise en place du PEDT a été un moyen pour la ville de formaliser et de structurer ses objectifs éducatifs, néanmoins, la politique éducative était déjà posée au moment de la rédaction du PEDT (notamment au travers le Contrat Enfance Jeunesse) et la commune proposait, depuis de nombreuses années, au travers de la mise en place des ALAE (Accueil de Loisirs Attachés à l'Ecole), du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), une offre riche et une organisation fluide sur les temps périscolaires et extrascolaires.

« La formalisation du PEDT est une bonne chose car il a permis de poser un cadre mais s'il n'y avait pas eu de PEDT, la politique éducative de la ville aurait quand même continué son développement. Le PEDT s'inscrit dans la continuité des priorités éducatives définies par la ville depuis plusieurs années ».

Au moment de la mise en place du PEDT, la ville disposait déjà d'une offre périscolaire et extrascolaire de qualité et assez diversifiée. Elle a donc fait le choix de s'appuyer sur le PEDT pour réaffirmer plusieurs objectifs en lien avec la cohérence éducative, à savoir :

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire afin de favoriser l'apprentissage scolaire dans le respect des rythmes de l'enfant.
- Améliorer la complémentarité "temps scolaire" et "temps périscolaire" en assurant une meilleure articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant

Trois ans après la formalisation du PEDT, plusieurs constats peuvent être posés.

Tout d'abord, selon les élus et les techniciens interrogés, le PEDT a été un moyen de **poser le cadre de la politique éducative et d'affirmer la place de la ville** en tant que chef de file via la mobilisation de plusieurs acteurs concernés et la constitution d'un comité de pilotage.

« Le PEDT est venu formaliser ce que nous, on a eu la chance de mettre en pratique bien avant » - Directeur ALAE
« Il y avait déjà des équipes, des compétences, des projets pédagogiques, cela s'est mis en place facilement car ce système fonctionnait déjà » - Animatrice ALAE

Les équipes interrogées n'ont pas vu de réelles évolutions sur la qualité des activités proposées car les projets étaient déjà formalisés (exemple : projet sur la gestion du gaspillage alimentaire).

« Notre éducateur sportif apporte une offre sportive un peu méconnue du grand public dans un objectif de découverte mais ça il le faisait déjà avant » Directrice ALAE

Néanmoins, un **certain nombre de projets se sont développés sur les temps ALAE** et une **nouvelle organisation par inscription sur les ateliers TAP** a été mise en place facilitant ainsi le déroulement et le suivi de certains projets dans le temps.

« Pour les activités TAP, c'est plus cadré que le temps ALAE classique, les enfants s'inscrivent et doivent être assidus. C'est bien qu'on le fasse sur inscription et qu'on propose un horaire définie, cela permet d'avoir une vraie plage horaire d'activités et on peut travailler la continuité » Directrice ALAE

Même si la mise en place du PEDT s'est inscrit dans la continuité des objectifs éducatifs de la ville, déjà bien posés en 2013, l'ambition réaffirmée autour de **la co-éducation et l'amélioration de la complémentarité et de l'articulation « temps scolaire » et « temps périscolaire » reste encore difficile.**

- En effet, la dynamique lancée autour du comité de pilotage s'est quelque peu essouffée au fil des mois peinant à mobiliser le personnel de l'Education Nationale ne se sentant pas pleinement concerné par ces questions à l'échelle de la ville. La ville souhaite relancer cette instance en 2017 et impliquer ainsi davantage les familles.
- Par ailleurs, si au sein même des établissements scolaires, de bonnes relations sont observées entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation (présence de la direction ALAE aux conseils d'école ; accords sur les règles de vie de l'établissement, connaissance du projet d'école...), peu de projets en commun sont

travaillés. Ce constat est déploré par les équipes d'animation qui reconnaissent la plus-value que pourrait apporter ce type de projet pour les enfants

Enfin, des questionnements se posent autour du **maintien d'une offre de qualité et diversifiée sur les temps ALAE avec un taux d'encadrement assoupli** (1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans) et au final **une faible mobilisation d'intervenants extérieurs sur ces temps**.

« Il n'y a pas eu de réels changements avec le PEDT par contre la différence s'observe au niveau du taux d'encadrement, cela peut avoir un impact sur la qualité des activités proposées », « Dans les faits, il est très difficile de mobiliser des intervenants extérieurs sur ces temps, ce sont les animateurs des ALAE qui ont dû proposer de nouvelles activités encore plus diversifiées »

« Au départ, la ville souhaitait proposer des activités beaucoup plus éducatives concentrées sur une après-midi mais l'Education Nationale s'y est opposée, nous avons donc dû revoir nos ambitions à la baisse à la fois sur la mobilisation d'intervenants extérieurs et sur le taux d'encadrement »

5- Mise en œuvre et organisation des activités

Les temps périscolaires des quatre écoles de la ville ont été observés. L'organisation est relativement similaire selon les écoles et s'adapte à l'âge des enfants - des différences ont pu être observées entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

Sur le temps de la pause méridienne au sein des écoles maternelles, l'organisation apparaît fluide entre les équipes. Les animateurs vont chercher les enfants scolarisés en maternelle directement dans les salles de classe et sont accompagnées des ATSEM. Plusieurs services de restauration sont généralement organisés (3 services sur la maternelle Matisse) pour proposer des espaces de restauration calmes et adaptés au rythme et à l'évolution de l'enfant. Pendant que certains enfants déjeunent d'autres ont la possibilité de participer à des activités avec les animateurs et ATSEM (danse, sport, activité manuelle...). Ces activités sont généralement proposées sans inscription et les enfants y participent s'ils le souhaitent. Les enfants qui ne souhaitent pas se positionner sur un groupe d'activité peuvent également être en temps libre. Certains ateliers (activités TAP) sont proposés sur inscription généralement le soir (avec l'éducateur sportif notamment) ou pour la maternelle Poussin entre 11h et 12h le mercredi matin. Ce temps du mercredi matin est très apprécié par les animateurs car il permet et de mobiliser également certaines familles qui ne travaillent pas – un projet a d'ailleurs été mis en place pour mobiliser les parents volontaires (« projet Mes parents, ces héros) et qui souhaiteraient venir partager leur métier ou leurs compétences avec les enfants (atelier couture...).

Pour les élémentaires, plusieurs services de restauration sont également proposés sur le temps du midi. Les animateurs prennent en charge les enfants qui restent à la cantine et les enseignants font le lien avec les animateurs pour les enfants externes. Pendant que certains enfants déjeunent, d'autres ont la possibilité de participer à des activités. Généralement, les enfants s'inscrivent à ces activités le vendredi midi précédent et ce pour toute la semaine à venir, ils sont encadrés par un animateur (crosse québécoise, jeux sportifs, scrapbooking, ateliers manuels...). Les enfants qui ne souhaitent pas participer aux activités peuvent rester en temps libre avec un animateur dédié. Globalement, les enfants se repèrent bien et identifient rapidement l'animateur avec lequel ils vont pouvoir faire l'activité. Plusieurs outils sont proposés en fonction des écoles pour faciliter l'orientation des enfants : un planning d'activité précisant l'animateur référent, un tableau véléda positionné dans la cour...

« On s'inscrit le vendredi et on fait l'activité toute la semaine tous les midis », « On n'est pas obligés de s'inscrire, on peut rester dans la cour aussi si rien ne nous plaît », « On sait avec qui aller le midi pour les activités et si on a un doute, on regarde la fiche collée sur la porte » - groupe d'enfants interrogés à l'école élémentaire Ferry et scolarisés du CE2 au CM2.

Sur le temps périscolaire du soir, pour les maternelles, à la fin du temps scolaire, les animateurs vont à nouveau chercher les enfants qui restent à l'ALAE dans les classes avec les ATSEM. Les autres enfants restent au sein des salles de classe avec les enseignants et sont récupérés par leurs parents. Les animateurs font goûter les enfants et des

activités sont mises en place par la suite. Certaines activités correspondent aux TAP et sont donc sur inscription (inscription qui est réalisée à chaque début de période et qui est valable pour l'ensemble du cycle), d'autres activités sont sans inscription et une possibilité de temps libre est également proposée.

Pour les élémentaires, c'est le même principe. Après le goûter et un temps libre dans la cour (16h-16h30), des activités différentes chaque semaine sont proposées par les animateurs (comme pour le midi, les enfants s'y inscrivent le vendredi précédent) et des ateliers TAP sur inscription au début de chaque période sont également animés de 16h30 à 17h30. Pour les TAP, les enfants inscrits s'engagent à être assidus tout au long de la période (ex sur l'école élémentaire FERRY : sport avec l'éducateur sportif le lundi ; réalisation d'un court métrage le mardi ; atelier pâtisserie le jeudi). Les autres enfants ont la possibilité de rester en temps libre et d'autres peuvent s'inscrire à l'espace devoirs. L'aide aux devoirs est encadré par l'équipe ALAE.

Sur chacun de ces temps et dans les quatre écoles, **un système de pointage des présences** est mis en place. Les équipes ALAE dispose d'une tablette pour accéder au logiciel ICAP. Les directions ALAE ont ainsi la possibilité d'enregistrer les présences des enfants, informations transmises ensuite au service facturation de la ville. Selon les directions ALAE qui ont été associés aux réflexions autour de ce logiciel, le système fonctionne bien et permet d'éviter les erreurs.

Pour organiser la sortie des enfants le soir et sécuriser le dispositif, les équipes ont mis en place une organisation spécifique. Chaque animateur est avec son groupe d'enfant (en activité ou en temps libre), un animateur est positionné à l'entrée de l'ALAE et accueille les parents. Lorsque le parent d'un enfant arrive, l'animateur de l'accueil informe les autres animateurs via **un talkie-walkie** que l'enfant est attendu par son parent. L'enfant se dirige alors vers l'accueil et l'animateur reste avec son groupe d'enfant.

« Les talkies walkies c'est pratique, ça permet de ne pas courir partout pour aller chercher les enfants » - Animateur.

Concernant le **partage des locaux avec le scolaire**, ce sont sur les écoles maternelles que ce partage est le plus important (partage de la salle de motricité, d'ateliers...) mais les équipes ne mobilisent généralement pas les salles de classe pour les activités. Des projets d'aménagement sont en cours notamment sur la maternelle Poussin pour dédier davantage d'espaces à l'ALAE. Sur les écoles élémentaires, c'est différents car les ALAE disposent d'espaces dédiés et bien séparés des locaux strictement scolaires. Une classe peut néanmoins être utilisée pour l'aide aux devoirs avec l'accord de l'enseignant concerné.

Enfin, pour faire le lien avec les parents d'un côté et les enseignants de l'autre, un système d'animateurs référents est mis en place pour les élémentaires. Ce système permet de faire le lien entre les équipes et avec les familles et de partager des informations au cours de la journée avec une personne unique. Pour les maternelles, ce sont les ATSEM qui ont la possibilité de faire ce lien étant donné qu'elles interviennent à la fois sur le temps scolaire et sur le temps ALAE.

6- Ressources

Optimisation et valorisation des ressources municipales

L'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, associé à un contexte local de resserrement des contraintes financières et à une organisation déjà en place sur les temps ALAE ont amené la Ville à optimiser au mieux la mobilisation de leurs propres ressources.

La mise en œuvre du PEDT n'a donc forcément augmenté les moyens consacrés à l'éducation de manière générale étant donné que la ville disposait d'ores et déjà d'une offre d'animation sur les temps périscolaires avec du personnel qualifié et diplômé et des locaux dédiés (notamment pour les élémentaires).

Néanmoins, le PEDT a eu un impact plutôt négatif sur la sécurisation du cadre selon les intervenants du fait de l'assouplissement des taux d'encadrement. En effet, l'évolution du taux d'encadrement (passage de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans à 1 pour 14 et de 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans à 1 pour 18 enfants) a eu pour effet de ne pas augmenter en nombre les animateurs qui intervenaient déjà sur les temps ALAE. Une situation

que déplore les équipes d'animation : « *le PEDT ne nous a pas permis d'avoir plus d'animateurs, il pourrait y avoir une offre de meilleure qualité si le taux d'encadrement était moins resserré* » - Animateur ALAE.

Par ailleurs, la ville fait face à de réelles difficultés de recrutement et a recours à un nombre important d'animateurs contractuels. Les contrats horaires étant trop faibles pour les titulariser. Ces animateurs souvent qualifiés et formés ne restent pas plus de 18 mois au sein de la collectivité et des enjeux de formation et d'intégration aux équipes sont de fait soulevés par les directeurs ALAE.

« *On a la chance d'avoir des animateurs contractuels qui restent motivés car leurs conditions de travail sont compliquées* » - directrice ALAE

Parmi les animateurs intervenants sur le temps périscolaires, plusieurs qualifications sont représentées : BAFA/BAFD ; BPJEPS...

Depuis la mise en place du PEDT, des cycles de formation ont été proposés par la ville. 40 agents interviennent sur le temps périscolaire et dans le cadre du PEDT, ils bénéficient de formations organisées par le C.N.F.P.T. et la D.D.C.S. Les animateurs en contrats d'avenir ont eu la possibilité de passer le CQP animateurs périscolaires et certains animateurs ont entrepris des VAE BPJEPS : « *La ville a financé des tuteurs à ces animateurs afin qu'ils les aident dans la réalisation de l'écrit* » - Directeur enfance-jeunesse

Pour les ATSEM, des formations CNFPT ont également été proposées sur plusieurs sujets : l'animation d'ateliers avec les enfants ; la coopération avec l'enseignant ; l'animation d'ateliers manuels...

Les agents ont également eu accès aux formations proposées par la DDCS.

Ces formations ont porté sur les thématiques développées sur les projets PEDT : « sports innovants » « Développement durable » « Restauration équilibre alimentaire » « Technique photo et vidéo »

Concernant les locaux, (même si cela ne relève pas du seul fait du PEDT mais plutôt d'une volonté de la ville depuis 2002 d'intégrer pleinement l'ALAE au fonctionnement des établissements scolaires), l'ensemble des écoles ont été agrandies, aménagées et rénovées et dans presque l'ensemble des écoles, un espace est dédié à l'ALAE. L'école maternelle Poussin est d'ailleurs en cours d'agrandissement pour proposer davantage d'espaces à l'ALAE. Désormais les travaux de rénovation ou d'agrandissement des écoles intègrent et légitiment pleinement cette nécessité d'intégrer dans les réflexions la place de l'ALAE.

Valorisation des ressources du territoire

Pour animer les temps périscolaires et extrascolaires, la ville s'appuie principalement sur ses ressources internes au sein de la direction enfance jeunesse (animateurs, ATSEM, éducateur sportif) et au sein d'autres services villes (intervenant musique, intervenants mobilisés par le service culture sur le temps scolaire, chef de projet développement durable...).

Peu d'association sont néanmoins associées sur les temps périscolaires du fait bien souvent de leur difficulté à mobiliser des intervenants sur les horaires d'accueil.

7- Bilan

Un PEDT qui n'a pas fondamentalement révolutionné les pratiques des acteurs...

Globalement au vue de l'historique et de l'expérience de la commune d'Aucamville, les différents acteurs interrogés s'accordent pour dire que la **mise en place du PEDT n'a pas fondamentalement changé l'organisation déjà en place** sur le temps péri et extra-scolaire. L'offre d'activité étant déjà diversifiée avec la mise en place des ALAE, le PEDT s'est inscrit dans cette continuité.

La mise en place du PEDT n'a pas non plus eu d'impacts réels sur le recrutement de nouveaux personnels d'animation pour plusieurs raisons : il existait déjà un certain nombre de professionnels mobilisés avant la mise en œuvre du PEDT et les taux d'encadrement ont été assouplis. Si certains contrats ont pu être pérennisés en proposant davantage

d'heures aux animateurs qui étaient déjà en poste, le recours aux animateurs contractuels reste important et des difficultés de recrutement et de pérennisation de postes d'animateurs qualifiés reste une réelle difficulté pour la ville.

Mais, un document qui a permis de poser un cadre de travail pour les équipes

Le PEDT a néanmoins permis d'affirmer, de poser un cadre de référence pour la politique éducative, cadre de référence qui peut désormais être repris par les directions des ALAE pour légitimer leurs actions. Il a également permis en 2013 de réunir l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour réfléchir à l'organisation de la semaine scolaire des enfants.

Et de travailler sur un certain nombre de marges de progrès

D'après les personnes interrogées, les marges de progrès résident aujourd'hui dans la capacité de la ville à fédérer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour du PEDT, à renforcer l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires notamment pour réussir à proposer de réels parcours éducatifs cohérents pour chacun des enfants scolarisés. Ces constats se heurtent néanmoins à des réalités organisationnelles et à un manque de temps de partage dédié entre les deux équipes éducatives (équipe enseignante et équipe d'animation).

L'enjeu se pose également dans la nécessité d'adopter une démarche d'évaluation continue des activités et projets menés pour analyser l'impact de ces actions sur le rythme, le bien-être des enfants dans cet environnement scolaire et périscolaire.

De ce point de vue la collectivité a conscience des enjeux et des défis qu'il reste à relever et relance d'ailleurs en janvier 2017 le comité de pilotage qui avait été mis en place en 2013 dans le but de redynamiser les échanges et d'aller plus loin dans les réflexions éducatives. La ville souhaite également mettre en place une réelle méthodologie d'évaluation afin d'analyser l'impact des temps périscolaires sur l'environnement des enfants.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Si la ville disposait d'ores et déjà d'objectifs éducatifs bien définis et d'une forte expérience sur l'animation des temps péri et extrascolaire avec la généralisation depuis 2002 des ALAE (notamment en terme de contenu d'activité et d'organisation des différents temps), le PEDT a néanmoins permis de formaliser et de réaffirmer ces objectifs. Il a également posé un cadre sur lequel le Maire et les élus peuvent s'appuyer pour échanger notamment avec les directions d'école. Le PEDT a ainsi permis d'affirmer la position de la ville dans la politique éducative. Désormais ces questions ne sont plus seulement abordées en conseil d'école (animés par les directions d'école) par les directions ALAE, elles le sont également via le comité de pilotage mis en place. Si ce comité de pilotage, mis en place en 2013-2014, s'est quelque peu essouffé ces derniers mois (pas de réunion en 2016), la ville souhaite relancer cette dynamique au début de l'année 2017 et proposer la mise en place de groupes de réflexion avec les enseignants, les animateurs et les parents d'élèves.
-----------------	---

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	L'élaboration du PEDT de la commune d'Aucamville n'a, malgré les apparences, pas été aussi simple que l'on pourrait le penser au vue de l'expérience de la commune.
-----------------	---

	Au lancement de la démarche, la collectivité s'est retrouvée relativement isolée car très peu de liens étaient formalisés entre les services de la DDCS et la DASEN. L'Education Nationale a d'abord piloté les réflexions autour des horaires scolaires mais la DDCS n'était pas réellement associée. La ville a d'ailleurs dû revoir ses ambitions puisqu'elle souhaite proposer une après-midi d'activité aux enfants mais l'Education Nationale n'a pas approuvé le projet. Puis une instance de pilotage s'est mise en place au bout d'un an, des réunions communes se sont organisées sous l'impulsion de la DDCS et un dispositif d'aide et de soutien a été proposé aux collectivités qui n'avaient pas d'accueil périscolaire et qui souhaitent le développer mais la ville avait finalement déjà bien avancé sur le projet. Aujourd'hui, la ville entretient de très bons liens avec ses partenaires (DDCS, CAF) et reconnaît la disponibilité des référents territoriaux malgré le manque de moyens humains que connaissent ces organismes (2 référents PEDT pour l'ensemble du Département au sein de la DDCS). Elle souhaiterait désormais être accompagnée sur deux volets : - Le volet évaluation du PEDT : la ville souhaiterait bénéficier d'un accompagnement méthodologique et être appuyés sur la constitution des outils d'enquête et la formation des directions ALAE pour travailler une évaluation continue du dispositif - Le volet administratif : la ville rencontre souvent des difficultés pour transmettre des éléments chiffrés sur les effectifs et les fréquentations notamment sur les ateliers TAP (la ville s'est d'ailleurs dotée d'un logiciel pour faciliter le pointage). Des simplifications administratives et la mise en place d'un dossier unique à communiquer aux trois partenaires institutionnels (DDCS, Education Nationale et CAF) optimiserait le travail administratif de la ville.
Bilan du PEDT	
Jugement	Globalement, la mise en place du PEDT sur la commune d'Aucamville est plutôt positif car comme évoqué précédemment il a permis de poser un cadre d'intervention des équipes péri et extrascolaire. Le PEDT n'est pas à l'origine du développement de l'offre d'activités mais s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées et réaffirme les objectifs éducatifs de la ville Les acteurs interrogés déplorent uniquement le fait que pour le moment le PEDT n'a pas réellement permis de rapprocher les équipes éducatives (scolaires et périscolaires) et ainsi d'atteindre l'objectif fixé de renforcer la complémentarité éducative et l'articulation entre le temps scolaire et périscolaire. En effet, à l'heure actuelle, si les équipes cohabitent globalement très bien, peu de projets sont menés de concert (ex : des fêtes de fin d'année qui sont organisées sur deux temps distincts, un temps pour l'école et un temps pour l'ALAE). Par ailleurs, le PEDT n'a pas non plus permis de sécuriser le parcours professionnels des intervenants : le taux d'encadrement assoupli n'a pas permis d'augmenter le nombre d'intervenants et le temps de travail des animateurs reste très précaire pour certains, une situation qui a un réel impact sur la stabilité des équipes d'animation (des recrutements difficiles au vu des conditions proposées, des animateurs contractuels formés qui ne restent pas plus de 18 mois)

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	La collectivité a pris appui sur le CEJ préexistant au PEDT, notamment en ce qui concerne les éléments de diagnostic qui ont orienté les objectifs poursuivis par le PEDT. Le PEDT intègre également le dispositif CLAS mis en place sur la ville et met en avant les projets menés par les autres services de la ville : - le service culture qui souhaite travailler un parcours artistique et culturel ; - le service développement durable qui travaille sur un projet de compostage et de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'objectif étant de travailler un parcours éco-citoyen avec les enfants ; - le service petite enfance pour travailler les passerelles sur les temps périscolaires entre
-----------------	--

	l'ALAE et la crèche.
Mobilisation des acteurs de l'éducation	
Jugement	Dans le cadre de l'élaboration du PEDT d'Aucamville, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative ont été associés via la constitution de réunion d'échanges et d'un comité de pilotage en septembre 2013. Ainsi dès le début de la démarche, les directions ALAE, les animateurs, les enseignants, les directeurs d'école et les familles ont été réunis. Peu d'associations ont été finalement associées aux réflexions et mobilisées par la suite sur les temps périscolaires. « On a entendu parler du PEDT en tant que représentants de parents d'élèves et on a été associés à des ateliers » - Maman d'une petite fille en CE1 à Victor Hugo « La ville est assez exemplaire de ce point de vue-là, on est souvent associés, on nous demande notre avis régulièrement et on se sent écoutés en conseil d'école » - Maman d'une petite fille en CE1 à Victor Hugo
Utilisation des ressources du territoire	
Jugement	Pour animer les temps périscolaires et extrascolaires, la ville s'appuie principalement sur ses ressources internes au sein de la direction enfance jeunesse (animateurs, ATSEM, éducateur sportif) et au sein d'autres services villes (intervenant musique, intervenants mobilisés par le service culture sur le temps scolaire, chef de projet développement durable...). Peu d'association sont néanmoins associées sur les temps périscolaires du fait bien souvent de leur difficulté à mobiliser des intervenants sur les horaires d'accueil.
Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)	
Jugement	La coordination du PEDT est assurée par le Directeur enfance jeunesse qui travaille en lien avec l'élue en charge des affaires scolaires. Le directeur enfance jeunesse s'appuie sur les 4 directeurs ALAE pour la gestion des équipes et la programmation des activités. En parallèle, le directeur enfance jeunesse est également chargée d'animer le comité de pilotage présidé par M. le Maire et l'élue en charge des affaires scolaires. Le PEDT a permis pour la ville de formaliser une instance, autre que les conseils d'école, présidée par M. Le Maire pour échanger sur la politique éducative, faire le point sur les projets et les ambitions de la ville. Une commission enfance-jeunesse (déjà en place avant le PEDT) suit également les travaux et les réflexions autour du PEDT (affaires scolaires, présentation des ateliers, bilans sur la fréquentation). Elle se réunit tous les deux mois et est animée par le directeur enfance jeunesse et l'élue aux affaires scolaires.
Divergences	Pour le moment, le comité de pilotage composé des équipes villes, des partenaires institutionnels, des directions d'école et des familles s'est réuni en 2013 et en 2014. Si la démarche s'est quelque peu essouffée en 2016, la ville a prévu de relancer la dynamique autour de cette instance au début de l'année 2017.

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles	
Jugement	Les TAP en élémentaire et en maternelle étant proposés sur le temps ALAE du soir, tous les enfants scolarisés à Aucamville et qui s'inscrivent au temps ALAE (matin, midi ou soir) ont la possibilité de bénéficier de cette offre sans surcoût supplémentaire à partir du moment où ils s'inscrivent à l'activité pour l'ensemble de la période (inscription sur un cycle). Au-delà des TAP, chaque enfant inscrit à l'ALAE a la possibilité d'accéder à une offre d'activité sur le temps ALAE du midi et du soir s'il le souhaite et sans inscription préalable (excepté d'un vendredi sur l'autre pour les élémentaire). L'inscription au temps ALAE est tarifée et adaptée en fonction de revenus. Des modalités assez souples d'inscription ont été définies, les familles ont la possibilité de modifier leur inscription d'une semaine à l'autre et d'inscrire leur enfant à l'ALAE au cours d'année. Actuellement, la ville travaille sur la mise en place de son portail famille afin que les familles puissent réaliser leurs modifications directement en ligne ou via le guichet unique d'accueil. Depuis la mise en place du PEDT, la ville observe une augmentation assez nette du nombre d'enfants accueillis sur les temps ALAE. Cette augmentation ne serait pas nécessairement liée à la mise en

	place de nouvelles activités mais plutôt à la modification des horaires scolaires. Les enfants terminant l'école plus tôt (16h ou 16h15), certains parents d'élèves ont nécessairement dû s'appuyer davantage sur l'accueil proposé par l'ALAE. « Comme les enfants terminent plus tôt, les effectifs ont explosé sur le temps du soir sur l'ensemble des écoles » Animateur ALAE Par ailleurs, les équipes d'animation ont le sentiment qu'avec l'offre proposée sur l'ALAE certains enfants qui ne viennent pas au centre de loisirs pendant les vacances ou qui ne sont pas inscrits dans des associations ont la possibilité de découvrir de nouvelles activités et discipline. « Grâce à l'éducateur sportif, certains enfants ont la possibilité de découvrir des activités comme le tir-à-l'arc ou la crosse », « certains enfants ne font pas du tout de sport en dehors du temps qu'ils ont avec Guillaume, l'éducateur sportif ». Directrice ALAE
--	---

Consultation et participation des usagers (enfants, familles)

Jugement	Plusieurs outils sont mis en place par la ville pour consulter les usagers (enfants et familles). Pour les enfants : - Des conseils d'élèves (ex : Jules Ferry) animés par la direction de l'école et la direction de l'ALAE - Un conseil municipal des enfants (les enfants sont répartis sur 2 ALAE et se réunissent régulièrement pour monter des projets) Pour les familles - Les parents d'élèves ont été associés au départ de la démarche PEDT via l'organisation de groupes thématiques • « Ces groupes étaient intéressants, ils n'ont malheureusement pas perduré. L'idée est de réassocier les familles dans cet esprit avec la relance du comité de pilotage » - directeur enfance jeunesse - Des enquêtes (via la transmission de questionnaires) ont également été organisées pour recueillir le point de vue des parents (sur la restauration scolaire et sur l'ALAE de manière générale) - Des actions sont proposées dans chaque ALAE autour de la parentalité et des projets sont proposés pour faire venir les familles au sein des écoles (ex : fête ALAE, la grande lessive, soirée de l'animation, soirées jeux avec les parents...) - Sur la maternelle POUSSIN, le mercredi matin de 11h à 12h, un des ateliers TAP (« Mes parents, ces héros ») associe même directement les parents puisque que c'est le parent lui-même qui de par son métier, ses compétences, ses passions anime l'atelier accompagné d'un animateur et piloté par la direction de l'ALAE • « Les TAP en maternelle c'est super, c'est organisé le mercredi matin et ce sont les parents qui montrent aux enfants ce qu'ils savent faire. En plus, les parents sont bien encadrés, l'animateur les rassure et les encourage. Ça permet vraiment de montrer que le parent peut avoir sa place » - Maman d'un enfant de CE1 à Victor Hugo
-----------------	---

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	Avant même la mise en place du PEDT, la commune d'Aucamville disposait déjà d'une offre périscolaire de qualité via la généralisation depuis 2002 des ALAE sur l'ensemble des écoles de la ville. Les animateurs interrogés ainsi que les parents d'élèves n'observent donc pas beaucoup de changements par rapport à l'offre qui était déjà proposée avant le PEDT Néanmoins, la réflexion autour des TAP et du PEDT a amené les directions ALAE et les animateurs à se réinterroger sur les activités proposées, s'assurer que ces dernières étaient bien en lien avec les objectifs éducatifs de la ville et proposer ainsi de nouveaux projets.
-----------------	---

	Plusieurs familles d'activités sont proposées (activités sportives, activités manuelles, cuisine, environnement, relaxation...) mais le nombre total d'activités restent néanmoins relativement réduit. Les ateliers TAP et de manière générale les activités ALAE ont pour objectifs non pas d'aller vers plus d'activités mais vers une approche plus éducative. En dehors des temps d'activité cadrés, des temps libres sont également proposés aux enfants qui ne souhaitent pas participer à une activité <i>« On ne voulait pas faire des activités pour faire de la suractivité »</i> <i>« Ces activités auraient été mises en place avec ou sans le PEDT car on était déjà dans cette dynamique avant même la mise en place du PEDT. Le PEDT a permis de poser le cadre de ces activités » - Directeur enfance jeunesse</i> Chaque ALAE travaille chaque année un projet pédagogique et les animateurs proposent un certain nombre d'activités en lien avec le projet. Une fiche activité par activité est rédigée et comprend les objectifs, les étapes et le matériel nécessaire)
Divergences	Sur le développement de l'offre périscolaire, les animateurs pointent néanmoins plusieurs enjeux : - Une relative faible mobilisation des associations du territoire sur les temps TAP et ALAE de manière générale du fait d'une inadaptation des temps d'activités à leurs disponibilités. <i>« Les associations ont envie de travailler avec nous mais les horaires de coïncident pas du coup on cherche des alternative c'est le projet les petits supporters aucamvillois, on prépare le matériel du supporter (instrument de musique, banderole...) et le week end on va supporter les sportifs avec les enfants »- Animateur ALAE</i> - Une volonté de renforcer l'aspect éducatif et qualitatif des activités proposées sur l'ALAE mais des taux d'encadrement qui se sont élargis. • <i>« On a plus d'enfants mais pas forcément plus d'animateurs du fait de l'assouplissement des taux d'encadrement. Ça nous laisse plus de marge mais au final on a moins d'adulte en face des enfants, c'est l'effet contradictoire du PEDT » - directeur enfance-jeunesse</i>
Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant	
Jugement	De manière générale, l'organisation de l'offre périscolaire apparaît assez fluide. Dans chaque établissement scolaire, un directeur ALAE est désigné (sous la responsabilité du directeur enfance-jeunesse). Chaque directeur ALAE a pour mission de gérer ses équipes et de travailler (avec les animateurs) un projet pédagogique cohérent et adapté aux objectifs éducatifs définis dans le PEDT. Chaque animateur propose et anime une activité sur les temps ALAE ou encadre un groupe d'enfant lorsqu'il s'agit d'un temps libre et en élémentaire, des animateurs référents par classe sont également désignés pour faire le lien avec les enseignants. Pour les activités TAP et de manière générale pour le temps ALAE, les animateurs n'utilisent pas les salles de classe. Sur les écoles élémentaires, des locaux dédiés à l'ALAE sont prévus, sur les écoles maternelles, les équipes partagent les salles (bibliothèque, atelier, salle de motricité ..) Concernant la mise en place de parcours éducatifs pour les enfants, plusieurs domaines d'activités ont été définis dans le cadre du PEDT et constitue un cadre pour la formalisation des projets pédagogiques des ALAE : - Citoyenneté (sensibilisation à la solidarité avec les restos du cœur ; conseil des élèves ; atelier d'utilisation du vélo en lien avec la police municipale ; atelier les supporters aucamvillois) - Environnement et développement durable (débats ; ateliers jardinage ; créations artistiques à base d'objets de récupération...) - Education à la nutrition - Couvertures culturelles et sportives (Up radio ; ateliers théâtre ; ateliers chant...) Pour chacune de ces thématiques, des activités sont proposées tout au long de l'année aux enfants sur le temps ALAE et sur certains temps scolaires notamment sur la thématique ouverture culturelle (dispositif école et cinéma...) Par ailleurs, quelques initiatives sont portées à l'échelle de la ville:

	○ Un projet est en cours sur le recyclage, le compostage et la gestion du gaspillage alimentaire. L'idée est d'étendre ce projet à l'ensemble des écoles et de travailler un véritable parcours éco-citoyen de la crèche au CM2 et en cohérence avec les temps scolaires et périscolaires. Ce projet est piloté par le service développement durable qui travaille en lien avec le service enfance jeunesse sur ces questions. ○ La mise en place d'un parcours artistique et culturel est également en cours de réflexion au sein de la ville et avec les enseignants. Les acteurs de terrain soulignent néanmoins que la difficulté majeure pour mettre en place ces parcours c'est le manque de temps et de concertation entre l'ensemble des acteurs éducatifs « Nous avons très peu de temps pour travailler cette continuité et ces parcours à la fois sur le temps ALAE et entre le temps ALAE et le temps scolaire ». Par ailleurs, entre l'ALAE proposé sur le primaire et le collège, peu de passerelles sont actuellement réalisées (à l'exception d'un groupe d'enfant qui réalise des ateliers au sein du collège).
--	---

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	La mise en œuvre du PEDT n'a pas forcément été un moyen d'augmenter les moyens consacrés à l'éducation de manière générale étant donné que la ville disposait d'ores et déjà d'une offre d'animation sur les temps périscolaires avec du personnel qualifié et diplômé et des locaux dédiés (notamment pour les élémentaires). Néanmoins, le PEDT a eu un impact plutôt négatif sur la sécurisation du cadre selon les intervenants du fait de l'assouplissement des taux d'encadrement. En effet, l'évolution du taux d'encadrement (passage de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans à 1 pour 14 et de 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans à 1 pour 18 enfants) a eu pour effet de ne pas augmenter en nombre les animateurs qui intervenaient déjà sur les temps ALAE. Une situation que déplore les équipes d'animation : « <i>le PEDT ne nous a pas permis d'avoir plus d'animateurs, il pourrait y avoir une offre de meilleure qualité si le taux d'encadrement était moins resserré</i> » - Animateur ALAE. Par ailleurs, la ville fait face à de réelles difficultés de recrutement et a recours à un nombre important d'animateurs contractuels. Les contrats horaires étant trop faibles pour les titulariser. Ces animateurs souvent qualifiés et formés ne restent pas plus de 18 mois au sein de la collectivité et des enjeux de formation et d'intégration aux équipes sont de fait soulevés par les directeurs ALAE. « <i>On a la chance d'avoir des animateurs contractuels qui restent motivés car leurs conditions de travail sont très compliquées</i> » - directrice ALAE Concernant les locaux, (même si cela ne relève pas du seul fait du PEDT mais plutôt d'une volonté de la ville depuis 2002 d'intégrer pleinement l'ALAE au fonctionnement des établissements scolaires), l'ensemble des écoles ont été agrandies, aménagées et renovées et dans presque l'ensemble des écoles, un espace est dédié à l'ALAE. L'école maternelle Poussin est d'ailleurs en cours d'agrandissement pour proposer davantage d'espaces à l'ALAE. Désormais les travaux de rénovation ou d'agrandissement des écoles intègrent et légitiment pleinement cette nécessité d'intégrer dans les réflexions la place de l'ALAE.
Métriques	40 agents interviennent sur le temps périscolaire et dans le cadre du PEDT, ils bénéficient de formations organisées par le C.N.F.P.T. et la D.D.C.S.

Qualité des intervenants

Jugement	Parmi les animateurs intervenants sur le temps périscolaires, plusieurs qualifications sont représentées : BAFA/BAFD ; BPJEPS... Depuis la mise en place du PEDT des cycles de formation ont été proposés par la ville. Les animateurs en contrats d'avenir ont eu la possibilité de passer le CQP animateurs périscolaires et certains animateurs ont entrepris des VAE BPJEPS : « <i>La ville a financé des tuteurs à ces animateurs afin qu'ils les aident dans la réalisation de l'écrit</i> » - Directeur enfance-jeunesse Pour les ATSEM, des formations CNFPT ont également été proposées sur plusieurs sujets : l'animation d'ateliers avec les enfants ; la coopération avec l'enseignant ; l'animation d'ateliers
-----------------	--

	manuels... Les agents ont également eu accès aux formations proposées par la DDSCS. Ces formations ont porté sur les thématiques développées sur les projets PEDT : « sports innovants » « Développement durable » « Restauration équilibre alimentaire » « Technique photo et vidéo »
--	---

Enseignements pour les préconisations nationales

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	- Mobiliser le GAD comme une véritable instance d'appui et d'accompagnement méthodologique pour les collectivités dans l'évaluation et l'animation de leur PEDT
Bonnes pratiques recensées	- La mise en place des ateliers TAP le mercredi en fin de matinée pour les maternelles - La mise en place d'animateurs référents par classe en élémentaire pour favoriser le lien quotidien entre les animateurs et les enseignants et garantir une certaine cohérence avec les parents - La formation proposée aux ATSEM - La participation des directions ALAE aux conseils d'école et aux équipes éducatives; - Le non partage des salles de classe pour la mise en place des temps ALAE et notamment des TAP ; - Des projets en cours sur la mise en place de parcours éducatifs : parcours éco-citoyen ; parcours artistique et culturel - Des projets mis en place et associant les familles : projet « mes parents, ces héros »... - L'inscription obligatoire sur les TAP - La possibilité pour les enfants de ne pas s'inscrire sur des temps d'activité et d'être en temps libre s'ils le souhaitent - Sur la sécurisation du dispositif - o des locaux dédiés au périscolaire ; - o des outils numériques facilitant le report d'information sur la fréquentation et la présence effective des enfants sur les différents temps : tablette, logiciel ICAP (investissement non négligeable pour la collectivité)... ; - o Des outils pour faciliter la sortie des enfants sur le temps ALAE (talkie-walkie)

Communauté de Communes Louge et Touch- Haute-Garonne

Consultant en charge	Julie Jaffré		
Interlocuteurs rencontrés	Nom	Fonction	Date de l'entretien
Equipe municipale		Présidente de la commission enfance-jeunesse Elus de la commission enfance jeunesse	30 novembre 2016
Référent PEDT	M. ZORDAN	Directeur enfance jeunesse	28 novembre 2016
Directeurs d'école et enseignants		Directeur de l'école et enseignants de Gratens Directrice de l'école et enseignants de Fousseret Directrice de l'école de Lussan Adeilhac	28, 29 novembre et 30 novembre 2016
Directeur Accueil de Loisirs et animateurs		Animateurs de la MJC Gratens et Saint-Elix-le-Château Animateurs du centre de loisirs Fousseret Coordinatrice multi-site	28, 29 et 30 novembre 2016
CAF	Mme ARCHIMBAULT	Responsable du pôle coordination territoriale	24 février 2017
IEN/DASEN	M. MERCIER M. IRIARD	Inspecteur de l'Education Nationale Rectorat	10 janvier 2017
DDCS	M. CAYSSIALS Mme LAVIGNE	Conseiller pédagogique jeunesse et sports Cheffe du pôle jeunesse et éducation populaire	10 janvier 2017
Familles		Parents d'élèves – Ecole Fousseret Parents d'élèves – Ecole Gratens	28 et 29 novembre 2016
Enfants		Délégués de classe – Ecole Fousseret	29 novembre 2016

FICHE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

Collectivité : Communauté de Communes Louge et Touch (Haute-Garonne) – 14 communes

Territoire :

- ☐ Urbain
☐ Périurbain
☒ Rural

PEDT :

- ☐ Communal
☒ Intercommunal
☐ Pluri-communal

Nombre d'habitants : 5 441 habitants (1er janvier 2016)

Caractéristiques du PEDT

Date de mise en application	PEDT signé en septembre 2013
Tranches d'âge concernées	2-11 ans
Temps concernés	temps périscolaires et temps extrascolaires
Nombre d'enfants concernés	613 enfants (rentrée 2013) 3 écoles dans un premier temps + 3 écoles ensuite (RPI)
Dispositifs éducatifs pré-existants	CEJ
Coordination	coordonnateur au sein de la communauté de communes
Mode de gestion du périscolaire	Régie et partenariat avec la MJC Carbonne
Déclaration en ACM	oui
Accompagnement de l'élaboration du PEDT	Non
Evaluation	A conduire

COMPTE RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

1- Acteurs et organisation mise en place pour la mise en œuvre du PEDT

Pour coordonner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et animer le PEDT, les communes de la Communauté de Communes Louge et Touch (CCLT) ont fait le choix en 2013 de recruter un coordonnateur enfance-jeunesse au sein de la CCLT, alors même que la communauté de communes ne disposait pas encore de la compétence enfance-jeunesse et que chaque commune proposait une organisation singulière.

Le coordonnateur a eu pour objectif de travailler en lien avec les élus de la commission éducative un PEDT cohérent sur le territoire. L'équipe s'est d'ailleurs appuyée sur les réflexions et travaux qui avaient déjà été menées en amont de la réforme. La CCLT avait en effet travaillé un diagnostic de territoire, identifié les besoins et les manques et avaient déjà posé quelques priorités en matière de politique enfance-jeunesse.

Entre 2013 et 2016, la CCLT s'est positionnée en tant que coordinatrice en soutien technique des communes qui restaient maîtres dans l'organisation horaire et la mise en place des activités, le coordonnateur a notamment appuyé les collectivités dans l'animation des réunions avec les différents acteurs concernés. Puis, à partir du 1^{er} janvier 2016, la CCLT a officiellement pris la compétence enfance-jeunesse.

La communauté éducative a été associée à la mise en œuvre de la réforme et à l'élaboration du PEDT qui en a découlé avec la mise en place de plusieurs séries de rencontres, sous différents formats, en amont et en aval de l'élaboration du PEDT. Des ateliers participatifs ont été mis en place avec les familles et différents temps d'échanges ont été organisés pour informer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (animateurs, enseignants, directeurs d'école). Des conférences avec des chrono-biologistes ont été mises en place pour échanger sur le rythme des enfants en 2013-2014. Au total, plus de 100 personnes ont pu être auditionnées au travers de ces rencontres collectives (équipes enseignantes, équipes d'animation, parents d'élèves, personnels techniques). Néanmoins, interrogés sur ce point, certains animateurs considèrent que s'ils ont été informés de ces démarches, ils n'ont pas réellement été associés à l'élaboration en tant que tel du PEDT (réflexions sur les objectifs...). « On nous a informé qu'il y avait un PEDT mais on n'a pas été réellement associés aux réflexions autour de la réalisation de ce PEDT » - animatrice.

Par ailleurs, afin de coordonner la mise en place de ces nouvelles organisations et faire le bilan, un comité de pilotage du PEDT communautaire a été mis en place. Il regroupe les services de l'Etat (DDCS, IEN), la CAF, le Département, les

associations et bénévoles, les représentants de parents d'élèves, les directions d'animation, les membres d'écoles et la commission territoriale PEL. Ce comité s'est réuni chaque année (excepté en 2016).

D'autre part entre 2013 et 2016, des comités de pilotage locaux se sont également réunis dans chaque commune et avant les conseils d'école pour faire le point sur la mise en œuvre du dispositif, les difficultés rencontrées au niveau local et les ajustements possibles.

Aujourd'hui, pour faciliter la gestion des différents périscolaires sur l'ensemble de la communauté de communes et sur l'ensemble des sites, le coordonnateur enfance-jeunesse peut s'appuyer sur plusieurs interlocutrices :

- La coordinatrice de la MJC qui intervient sur les communes de St Elix et de Gratens sur tous les temps péri et extrascolaires.
- La directrice de l'ALAE sur l'école Fousseret
- La coordinatrice ALAE multi-site qui gère les ALAE mis en place au sein des écoles en RPI (Sénarens, Castelnau Picampeau, Lussan Adeilhac).

Certaines équipes Education Nationale soulignent également un changement positif à la faveur du PEDT, avec l'invitation à participer à des temps de formation (organisés par les FRANCAS à l'initiative de la CCLT) en commun avec les équipes d'animation. Un bon moyen selon elles de pouvoir échanger avec d'autres professionnels et d'être associé à cette réflexion autour du respect des différents temps de l'enfant.

2- Périmètre du PEDT (composantes du périscolaire, extrascolaire, autres)

Depuis 2014, le PEDT de la CCLT se déploie sur l'ensemble des communes du territoire :

- Ecoles maternelle et élémentaire du Fousseret
- Ecole primaire de St Elix
- Ecole primaire de Gratens
- Ecoles en RPI (Sénarens, Castelnau Picampeau, Lussan Adeilhac) – intégrées en 2014

Il s'appuie sur **plusieurs axes éducatifs** pour le territoire en direction des **enfants âgés de 2 à 11 ans** :

- Valoriser une ambition éducative commune entre tous les acteurs et proposer un projet éducatif global et cohérent
- Favoriser l'émergence de liens sociaux et intergénérationnels variés
- Proposer une offre élargie et variée d'activités d'éveil et d'épanouissement sur les nouveaux temps libres
- Réactualiser les projets périscolaires en conformité avec le PEDT
- Soutenir la qualité de l'offre et des interventions sur les temps périscolaires

Il n'intègre néanmoins qu'une part restreinte des temps de vie de l'enfant. En effet, le PEDT précise les organisations horaires dans chaque école et **la répartition entre le temps scolaire et le temps périscolaire** (ALAE matin, midi et soir) mais **ne fait pas mention de l'articulation avec le temps extrascolaire** par exemple ni avec **le temps périscolaire du mercredi midi**. Si le PEDT ne le mentionne pas expressément, des projets ont néanmoins été conduits autour de l'extrascolaire puisque qu'un travail autour de la mise en place **d'un inter-centre** a été mis en place. L'objectif étant de favoriser les passerelles entre les différentes structures d'accueil (ALAE, MJC, foyers ruraux...) du territoire de l'intercommunalité et de faciliter l'accès aux vacances pour chaque enfant du territoire. La CAF via le CEJ a accompagné la collectivité dans le déploiement de ce projet d'inter-centre. Des rencontres se sont tenues entre les professionnels et des séjours accessibles ont pu être proposés aux familles.

Par ailleurs, le territoire a fait le choix de se concentrer sur **la tranche d'âge 2-11 ans** pour ce premier PEDT. Mais, des enjeux d'accès à l'offre ont également été identifiés pour les adolescents du territoire (public qui avait d'ailleurs été prioritairement ciblé au moment du diagnostic réalisé avant la réforme des rythmes scolaires). Actuellement, le PEDT ne mentionne pas non plus expressément l'action auprès de ces publics mais des initiatives se développent sur le terrain dans le cadre du CEJ.

Ces réflexions autour du périmètre du PEDT doivent également prendre en compte des évolutions territoriales non négligeables puisqu'au 1^{er} janvier 2017, la CCLT fusionne avec le Canton de Cazères et du Savès pour constituer

la communauté de communes Cœur de Garonne. Ainsi, tout l'enjeu pour ce nouveau territoire sera de construire une politique enfance-jeunesse adaptée et cohérente tout en prenant en compte les spécificités territoriales. Le PEDT pourra constituer l'outil de cette structuration.

3- Déroulement (conditions et récit de mise en œuvre)

Dès la rentrée 2013, trois communes de la CCLT ont fait le choix de s'engager dans la réforme des rythmes scolaires (Le Fousseret, Saint-Elix-le-Château et Gratens), les trois autres communes du RPI ont fait le choix d'une dérogation et ont appliqué la réforme à la rentrée scolaire de 2014. Chaque commune a donc déterminé sa propre organisation de la semaine scolaire. Au total, plus de 100 personnes ont pu être auditionnées au travers de rencontres collectives au sein de chaque commune associant les enseignants, les équipes d'animation, les parents d'élèves et les personnels techniques.

Ainsi, plusieurs organisations horaires ont été définies, organisation soumises à des arbitrages souvent difficiles à mettre en place entre l'Education Nationale et les municipalités :

- Gratens a fait le choix de terminer les enseignements à 16h et d'organiser les TAP de 16h à 16h45 ;
- Le Fousseret a fait le choix de terminer les enseignements à 15h50 et d'organiser les TAP de 15h50 à 16h45 – la première année, la municipalité avait fait le choix de proposer les TAP sur le temps du midi mais cette organisation a été abandonnée suite à la demande des équipes enseignantes ;
- St Elix a fait le choix quant à elle d'organiser les TAP sur le temps du midi de 13h15 à 14h15.

Dans le même temps, la CCLT a commencé à élaborer son PEDT dès l'année 2013. Si la CCLT ne disposait pas de la compétence enfance-jeunesse, les élus du territoire avaient déjà émis le souhait de réfléchir au développement de l'offre enfance-jeunesse. Un diagnostic social des besoins et de l'offre avait été conduit en amont (avec l'aide d'un cabinet conseil Viva Cité) et plusieurs priorités avaient déjà été identifiées (notamment auprès des adolescents et des jeunes). Des réflexions autour de la carte scolaire avaient également déjà été menées. Par ailleurs, un Contrat Enfance Jeunesse était également signé entre le territoire et la CAF.

Ainsi, les élus de la commission éducative et le coordonnateur enfance-jeunesse de la CCLT se sont appuyés sur ces réflexions déjà présentes pour formaliser les objectifs éducatifs et formaliser le PEDT.

Le PEDT a donc été signé le 15 janvier 2014 pour une durée de 3 ans par la CCLT, le Préfet et le DASEN.

4- Ambition du projet éducatif sous-jacent (au PEDT)

Intégration du PEDT dans la politique éducative globale

Au moment de l'élaboration de son PEDT, la CCLT a exprimé cinq grandes ambitions pour son projet éducatif. Ces ambitions ont plus ou moins été atteintes mais tous les acteurs s'accordent pour dire que la formalisation du PEDT a été un moyen de **structurer la politique éducative du territoire de la Communauté de Communes** :

- **Intensifier l'offre de loisirs** : les différents accueils périscolaires proposés sur le territoire ont tous vu selon les acteurs leur offre se développer depuis la mise en place du PEDT. Cette évolution est néanmoins quelque peu différente selon les écoles.
 - o En effet, les écoles qui bénéficiaient déjà de l'intervention de la MJC (Gratens et Saint-Elix-le-Château) développaient déjà une offre d'activités diversifiées sur les temps périscolaires. La mise du PEDT et de nouveaux temps périscolaires (TAP) a amené les équipes d'animation à poursuivre leur travail et à renforcer le développement de projets d'animation de qualité
 - o Pour les écoles du Fousseret et du RPI au sein desquelles, peu de temps d'animation étaient proposés dans le cadre des temps périscolaires, les équipes ont réalisé un important travail de professionnalisation et ont cherché à améliorer l'offre d'animation proposée pour proposer des activités de qualité, diversifiées et adaptées aux différentes tranches d'âges.

- Ainsi, selon un certain nombre d'acteurs interrogés, les TAP ont permis aux équipes d'engager une réelle réflexion sur la qualité des activités et l'encadrement proposés sur les temps périscolaires et une dynamique projet s'est enclenchée notamment dans les écoles de Fousseret. La question de l'accueil de l'enfant a été clairement posée et les équipes qui proposaient déjà des activités diversifiées se sont réinterrogées sur leurs pratiques et sur le rythme de l'enfant. Désormais, ce savoir-faire et cette méthodologie de travail ruisselle sur tous les autres temps périscolaires et extrascolaires. *« Tout le monde a fait le maximum, et des formations ont été proposés pour les aider à réfléchir aux projets d'animation et pour les appuyer dans l'encadrement et l'animation de groupe d'enfant »* - Coordinateur enfance jeunesse ;
- **Réactualiser les projets périscolaires en conformité avec le PEDT** : les directeurs ALAE et les animateurs ont travaillé à la formalisation des projets pédagogiques de leurs structures respectives. Pour les structures où des projets étaient déjà formalisés, les équipes se sont attachées à les retravailler afin qu'ils soient pleinement en conformité avec les objectifs affirmés dans le cadre du PEDT. Pour l'accueil de loisirs du Fousseret, les équipes ont travaillé des projets également en adéquation avec les objectifs du PEDT.
- **Valoriser une ambition éducative** sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant et intensifier **les relations avec les équipes enseignantes** mais aussi avec les personnels d'entretien ou de restauration : pour atteindre cette ambition, les équipes d'animation ont travaillé en lien avec les différents professionnels au sein de l'école. Des échanges ont eu lieu avec les personnels de cantine pour retravailler le temps de la pause méridienne et le positionner comme un réel temps éducatif (échanges avec les chefs cuisiniers et les personnels de service sur les règles de vie, des repas à thème...). Avec les équipes enseignantes, des liens se développent également entre les directions centre de loisirs et la direction de l'école mais restent variables d'un établissement à l'autre et peu d'échanges sont encore formalisés sur le montage de projets communs par exemple (liens projet d'école/ projet de centre de loisirs). Sur certains établissements, des temps d'échanges sont clairement formalisés, sur d'autres, ces échanges sont beaucoup plus informels et se réalisent au moment des temps de transition.
- **Favoriser l'émergence de liens sociaux et mobiliser les ressources du territoire** : sur ce point la CCLT doit poursuivre ses efforts. Des activités ont été développées pour favoriser l'intervention de nouveaux acteurs sur les temps périscolaires (parents d'élèves, bénévoles retraités...) mais cette dynamique a tendance à s'essouffler. Il apparaît en effet difficile de mobiliser régulièrement ce type d'acteurs sur des temps d'accueil aussi courts et revoir les conditions d'intégration de ces intervenants au sein des équipes d'animation.

5- Activités mises en œuvre (dans le cadre du PEDT)

Au sein de la CCLT, diverses organisations horaires et divers modes de gestion des activités périscolaires sont organisés :

- Pour les activités périscolaires proposées au sein des écoles de Gratens et de Saint-Elix-le-Château, la gestion est déléguée à la MJC. A Gratens, les TAP ont lieu le soir après la classe et à Saint-Elix-le-Château, les TAP ont lieu le midi.
- Pour l'école du Fousseret ainsi que pour les écoles en RPI, la Communauté de communes gère la mise en place des activités périscolaires en régie. Pour ces sites, les TAP ont lieu le soir après la classe :
 - A Fousseret, une directrice de centre de loisirs coordonne l'équipe d'animation ;
 - Sur le RPI, une coordinatrice multi site a été recrutée pour coordonner l'intervention des animatrices déployées sur les 3 écoles du RPI.

Mise en œuvre et organisation des activités

Sur chaque site (Gratens, St-Elix-le-Château et Fousseret), l'équipe d'animation élabore un projet d'animation périscolaire sur l'année. Des grands projets sont prévus (ex : réalisation d'une comédie musicale sur l'ALAE de

Fousseret) et la liste des activités qui pourront être proposées est établie par la direction de l'ALAE qui s'appuie sur les propositions des animateurs.

Le programme d'activités est réalisé par période scolaire et le planning des activités est communiqué par semaine aux familles et aux enfants. Sur chacun des sites, les programmes d'activités sont affichés au sein de l'école.

Pour l'animation des TAP, sur chacun des sites, les groupes classe sont maintenus. Ainsi, une activité est proposée par classe chaque jour. Les enfants n'ont donc pas la possibilité de choisir entre plusieurs activités au moment du temps TAP. Néanmoins, si les enfants ne souhaitent pas participer à l'activité, ils ont la possibilité « de ne rien faire » ou de « rester en temps libre ».

Cette organisation des activités par groupe classe peut interroger car les enfants sont donc amenés à évoluer sur le temps TAP avec les mêmes enfants que sur le temps scolaire donnant une dimension très « parascolaire » aux TAP. Pour encourager néanmoins le mélange entre les classes, sur l'ALAE de Fousseret, les animateurs travaillent en binômes (voir en trinôme). L'ALAE de Fousseret a mis en place ce fonctionnement en binôme pour qu'un des animateurs puisse gérer les enfants qui ne souhaitent pas participer à l'activité et permettre aux autres enfants du groupe de continuer l'activité. C'est également un moyen de mélanger les groupes classe mais cela réduit le nombre d'activités proposés.

L'organisation apparaît assez fluide. Chaque site dispose d'un mode de fonctionnement qui lui est propre pour diriger les enfants au mieux dans les différents ateliers. A Gratens, les animateurs se positionnent sous le préau et les enfants savent avec quel animateur ils sont. A Fousseret, un tableau est installé sous le préau avec le nom de l'activité et la photo de l'animateur, chaque groupe classe se voit attribuer une couleur et les enfants se dirigent ainsi naturellement vers leur animateur.

Sur les différents sites visités, les équipes périscolaires évoluent au sein des écoles et disposent majoritairement d'un espace dédié au périscolaire (excepté pour St Elix-le-Château et pour les écoles en RPI). Les équipes n'utilisent pas les salles de classe mais néanmoins, elles rencontrent bien souvent des difficultés pour organiser les activités. Les locaux restent bien souvent petits et peu adaptés pour l'accueil des enfants (à Gratens, les salles de réunion de la Mairie sont mobilisées). De fait, aucun espace dédié réellement à la détente des enfants ne peut être proposé par manque d'espace.

Enfin, la durée des activités est questionnée par l'équipe d'animation car les 45 minutes initialement proposées sont en réalité très courtes et se transforment bien souvent en 30 minutes d'activités lorsque les temps de transition sont intégrés (appel des enfants, rassemblement des enfants en groupe, installation dans la salle d'activité, rangement...).

Contenu des activités

Les activités proposées sur le temps ALAE et notamment sur le temps TAP sont en lien avec les thématiques évoquées dans le PEDT, à savoir :

- Bricolage, jardinage, éco-citoyenneté, environnementales
- Expériences techniques et scientifiques : ateliers scientifiques
- Activités d'expression musique, danse et création plastique : arts plastiques, mosaïque (intervenant extérieure), activités créatrices, jeux d'expression, chants, théâtre, danse occitane (intervenant extérieur), musique/ percussions (intervenant extérieur)
- Jeu dans toutes ses formes : jeux de coopération, jeux collectifs, jeux de société
- Activités sportives : des intervenants sportifs sont mobilisés (basket, tennis, foot, rugby)
- Culinaire et alimentation : atelier cuisine
- Activités diversifiées, intervenants extérieurs,
- Equitation

Les activités proposées sont également souvent en lien avec l'actualité et les temps forts de l'année (saisons, fêtes...).

Pour les enfants scolarisés en maternelle, les équipes ont adapté les activités. Les enfants sont encadrés par les ATSEM et quelques animateurs.

Complémentarité et logique de parcours

Les équipes d'animation s'efforcent de proposer une diversité d'activités aux différents groupes classe. Les activités changent d'un cycle à l'autre et sur un même cycle, les enfants pourront bénéficier d'activités à la fois culturelles, sportives, environnementale...

De manière générale, les directions d'école communiquent en début d'année aux directions ALAE les projets d'école et les équipes d'animation essayent de repérer les liens qui pourraient être faits entre le temps périscolaire et les projets portés sur le temps scolaire. Néanmoins, ces logiques restent timides et concentrées sur certains projets (projets ponctuels entre un enseignant et un animateur). En maternelle, par contre, le lien entre les activités TAP et projet d'école semble plus évident du fait que les ATSEM animent le temps TAP.

« Elles mènent leurs projets en lien avec les projets menés en classe, il y a une bonne articulation et une cohérence avec ce qui est fait en classe. Ce n'est pas juste une activité comme ça, décrochée, il y a des objectifs différents mais une continuité » Enseignante

Evaluation des activités

Pour le moment, aucune démarche d'évaluation globale des activités périscolaires proposées et coordonnée sur les différents sites n'a été effectuée. Les équipes d'animation développent néanmoins des outils pour évaluer la satisfaction des enfants sur certains projets ou certaines activités voire le déroulement des différents temps d'accueil. A Gratens et à Fousseret par exemple, un conseil d'enfants a été mis en place. Ces délégués rapportent les points de vue et attentes de leurs camarades à la fois sur le temps scolaire, la restauration scolaire, les TAP...

« Avec ce conseil, les enfants ont la possibilité de soumettre des idées et expriment leurs avis et leur avis est pris en considération » - Directrice ALAE Fousseret

6- Ressources mobilisées

Optimisation et valorisation des ressources municipales

Pour encadrer les enfants, la collectivité a fait le choix de s'appuyer sur des intervenants qualifiés. Tous les animateurs ont à minima leur BAFA et les directions d'ALAE leur BAFD voir un DEFA ou un BPJEPS. Pour sécuriser au mieux l'accueil des enfants et respecter les taux d'encadrement, la collectivité a augmenté le temps de travail d'un certain nombre de professionnels (animateurs, ATSEM, accompagnateurs bus) dans le but également de pérenniser des emplois. Néanmoins, la collectivité fait encore beaucoup appel à des animateurs contractuels pour des raisons financières et un certain nombre d'entre eux reste dans des situations très précaires. Situations qui peuvent également avoir un impact sur les dynamiques d'équipes (intégration, montage de projet...) et sur le lien avec les enfants et les familles.

En plus de l'encadrement et de la sécurisation des accueils, la collectivité a souhaité déployer ses efforts sur la qualité des activités proposées aux enfants. Un plan de formation a été mis en place pour plusieurs professionnels et animé par les FRANCAS (plusieurs thématiques ont été proposées : comment monter une activité ? comment animer une activité avec un groupe d'enfants ?...).

Les animateurs accompagnateurs bus qui ont vu leurs fonctions évoluer (14 animateurs accompagnateurs bus) ont pu en bénéficier et ainsi monter en compétence.

Des échanges de pratiques ont également lieu entre les animateurs tous les 15 jours (fousseret et st elix) et contribuent à la professionnalisation des animateurs. De plus en plus d'animateurs ont développé de réelles capacités d'animation et de montage de projet et un vrai savoir-faire qu'ils peuvent désormais transmettre à d'autres animateurs.

Valorisation des ressources du territoire



Si le PEDT a permis d'améliorer la qualité des accueils proposés, d'élever le niveau des professionnels dans le domaine de l'animation et de poursuivre le travail partenarial engagé avec quelques intervenants extérieurs (intervenants musique, rugby, foot, basket, danse occitane, bibliothèque, Association TERRES...), selon certains acteurs, il n'a pas suffisamment occasionné le développement de nouveaux partenariats avec des associations locales, des bénévoles ou avec des parents volontaires. Il s'agissait pourtant d'un des objectifs du PEDT de favoriser l'ouverture et l'émergence de liens sociaux. Si la mobilisation des bénévoles et des associations s'est enclenchée au début de la dynamique, il a été difficile de la maintenir. *« On a fait un appel à projet pour recenser l'offre et voir ce que les acteurs pouvaient proposer, mais la mobilisation des bénévoles a été très complexe et difficile à maintenir à cause de problématiques horaires et d'investissement sur le long terme ».* *« Aujourd'hui, il nous manque des intervenants culture »* Elu communautaire

7- Bilan

Un bilan globalement positif...

- Une politique éducative territoriale plus structurée et qui s'harmonise sur l'ensemble du territoire
 - o Un pilotage et une coordination intercommunale qui s'est mise en place
- Une offre qui a gagné en qualité et qui s'est enrichie
 - o Des formations qui se sont mises en place avec l'aide des FRANCAS et des acteurs qui se sont professionnaliser et sentis investis d'une nouvelle mission :
 - La MJC qui proposait déjà des activités de qualité s'est re-questionnée sur l'offre déjà proposée ;
 - A Fousseret, les équipes se sont professionnalisées et sont passés d'un accueil en garderie à un accueil proposant de réels objectifs éducatifs
 - o Des directions ALAE qualifiées : DEFA, BEPEPS...
 - o La création d'ACM à Fousseret et GRATENS
- Des échanges qui se sont globalement accentués entre les divers acteurs (même si la qualité des relations diverge encore d'une école à l'autre)
- La notion de parcours de l'enfant et de prise en compte de son rythme sur les différents temps de la journée commence à s'intégrer dans les réflexions communes

... marqué toutefois par un certain nombre de limites et de points d'amélioration bien identifiés

- Des difficultés liées à la gestion des ressources humaines
 - o D'une part, la collectivité rencontre des difficultés pour gérer les absences des équipes et recruter des animateurs qualifiés. Bien souvent, la collectivité ne peut proposer que des contrats courts fractionnés tout au long de la journée. La collectivité étant située en milieu rural, les temps de déplacement sont importants, les animateurs sont peu nombreux à accepter ces conditions.
 - o D'autre part, si la CCLT a pu augmenter le temps de travail d'un certain nombre de ses agents et pérenniser ainsi certains postes, elle fait encore appel à de nombreux contractuels « Nous n'avons pas pu pérenniser assez d'emploi, nous recourons encore beaucoup aux contrats aidés du fait de moyens financiers insuffisants » Elus communautaires
- Une mobilisation des ressources du territoire qui reste difficile et des différences repérées entre les communes autour de la qualité des activités proposées. L'enjeu se pose autour de l'évolution de l'offre périscolaire proposée sur les écoles en RPI *« les écoles en RPI ont pour le moment moins accès à ce développement de l'offre mais c'est justement l'objectif »* Coordinatrice RPI
- L'absence d'une réelle dynamique projet entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation. *« Sur certaines écoles, cela se fait mais ça dépend il est parfois difficile de se coordonner sur les horaires entre TAP et APC, sur des projets qu'il serait intéressant de porter en commun plutôt que de faire en doublon ».* la collectivité aurait souhaité, dans ce sens, un positionnement institutionnel plus fort de la part de l'Education Nationale pour acter dans les missions des directions d'école et des enseignants, la nécessité de travailler davantage en lien avec l'équipe d'animation et le territoire.

- Des difficultés financières soulevées par la collectivité que le fond d'amorçage n'a pas pu combler « *le fond d'amorçage a été utile mais il n'a pas pu absorber tous les frais annexes : la restauration du mercredi midi, l'offre périscolaire du mercredi midi à Fousseret et à Gratens, l'augmentation du temps de travail des ATSEM...* »

A ce jour, la collectivité est face à nouvel enjeu celui de la fusion de son territoire avec le Canton de Cazères et du Savès. Il s'agira pour ce nouveau territoire sera de construire une politique enfance-jeunesse adaptée et cohérente tout en prenant en compte les spécificités territoriales. Le PEDT pourra constituer l'outil de cette structuration. La collectivité souhaite que ces évolutions territoriales n'enrayent pas la dynamique et l'énergie déployée en matière de politique éducative.

CONTRIBUTION AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?	
Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)	
Jugement	Avant la formalisation du PEDT, les élus de la communauté de communes Louge et Touch avaient d'ores et déjà engagé une réflexion sur la structuration de leur politique enfance-jeunesse. Un diagnostic avait été posé et des priorités avaient été définies notamment sur la jeunesse. Par ailleurs, le territoire était en pleine réflexion sur la carte scolaire. Avec la mise en place de la réforme, le territoire s'est appuyé sur le diagnostic établi pour définir de nouveaux objectifs et de nouvelles ambitions et la priorité a glissé de la jeunesse vers la structuration de l'offre péri et extrascolaire. Le PEDT est donc venu acter des démarches qui étaient déjà en cours et affirmer la nécessité de renforcer la structuration de l'offre enfance-jeunesse. Il a également permis d'affirmer la place de la communauté de communes dans le pilotage de la politique éducative du territoire dans un contexte où chaque commune disposait encore de la compétence enfance-jeunesse. Depuis le premier janvier 2016, la compétence a été transférée à la communauté de communes.
Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT	
Jugement	La communauté de communes a été accompagnée en amont de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de son PEDT par un conseiller pédagogique de la DDCS. Un cabinet privé a été mobilisé pour accompagner au mieux les collectivités dans leurs réflexions. Des outils et des temps de formation avaient été organisés et pilotés par la DDCS. Par la suite, du fait d'un manque de moyens internes au niveau de la DDCS 31, l'accompagnement s'est quelque peu essouffé et certaines collectivités du département se sont retrouvées démunies quant à la mise en place du dispositif. L'appui au pilotage et le suivi du dispositif ont donc été plus difficiles par la suite pour la communauté de communes en l'absence de soutien effectif de la part des partenaires institutionnels. Depuis quelques mois, la dynamique est néanmoins relancée avec l'animation du Groupe d'Appui Départemental. Les membres du GAD préparent des temps d'échanges et de formation des coordinateurs qui devraient permettre d'accompagner au mieux les collectivités dans le pilotage et l'évaluation de leur PEDT.
Bilan du PEDT	
Jugement	Globalement le bilan du PEDT est assez positif pour plusieurs raisons : - Il a permis tout d'abord d'acter la structuration de la politique enfance-jeunesse du territoire et de faciliter la prise de compétence enfance-jeunesse malgré un renouvellement important de la classe politique; - Il a été un moyen d'améliorer la qualité de l'offre et de proposer des temps de plus en plus éducatifs aux enfants sur l'ensemble des temps péri et extrascolaire via le développement de formations et le recrutement de professionnels présents pour coordonner et structurer les différents temps ;

	Néanmoins, des marges de progrès sont soulevées par les acteurs : - Si les relations entre divers acteurs se sont globalement intensifiées (animateurs, personnels cantine, enseignants...), le PEDT n'a pas encore permis d'enclencher une réelle logique projet entre les enseignants et les animateurs - La sécurisation des parcours professionnels des équipes reste difficile et la collectivité rencontre des difficultés pour pérenniser les postes d'animateurs - Enfin, si un des objectifs du territoire était de favoriser l'émergence de lieux sociaux et l'ouverture des enfants à d'autres acteurs (parents, associations...), les difficultés organisationnelles ont limité cette ambition.
--	--

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	Avant la formalisation de son PEDT, la communauté de communes ne disposait pas réellement de document directeur structurant la politique éducative locale. La compétence enfance jeunesse était d'ailleurs dévolue aux communes. Un contrat enfance jeunesse avait néanmoins été signé avec la CAF mais se concentrait principalement sur les accueils de la petite enfance. Néanmoins, des réflexions autour de l'évolution de la politique enfance-jeunesse avaient d'ores et déjà émergées : un diagnostic avait été réalisé et des premières priorités posées. Le directeur enfance-jeunesse et les élus du territoire se sont donc appuyés sur ces éléments de diagnostic pour rédiger le PEDT et définir des objectifs.
-----------------	---

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	Les acteurs de l'éducation ont été mobilisés en amont de l'élaboration du PEDT. Des ateliers participatifs ont été mis en place avec les familles et différents temps d'échanges ont été organisés pour informer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (animateurs, enseignants, directeurs d'école). Des conférences avec des chrono biologistes ont été mises en place pour échanger sur le rythme des enfants.
Divergences	Néanmoins, interrogés sur ce point, certains animateurs considèrent que s'ils ont été informés, ils n'ont pas réellement été associés à l'élaboration du PEDT. « On nous a informé qu'il y avait un PEDT mais on n'a pas été réellement associés aux réflexions autour de la réalisation de ce PEDT »

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	Si le PEDT a permis d'améliorer la qualité des accueils proposés, d'élever le niveau des professionnels dans le domaine de l'animation et de poursuivre le travail partenarial engagé avec quelques intervenants extérieurs (intervenants musique, rugby, foot, basket, danse occitane, bibliothèque, Association TERRES...), selon certains acteurs, il n'a pas suffisamment occasionné le développement de nouveaux partenariats avec des associations locales, des bénévoles ou avec des parents volontaires. Il s'agissait pourtant d'un des objectifs du PEDT de favoriser l'ouverture et l'émergence de liens sociaux. Si la mobilisation des bénévoles et des associations s'est enclenchée au début de la dynamique, il a été difficile de la maintenir. « On a fait un appel à projet pour recenser l'offre et voir ce que les acteurs pouvaient proposer, mais la mobilisation des bénévoles a été très complexe et difficile à maintenir à cause de problématiques horaires et d'investissement sur le long terme ». « Aujourd'hui, il nous manque des intervenants culture »
Divergences	Interrogés sur ce point, les enseignants considèrent néanmoins que de plus en plus d'intervenants extérieurs sont mobilisés : « Par rapport aux premières années, il y a plus d'activités avec des intervenants extérieurs qui proposent des activités diversifiées ». Les animateurs considèrent également que de plus en plus d'intervenants sont mobilisés et des projets sont en cours (ex : club de Vélo).

Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)	
Jugement	Pour animer le PEDT, un comité de pilotage a été mis en place. Chaque année, ce comité s'est réuni pour réaliser un bilan de l'année scolaire (excepté en 2016 puisque ce bilan a été réalisé au moment du renouvellement du CEJ). Des comités locaux se sont également réunis dans chaque commune pour faire le point sur l'organisation des activités et favoriser l'échange entre les familles et les intervenants. Malgré cette dynamique, très peu d'enseignants se sont mobilisés pour participer à ces temps d'échanges.
Coordination entre les acteurs	
Jugement	Si globalement, de bonnes relations sont observées au sein des établissements scolaires entre les différents acteurs (et notamment entre le corps enseignant et les animateurs) et une cohabitation saine est installée, le PEDT n'a pas encore réellement permis de systématiser entre ces deux types de professionnels une logique de projet commun .
Divergences	Dans certains établissements, des projets en commun sont portés (festival de l'école, spectacle de fin d'année, APC anglais à St ELIX, course d'orientation commune à GRATENS...), les équipes se rencontrent (réunions mensuelles entre directeurs MJC ou ALAE et directeurs école, des règles communes, participation des directions ALAE aux équipes éducatives), dans d'autres, une simple cohabitation est organisée. Globalement les professionnels interrogés estiment que les relations entre animateurs et enseignants se sont améliorées et renforcées (« <i>Le PEDT a permis cette cohésion entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation, on a pris conscience qu'on était tous acteurs</i> », directrice ALAE), mais le manque de temps d'échanges et de travail en commun freinent des réflexions plus poussées sur la complémentarité éducative.

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles	
Jugement	Selon les acteurs interrogés, la mise en place de nouvelles activités a permis de démocratiser l'accès des enfants du territoire à une offre d'activités diversifiée. Organisés le soir après l'école sur les établissements du Fousseret et de Gratens, les TAP sont facilement accessibles à l'ensemble des enfants. Organisés sur le temps du midi à St Elix, ce temps ne semble pas avoir un impact sur l'accès puisque un nombre important d'enfants déjeunent à la restauration scolaire et ont donc la possibilité de participer aux TAP. <i>« Avant la mise en place du PEDT, on ne proposait dans certaines écoles qu'une simple garderie, désormais, toutes les écoles se voient proposer des activités variées ».</i> Par ailleurs, pour faire en sorte que chaque enfant puisse avoir la possibilité de participer à ces temps, un travail a été fait entre la collectivité et la société de bus dans le but d'adapter les horaires et de prendre ainsi en compte les contraintes professionnelles des familles. La mobilisation d'intervenants extérieurs a également été assez positive selon divers professionnels : « Le fait de proposer le TAP tennis a favorisé l'inscription de plusieurs enfants au club de tennis ».
Divergences	Des enjeux se posent néanmoins au sein de certaines écoles du RPI qui avaient l'habitude de proposer un temps de garderie sur le temps périscolaire du soir notamment. Mais le recrutement récent d'une coordinatrice multi site ALAE a pour objectif d'améliorer progressivement la qualité de cette offre proposée sur ces écoles et de faire monter en compétence les animatrices qui encadrent les enfants. Enfin, sur le territoire, les TAP sont tarifés. Il est difficile d'identifier le nombre exact d'enfants exclu de cette offre pour des raisons financières et même si la tarification proposée est modulée et

	apparaît globalement accessible, on peut s'interroger sur l'impact du positionnement de la collectivité sur l'égal accès de tous les enfants à cette offre.
Consultation et participation des usagers (enfants, familles)	
Jugement	Pour faciliter la participation des usagers aux réflexions autour du PEDT et de l'offre périscolaire, plusieurs temps d'échanges ont été organisés par la collectivité. Des comités locaux ont été mis en place au sein de chaque municipalité, les parents ont été interrogés via des questionnaires et des réunions de réflexion associant les parents ont été mises en place afin que les parents puissent s'inscrire pleinement dans cette dynamique. Par ailleurs, certaines écoles ont désormais pris l'habitude de présenter en début d'année les activités qui seront proposées aux enfants et de faire un bilan en fin d'année. Pour associer au mieux les enfants, un conseil de délégués de classe est organisé au sein de l'école élémentaire Fousseret, co animé par la directrice ALAE et la directrice de l'école qui permet aux enfants de s'exprimer sur la vie de l'école. Un conseil d'enfants est également animé sur l'école GRATENS.
Divergences	Si un certain nombre d'outils ont été mis en place, les acteurs interrogés et notamment certains parents d'élèves considèrent qu'il reste néanmoins difficile d'associer les familles. Les professionnels ne savent pas réellement ce que pense les familles et ont parfois très peu l'occasion d'échanger avec les familles (ex : écoles en RPI).

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	L'offre périscolaire proposée s'est particulièrement étoffée depuis la mise en place du PEDT. D'une école à l'autre, l'offre périscolaire était très différente du fait de la présence pour certaines écoles d'une MJC déjà bien structurée et pour d'autres d'une offre principalement de garderie. La dynamique enclenchée autour du PEDT a permis aux équipes de la MJC d'aller plus loin dans la proposition d'activités et de poursuivre le travail déjà engagé et a permis aux équipes de Fousseret et du RPI de se questionner sur leurs pratiques pour proposer des activités plus qualitatives. Désormais, chaque école dispose d'une offre périscolaire diversifiée qui s'appuie sur un projet pédagogique travaillé avec les équipes et en cohérence avec les objectifs du PEDT. Les activités proposées sont diversifiées (culture, sport, arts plastiques, environnement...) et adaptées au public (des groupes de niveau sont mis en place pour adapter les activités à l'âge de l'enfant). La mobilisation d'intervenants extérieurs (basket, rugby, tennis, danse occitane...) a permis de faire découvrir de nouvelles activités aux enfants. Le système de rotation de ces intervenants extérieurs entre plusieurs écoles a été un moyen de garantir un accès égalitaire à l'offre proposée. Enfin, le niveau des animateurs déjà en place a progressé, ces derniers ont eu la possibilité de bénéficier de formations générales et spécifiques et ainsi de se professionnaliser à la fois sur le volet préparation des activités et montage de projet que sur le volet animation et posture auprès des enfants. Cette dynamique « montage de projet » qui a été impulsée via la mise en place du PEDT s'est d'ailleurs propagée en dehors du seul temps TAP et s'est disséminé dans tous les autres temps périscolaires et notamment sur le temps périscolaires du mercredi midi et sur le temps des vacances scolaires. <i>« Il y a eu une vraie progression de la qualité au fur et à mesure des années sur les TAP » enseignants école fousseret élémentaire</i>
-----------------	---

Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant

Jugement	Au-delà, des quelques activités qui peuvent se travailler en commun entre certains enseignants et certains animateurs (festival, spectacles de fin d'année, gestes de premier secours, APC anglais...) et des intervenants extérieurs qui apportent une réelle ouverture sportive, culturelle et musicale aux enfants, il n'y a pas encore de réelles réflexions sur la notion de parcours d'activité global et cohérent de l'enfant. Des cycles d'activités sont mis en place par niveau et les enfants ont accès à une diversité d'activités de qualité mais il manque encore la cohérence entre l'ensemble de ces activités et l'ensemble des temps.
-----------------	---

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	L'offre périscolaire proposée sur la communauté de communes est organisée au sein des établissements scolaires du territoire. Globalement, l'espace attribué à l'ALAE reste restreint même si les espaces sont agréables et aménagés par les équipes. A Gratens, les équipes utilisent les locaux de la mairie pour organiser les ateliers ; à St Elix, l'ALAE est aménagé dans la salle d'accueil de l'école et certains ateliers ont lieu dans des préfabriqués et à Fousseret, une salle d'animation est dédiée en élémentaire pour le reste les équipes utilisent des préfabriqués et les espaces partagés. Les équipes évitent d'utiliser les salles de classe des enseignants mais partagent certains locaux (BCD, salle de motricité...). Par ailleurs, pour encadrer les enfants, la collectivité a fait le choix de s'appuyer sur des intervenants qualifiés. Tous les animateurs ont à minima leur BAFA et les directions d'ALAE leur BAFD voir un DEFA ou un BPJEPS. Pour sécuriser au mieux l'accueil des enfants et respecter les taux d'encadrement, la collectivité a augmenté le temps de travail d'un certain nombre de professionnels (animateurs, ATSEM, accompagnateurs bus) dans le but également de pérenniser des emplois. Néanmoins, la collectivité fait encore beaucoup appel à des animateurs contractuels pour des raisons financières et un certain nombre d'entre eux reste dans des situations très précaires. Situations qui peuvent également avoir un impact sur les dynamiques d'équipes (intégration, montage de projet...) et sur le lien avec les enfants et les familles.
-----------------	--

Qualité des intervenants

Jugement	En plus de l'encadrement et de la sécurisation des accueils, la collectivité a souhaité déployer ses efforts sur la qualité des activités proposées aux enfants. Un plan de formation a été mis en place pour plusieurs professionnels et animé par les FRANCAS (plusieurs thématiques ont été proposées : comment monter une activité ? comment animer une activité avec un groupe d'enfants ?...). Les animateurs accompagnateurs bus qui ont vu leurs fonctions évoluer (14 animateurs accompagnateurs bus) ont pu en bénéficier et ainsi monter en compétence. Des échanges de pratiques ont également lieu entre les animateurs tous les 15 jours (Fousseret et St-Elix-le-Château) et contribuent à la professionnalisation des animateurs. De plus en plus d'animateurs ont développé de réelles capacités d'animation et de montage de projet et un vrai savoir-faire qu'ils peuvent désormais transmettre à d'autres animateurs.
-----------------	--

Enseignements pour les préconisations nationales

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	- Appuyer les coordonnateurs PEDT sur leur rôle, leur place – quelles sont les missions d'un coordonnateur PEDT ? - Accompagner les collectivités dans l'évaluation et l'animation de leur PEDT
Bonnes pratiques recensées	- Mise en place d'un forum des TAP pour présenter en début d'année les activités aux enfants - Mise en place de temps de formation commun entre les enseignants et les animateurs animés par les FRANCAS - Implication des directeurs ALAE dans les équipes éducatives et sur les conseils d'école - Animation en commun du conseil d'enfants (directrice ALAE et directrice école)

Commune de Montesquieu-Lauragais- Haute-Garonne

Consultant en charge	Julie Jaffré		
Interlocuteurs rencontrés	Nom	Fonction	Date de l'entretien
Equipe municipale	Mme BENAZET Mme FAURE M.José-Manuel Jimenez	- Adjointe au Maire affaires scolaires - Conseillère municipale affaires scolaires - Conseiller municipal PEDT	10 janvier 2017
Directrice ALAE	Mme DIALLO	Directrice ALAE	11 janvier 2017
Equipe d'animation		Animatrices, ATSEM, bénévoles	11 janvier 2017
Equipe enseignante		Directrice de l'école et 3 enseignants	11 janvier 2017
CAF	Mme ARCHIMBAULT	- Responsable du pôle coordination territoriale	24 janvier 2017
IEN/DASEN	M. MERCIER M. IRIARD	- Inspecteur de l'Education Nationale - Rectorat	10 janvier 2017
DDCS	M. CAYSSIALS Mme LAVIGNE	- Conseiller pédagogique jeunesse et sports - Cheffe du pôle jeunesse et éducation populaire	10 janvier 2017
Familles		- Parents d'élèves interrogés à la sortie de l'école	11 janvier 2017
Enfants		- Enfants interrogés sur le temps ALAE	11 janvier 2017

FICHE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

Collectivité : Montesquieu-Lauragais (Haute-Garonne)

Territoire :

- ☐ Urbain
☐ Périurbain
☒ Rural

PEDT :

- ☒ Communal
☐ Intercommunal
☐ Pluri-communal

Nombre d'habitants : 942 habitants

Caractéristiques du PEDT

Date de mise en application	PEDT signé en septembre 2013
Tranches d'âge concernées	2-11 ans
Temps concernés	temps périscolaires et temps extrascolaires

Nombre d'enfants concernés	95 enfants scolarisés (rentrée 2016-2017) 1 école maternelle et élémentaire
Dispositifs éducatifs pré-existants	non
Coordination	non
Mode de gestion du périscolaire	Régie
Déclaration en ACM	oui
Accompagnement de l'élaboration du PEDT	Non
Evaluation	A conduire

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

1- Acteurs et organisation mise en place pour la mise en œuvre du PEDT

Pour réfléchir à la réorganisation des temps scolaires, la commune s'est appuyée sur les membres du conseil d'école, à savoir les parents, les enseignants et la direction de l'école. Plusieurs échanges ont eu lieu et un scénario horaire a été proposé.

Par la suite, la ville a fait le choix de recruter une directrice des temps périscolaires pour mettre en place et gérer l'accueil périscolaire, l'objectif étant de faire évoluer cet accueil périscolaire préexistant en ALAE déclaré à la DDCS. A son arrivée, la directrice ALAE a donc eu pour objectif de préparer la demande de déclaration accueil collectif de mineurs et de formaliser un PEDT. Un pré-projet a été formalisé et présenté à un groupe projet composé de parents, de la directrice d'école, d'élus et des animatrices périscolaires.

Dans le cadre de cette démarche, des bénévoles de la commune ont également été mobilisés et associés pour identifier les projets (artistiques, culturels..) qu'ils pourraient mener avec les enfants sur les TAP.

La gestion et l'animation du PEDT a par la suite été organisé par la directrice de l'ALAE en lien direct avec le maire, l'adjoind au Maire sur les affaires scolaires et les élus participant à la mise en place du PEDT.

2- Périmètre du PEDT (composantes du périscolaire, extrascolaire, autres)

Depuis la rentrée de septembre 2013, le PEDT de la commune de Montesquieu Lauragais se déploie sur la seule école primaire de la municipalité. Il met en avant plusieurs objectifs éducatifs :

- Rechercher la complémentarité et la cohérence des temps éducatifs tout en respectant le rythme de l'enfant
- Adapter le contenu des interventions à l'âge, aux besoins et aux envies des enfants
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Découvrir les richesses de l'autre à travers les échanges et la vie en collectivité

Le PEDT s'intéresse aux enfants âgés de 0 à 18 ans vivant sur le territoire mais n'intègre que les temps d'accueil proposés aux enfants âgés de 2 à 11 ans et scolarisés sur la commune. Les adolescents et les jeunes enfants ne font pas partie du périmètre, la collectivité ne portant pas d'offre communale spécifique pour ces publics. Pour les enfants âgés de 2 à 11 ans, l'ensemble des temps de vie de l'enfant sont pris en compte dans le PEDT : temps scolaire, temps périscolaire et le temps extrascolaire puisque depuis septembre 2014, un accueil collectif de mineurs a été déclaré sur les temps périscolaires suivants : accueil du matin, du soir, les TAP et le mercredi après-midi). A la rentrée 2016, une évolution est à noter notamment pour le temps du mercredi après-midi car la compétence a été prise par la communauté de communes qui organise un accueil sur la commune de Villefranche, la ville n'est donc désormais plus gestionnaire de ce temps.

3- Déroulement (conditions et récit de mise en œuvre)

Au moment de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune s'est rapidement saisie de la question du rythme de l'enfant et a organisé plusieurs temps d'échanges sous format groupe projet avec l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les parents, les enseignants, la direction de l'école, l'équipe du périscolaire, les élus, les bénévoles. Le conseil d'école s'est également saisi de la question de la réorganisation des temps scolaires afin de proposer un scénario horaire adapté.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30	ALAE	ALAE	ALAE	ALAE	ALAE
8H50	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
10H30	recreation	recreation	recreation	recreation	recreation
12H00	pause méridienne (repas + récréation)	pause méridienne (repas + récréation)	pause méridienne (repas + récréation)	pause méridienne (repas + récréation)	pause méridienne (repas + récréation)
13H20	Ecole	Ecole	ALSH	Ecole	Ecole
15H00	recreation	recreation		recreation	recreation
15H45	Ateliers TAP APC	Ateliers TAP APC		Ateliers TAP APC	Ateliers TAP APC
16H30	ALAE	ALAE		ALAE	ALAE
18H30					

La réduction du temps scolaire de 45 minutes chaque jour a été privilégiée et la communauté éducative a fait le choix d'organiser le temps scolaire sur la matinée du mercredi matin.

Dans le même temps, la DDCS et la CAF ont accompagné à la municipalité à réfléchir à leur offre périscolaire qui consistait, auparavant, en une simple garderie sur les temps du matin et du soir, une restauration scolaire était également proposée. Après plusieurs temps de réflexions et d'analyses budgétaires, la commune a fait le choix de mettre en place un ALAE déclaré sur tous les temps périscolaires préexistants et de proposer en complément des temps d'animation périscolaires entre 16h15 et 17h chaque jour de la semaine (TAP). Une directrice ALAE a été recrutée et a conduit ce projet en lien avec les partenaires institutionnels. Elle a également proposé un pré-projet de PEDT qui a été présenté au groupe projet constitué et ajusté en fonction des remarques formulées.

4- Ambition du projet éducatif sous-jacent (au PEDT)

Intégration du PEDT dans la politique éducative globale

Avant, la formalisation de son PEDT et la déclaration de ses temps périscolaires en accueil collectifs de mineurs, la commune ne disposait pas d'offre d'animation municipale à destination des enfants et donc pas de projet éducatif. Des activités étaient néanmoins proposées sur le temps périscolaire car deux agents de la ville étaient mobilisés sur ces temps mais aucun objectifs pédagogiques n'étaient fixés. La politique éducative de la ville était donc très liée à l'entretien de l'école et à la relation avec les équipes enseignantes.

Avec la mise en place du PEDT et la réflexion sur les temps périscolaires, la municipalité s'est quelque peu repositionnée, elle a dû réfléchir à une offre d'activités plus diversifiée et adaptée aux enfants scolarisés. Le passage d'un temps de garderie à un temps ALAE et le recrutement d'une directrice de l'ALAE a amené la municipalité à repensé ce temps d'accueil périscolaire et réinterrogé son rôle dans l'ouverture culturelle et sportive des enfants de la commune.

Plusieurs objectifs pédagogiques ont ainsi été posés :

- Favoriser et encourager l'acquisition de l'autonomie
- Respecter la personnalité et le rythme de chacun tout en vivant en collectivité

- Permettre aux enfants de vivre un temps de loisirs et d'en être acteur
- Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement

Si des objectifs éducatifs et pédagogiques ont pu être posés dans le cadre de ce PEDT, il peut être intéressant pour la ville de s'appuyer sur ce travail pour structurer une réelle politique éducative locale qui prenne en compte les besoins des enfants scolarisés sur la commune mais qui puisse également prendre en considération le public jeune de manière général qui évolue sur la municipalité ainsi que leurs familles. Si la commune ne dispose pas d'offre d'activités après 11 ans, il peut néanmoins être pertinent de favoriser l'accès à l'offre d'animation et d'activités aux jeunes de la commune en déployant une politique coordonnée avec les autres communes du territoire et au travers de l'intercommunalité. La reprise très récente de la gestion de l'ALSH du mercredi après-midi par l'intercommunalité s'inscrit dans cette logique.

Enfin, il apparaît également désormais pertinent pour la commune de travailler l'évaluation de son PEDT afin d'identifier si les ambitions initialement posées ont pu être atteintes.

5- Activités mises en œuvre (dans le cadre du PEDT)

Mise en œuvre et organisation des activités

Les activités TAP proposées dans le cadre du PEDT sont organisées tous les jours de la semaine sur une période de 45 minutes entre 16h15 et 17h. Sur un trimestre, une dizaine d'activités différentes sont proposées aux quatre groupes d'enfants constitués en fonction de leur âge et de leur niveau (PS ; MS et GS ; CP/CE1 et CE2/CM2). La programmation des activités n'est ainsi pas définie selon un parcours thématique spécifique par période mais selon une liste d'activités programmées par période. Le planning d'activités proposées pour la période suivante est transmis aux familles en fin de chaque trimestre. Ainsi, à la fin de chaque période, les familles remplissent une fiche d'inscription et inscrivent la présence ou non de leurs enfants sur tous les temps périscolaires pour la période à venir.

Contenu des activités

Par période, une dizaine d'activités sont proposées : jardinage, jeux collectifs, judo, chorale, jeux de construction, origami, loisirs créatifs, contes, jardinage...). Elles sont animées par les animatrices de l'ALAE et par des bénévoles de la commune pour la musique, la gymnastique, les contes, le chant, le jardinage, les danses...

Si les enfants ne souhaitent pas participer à l'activité qui leur est proposée, un atelier jeux libre est prévu. Dans cet atelier les tranches d'âges sont mélangées et ne prennent plus en compte l'âge ou le niveau de l'enfant.

Complémentarité et logique de parcours

Les activités proposées s'intègrent dans le cadre du projet pédagogique de l'ALAE qui définit plusieurs objectifs éducatifs. La direction de l'ALAE s'attache à proposer tout au long de l'année des activités diversifiées (sportives, culturelles, artistiques...) à chaque groupe d'âge afin que tous les enfants aient la possibilité au moins une fois dans l'année de bénéficier de l'activité. Néanmoins, les activités proposées ne sont pas pensées dans le cadre d'un parcours éducatif spécifique. Certaines activités peuvent suivre les thématiques du projet d'école mais ne sont pas échangées en lien avec l'équipe enseignante.

Evaluation des activités

Aucune évaluation pédagogique de la plus-value des activités n'a pour le moment été menée. Néanmoins, un bilan de la fréquentation aux activités et du PEDT a été présenté en groupe projet chaque année.

6- Ressources mobilisées

Optimisation et valorisation des ressources municipales

Depuis la mise en place des TAP, la ville a augmenté les moyens humains mobilisés pour encadrer les enfants sur le temps périscolaire : 2 animatrices et 1 directrice disposant d'un BPJEPS ont ainsi été recrutées. Trois animatrices sur 4 disposent actuellement du BAFA et l'une d'entre elles a pu bénéficier d'une formation financée par la ville. L'enjeu

pour la municipalité aujourd'hui est de renforcer la professionnalisation de son équipe d'animation pour faire en sorte que chaque animatrice soit en capacité de travailler des projets d'activités adaptés définissant des objectifs clairs, une logique d'évolution dans le temps et des indicateurs d'évaluation précis.

La mise en place du PEDT et le déploiement de nouveaux temps d'activités périscolaire a mis en évidence une difficulté à laquelle l'école fait face depuis désormais quelques années au vue de l'évolution des effectifs scolaires, à savoir le manque de place et de locaux adaptés pour accueillir l'ensemble des enfants. L'ALAE dispose actuellement de deux salles d'activités dont l'une est en réalité une salle mutualisée avec l'école car il s'agit du dortoir des moyennes sections. Si l'équipe peut utiliser d'autres espaces communaux (salle des aînés en mairie, salle polyvalente, BCD de l'école, cour de l'école) pour l'organisation des activités, elle ne dispose en réalité que d'une salle pour stocker le matériel d'animation et organiser le bureau de la direction. Une ouverture de classe est envisagée pour l'année 2017-2018 et pose ainsi encore plus fortement la question du manque d'espaces adaptés à l'accueil d'enfants à la fois pour les temps scolaires mais également pour l'organisation des temps périscolaires. Une situation qui concerne de nombreuses collectivités de la taille de Montesquieu Lauragais qui ont étoffé leur offre périscolaire sous l'impulsion du PEDT mais qui ne disposait pas forcément des locaux et espaces nécessaires pour organiser ces activités.

Valorisation des ressources du territoire

La formalisation du PEDT et la mise en place des TAP a été un moyen pour la commune de s'appuyer sur les ressources locales du territoire, de les valoriser et ainsi de renforcer les liens avec les bénévoles du territoire. Ainsi, un certain nombre de bénévoles interviennent actuellement sur les temps TAP pour proposer des temps d'activités aux enfants (chorale, origami, jardinage...).

7- Bilan

Un bilan globalement positif...

- Une municipalité davantage impliquée dans la réflexion autour des temps de l'enfant et qui se positionne davantage comme un acteur de la politique éducative
- Une démarche qui s'est voulu partenariale et qui a impliqué l'ensemble des acteurs de la communauté éducative
- L'opportunité pour la commune de s'appuyer sur les ressources locales du territoire, de les valoriser et ainsi de renforcer les liens avec les bénévoles du territoire.
- Une organisation du temps périscolaire davantage structurée avec la mise en place d'activités diversifiées suivant un programme d'animation précis à chaque trimestre
- Une professionnalisation progressive des équipes d'animation qui ont fait évoluer leurs pratiques pour proposer des activités adaptées aux enfants (prise en considération de leurs compétences et de leurs points de vue)

... marqué toutefois par un certain nombre de limites et de points d'amélioration bien identifiés

- L'absence de réelle vision partagée autour du projet éducatif et la nécessité d'impulser ainsi une réelle dynamique en matière de politique éducative avec l'ensemble des acteurs
- En l'absence de coordonnateur du PEDT, la nécessité pour la ville de bien sécuriser le pilotage de son projet entre d'une part le maire et l'adjointe en charge des affaires scolaires et d'autre part la directrice ALAE qui gère au quotidien l'organisation des activités proposées aux enfants et l'équipe d'animation mobilisée.
- Des difficultés liées à la gestion des ressources humaines : des difficultés repérées autour du recrutement de personnel qualifiés pour sécuriser les temps d'accueil et la nécessité de proposer des temps de formation au personnel d'animation pour poursuivre et accentuer leur professionnalisation
- Un investissement financier important pour la collectivité que le fond d'amorçage et l'aide de la CAF n'ont pas pu combler
- Une logique de complémentarité éducative qui reste hésitante. Si les relations entre l'équipe périscolaire et l'équipe scolaire sont bonnes, le PEDT n'a pas encore permis d'enclencher une réelle logique projet entre les enseignants et les animateurs

- Des ressources locales qui restent limitées et qui freinent les ambitions de la ville autour du développement d'activités diversifiées.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Avant la mise en place de son PEDT, la commune de Montesquieu Lauragais ne disposait pas d'offre périscolaire ni extrascolaire déclarée. Des temps de garderie étaient organisés, quelques activités étaient proposées mais ne donnaient pas lieu à une programmation spécifique. Depuis la mise en place du PEDT, le contenu des activités proposées s'est diversifié, l'accueil périscolaire est désormais déclaré à l'exception de la pause méridienne. La commune a donc en ce sens étoffé et professionnalisé son offre d'accueil. Elle s'est par ailleurs davantage investie dans la réflexion autour du respect des rythmes de l'enfant aux côtés des familles et de l'Education Nationale et a mis davantage de moyens pour encourager l'ouverture culturelle et sportive des enfants de la commune. <i>« Désormais, la municipalité est davantage reconnue et impliquée dans l'éducation des enfants de la commune ». Elue en charge des affaires scolaires</i> Cet investissement, qui s'est voulu pour le moment très organisationnel et logistique, n'a pas encore abouti à la formulation de réels objectifs en matière de politique éducative. Néanmoins, des besoins ont été identifiés notamment autour de l'accueil des enfants de la commune après 12 ans.
-----------------	---

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	Le PEDT a été rédigé par la précédente directrice de l'ALAE. Elle a pu s'appuyer sur les conseillers territoriaux de la CAF et de la DDSCS notamment qui l'ont guidé sur la rédaction du projet, sur les enjeux d'une déclaration de l'accueil périscolaire en ACM et sur les coûts engendrés et les subventions possibles. La collectivité a apprécié cet accompagnement technique et méthodologique.
-----------------	---

Bilan du PEDT

Jugement	Globalement le bilan du PEDT est assez positif pour plusieurs raisons : - Il a permis tout d'abord d'améliorer la qualité de l'offre et de proposer une offre d'activités diversifiées encadrées par un projet pédagogique (passage d'un temps de garderie à un temps ALAE et déclaration des temps périscolaires en ACM) ; - Il a été l'opportunité pour la commune de s'appuyer sur les ressources locales du territoire, de les valoriser et ainsi de renforcer les liens avec les bénévoles du territoire. - Il a également encouragé la professionnalisation des équipes périscolaires Néanmoins, des difficultés sont soulevées par les acteurs : - Des difficultés liées à la gestion des ressources humaines : des difficultés repérées autour du recrutement de personnel qualifiés pour sécuriser les temps d'accueil et la nécessité de proposer des temps de formation au personnel d'animation pour poursuivre et accentuer leur professionnalisation - Une logique de complémentarité éducative qui reste hésitante. Si les relations entre l'équipe périscolaire et l'équipe scolaire sont bonnes, le PEDT n'a pas encore permis d'enclencher une réelle logique projet entre les enseignants et les animateurs - Des ressources locales qui restent limitées et qui freinent les ambitions de la ville autour du développement d'activités diversifiées.
-----------------	--

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	Avant la mise en place de son PEDT, la commune ne disposait pas de dispositifs éducatifs formalisés.
-----------------	--

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	Les acteurs de la communauté éducative ont globalement été bien mobilisés durant cette démarche : dans un premier temps, au moment des réflexions autour de l'organisation scolaire dans le cadre du conseil d'école ; puis, les acteurs se sont réunis à quelques reprises en format groupe projet pour échanger sur le contenu du PEDT présenté par la directrice ALAE en charge de le formaliser.
-----------------	--

Divergences	Si le groupe projet a pu se réunir une fois par an pour le moment, les acteurs interrogés s'aperçoivent que cela ne suffit pas à porter une vision commune et impulser ainsi une réelle dynamique en matière de politique éducative. Pour le moment, est présenté au groupe projet le bilan de l'année écoulée et les activités qui pourraient être développées l'année suivante mais n'est pas abordé le développement de la politique éducative territoriale.
--------------------	---

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	La formalisation du PEDT et la mise en place des TAP a été un moyen pour la commune de s'appuyer sur les ressources locales du territoire, de les valoriser et ainsi de renforcer les liens avec les bénévoles du territoire. Ainsi, un certain nombre de bénévoles interviennent actuellement sur les temps TAP pour proposer des temps d'activités aux enfants (chorale, origami, jardinage...).
-----------------	--

Divergences	La commune reste néanmoins assez dépourvue en ressources culturelles ou sportives. En effet, à l'exception du club de gym, qui propose des entraînements sur la commune, peu d'associations sont présentes sur la municipalité.
--------------------	---

Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)

Jugement	Le PEDT a été formalisé par l'ancienne directrice ALAE qui a été chargée par les élus de suivre et de piloter ce projet. Un groupe projet a été constitué pour présenter à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative le contenu puis le bilan du PEDT. Depuis l'arrivée de la nouvelle directrice ALAE, il apparaît important de relancer la dynamique autour du suivi et du pilotage du PEDT. L'enjeu pour la commune (comme pour de nombreuses municipalités de sa taille) est, en l'absence de coordinateur PEDT, de bien sécuriser le pilotage de son projet entre d'une part l'investissement politique de l'élue en charge des affaires scolaires et d'autre part la directrice ALAE qui gère au quotidien l'organisation des activités proposées aux enfants et l'équipe d'animation mobilisée. Il apparaît désormais important pour la commune de Montesquieu Lauragais de bien définir le rôle de chacun dans le pilotage et le suivi du PEDT (qui réunit le groupe projet ? qui le prépare et qui l'anime ? qui travaille sur l'évaluation du PEDT ?...).
-----------------	---

Coordination entre les acteurs

Jugement	La coordination entre les différents acteurs intervenant auprès des enfants fonctionne globalement plutôt bien. La ville communique avec la direction d'école et les parents d'élèves via les conseils d'école. Des liens se créent également entre la directrice ALAE et la directrice d'école (participation de la directrice ALAE au conseil d'école, transmission du projet d'école en début d'année...) mais ces liens restent majoritairement informels notamment au moment des temps de transition. En effet, aucun temps dédié n'est pour le moment sacralisé entre les deux structures pour faire le bilan de l'organisation au sein de l'établissement et partager des informations sur des projets en cours. Par ailleurs, les équipes d'animation sont peu en lien avec les équipes enseignantes (excepté via des échanges informels au cours de la journée concernant principalement l'état de santé des enfants). Il apparaîtrait pertinent que ces équipes échangent en début et en fin d'année sur les projets ou activités qu'elles souhaitent développer ou qu'elles ont proposé pour apprendre à mieux se
-----------------	--

	connaître et partager les problématiques rencontrés par chacun.
--	---

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles

Jugement	Depuis la mise en place des TAP et de la réforme des rythmes scolaires, les effectifs participant aux temps périscolaires et notamment au TAP sont en forte progression. Cette évolution positive est due à l'augmentation importante ces dernières années des effectifs scolaires et à la mise en place d'une nouvelle offre sur le temps périscolaire mais également au fait que les TAP soient gratuits pour les familles. <i>« Avant, la garderie était payante, depuis qu'on a mis en place des TAP gratuits, on a beaucoup plus d'enfants qui restent sur ce temps-là » - animatrice ALAE.</i>
Métriques	Un taux de fréquentation de 78,5% sur les TAP sur l'année 2015-2016

Consultation et participation des usagers (enfants, familles)

Jugement	Actuellement, il n'existe pas d'instance formalisée au sein de l'école pour recueillir l'avis des enfants et l'équipe d'animation ne propose pas de temps de bilans avec les enfants à la fin de chaque activité. Néanmoins, la municipalité a le projet d'appuyer et de soutenir la mise en place d'un conseil municipal des enfants qui pourraient s'exprimer sur la vie de l'école mais également sur leur place au sein de la commune. Par ailleurs, si un questionnaire de satisfaction des enfants a été proposé en 2015-2016 et même si les enfants ont le choix de leurs activités, il pourrait être pertinent pour l'équipe d'animation d'organiser à la fin de chaque cycle d'activités le recueil du point de vue des enfants sur le déroulement de l'activité et de s'appuyer sur ces retours dans le cadre du projet pédagogique de l'ALAE. Concernant les parents d'élèves, c'est l'association des parents d'élèves qui fait le lien entre l'école, l'ALAE et les autres familles. Le point de vue des parents peut être partagé au moment des conseils d'école et depuis la mise en place du PEDT, les représentants de parents d'élèves peuvent également s'exprimer au sein du groupe projet PEDT.
-----------------	---

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	Depuis la formalisation du PEDT et la mise en place des TAP, le contenu de l'offre périscolaire s'est étoffé et la ville a souhaité mettre l'accent sur la qualité des activités proposées. Les activités proposées sont diversifiées et adaptées à l'âge des enfants. Les familles et les enfants interrogés apparaissent satisfaits de l'offre proposée et constatent l'évolution positive de la qualité de l'offre périscolaire ces dernières années. Le PEDT a permis de structurer l'offre périscolaire et de passer d'un temps de garderie à un temps ALAE avec un projet pédagogique bien défini.
Divergences	L'enjeu se pose désormais sur la poursuite du développement de l'offre périscolaire dans un contexte de faibles ressources locales et notamment sportives. En effet, les enfants souhaiteraient davantage d'activités sportives. Or, pour le moment, la commune est assez dépourvue pour mobiliser des acteurs de qualité pouvant proposer une offre sportive adaptée et diversifiée sur des temps relativement réduits (des difficultés pour mobiliser des éducateurs sportifs sur ces temps).
Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant	
Jugement	Pour l'organisation des TAP, la commune a fait le choix de proposer par période plusieurs activités en fonction des tranches d'âges. Ainsi, sur une période, une dizaine d'activités différentes sont proposées (jardinage, jeux collectifs, judo, chorale, jeux de construction, origami, loisirs créatifs,

	contes, jardinage...) aux quatre groupes d'enfants définis : PS ; MS et GS ; CP/CE1 et CE2/CM2. La programmation des activités n'est ainsi pas définie selon un parcours thématique spécifique par période mais selon une liste d'activités programmées par période. Si les enfants ne souhaitent pas participer à l'activité qui leur est proposée, un atelier jeux libre est prévu. Dans cet atelier les tranches d'âges sont mélangées et ne prennent plus en compte l'âge ou le niveau de l'enfant.
--	---

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	La mise en place du PEDT et le déploiement de nouveaux temps d'activités périscolaire a mis en évidence une difficulté auquel l'école fait face depuis désormais quelques années au vue de l'évolution des effectifs scolaires, à savoir le manque de place et de locaux adaptés pour accueillir l'ensemble des enfants. L'ALAE dispose actuellement de deux salles d'activités dont l'une est en réalité une salle mutualisée avec l'école car il s'agit du dortoir des moyennes sections. Si l'équipe peut utiliser d'autres espaces communaux (salle des aînés en mairie, salle polyvalente, BCD de l'école, cour de l'école) pour l'organisation des activités, elle ne dispose en réalité que d'une salle pour stocker le matériel d'animation et organiser le bureau de la direction. Une ouverture de classe est envisagée pour l'année 2017-2018 et pose ainsi encore plus fortement la question du manque d'espaces adaptés à l'accueil d'enfants à la fois pour les temps scolaires mais également pour l'organisation des temps périscolaires. Une situation qui concerne de nombreuses collectivités de la taille de Montesquieu Lauragais qui ont étoffé leur offre périscolaire sous l'impulsion du PEDT mais qui ne disposait pas forcément des locaux et espaces nécessaires pour organiser ces activités. Concernant les intervenants périscolaires, l'équipe d'animation fait face régulièrement à des difficultés d'encadrement du fait du manque de personnel dédié ou de l'absence de bénévoles. Des activités ont déjà été annulées ou abandonnées pour ces raisons. Un constat qui démontre la difficulté pour les communes comme Montesquieu Lauragais pour recruter du personnel qualifié acceptant des contrats de travail avec un nombre d'heures limités et morcelé tout au long de la journée.
-----------------	---

Qualité des intervenants

Jugement	Depuis la mise en place des TAP, la ville a augmenté les moyens humains mobilisés pour encadrer les enfants sur le temps périscolaire : 2 animatrices et 1 directrice disposant d'un BPJEPS ont ainsi été recrutées. Trois animatrices sur 4 disposent actuellement du BAFA et l'une d'entre elles a pu bénéficier d'une formation financée par la ville. L'enjeu pour la municipalité aujourd'hui est de renforcer la professionnalisation de son équipe d'animation pour faire en sorte que chaque animatrice soit en capacité de travailler des projets d'activités adaptés définissant des objectifs clairs, une logique d'évolution dans le temps et des indicateurs d'évaluation.
-----------------	---

Enseignements pour les préconisations nationales

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	- Proposer des temps de formation spécifiques pour les directions des ALAE au sein des petites municipalités qui ne disposent pas de coordinateur enfance-jeunesse sur les thématiques suivantes : animation et évaluation du PEDT ; réflexions autour de la mise en place de parcours d'activités diversifiés ; liens animateurs/bénévoles et accompagnement des équipes à leur professionnalisation ; liens entre équipes d'animation et équipes enseignantes... - Proposer des temps de formation aux élus qui ne disposent pas de coordinateur PEDT pour accompagner au mieux leur directeur ALAE dans le pilotage et le suivi du PEDT
---	---

Ville de Toulouse- Haute-Garonne

Consultant en charge	Julie Jaffré		
Interlocuteurs rencontrés	Nom	Fonction	Date de l'entretien
Elus	Mme LALANE-DE LAUBADERE	Maire adjoint en charge de l'Education	6 décembre 2016
Equipe municipale	Jean-Luc LODS Frédéric DECOURT Michèle BREIL	Directeur de l'Education Directeur adjoint en charge du PEDT Coordinatrice PEDT	5 décembre 2016
Temps d'échanges collectifs		Coordonnateurs périscolaires et responsable de vie scolaire Directeurs des CLAE Animateurs CLAE Enseignants ATSEM Responsables des fédérations/associations partenaires (Léo Lagrange, FRANCCAS, LEC...) Intervenants extérieurs	Du 5 au 8 décembre 2016
CAF	Mme ARCHIMBAULT	Responsable du pôle coordination territoriale	24 février 2017
IEN/DASEN	M. MERCIER M. IRIARD	Inspecteur de l'Education Nationale Rectorat	10 janvier 2017
DDCS	M. CAYSSIALS Mme LAVIGNE	Conseiller pédagogique jeunesse et sports Cheffe du pôle jeunesse et éducation populaire	10 janvier 2017
Familles		4 parents d'élèves représentants de Fédérations ou associations de parents d'élèves Echanges avec quelques parents à la sortie des établissements scolaires	7 décembre 2016
Enfants		Echanges avec quelques enfants au cours des visites dans les écoles	Du 5 au 8 décembre 2016

FICHE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

Collectivité Toulouse (Haute-Garonne)

Territoire :

- ☒ Urbain
☐ Périurbain
☐ Rural



PEDT :

- ☒ Communal
☐ Intercommunal
☐ Pluri-communal

Nombre d'habitants : 466 287 habitants (2014)

Caractéristiques du PEDT

Date de mise en application	PEDT signé en décembre 2015
Tranches d'âge concernées	2-11 ans
Temps concernés	temps périscolaires et temps extrascolaires
Nombre d'enfants concernés	31 349 élèves (rentrée 2014) 201 écoles publiques (107 écoles maternelles et 94 écoles élémentaires)
Dispositifs éducatifs pré-existants	CEJ, PEL
Coordination	Coordinatrice du PEDT
Mode de gestion du périscolaire	Régie et DSP
Déclaration en ACM	oui
Accompagnement de l'élaboration du PEDT	Non
Evaluation	Prévue en 2018

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

1- Acteurs et organisation mise en place pour la mise en œuvre du PEDT

La ville de Toulouse a initié sa réflexion autour des temps éducatifs et du PEDT en 2013 au moment de la réforme des rythmes scolaires et s'est lancée dans l'écriture de son projet en 2015 au moment du renouvellement de plusieurs de ses documents directeurs, à savoir le CEJ et le contrat de ville. La ville a saisi l'opportunité de cette temporalité pour être en cohérence avec les contrats déjà formalisés et le PEDT actuel prend en compte ces réflexions. L'objectif n'était pas de formaliser un nouveau document contractuel mais d'impulser une démarche plus dynamique, évolutive impulsant une véritable alliance éducative.

Au moment de l'élaboration du PEDT, des ateliers ont été mis en place avec les différents partenaires (élus, directeurs ALAE, parents d'élèves, fédérations d'éducation populaire, partenaires institutionnels...) pour travailler l'élaboration du PEDT.

Si la majorité des acteurs ont été associés à ces phases de réflexion, certains agents moins mobilisés dans le cadre de la démarche ont rencontré quelques difficultés dans l'appropriation du PEDT, c'est le cas notamment des ATSEM, des agents techniques ou encore des Responsables de Vie Scolaires (RVS). Des difficultés qui devraient s'atténuer via les différents outils de communication mis en place pour faciliter cette appropriation (communication par les directeurs ALAE en réunion d'équipe, présentation du PEDT à la rentrée scolaire, PEDT disponible sur Internet...).

« Le PEDT, c'est encore très flou pour nous les ATSEM, on nous a montré le dossier mais on n'a pas encore eu vraiment le temps de se l'approprier ». ATSEM interrogées.

Si le PEDT a été l'occasion de réunir les acteurs, la ville de Toulouse était déjà inscrite dans cette logique depuis de nombreuses années avec ses partenaires. Ne considérant pas le PEDT comme une fin mais plutôt comme un moyen de réaffirmer ses ambitions éducatives et d'aller plus loin dans la formalisation d'une véritable alliance éducative, la ville a fait le choix de poursuivre et d'élargir la dynamique partenariale avec la mise en place du **Parlement Educatif**. Les

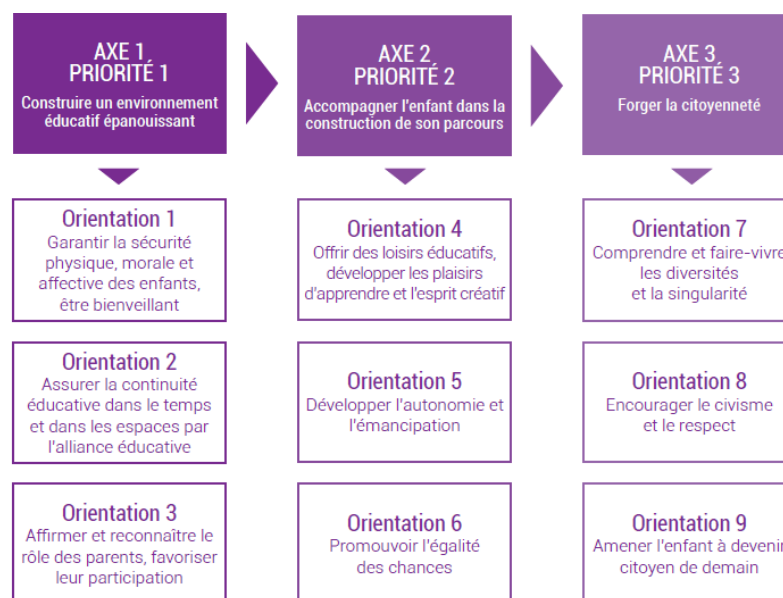
acteurs de la communauté éducative se réunissent dans le cadre de ce Parlement et ont la possibilité d'aborder différentes thématiques, de travailler des fiches actions dans le cadre de commissions dédiées.

Si le Parlement a été un moyen de proposer une réflexion plus participative et pluri-partenaire sur une diversité de thématiques, il n'apparaît pas encore totalement lisible ni accessible pour tous les acteurs de terrain (notamment les ATSEM et les agents techniques). Il n'est pas encore totalement investi par les parents et les directions d'école malgré les efforts de la municipalité pour « ouvrir » cette instance et communiquer davantage auprès des parents et des enseignants (notamment au moment des réunions de rentrée). Il reste donc aujourd'hui quelques marges d'évolution sur l'ouverture de ce Parlement Educatif à l'ensemble des acteurs de l'éducation.

2- Périmètre du PEDT (composantes du périscolaire, extrascolaire, autres)

Au moment de la formalisation de son PEDT, la ville disposait déjà d'un certain nombre d'objectifs éducatifs et d'une offre périscolaire et extrascolaire de qualité et assez diversifiée. Elle a donc fait le choix de s'appuyer sur le PEDT pour réaffirmer plusieurs objectifs, à savoir :

- **Construire un environnement éducatif épanouissant**
- **Accompagner l'enfant dans la construction de son parcours**
- **Forger la citoyenneté**



Aujourd'hui, le Projet Educatif De Toulouse formalise les objectifs éducatifs du territoire en direction de tous les enfants âgés de 2 à 11 ans sur leur temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il couvre ainsi l'ensemble des temps de vie de l'enfant. Au-delà même du temps périscolaire de la semaine, il valorise le **temps périscolaire du mercredi après-midi** ainsi que le **temps extrascolaire proposé pendant les vacances scolaires** et le **temps d'accompagnement du dispositif de Réussite Educative**. Il souligne également l'importance de la prise en compte des besoins spécifiques des enfants en situation de handicap en développant une politique volontariste pour favoriser leur accueil sur les temps ALAE dans les meilleures conditions possibles

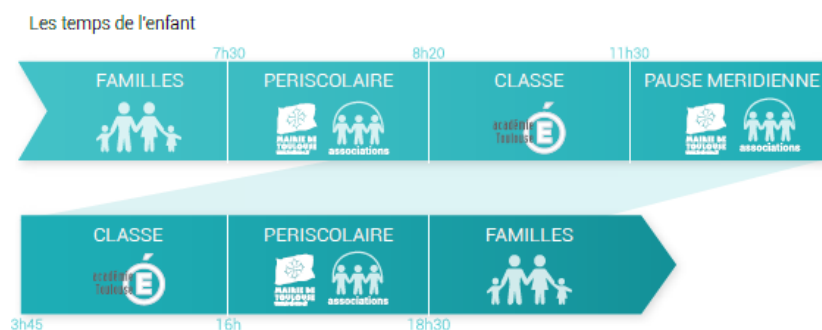
Pour le moment, le PEDT ne prend pas en compte le public adolescent mais la ville a pour objectif d'élargir par la suite son PEDT à cette tranche d'âge. En effet, de nombreuses actions et projets sont soutenus par la ville à destination de ce public. Il apparaît important pour la municipalité de donner une vision cohérente de sa politique enfance jeunesse.

« On espère que cette démarche permettra de mettre la jeunesse au centre du PEDT de Toulouse » Responsable
Fédération d'Education Populaire

3- Déroulement (conditions et récit de mise en œuvre)

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires est quelque peu atypique à Toulouse comme dans d'autres municipalités de Haute-Garonne. Etant donné que la ville était d'ores et déjà dans **un régime dérogatoire** (organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées comme la plupart des collectivités en Haute Garonne depuis la réforme de l'école primaire de 2008²) et qu'elle disposait d'une offre ALAE déjà bien structurée sur les temps périscolaires, la municipalité a fait le choix de maintenir l'organisation horaire préexistante, à savoir :

- Un accueil ALAE le matin de 7h30 à 8h30
- Un temps scolaire de 8h20 à 11h30
- Une pause méridienne de 11h30 à 13h45
- Un temps scolaire de 13h45 à 15h45
- Un accueil ALAE le soir de 16h à 18h30

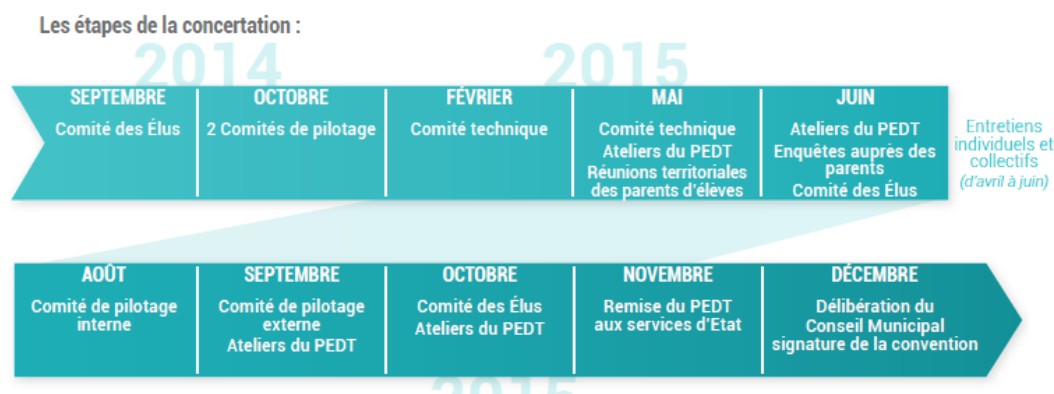


Au début de l'année 2015, la ville de Toulouse a lancé **trois grands chantiers préalables** à la formalisation de son PEDT :

- La mise en place **d'instances de suivi et de pilotage** du projet

Les instances de gouvernance	Nombre de membres ¹
Le Comité des élus	12
Le Comité de pilotage	30
Le Comité technique	103

- La mise en place **d'une large concertation partenariale** via l'animation des ateliers du PEDT au sein desquels se sont retrouvés plusieurs partenaires, via la réalisation d'entretiens individuels et collectifs auprès des professionnels et via la diffusion d'une enquête à destination des familles



² Réforme de l'école primaire 2008

- La réalisation **d'un diagnostic à la fois large et partagé** mettant en évidence à la fois l'évolution du public âgé de moins de 18 ans sur le territoire et l'offre qui leur est actuellement proposée

« On a été invités à participer aux réunions et à l'écriture du PEDT, c'était plutôt bien géré » Responsable Fédération d'Education Populaire

« La démarche de concertation était instaurée depuis longtemps et le PEDT s'est inscrit dans cette continuité avec quand même un calendrier restreint et du coup on a eu le sentiment d'une concertation peut-être un peu rapide » - Responsable Fédération d'Education Populaire

Avec cette méthodologie de travail, la Ville de Toulouse souhaitait proposer une écriture partagée de son PEDT.

Une fois le PEDT finalisé et validé par les acteurs institutionnels, ce dernier a été transmis à l'ensemble des acteurs et partenaires de la communauté éducative. Les directeurs ALAE ont dû ensuite s'appuyer sur ce document directeur pour adapter leur projet pédagogique et le présenter aux équipes.

L'enjeu qui se pose aujourd'hui, malgré cette volonté d'alliance éducative, est **d'encourager et de favoriser l'appropriation du PEDT et de ses objectifs par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative**. Peu d'enseignants ont aujourd'hui connaissance du Projet Educatif de Toulouse, même si certains ont participé à la réflexion partenariale en amont.

4- Ambition du projet éducatif sous-jacent (au PEDT)

Intégration du PEDT dans la politique éducative globale

Bien avant la formalisation de son PEDT, la ville de Toulouse était déjà engagée dans une démarche volontariste de développement de son offre péri et extrascolaire via notamment la généralisation des ALAE (accueil de loisirs associé à l'école) au sein de chaque école primaire publique. Par ailleurs, la ville disposait d'ores et déjà de différents documents directeurs (CEJ, PEL, Contrat de Ville, Charte des centres de loisirs, Charte CLAE...) au sein desquels les objectifs politiques de la ville en matière d'éducation étaient posés.

Si l'offre était déjà structurée, le PEDT, a été un moyen, selon les acteurs interrogés, d'affirmer davantage les objectifs de la politique éducative municipale et surtout de formaliser un cadre pour les professionnels intervenant auprès des enfants âgés de 2 à 11 ans. Le PEL n'ayant pas auparavant été réellement positionné comme un document fédérateur de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, le PEDT vient désormais légitimer cette volonté de constituer une **réelle alliance éducative** autour de l'enfant :

« Le PEDT a amené le partage entre les professionnels et la nécessité de travailler davantage ensemble le temps scolaire péri et extrascolaire. Il y a une idée de partage, de liens qui était moins affirmée avant et qui l'est davantage désormais »- Coordinateur périscolaire.

« Cette démarche autour du PEDT était déjà lancée, mais elle n'était pas formalisée, le PEDT a permis de consolider, de légitimer davantage notre action et notre place en tant qu'acteurs éducatifs » - directeur ALAE

« Le PEDT nous permet aujourd'hui de légitimer notre action au sein de l'école » - Directeur ALAE

« Désormais on travaille sur les mêmes axes, le PEDT a amené une méthodologie commune » - animateur ALAE

Pour un certain nombre de professionnels, le PEDT a également été un moyen pour la ville de réinterroger son organisation interne et a mis en évidence la nécessité de travailler sur un certain nombre d'enjeux RH et organisationnels.

5- Activités mises en œuvre (dans le cadre du PEDT)

Mise en œuvre et organisation des activités

A Toulouse, **les temps périscolaires sont gérés depuis de nombreuses années par les CLAE** (Centre de Loisirs Associés à l'Ecole). La mise en place de nouvelles activités périscolaires (TAP/NAP) n'a donc pas changé l'organisation déjà en place car préexistait à Toulouse des temps d'activités périscolaires après le temps scolaire.

Le CLAE prend en charge les enfants le matin avant la classe, durant la pause méridienne et le soir entre 16h et 18h30. Des modes de gestion différents ont été mis en place selon le niveau scolaire des enfants :

- **En maternelle**, les CLAE sont organisés en régie. Les directeurs CLAE sont rémunérés par la ville et sont placés sous l'autorité de coordinateurs périscolaires répartis par secteur sur l'ensemble du territoire. Des ATSEM et des adjoints d'animation sont mobilisés pour encadrer les enfants.
- **En Élémentaire**, deux modes d'organisation sont possibles :
 - o Certains CLAE sont gérés par des fédérations d'Education populaire : les FRANCAS, Léo LAGRANGE, LEC (Loisirs, Education, Citoyenneté)
 - o D'autres CLAE sont gérés par des associations locales (associations de parents d'élèves)

Ainsi, toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville sont dotées d'un CLAE. L'objectif des CLAE s'inscrit dans une volonté d'offrir aux enfants les meilleures conditions de réussite scolaire et éducative, favorisant ainsi la réduction des inégalités. Actuellement, près de 28 000 enfants sont accueillis dans les CLAE. La ville finance également 14 CLAE au sein des écoles privées élémentaires de la ville.

La participation au temps CLAE est soumise à des modalités d'inscription précises et assez souples pour les familles puisque ces dernières ont la possibilité d'inscrire les enfants à un ou plusieurs temps d'accueil. Les temps d'accueil doivent être réservés dans un délai minimum de 7 jours. La réservation peut être annuelle ou ponctuelle. Chaque séquence peut être réservée indépendamment pour chaque jour. La ville est dotée d'un portail famille (montoulouse.fr), les familles ont donc la possibilité de réserver les temps d'accueil via ce portail ou bien directement à l'école ou en Mairie.

Les temps ALAE sont tarifés en fonction du quotient familial : 11 tranches de quotient familial ont été définies.

Sur le temps ALAE du midi et du soir, différentes activités sont proposées par les animateurs en fonction des écoles. Certaines activités sont des activités libres sans inscription, d'autres font parties de projets spécifiques, les enfants s'y inscrivent au début de chaque période.

Pour présenter les activités aux enfants, certains ALAE confectionnent avec les enfants des panneaux d'information pour leur présenter les activités.

Les enfants sont libres de participer ou non aux activités proposées :

« A 16h30, on choisit dans quel atelier on veut aller, si on n'a pas envie de faire une activité, on n'est pas obligé, on peut rester jouer entre nous » - enfant scolarisé en CE2 sur l'école Hyon.

Dans certaines écoles, des espaces ont également été aménagés pour les enfants qui souhaitent être au calme. A l'école Michelet, il s'agit de la « bulle ». A Hyon, c'est l'espace temps calme. Les enfants peuvent s'y rendre à tous moments sur les temps ALAE pour se reposer, lire un livre, être au calme.

« J'ai envie d'y aller tous les soirs, on est bien, on est au calme »- enfant scolarisé en CE1 à l'école Michelet.

Une des principales difficultés soulevées par les équipes concernent le temps de préparation des activités notamment pour les ATSEM en maternelle qui dispose finalement de très peu de temps en dehors de leur temps de présence auprès des enfants.

Enfin, sur ces mêmes temps, d'autres dispositifs sont également mis en place au sein des écoles et doivent nécessairement faire l'objet d'une articulation avec les temps d'activités : il s'agit par exemple de l'atelier étude, de l'atelier libre mais aussi de l'atelier CLAS.

Contenu des activités

Le contenu de l'offre périscolaire n'a pas fondamentalement changé depuis la formalisation du PEDT. Les ALAE préexistaient au sein de chaque établissement scolaire et les équipes périscolaires maternelles et élémentaires proposaient déjà une offre d'activités diversifiées (culturelle, sportive, de loisirs, manuelle, artistiques...) selon un programme d'activités préétabli pour chaque période scolaire.

Pour chaque ALAE (maternelle et élémentaire), des projets pédagogiques sont formalisés. Ces projets pédagogiques s'appuient sur les objectifs définis dans le cadre du PEDT et sont formalisés pour trois ans. Cette temporalité coïncide avec la temporalité des projets d'école et a pour objectif d'amener les équipes à réfléchir à un parcours d'animation cohérent sur trois ans. Dans les faits, sur de nombreuses écoles, il apparaît encore difficile pour les équipes enseignantes et périscolaires de travailler leurs projets respectifs en coordination et transversalité.

Plusieurs projets ont pu être développés sur les groupes scolaires de la ville autour de :

- La culture : descuberta occitana ; lire et faire lire ; rio loco...
- Le sport : Bien « sporter » au CLAE ; « Si t'es sport »...
- Le développement durable : jardins et biodiversité à quatre pattes dans le jardin...
- Le vivre ensemble : tous différents, tous égaux ; égalité filles/garçons ; Laïcité et valeurs de la république ; jouons ensemble....

Les équipes s'appuient sur les ressources sportives et culturelles locales pour proposer de nouvelles activités (associations, maisons de quartier, intervenants professionnels extérieurs...). Ainsi, plusieurs intervenants extérieurs peuvent être amenés à animer des temps d'activités avec les animateurs

Complémentarité et logique de parcours

Les équipes d'animation s'efforcent de proposer une diversité d'activités adaptées à chaque niveau. Certains CLAE travaillent avec les directions d'écoles pour repérer les liens qui pourraient être faits entre le temps périscolaire et les projets portés sur le temps scolaire. Mais, ce n'est pas le cas au sein de tous les CLAE. Ces logiques restent timides et concentrées sur certains projets (projets ponctuels entre un enseignant et un animateur). En maternelle, par contre, le lien entre les activités TAP et projet d'école peut parfois être plus évident du fait que les ATSEM animent le temps CLAE.

Par ailleurs, sur certains groupes scolaires des passerelles sont également organisées entre les ALAE maternelles et les ALAE élémentaires ainsi qu'entre les ALAE élémentaires et les collèges à proximité.

Evaluation des activités

Dans le cadre du projet pédagogique des ALAE, est prévu un temps de bilan à la fin de l'année des activités proposées sur le temps ALAE. Les équipes s'interrogent sur le déroulement des activités : les points positifs, les difficultés rencontrées. Certains ALAE peuvent également solliciter les enfants pour leur demander leur avis sur les activités auxquelles ils ont participé. Néanmoins, il n'existe pas pour le moment de grille d'évaluation commune à l'ensemble des CLAE. Chacun développant ses propres outils de bilans voire d'évaluation.

6- Ressources mobilisées

Optimisation et valorisation des ressources municipales

Suite à la formalisation du PEDT, la ville a fait le choix de ne pas faire évoluer les taux d'encadrement et a maintenu un encadrement de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateurs pour 14 enfants de plus de 6 ans. Des recrutements ont également été réalisés mais principalement pour pallier à l'augmentation des effectifs scolaires ces dernières années.

Une organisation hiérarchique est également en place depuis plusieurs années et contribue à la sécurisation de l'encadrement des différents professionnels (coordonnateurs périscolaires, responsable de vie scolaire) et au maintien d'un lien étroit avec les associations et fédérations d'éducation populaire.

Concernant les locaux, les temps ALAE s'organisent au sein des établissements scolaires. De manière générale, les équipes périscolaires n'utilisent pas les classes des enseignants (sauf exception) mais mutualisent de nombreux espaces et salles d'activités (salles de motricité, cour, BCD, ateliers...). Les équipes peuvent également mobiliser les équipements culturels et sportifs à proximité. Pour certains groupes scolaires dépourvus de locaux suffisants, les accueils apparaissent complexes et les transitions entre temps scolaire et périscolaire plus difficiles à organiser.

Un projet de formation des équipes intervenant auprès des enfants est porté par la municipalité. Si ce projet de formation n'est pas spécifiquement lié à la mise en place du PEDT, ce dernier a néanmoins été un moyen d'orienter quelques peu ce plan de formation. En effet, du fait de cet objectif affirmé dans le cadre du PEDT d'alliance éducative, la ville a fait le choix de proposer un plan de formation pluri-professionnel. L'objectif étant d'ouvrir les formations proposées à divers professionnels (enseignants, animateurs, ATSEM...).

Par ailleurs, dans ce contexte, des réflexions nouvelles sont apparues autour de l'évolution des métiers notamment du métier d'ATSEM. La ville s'est donc engagée en lien avec le personnel ATSEM dans la formalisation d'une charte spécifique encadrant les responsabilités de ces professionnels et leurs liens avec les autres acteurs (enseignants, animateurs, coordonnateurs pédagogiques, responsables de vie scolaire). L'objectif étant de clarifier et de sécuriser le rôle de chacun.

Valorisation des ressources du territoire

Sur ce point, la ville de Toulouse mobilisait bien avant la formalisation de son PEDT un certain nombre de ressources sur son territoire pour animer les temps périscolaires. En effet, en élémentaire, tous les ALAE sont gérés par une association ou fédération d'Education populaire (Les Francas, Léo Lagrange et Loisirs, Education et Citoyenneté). Les coordinateurs périscolaires de la ville assure le lien avec les directeurs ALAE de ces organismes.

Des intervenants associatifs extérieurs sont également mobilisés sur les temps périscolaires depuis la généralisation des ALAE. La mise en place du PEDT n'a pas fait évoluer cette mobilisation.

7- Bilan

Le PEDT de la Ville de Toulouse a été signé par les différents acteurs en décembre 2015 et la dynamique partenariale mise en place pour porter l'alliance éducative s'est poursuivie au cours de l'année 2016. Le PEDT est donc encore assez récent. Néanmoins, des premiers éléments de bilans peuvent être mis en évidence.

Un bilan globalement positif...

- L'opportunité pour la ville de **relancer une dynamique partenariale** dans le cadre de sa politique éducative locale et d'aller plus loin dans la réflexion en proposant une méthodologie de travail basée sur une logique de co-construction et d'évolution perpétuelle (Le Parlement Educatif). Le PEDT ne se voit pas comme un document figé mais au contraire comme un document dynamique et évolutif;
- Une démarche qui a permis selon les professionnels interrogés de **poser cadre et réaffirmer la légitimité du temps périscolaire au sein des établissements scolaires** : *« ça n'a pas révolutionné nos pratiques sur le terrain car on faisait déjà du PEDT mais ça a permis de poser un cadre, de se rencontrer/se connaître avec plusieurs intervenants. Si on rencontre des difficultés ça légitime davantage notre action »* ;
- Une démarche qui a permis de mettre en lumière **un certain nombre d'enjeux RH et organisationnels** et qui, a, de fait, accéléré la mise en place d'un plan de formation et d'outils adaptés (ex : la charte des ATSEM...) ;
- **Une offre d'activités qui n'a pas été impactée dans son contenu ni dans la qualité** des activités pouvant être proposées.

... Des défis qu'il reste néanmoins à porter

- Un défi lié à **l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative** et à la **poursuite de la dynamique enclenchée** pour former cette alliance éducative au sein de chaque établissement
 - o *Quelle évolution du Parlement Educatif ?*
 - o *Comment améliorer l'appropriation du projet par les ATSEM et les animateurs ?*

- *Comment renforcer les liens avec les enseignants et les directions d'école ?*
- **Un défi repéré autour de l'amélioration des canaux de communication** auprès de l'ensemble des parents d'élèves mais également des équipes de terrain (animateurs, ATSEM, adjoint d'animation...)
- **Un défi organisationnel et RH** avec la nécessité de poursuivre le travail de réorganisation de la direction éducation ainsi que la prise en compte des différents métiers et des différents statuts— des ateliers de travail sont en cours pour travailler sur la charte des métiers
- **Un défi financier** sur le temps périscolaire car la ville fait face depuis plusieurs années à une forte augmentation de ses effectifs scolaires et doit de fait accueillir de plus en plus d'enfants sur les temps périscolaires.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Analyse	Bien avant la formalisation de son PEDT, la ville de Toulouse était déjà engagée dans une démarche volontariste de développement de son offre péri et extrascolaire via notamment la généralisation des ALAE (accueil de loisirs associé à l'école) au sein de chaque école primaire publique. Par ailleurs, la ville disposait d'ores et déjà de différents documents directeurs (CEJ, PEL, Contrat de Ville, Charte des centres de loisirs, Charte CLAE...) au sein desquels les objectifs politiques de la ville en matière d'éducation étaient posés. Si l'offre était déjà structurée, le PEDT, a été un moyen, selon les acteurs interrogés, d'affirmer davantage les objectifs de la politique éducative municipale et surtout de formaliser un cadre pour les professionnels intervenant auprès des enfants âgés de 2 à 11 ans. Le PEL n'ayant pas auparavant été réellement positionné comme un document fédérateur de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, le PEDT vient désormais légitimer cette volonté de constituer une réelle alliance éducative autour de l'enfant : « Le PEDT a amené le partage entre les professionnels et la nécessité de travailler davantage ensemble le temps scolaire péri et extrascolaire. Il y a une idée de partage, de liens qui était moins affirmée avant et qui l'est davantage désormais »- Coordinateur périscolaire. « Cette démarche autour du PEDT était déjà lancée, mais elle n'était pas formalisée, le PEDT a permis de consolider, de légitimer davantage notre action et notre place en tant qu'acteurs éducatifs » - directeur ALAE Pour un certain nombre de professionnels, le PEDT a également été un moyen pour la ville de réinterroger son organisation interne et a mis en évidence la nécessité de travailler sur un certain nombre d'enjeux RH et organisationnels.
----------------	--

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Analyse	La Ville de Toulouse a travaillé en partenariat avec ses partenaires institutionnels, à savoir la CAF, la DASEN et les IEN et la DDCS. Si les discours des institutions n'ont pas toujours été très clairs, la ville de Toulouse considère néanmoins avoir été accompagnée et soutenue par ses partenaires malgré des moyens humains souvent restreints notamment au sein de la DDCS. La ville a apprécié l'impulsion positive engagée par la DASEN autour du projet d'alliance éducative mais a néanmoins regretté le positionnement de certains IEN face à certaines directions ou enseignants réfractaires ne souhaitant pas travailler en partenariat avec les équipes ALAE au sein de leurs écoles.
----------------	---

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Analyse	La ville de Toulouse a initié sa réflexion autour des temps éducatifs et du PEDT en 2013 au moment de la réforme des rythmes scolaires. Néanmoins, elle s'est réellement lancée dans l'écriture de son projet en 2015 au moment du renouvellement de plusieurs de ses documents directeurs, à savoir le CEJ et le contrat de ville. La ville a saisi l'opportunité de cette temporalité pour être cohérente avec les contrats déjà formalisés et le PEDT actuel prend en compte ces réflexions. L'objectif n'était pas de formaliser un nouveau document contractuel mais d'impulser une démarche plus dynamique, évolutive impulsant une véritable alliance éducative.
----------------	---

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Analyse	Au moment de l'élaboration du PEDT, un certain nombre d'acteurs ont été mobilisés par la ville. Une série de réunions, d'ateliers de travail ont été organisés pour mobiliser à la fois des agents, des enseignants, des représentants de parents d'élèves, les acteurs de l'éducation populaire. « On a été invités à participer aux réunions et à l'écriture du PEDT et c'était plutôt bien géré », Fédération d'éducation Populaire. Néanmoins, certains professionnels comme les ATSEM et les agents techniques ont été moins impliqués au début de la démarche et ne s'approprient donc pas de la même manière le PEDT : « Le PEDT, c'est encore très flou pour nous les ATSEM, on nous a transmis le dossier mais il est difficile de se l'approprier » - ATSEM. C'est le cas également de plusieurs enseignants et parents d'élèves. Suite à la formalisation du PEDT, la dynamique partenariale s'est poursuivie et s'est élargi avec la mise en place du Parlement Educatif. Les acteurs de la communauté éducative se réunissent dans le cadre de ce Parlement et ont la possibilité d'aborder différentes thématiques, de travailler des fiches actions dans le cadre de commissions dédiés. Si le Parlement a été un moyen de proposer une réflexion plus participative et pluri-partenariale sur une diversité de thématiques, il n'apparaît pas encore totalement lisible ni accessible pour tous les acteurs de terrain (notamment les ATSEM et les agents techniques). Il n'est pas encore totalement investi par les parents et les directions d'école malgré les efforts de la municipalité pour « ouvrir » cette instance et communiquer davantage auprès des parents et des enseignants (notamment au moment des réunions de rentrée). Il reste donc aujourd'hui des marges d'évolution sur l'ouverture du Parlement Education à l'ensemble des acteurs de l'éducation.
----------------	---

Utilisation des ressources du territoire

Analyse	Sur ce point, la ville de Toulouse mobilisait bien avant la formalisation de son PEDT un certain nombre de ressources sur son territoire pour animer les temps périscolaires. En effet, en élémentaire, tous les ALAE sont gérés par une association ou fédération d'Education populaire (Les Francas, Léo Lagrange et Loisirs, Education et Citoyenneté). Les coordinateurs périscolaires de la ville assure le lien avec les directeurs ALAE de ces organismes. Des intervenants associatifs extérieurs sont également mobilisés sur les temps périscolaires depuis la généralisation des ALAE. La mise en place du PEDT n'a pas fait évoluer cette mobilisation.
----------------	---

Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)

Analyse	Au moment de l'élaboration et de la formalisation de son PEDT, la ville a mis en place plusieurs instances de pilotage : le comité d'élus, le comité de pilotage et le comité technique. Par la suite, pour renforcer cette démarche de concertation et mettre ainsi en vie le projet à l'échelle territoriale, la ville de Toulouse a fait le choix de dédier l'animation du PEDT à une instance spécifique nommée au Parlement Educatif de Toulouse. Cette instance est aujourd'hui l'instance décisionnaire du PEDT, elle est conduite par l' élu en charge de l'éducation qui dirige l'ensemble des travaux du Parlement et assure la cohérence avec le PEDT. Ce Parlement se réunit en session plénière au moins une fois par an et organise une fois par mois des ateliers thématiques qui réunissent les membres de l'alliance éducative. Ces ateliers constituent de réels espaces de dialogue et de co-construction des pistes d'action du PEDT.
----------------	---

Coordination entre les acteurs	
Analyse	Selon les acteurs interrogés, des coordinations opérationnelles s’observent au sein de certaines écoles (des projets en commun développés sur des temps APC, des projets pédagogiques qui peuvent se mettre en lien avec les projets d’école, des temps d’échanges peuvent s’organiser entre direction CLAE et direction d’école...) mais ces dynamiques ne sont pas homogènes sur tous les établissements de la ville et sont très liées au « bon vouloir » des équipes en place. Le manque de temps d’échanges entre les acteurs de l’Education Nationale et l’équipe périscolaire apparaît également comme un des principaux freins au développement d’une coordination fluide entre les acteurs.

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l’accès à l’offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l’accès à l’offre et prise en compte des contraintes des familles	
Analyse	A Toulouse, en moyenne à l’échelle de la ville et sur les différents temps d’accueil, la municipalité enregistre un taux de fréquentation d’environ 80%. Un taux de fréquentation qui laisse présager d’un bon taux d’accès des enfants de la ville aux activités périscolaires. Néanmoins, du fait de la démographie de la ville et de l’augmentation des effectifs sur tous les temps d’accueil, la ville a fait le choix, pour soutenir financièrement le déploiement de l’offre périscolaire, d’augmenter les tarifs de l’ALAE à la rentrée 2015. Une augmentation tarifaire qui a provoqué un certain nombre de réactions parmi les parents d’élèves. Selon les professionnels de l’animation, cette évolution a eu un impact sur la fréquentation de certains accueils les premiers mois de l’année scolaire et a ainsi modifié les comportements des familles
Divergences	La ville assume ce choix, estimant qu’il est aujourd’hui très difficile pour une ville de cette strate de soutenir financièrement une offre périscolaire de qualité sur un territoire qui voient ses effectifs scolaires progresser d’années en années (en 5 ans, ouverture de 40 classes par an). Aujourd’hui, un paiement à la séquence (1h) est proposé. Un des leviers pour proposer une tarification au plus près de l’utilisation des familles serait de proposer une tarification au réel mais cela suppose un comptage beaucoup plus fin des présences et une organisation spécifique. La ville souhaiterait sur ce point être accompagnée par ses partenaires.
Consultation et participation des usagers (enfants, familles)	
Analyse	Les équipes périscolaires prennent en compte le choix des enfants dans le déploiement des activités. Les enfants qui participent aux temps périscolaires ont la possibilité de choisir les activités qu’ils souhaitent faire. Ils peuvent également choisir de ne pas participer à une activité spécifique s’ils ne le souhaitent pas. Certains ALAE ont même aménagé au sein de leurs locaux des espaces spécifiques dédiés aux enfants qui ne souhaitent pas faire une activité en particulier mais qui souhaitent simplement lire ou se reposer (Dispositif La Bulle – Ecole Michelet) Le conseil municipal des enfants, instance qui contribue à forger la citoyenneté des enfants, permet également l’expression des enfants. Pour le moment, cette instance se juxtapose au Parlement Educatif mais la ville n’exclut pas à terme d’imaginer les conditions d’une intégration de cette instance au Parlement Educatif. Enfin, la ville investit également pour assurer une bonne prise en charge des enfants en situation de handicap. Elle peut financer des postes d’AVL sur les temps ALAE pour les enfants en situation de handicap (reconnus par la MDPH) : « <i>c’est un choix que fait la ville d’assurer l’accueil de tous les enfants dans de bonnes conditions</i> » -Elue en charge de l’Education Les parents d’élèves de leur côté ont la possibilité de s’exprimer dans le cadre du Parlement Educatif (même s’ils restent peu nombreux à s’y investir) mais également au sein des réunions de territoire qui peuvent être organisées.

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Analyse	Le contenu de l'offre périscolaire n'a pas fondamentalement changé depuis la formalisation du PEDT. Les ALAE préexistaient au sein de chaque établissement scolaire et les équipes périscolaires maternelles et élémentaires proposaient déjà une offre d'activités diversifiées (culturelle, sportive, de loisirs, manuelle, artistiques...) selon un programme d'activités préétabli pour chaque période scolaire. En élémentaire, trois associations ou fédérations d'éducation populaire propose des activités encadrées par un personnel qualifié. En maternelle, ce sont les ATSEM qui sont mobilisées sur ce temps d'animation encadrées par une direction ALAE.
----------------	---

Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant

Analyse	La Ville a démontré une préoccupation réelle sur le développement d'une politique cohérente en matière de contenu et fait confiance à des organismes professionnels de l'animation (Les FRANCAS, Léo Lagrange et LEC) pour animer les temps ALAE en élémentaire. Pour chaque ALAE (maternelle et élémentaire), des projets pédagogiques sont formalisés. Ces projets pédagogiques s'appuient sur les objectifs définis dans le cadre du PEDT et sont formalisés pour trois ans. Cette temporalité coïncide avec la temporalité des projets d'école et a pour objectif d'amener les équipes à réfléchir à un parcours d'animation cohérent sur trois ans. Dans les faits, sur de nombreuses écoles, il apparaît encore difficile pour les équipes enseignantes et périscolaires de travailler leurs projets respectifs en coordination et transversalité. Plusieurs projets ont pu être développés sur les groupes scolaires de la ville autour de l'environnement, le tri des déchets, la citoyenneté. Enfin, sur certains groupes scolaires des passerelles sont également organisées entre les ALAE maternelles et les ALAE élémentaires ainsi qu'entre les ALAE élémentaires et les collèges à proximité.
----------------	--

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Analyse	Suite à la formalisation du PEDT, la ville a fait le choix de ne pas faire évoluer les taux d'encadrement et a maintenu un encadrement de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans. Des recrutements ont également été réalisés mais principalement pour pallier à l'augmentation des effectifs scolaires ces dernières années. Une organisation hiérarchique est également en place depuis plusieurs années et contribue à la sécurisation de l'encadrement des différents professionnels (coordonnateurs périscolaires, responsable de vie scolaire) et au maintien d'un lien étroit avec les associations et fédérations d'éducation populaire. Concernant les locaux, les temps ALAE s'organisent au sein des établissements scolaires. De manière générale, les équipes périscolaires n'utilisent pas les classes des enseignants (sauf exception) mais mutualisent de nombreux espaces et salles d'activités (salles de motricité, cour, BCD, ateliers...). Les équipes peuvent également mobiliser les équipements culturels et sportifs à proximité. Pour certains groupes scolaires dépourvus de locaux suffisants, les accueils apparaissent complexes et les transitions entre temps scolaire et périscolaire plus difficiles à organiser.
----------------	---

Qualité des intervenants

Analyse	Un projet de formation des équipes intervenant auprès des enfants est porté par la municipalité. Si ce projet de formation n'est pas spécifiquement lié à la mise en place du PEDT, ce dernier a néanmoins été un moyen d'orienter quelques peu ce plan de formation. En effet, du fait de cet objectif affirmé dans le cadre du PEDT d'alliance éducative, la ville a fait le choix de proposer un plan de formation pluri-professionnel. L'objectif étant d'ouvrir les formations proposées à divers professionnels (enseignants, animateurs, ATSEM...). Par ailleurs, dans ce contexte, des réflexions nouvelles sont apparues autour de l'évolution des métiers
----------------	---

	notamment du métier d'ATSEM. La ville s'est donc engagée en lien avec le personnel ATSEM dans la formalisation d'une charte spécifique encadrant les responsabilités de ces professionnels et leurs liens avec les autres acteurs (enseignants, animateurs, coordonnateurs pédagogiques, responsables de vie scolaire). L'objectif étant de clarifier et de sécuriser le rôle de chacun.
--	--

Entretiens institutionnels – Haute-Garonne

Consultant	Julie Jaffré		
Interlocuteurs	Nom	Fonction	Date de l'entretien
CAF	Mme ARCHIMBAULT	Responsable du pôle coordination territoriale	24 janvier 2017
IEN/DASEN	M. MERCIER M. IRIARD	Inspecteur de l'Education Nationale Rectorat	10 janvier 2017
DDCS	M. CAYSSIALS Mme LAVIGNE	Conseiller pédagogique jeunesse et sports Cheffe du pôle jeunesse et éducation populaire	10 janvier 2017

DYNAMIQUE DEPARTEMENTALE ET MISE EN ŒUVRE DES PEDT

UNE DYNAMIQUE REELLEMENT LANCEE AU MOMENT DE LA GENERALISATION DU FONDS DE SOUTIEN

En Haute-Garonne, les acteurs institutionnels considèrent que globalement les collectivités se sont massivement emparées du dispositif. Seule une commune du Département disposant d'au moins une école n'a pas souhaité signer de PEDT. Si globalement la dynamique s'est bien impulsée, avec le recul, elle n'a pas été sans enjeux et les motivations n'ont pas été les mêmes au lancement des PEDT. En effet, à la rentrée 2013, seules 30 PEDT avaient été signés sur les 180 signés sur le Département. Une majorité de collectivités (150) n'a donc pas souhaité s'en emparer dès les premières heures de la réforme des rythmes scolaires et a attendu la généralisation du fond de soutien pour se lancer dans la démarche.

Cette situation peut s'expliquer de plusieurs façons :

- En 2013, un certain nombre de collectivités de Haute-Garonne était déjà sur un schéma d'organisation des temps scolaires basés sur 4 jours et demi. On peut donc imaginer que ces dernières n'ont pas saisi l'intérêt de mettre en place une telle démarche ou n'ont pas été incitées à le faire ;
- De nombreuses collectivités proposaient déjà avant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires un temps d'activités périscolaires structuré au travers des ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) très développés en Haute Garonne depuis de nombreuses années. Elles ne se sont donc pas forcément interrogées tout de suite sur le développement de temps d'activités spécifiques sachant qu'elles disposaient déjà d'une offre.
- Enfin, un certain nombre d'élus locaux n'avaient pas forcément connaissance des implications d'une telle démarche.

Ce contexte territorial peut expliquer le fait qu'un certain nombre de collectivités n'ont pas saisi tout de suite l'opportunité de signer un PEDT.

L'IDENTIFICATION DE TROIS TYPES DE COLLECTIVITES CONFRONTEES A DES DIFFICULTES DIFFERENTES

Dans cet ensemble de collectivités signataires d'un PEDT, les acteurs institutionnels ont pu identifier trois catégories de collectivités confrontées à des enjeux différents et nécessitant des accompagnements différents :

- Des collectivités qui globalement ont eu une certaine facilité à se saisir du PEDT : il s'agissait notamment des collectivités qui avaient déjà un coordonnateur enfance-jeunesse en capacité de piloter et de suivre la

démarche (c'est le cas des 30 collectivités qui se sont engagées dès 2013) et qui disposait d'ores et déjà d'un accueil ALAE. La difficulté pour ces collectivités a pu être de proposer des activités surdimensionnées

- Des collectivités qui n'avaient pas de coordonnateur et qui ont donc confié le pilotage de leur PEDT à un directeur ALAE ou un élu. L'enjeu pour ce groupe de collectivité a été de coordonner au mieux les réflexions à mener entre les différents interlocuteurs et d'affirmer la place de la collectivité en tant que réel porteur d'une politique éducative locale. Un enjeu de professionnalisation des acteurs s'est également posée sur ces territoires peu habitués à travailler ces questions de cette façon.
- Des collectivités rurales qui ne disposaient pas d'ALAE initialement et qui quant à elles ont rencontrées de nombreuses difficultés pour mettre en place et organiser des activités du fait du manque de moyens humains, techniques et financiers. Ces collectivités ont notamment eu du mal à recruter des animateurs qualifiés en leur proposant un nombre d'heures et une rémunération suffisamment attractive. Les difficultés de transports des enfants.

Du fait de ces réalités territoriales, la qualité des PEDT a donc été très différente d'une collectivité à l'autre. Selon les acteurs institutionnels, il a fallu également prendre en compte les différentes articulations territoriales pour certaines collectivités. En effet, un certain nombre d'entre elles se sont retrouvées en difficulté pour définir le bon niveau de pilotage (échelon communal ou échelon intercommunal) re-questionnant ainsi pour certaines les compétences des différents échelons territoriaux (ex : un EPCI détenteur de la compétence enfance-jeunesse mais pas de la compétence scolaire doit-il porté un PEDT intercommunal ?). Cette situation a pu freiner la formalisation des PEDT.

DES INTERROGATIONS POSEES AUTOUR DE LA PLUS-VALUE DES PEDT SUR LA COHERENCE DES TEMPS ET LA COMPLEMENTARITE EDUCATIVE

Au-delà des enjeux logistiques, la mise en place des PEDT et des nouveaux temps d'Activités Périscolaires a pu sur certaines collectivités bouleverser considérablement l'organisation existante notamment en termes de contenus des activités et d'organisation entre les acteurs. Certaines collectivités ont souhaité appliquer le décret en proposant de nouveaux temps d'activités périscolaires alors que certaines disposaient déjà l'ALAE : « Certaines collectivités ont rajouté des TAP en plus des ALAE sans cohérence aucune ». Ces démarches trop volontaristes sur certains territoires sont venues bouleverser l'organisation en place produisant un phénomène parfois de sur-programmation et de sur-sollicitation en oubliant quelque peu la cohérence des temps de l'enfant.

D'autre part, l'enjeu, selon les acteurs institutionnels, reste éminemment la question de la complémentarité éducative et du lien entre les différents professionnels intervenant auprès des enfants au sein des collectivités. Selon la DDCS, le lien enseignant/animateurs reste à construire dans bon nombre de collectivités. Ces deux professionnels doivent apprendre à se connaître et à se reconnaître avant même de pouvoir envisager de travailler ensemble sur des projets communs. A titre d'exemple, selon la DDCS un des premiers leviers pourrait être de proposer des temps formation communs.

MALGRE CES ENJEUX, UNE DEMARCHE QUI A CLAIREMENT PERMIS AUX COLLECTIVITES D’AFFIRMER PLEINEMENT LEUR PLACE DE COORDONNATEUR DE LA POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE

Globalement, les acteurs institutionnels reconnaissent l'impact positif du PEDT sur la mobilisation et la sensibilisation des acteurs locaux. « Cette démarche a permis aux petites communes de réfléchir à leur politique éducative et les élus se sont sentis investis, impliqués ». Selon eux, les élus locaux et notamment ceux des plus petites communes se sont sentis légitimes pour porter cette politique publique sur leur territoire. Cette bonne volonté a nécessairement facilité le dialogue entre les acteurs institutionnels et les élus locaux.

ROLE DU GAD ET COORDINATION INSTITUTIONNELLE

UNE COORDINATION INSTITUTIONNELLE QUI S’EST PROGRESSIVEMENT STRUCTUREE

La coordination institutionnelle autour des PEDT s'est structurée petit à petit en Haute Garonne. Au début de la démarche, c'est l'Education Nationale qui a porté l'instance de réflexion au niveau départemental accompagnant ainsi les élus dans leurs questionnements. Puis, la CAF et la DDCS se sont progressivement inscrites dans le processus travaillant de concert avec l'Education Nationale pour accompagner et valider les PEDT. C'est d'ailleurs l'aspect positif que soulèvent les acteurs institutionnels interrogés. Si la coordination institutionnelle n'allait pas nécessairement de soit au début de la démarche, celle-ci s'est progressivement structurée au fil des années. « Nous n'avions pas les mêmes entrées ni attentes au départ, il a fallu entendre les discours respectifs et se comprendre et ça continue de se réguler ».

Pour l'accompagnement des collectivités, les acteurs institutionnels ont eu une approche assez souple s'appuyant uniquement sur les attentes règlementaires ce qui a favorisé l'inscription des collectivités dans la démarche. Au départ (2013-2014), des recommandations ont pu être faites de la part de la DDCS ou de l'Education Nationale sur le périmètre du PEDT (tranche d'âge) voire pour l'Education Nationale sur le positionnement horaire des TAP (rejet du vendredi après-midi libéré). Or, du fait du mouvement de généralisation des PEDT, les acteurs institutionnels ont dû suivre un nombre important de dossiers sur une même période, ils se sont donc concentrés sur les enjeux de sécurité et de pilotage. « Il n'y a pas eu de rejet, nous avons uniquement choisi de signer certains PEDT pour un an uniquement lorsque nous avons un doute ». Les acteurs institutionnels ont travaillé de concert se retrouvant tous les mois au moment de la généralisation pour faire le point sur les PEDT et formuler ainsi conjointement leur positionnement.

UN INVESTISSEMENT HETEROGENE DES ACTEURS INSTITUTIONNELS CONCERNES

L'Education Nationale et les conseillers techniques CAF ont été très présents auprès des collectivités au moment de l'élaboration de leur PEDT notamment au sein des comités de pilotage. Les conseillers techniques intervenant déjà au sein de nombreux territoires via les Contrats Enfance Jeunesse ont naturellement poursuivi leurs accompagnements auprès des collectivités. La DDCS faute de moyens humains suffisants a privilégié les accompagnements bilatéraux et s'est appuyé sur un partenaire associatif (CIPT) pour répondre au mieux aux questionnements des collectivités. Des permanences ont été organisées pour répondre aux questions des collectivités et des réunions d'information et de formation ont été proposées aux acteurs locaux au sein des territoires. « Sans cet accompagnement associatif, nous aurions été en grande difficulté ». Un cahier des charges spécifique sur l'élaboration des PEDT a également été rédigé pour favoriser l'investissement des acteurs locaux.

LE GAD, UNE INSTANCE VIVOTANTE A SES DEBUT QUI SE RELANCE AVEC POUR AMBITION DE DEVENIR UNE VERITABLE INSTANCE DE TRAVAIL...

Le Groupe d'Appui Départemental ne s'est pas constitué tout de suite sous sa forme actuelle. Initialement, une instance, portée par l'Education Nationale, avait été constituée en 2013 rassemblant majoritairement des syndicats enseignants et des collectivités. N'apportant pas de réelles plus-values, cette instance n'a pas perduré.

Dans le même temps, les conseillers techniques (CAF, DDCS et Education Nationale) travaillaient de concert pour valider les PEDT soumis. Une instance s'est progressivement reformée entre les trois partenaires institutionnels intégrant progressivement les fédérations d'éducation populaire en 2015 mais sans réelle force institutionnelle. C'est suite à la circulaire du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports en juin 2016 sur le rôle des GAD au sein des territoires que le GAD de Haute-Garonne s'est réellement formalisé et qu'il a pris sa forme actuelle. Aujourd'hui le GAD 31 est donc constitué de l'Education Nationale, de la DDCS, de la CAF, l'AMF, les fédérations d'éducation populaires, l'association des coordonnateurs PEDT 31 et le CIPT qui a accompagné les acteurs institutionnels tout au long de la démarche. Le GAD se réunit deux fois par an et pour échanger sur des éléments de bilans. Depuis juin 2016, le GAD a pour ambition de devenir le vecteur d'ateliers de travail divers : un sous-groupe s'est notamment constitué autour de l'évaluation des PEDT, ce sous-groupe animé par le VIPT et composé de l'association des coordonnateurs PEDT 31 a pour objectif de travailler sur une méthodologie d'évaluation accessible à tous et sur la proposition d'outils d'évaluation.

UNE VISION STRATEGIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DEPARTEMENTAL A RENFORCER ENTRE LES ACTEURS INSTITUTIONNELS AU NIVEAU DU DEPARTEMENT

La relance de cette instance technique départementale est importante et nécessaire pour proposer un accompagnement de qualité aux collectivités. Néanmoins, les acteurs institutionnels interrogés s'accordent sur le fait qu'il apparait également nécessaire de clarifier la vision stratégique et politique de cet accompagnement départemental. « Nous n'avons pas encore aujourd'hui de réelle vision ni de réelle stratégie commune entre nos trois institutions, il faudrait réussir à prendre le temps de se coordonner davantage en amont des GAD ». L'enjeu est donc désormais pour le GAD de maintenir la dynamique de travail réenclenchée en juin 2016 et de définir une feuille de route claire entre les trois partenaires institutionnels pour éviter que ce partenariat ne s'essouffle dans le temps.

PERSPECTIVES

Les acteurs institutionnels interrogés s'accordent sur le fait que désormais le défi est bien d'accompagner les collectivités dans l'évaluation de leur PEDT. L'enjeu étant notamment de s'accorder sur une méthodologie d'évaluation et une liste d'indicateurs évaluatifs cohérents. Le GAD peut se positionner comme l'instance

Selon la CAF et la DDCS il est également important de renforcer la professionnalisation des acteurs et d'encourager le développement de formations mais également de temps de mise en réseaux et de capitalisation.

Selon l'Education Nationale, il apparait également primordial d'accompagner les collectivités signataires d'un PEDT dans le contexte actuelle de la loi NOTRe avec les différentes fusions d'EPCI car cette situation vient à nouveau réinterroger la pertinence de l'échelon territoriale pour le pilotage du PEDT.

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Communauté de Commune du Pays Fléchois- Sarthe

Consultant	Léon-Paul Schwab	Date de l'enquête	12/12/16-13/11/16	Sites visités	La Flèche
-------------------	------------------	--------------------------	-------------------	----------------------	-----------

Collectivité : Communauté de Commune du Pays Fléchois

Situation géographique : Rural/urbain

PEDT : Intercommunal

Nombre d'habitants : 25 000

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : 21

Nombre d'enfants scolarisés : 1940

Compétences exercées par la commune : scolaire, périscolaire (hors TAP), restauration scolaire

Compétences exercées par la Communauté de communes : TAP, extra-scolaire

Mode de gestion du périscolaire : Régie intercommunale

Année scolaire de première application du PEDT : 2015 pour le PEDT intercommunal

Tranches d'âges concernées par le PEDT : 3-12 ans

Déclaration en ACM : TAP sur l'ensemble du territoire intercommunal, variable pour les communes

Dispositifs éducatifs préexistants : CEL intercommunal

Interlocuteurs rencontrés :

Equipe CC et Communes	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Coordinateur PEDT (CC)	2 directeurs d'école	Observation d'une réunion de concertation avec les enseignants et les parents d'élèves
Responsable du service		Observation de 8 groupes d'enfants sur les temps TAP
Elu CC en charge des questions éducatives		
4 maires des communes		
Responsable service animation CC		

Equipe CC et Communes	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Responsable service enfance (Ville de la Flèche)		
Coordinatrice TEP		
Directeur des sports de la jeunesse et de l'éducation CC		
Référente TEP		
3 animateurs		

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Acteurs et périmètre du PEDT

Le PEDT intercommunal tel qu'il déployé actuellement sur le territoire est le résultat d'une structuration progressive. La CC a en effet pris en charge cette compétence à partir de la rentrée 2015. Elle est toutefois toujours intervenue dans la mise en place des TAP. En effet, avant 2015, les modalités d'organisation des TAP étaient fixées par les communes, mais la mise en œuvre était partagée entre communes et intercommunalité.

Cette situation était liée au fait qu'avant la réforme, la CC disposait d'un Contrat Educatif Local, et dans ce cadre déployait déjà des activités périscolaires le soir dans chaque commune. Dans la continuité de ce dispositif, elle a convenu avec les communes de prendre en charge les TAP une fois par semaine³ - avec ses propres équipes d'animation – les autres créneaux étant à la charge des communes.

C'est au terme d'un processus de concertation avec les communes, les enseignants et les parents, et à la suite plusieurs expérimentations de diverses formes d'organisation que la compétence a finalement été transférée en 2015 et l'organisation des rythmes scolaires harmonisée sur le territoire intercommunal, sur le format d'une après-midi dédiée au TAP avec un rallongement de la matinée scolaire. Les différentes étapes de ce processus sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

Année	Compétence	Organisation
2013-2014	3 communes mettent en œuvre la réforme. La CC prend en charge 1 soir par semaine.	4 fois 45 minutes
2014-2015	La compétence reste communale. La CC prend en charge 1 soir par semaine pour toutes les communes.	12 organisations différentes
2015-2016	La CC lance un PEDT intercommunal. La compétence reste toutefois communale.	Expérimentation dans 3 communes du déploiement des TAP sur 1 après-midi + Rallongement de la matinée
2016-2017	La mise en œuvre est intégralement assurée par la CC.	Généralisation du modèle expérimenté

L'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire avant la réforme était assez développée, avec un accueil le matin, midi et soir dans 12 communes sur 13. Cet accueil n'était toutefois pas déclaré à la DDSC. La CC proposait elle une offre extrascolaire très développée (Tickets Sport, Centre de loisir intercommunal...). Dans le cadre de son CEL, elle proposait des animations sur du temps périscolaire et faisait intervenir des éducateurs sportifs sur les cours d'EPS.

³ Ce quel que soit l'organisation choisie. D'un territoire à l'autre, la CC pouvait prendre en charge 45 minutes d'animation ou 1h30 selon les modes choisis par la commune.

Le PEDT porte principalement sur le contenu et l'organisation des TAP. Toutefois, à partir d'une réflexion sur le rythme de l'enfant, il pose des principes dépassant ces seuls temps. Ainsi, il a également un impact sur le temps scolaire dans la mesure où il prévoit le rallongement de la matinée scolaire à 3h30. Il aborde également la question des interclasses, de la pause méridienne et de la sieste.

Ressources mobilisées

Le déploiement du PEDT intercommunal a été porté par la direction des sports de la jeunesse et de l'éducation : son directeur, le responsable du service animation et le coordinateur du PEDT. L' élu en charge des affaires éducatives s'est également fortement impliqué. La mise en place du PEDT sous sa forme actuelle a également fortement mobilisé les services de la ville de La Flèche, ainsi que les équipes municipales des autres communes.

Pour déployer les activités, la CC mobilise environ 130 animateurs provenant de divers horizons :

- La CC disposait de ses propres équipes d'animation (intervenant sur le temps extra-scolaire, et périscolaire dans le cadre du CEL) ;
- Elle a mobilisé les équipes communales qui intervenaient sur les TAP là où ceux-ci étaient réalisés en régie municipale (ATSEM, agents de cantines, recrutements spécifiques...). Ceux-ci restent payés par les communes, leur salaire étant ensuite refacturé à la CC.
- Elle a procédé à des recrutements de vacataires – majoritairement titulaires du BAFA
- Dans quelques cas, des bénévoles qui intervenaient dans les TAP avant le transfert de compétence ont également continué leurs interventions.

Avec pour ambition de produire des activités de qualité, la CC a mené un effort important de formation de ces équipes d'animation. Elle a ainsi formé une quarantaine d'agents communaux ou intercommunaux au BAFA. Elle a également mené d'autres formations ponctuelles, notamment une sur la gestion de groupe, en partenariat avec les Céméa⁴.

Les équipes d'animation sont encadrées dans les écoles par des référents, eux-mêmes encadrés par des coordinateurs. Ceux-ci ont des profils ETAPS, BAFA ou BPJEPS. Leurs missions respectives sont résumées dans le tableau suivant.

Titre	Nombre	Missions
Coordinateur	1 pour 4 écoles	- Suivi des équipes d'animation (recrutement, identification des personnes en difficulté, des besoins de formation...) - Transmission d'information aux parents - Communication avec les directeurs d'écoles et enseignants sur les aspects éducatifs des TAP - Communication avec la mairie - Gestion des dossiers d'inscription - Gestion des achats - Réalisation des bilans
Référent	1 par école	- Gestion des plannings - Communication avec l'école (locaux, problèmes de discipline, organisation...) - Suivi du déroulement des activités - Lien avec les familles (suivi des absences, discipline) - Remplacement des animateurs en cas d'absence

⁴ Réseau d'éducation populaire

Le choix de passer à l'organisation sur une après-midi avait plusieurs motivations. L'une d'elles était de permettre de proposer des contrats relativement longs aux animateurs. Les TAP ayant lieu sur des après-midi différents d'une école à l'autre, la CC peut proposer des contrats allant jusqu'à environ 9h par semaine. La CC espère ainsi limiter le turnover et attirer des profils d'animateurs qualifiés.

La CC a également pu mobiliser les ressources associatives du territoire pour le déploiement des TAP. Il s'agit majoritairement d'associations sportives, mais participent également des associations culturelles, des acteurs de l'éducation à l'environnement ou encore la Croix-Rouge. Des entreprises privées interviennent également (centre équestre notamment). Là encore, le déploiement des TAP sur une seule après-midi facilite ces interventions, en proposant des créneaux plus longs aux associations, sur 4 après-midi potentiellement. Cependant, certains de ces acteurs intervenait déjà avant le transfert de compétence et la mise en place de l'après-midi libérée – notamment au sein de la ville de la Flèche – témoignant d'habitudes de partenariat entre les communes et les acteurs associatifs du territoire.

Elaboration du PEDT et organisation

L'élaboration du PEDT actuel a été le fruit d'une concertation avec les communes, qui s'est tenue principalement à partir de 2014/2015 en préparation de la rentrée 2015. En 2014 seule 3 communes disposaient de leur propre PEDT.

Les acteurs du territoire ont constitué un comité de pilotage très étoffé, réunissant la CC, les communes, les directeurs d'écoles (au départ avec des enseignants également), la DDCS, la CAF, l'Inspection académique, les référents et coordinateurs d'animation, ainsi qu'un représentant des Francas (pour apporter un retour d'expérience). Ce comité s'est réuni 2 à 3 fois par an depuis 2014.

La CC a organisé une réflexion plus large sur le territoire autour de la question des rythmes éducatifs. Elle a fait appel à Claire Leconte⁵ pour l'accompagner dans cette démarche. Celle-ci a participé aux comités de pilotage du PEDT. Elle est également intervenue lors d'une « semaine de l'éducation », où étaient abordées ces questions de rythmes éducatifs avec les enseignants. D'après les équipes de la CC, son intervention a été très utile pour mener le dialogue avec les enseignants, du fait de sa légitimité auprès d'eux et du regard extérieur qu'elle apportait. Ces discussions avec les équipes ont abouti au PEDT de 2015, prévoyant l'expérimentation de « l'après-midi libérée » (avec allongement de la matinée scolaire) à titre expérimental dans 3 communes. L'évaluation menée à l'issue de l'année auprès des enseignants, parents, enfants et animateurs – largement conçue par Claire Leconte – ayant montré des résultats concluants, le modèle a pu être généralisé à la rentrée 2016.

Avec les communes, le travail de concertation ne portait pas uniquement sur les contenus et l'organisation des TAP, mais également sur la question du transfert de la compétence à la CC. Certaines communes étaient en effet réticentes à ce transfert, notamment celles qui avaient pu mettre en place des dynamiques locales intéressantes (une commune avait pu mobiliser et fidéliser des bénévoles pour le déploiement des activités). Un travail important de dialogue, et la démarche d'expérimentation a permis de réunir une majorité qualifiée en faveur du projet. Le fait que la CC prenait déjà en charge 1 soir d'animation par semaine (à ses frais) a constitué un levier important pour convaincre les communes.

Avant le transfert de compétence, les communes disposaient de leur propre dispositif de concertation. La CC les a encouragés à maintenir ces démarches – considérées comme complémentaires de la concertation au niveau intercommunal. Il apparaît cependant que la reprise de compétence par la CC a réduit les dynamiques locales qui pouvaient être en place.

Ambition initiale du PEDT

⁵ Chercheuse en chronobiologie spécialiste des rythmes de l'enfant et de l'adolescent

Le PEDT intercommunal est le résultat d'une réflexion menée sur les rythmes éducatifs, en suivant largement les principes promus par Claire Leconte. Le document pose 3 objectifs :

- 1) Améliorer les conditions d'apprentissage
- 2) Garantir une continuité et une cohérence éducative
- 3) Consolider les aptitudes de l'enfant en proposant des parcours éducatifs

Le document englobe donc théoriquement aussi bien les TAP que les temps scolaires et les autres temps périscolaire et extra-scolaires. Il pose ainsi des principes concernant l'articulation entre ces temps. Concernant le temps scolaire, le PEDT se traduit également de manière concrète par une réorganisation horaire avec un allongement de la matinée scolaire à 3h30.

Toutefois, les TAP restent l'objet principal du document, qui précise les ambitions de la collectivité pour ces activités. Outre la question de l'organisation (déploiement sur une après-midi « libérée » de TAP d'une durée d'au moins 2h), le document prévoit que les TAP soient un « temps 'réparateur' du point de vue des rythmes mais également une source d'apprentissages et de découvertes ». Le PEDT prévoit l'instauration d'un véritable parcours éducatif déployé à travers ces TAP, devant permettre le développement de la sensibilité (à travers des pratiques culturelles et artistiques), le développement de l'inventivité, de la curiosité, la découverte par l'enfant de son environnement... Le document précise qu'à ces fins, il est prévu de faire intervenir les acteurs associatifs du territoire.

Ces principes se sont traduits par la mise en place de « parcours éducatifs » à partir de la rentrée 2016. Il s'agit de programmes d'activités (pour les TAP) portant sur 4 thèmes (Sport, Citoyenneté, Education artistique et culturelle, Sciences - découvertes et technologies de l'information et de la communication), chaque thème étant décliné en « parcours » portant sur un sujet plus précis, un programme organisé sur 8 séances (soit une période de vacances à vacances). Chaque enfant de la CC aborde les 4 thèmes durant l'année scolaire. Les « parcours » sont écrits par des personnes ayant une qualification particulière dans le sujet. Même lorsque l'activité est réalisée par des intervenants associatifs, ceux-ci doivent s'inscrire dans un tel parcours. Les animateurs des communes et de la CC, ainsi que les bénévoles sont formés pour le déploiement de ces parcours. Ils n'ont pas le choix des thématiques. Il s'agit là d'une nouveauté de la rentrée 2016, puisqu'auparavant, les activités étaient souvent conçues par les animateurs eux-mêmes, avec une diversité d'organisation. Il s'agissait rarement d'activités pensées à l'échelle d'une période de 8 semaines. Cette évolution a été source d'inquiétude pour certains animateurs. Toutefois, il semblerait qu'aujourd'hui, cette organisation soit désormais fluide.

Les enfants n'ont pas le choix des activités. Il s'agit là d'un parti-pris de la CC, considérant que les TAP ont un véritable contenu éducatif et que les enfants doivent être amenés à découvrir des choses nouvelles – même si l'activité ne répond pas nécessairement à leurs envies initiales.

Le PEDT affiche une ambition d'équité territoriale. Elle se traduit d'abord par la gratuité des activités dans toutes les communes – ce qui était déjà le cas avant le transfert de compétence. La mise en place de ces « parcours » répond également à ce principe d'équité, dans la mesure où chaque enfant du territoire abordera les 4 grands thèmes énoncés plus haut.

Déroulement

Depuis la rentrée de 2016, les TAP sont organisés sur l'ensemble du territoire intercommunal sur une après-midi. Ils durent généralement environ 2h – 2h10. Ils ont lieu pour l'ensemble des classes d'une école au même moment, mais sur des jours différents d'une école à l'autre (le lundi, mardi, jeudi ou vendredi). Cela permettait de faire intervenir un animateur sur l'ensemble de la semaine, dans des écoles différentes, et de proposer ainsi des contrats de vacances avec plus d'heures.

Un des objectifs du passage à l'après-midi « libéré » était de disposer de plus de temps pour les transitions et avoir moins le sentiment pour les animateurs de presser les enfants. Ainsi, dans le fonctionnement actuel, les enfants font une pause récréative d'une dizaine de minutes (surveillée par les animateurs). Les TAP commencent généralement par

un temps de préparation de l'activité avec une participation active des enfants. Ils se terminent généralement par un temps de « bilan » avec les enfants, un temps de rangement et de retour au calme.

Il n'y a pas d'activité prévue pour les petites sections de maternelles, qui font leur sieste – surveillés par des animateurs – avant éventuellement de faire des activités calmes en intérieur.

Certains enfants restent au périscolaire du soir – en fonction de l'offre disponible dans les communes.

Les enfants sont inscrits à l'année. Ils réalisent ainsi 4 « parcours éducatifs » s'inscrivant (cf. supra) dans les 4 thèmes évoqués plus haut. Les parcours sont variés, avec plusieurs sports différents, des activités culturelles ou de bricolage, mais également des activités avec un plus fort apport en connaissances. C'est le cas notamment des thèmes portant sur la citoyenneté (ex. « Droits de l'enfant », « Egalité femmes hommes... »).

Les animateurs ont accès à l'ensemble des locaux de l'école – y compris les salles de classe. Les conflits d'usages qui peuvent exister ponctuellement dans certaines écoles sont limités par le fait que – avec le passage à l'après-midi libérée – les enseignants quittent généralement l'établissement avant le démarrage des activités. Certaines activités ont lieu « hors les murs », en fonction des ressources disponibles sur le territoire des communes (gymnase, espaces verts...).

Les coordinateurs disposent d'un budget pour l'achat du matériel. Une partie de ce matériel est mutualisé à l'échelle de la CC. Du fait de ses compétences en accueil de loisir, la CC disposait déjà d'un stock assez important, facilitant ainsi le déploiement des activités. Les équipes d'animations ne signalent pas de difficultés sur cet aspect.

Point de vue des bénéficiaires

Les parents se montrent globalement satisfaits de l'organisation des rythmes scolaires dans leur forme actuelle, considérant les activités proposées de qualité et bien organisées. L'enquête menée en 2014 (avant la mise en place de l'organisation actuelle), montrait que 74% des parents se disaient satisfaits des activités proposées à leurs enfants.

Les parents regrettent néanmoins une trop faible information sur les activités que font leurs enfants durant les TAP, malgré la diffusion des plannings d'activités. C'est un point que l'intercommunalité cherche à renforcer, envisageant notamment la création d'une newsletter. Certaines écoles organisent des représentations dans les écoles, permettant de montrer et valoriser les activités. D'autres créent des panneaux photos illustrant ce qui est fait en TAP.

Certains parents estiment que la durée de 8 semaines des « parcours éducatifs » serait trop longue, si l'enfant ne se plait pas dans l'activité.

Les enfants vus lors des sessions d'observation des TAP paraissent bien engagés dans les activités et s'en montrent plutôt contents. Dans l'enquête menée en 2014, à la question « Aurais-tu aimé faire d'autres activités », 75 % des enfants répondaient « Non », suggérant une bonne adhésion au TAP.

Point de vue des enseignants

Les directeurs d'écoles interrogés se disent satisfaits de l'organisation actuelle. Le passage à « l'après-midi libérée » et a été largement apprécié, permettant de simplifier l'organisation des activités et de laisser aux enseignants des après-midi plus amples. Le rallongement de la matinée scolaire est également perçue positivement, pour favoriser les apprentissages.

Le regard porté sur les activités est positif, les activités étant jugées globalement bien conçues et bien animées. La situation est cependant variable d'une école à l'autre, avec quelques tensions qui ont pu apparaître. Quelques enseignants ont pu considérer que les travaux réalisés dans le cadre de certaines activités relevaient du programme scolaire, et empiétaient ainsi sur leurs cours. C'est notamment le cas pour les activités proposées en langues, ou en

matière d'éducation à la citoyenneté (droits de l'enfants). D'autres enseignants considèrent à l'inverse que le fait que certains aspects du programme soient abordés lors des TAP leur permet d'aborder eux d'autres points.

Les équipes d'animation regrettent une trop faible concertation avec les enseignants. Les contacts seraient globalement cordiaux, avec une bonne communication sur les problèmes pratiques (absences, handicap...) ou sur les aspects disciplinaires. L'intercommunalité a prévu que dans chaque école, en début de période, les activités soient présentées aux enseignants. Elle regrette néanmoins le manque de temps d'échange par la suite, pour clarifier la répartition des rôles, mieux articuler les liens entre le temps scolaire et périscolaire, envisager d'éventuelles collaborations. Une telle concertation est difficile à organiser en l'absence de temps dédié aux enseignants pour cela. La CC a saisi l'inspection académique de cette question, mais n'a pu obtenir que 3h accordée aux enseignants pour se consacrer à ces échanges. Il s'agit là d'un aspect que la CC considère comme particulièrement problématique pour aboutir à une réelle cohérence entre projets d'école et projets éducatifs.

Bilan

Après 4 ans de mises en œuvre et plusieurs expérimentations différentes sur le territoire, le déploiement du PEDT paraît aujourd'hui globalement apprécié des différents acteurs.

A travers un effort de formation des équipes, une exigence dans le recrutement, la création de réels « parcours éducatifs » structurés sur 8 semaines, on constate effort particulier pour proposer des activités de qualité et bien encadrées aux enfants. Cette exigence de qualité mène les équipes d'animation à proposer des activités avec un véritable contenu éducatif, ce qui a pu susciter dans certains cas des points de tensions avec les équipes enseignantes. Il semble toutefois que l'articulation entre scolaire et périscolaire soit plutôt satisfaisante du point de vue des animateurs comme des enseignants, malgré un manque de temps de concertation.

L'organisation des TAP sur une seule après-midi a permis de proposer des contrats plus longs aux animateurs, limitant ainsi le *turnover* des équipes. Elle a aussi facilité l'intervention d'acteurs associatifs, désormais largement investis dans la mise en place des TAP.

Les différentes personnes interrogées notent un effort important de concertation pour aboutir à l'organisation sous sa forme actuelle. La démarche d'ateliers de travail et de réflexion autour des rythmes l'enfant, et la participation de Claire Leconte, ont été très appréciés pour créer un véritable dialogue autour de ces questions. Le travail d'expérimentation de différents modèles et de partage d'expérience entre les différentes communes du territoire est également salué par les différents interlocuteurs (au niveau municipal notamment) comme un point ayant facilité le dialogue.

Si certaines communes regrettent de s'être vu privés de cette compétence, le transfert des TAP à l'intercommunalité paraît désormais plutôt bien accepté, ayant permis de faciliter l'organisation pour les communes et d'aboutir à une offre d'activités bien structurée et de qualité.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Le PEDT est resté largement focalisé sur les objectifs et les modalités d'organisation des TAP, abordant peu la question du périscolaire hors TAP, cette compétence étant restée au niveau communal. Le PEDT aborde également le temps scolaire, à travers l'allongement de la matinée. L'articulation sur le fond entre temps périscolaires et scolaires est en revanche peu abordée.
-----------------	--

	L'ambition initiale – consistant à proposer des activités de qualité, adaptées aux envies et aux rythmes des enfants – a été globalement atteinte. La CC a également pu fortement impliquer les acteurs associatifs dans le déploiement des TAP, ainsi que le prévoyait le PEDT.
Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT	
Jugement	L'intercommunalité indique que le soutien de l'Etat est resté assez limité. Cela ne lui a pas particulièrement posé de difficultés. Elle aurait néanmoins souhaité un appui plus fort de l'Education Nationale pour permettre des temps de concertation entre animateurs et enseignants.
Bilan du PEDT	
Jugement	Le bilan du PEDT est globalement positif dans, avec des activités de qualité, structurées autour de réels « parcours éducatifs », diversifiées et bien encadrées. Les parents, enseignants et enfants se montrent satisfaits.

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants	
Jugement	La CC du Pays Fléchois disposait d'un Contrat Educatif Local. A ce titre, elle intervenait déjà au sein des écoles, à travers ses animateurs sportifs notamment. Cela a constitué un levier important pour permettre <i>in fine</i> le transfert de la compétence.
Mobilisation des acteurs de l'éducation	
Jugement	La démarche de concertation menée au niveau intercommunal a permis une bonne association de l'ensemble des acteurs (Etat, communes, écoles, parents...). Cette démarche a été très appréciée. Elle a été parfois complétée par des concertations au niveau communal.
Utilisation des ressources du territoire	
Jugement	Le déploiement du PEDT s'appuie principalement sur les ressources internes des communes ou de la CC, auxquels s'ajoutent des animateurs contractuels formés. Les TAP font intervenir les associations sportives, culturelles, éducatives, citoyennes du territoire, qui conçoivent ou animent des parcours éducatifs entiers. L'organisation des TAP sur une après-midi a fortement facilité cela.
Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)	
Jugement	Le pilotage de la démarche au niveau intercommunal a permis une large association des différents acteurs impliqués (enseignants, parents, maires, animateurs). Le travail de concertation en amont de la mise en place de l'organisation actuelle a été un facteur déterminant de la réussite de la démarche.

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles

Jugement	La gratuité des activités, et l'organisation des horaires permettant la régularité de l'emploi du temps, les TAP sont très accessibles pour les familles. L'offre d'accueil périscolaire du matin, midi et soir a peu évolué suite à la réforme.
Consultation et participation des usagers (enfants, familles)	
Jugement	Les familles ont pu être consultées tant dans le cadre des instances de pilotage et d'information au niveau intercommunal. La CC a également mené un travail important d'évaluation comprenant des enquêtes auprès des parents.

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)	
Jugement	L'offre périscolaire est désormais très structurée autour de « projets éducatifs » proposant des activités assez diversifiées, et de qualité. Pour aboutir à cette offre, la CC a fortement investi dans la formation des équipes d'animation.
Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant	
Jugement	Il n'y a pas encore de réel travail sur la continuité entre temps périscolaires (hors TAP), TAP et temps scolaire. Seuls de grands principes sont posés à ce stade (éviter les ruptures, aménager des temps de pause...)

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)	
Jugement	Il n'y a pas de difficultés marquées concernant l'environnement dans lequel se déroule les TAP. Les animateurs ont généralement accès aux salles de classe. Ils utilisent également les équipements communaux ou intercommunaux accessibles.
Qualité des intervenants	
Jugement	Les TAP du Pays Fléchois répondent aux critères de la DDCS en matière de qualification des intervenants. La Communauté de Commune ont fortement investi dans la formation de façon à disposer de personnel qualifié.

Enseignements pour les préconisations nationales (apport du consultant)

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	- Un besoin de temps dédié des enseignants pour leur permettre de participer à la création d'une meilleure articulation entre temps scolaire et périscolaire.
Bonnes pratiques recensées	- Un modèle de « l'après midi libérée » qui apporte de réels avantages en matière d'organisation, permettant notamment de mieux gérer les ressources humaines et facilitant l'implication des associations - Une volonté de proposer de réelles activités, avec un contenu éducatif, à travers la création de parcours sur 8 semaines auxquels les animateurs sont formés - Un effort de concertation important des différentes parties prenantes.

Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau – Sarthe

Consultant	Léon-Paul Schwab	Date de l'enquête	12/12/16-13/11/16	Sites visités	Challes, Changé
-------------------	------------------	--------------------------	-------------------	----------------------	-----------------

Collectivité : Communauté de Commune du Sud-Est du Pays Manceau, Commune de Challes, Commune de Changé

Situation géographique : Périurbain

PEDT : Communal, avec coordination intercommunale

Nombre d'habitants : CC – 17 000 ; Challes – 1 300 ; Changé - 6400

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : CC – 9 écoles ; Challes – 1 école, Changé – 2 écoles

Nombre d'enfants scolarisés : CC – 1834, Challes – 145 ; Changé - 641

Compétences exercées par la commune : scolaire, périscolaire (hors TAP), TAP, restauration scolaire

Compétences exercées par la Communauté de communes : Enfance – Jeunesse (extrascolaire)

Mode de gestion du périscolaire : Régie municipale

Année scolaire de première application du PEDT : 2013 (Changé), 2014 (les 4 autres communes de l'EPCI)

Tranches d'âges concernées par le PEDT : 3-12 ans

Déclaration en ACM : Uniquement Parigné-l'Evêque avant 2013 pour l'accueil périscolaire, désormais toutes les communes pour les TAP et le périscolaire sauf Challes (problème de locaux).

Dispositifs éducatifs préexistants : CEL (Parigné L'Evêque).

Interlocuteurs rencontrés :

Equipe CC et Communes	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Coordinateur PEDT (CC)	3 directeurs d'écoles	7 parents élus
Responsable du Service Enfance Jeunesse (CC)		Observation de 6 groupes d'enfants sur les temps TAP
Maire de Changé et Adjointe à l'éducation		
Adjoint Education – Mairie de Challes		
DGS – Mairie de Changé		
Responsable RH - Mairie de Changé		

Equipe CC et Communes	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Secrétaire de Mairie - Challes		
3 coordinateurs de TAP		
5 animateurs		

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Acteurs et périmètre du PEDT

La configuration du PEDT dans la CC du Sud-Est du Pays Manceau est particulière : le PEDT est porté au niveau communal, avec une coordination et un appui menés au niveau intercommunal. Ainsi, le PEDT de chaque commune comprend un « tronc commun » décrivant principalement les aspects de diagnostic, suivi d'une partie spécifique à chaque commune qui détaille les modalités d'organisation des TAP (horaires notamment) propres à la commune.

Le choix de cette approche « mixte » s'explique par le transfert de la compétence Enfance-Jeunesse (pour l'extra-scolaire) à l'intercommunalité en 2008. Cette dernière disposait ainsi d'un service enfance-jeunesse avec une bonne maîtrise du secteur.

Au moment du déploiement de la réforme, les communes ont néanmoins choisi de mettre en œuvre elles-mêmes les TAP. Dans la mesure où elles assuraient l'accueil périscolaire du matin, midi et soir – avec un personnel d'animateurs et des ATSEM qui seraient potentiellement amenées à animer les TAP – ce choix paraissait le plus logique.

La CC a ainsi proposé d'intervenir en appui aux Communes. Celles-ci n'ayant plus pour la plupart de responsable Enfance-Jeunesse depuis le transfert de la compétence à la CC, cette coordination par l'intercommunalité leur est apparu assez naturelle et le soutien a été apprécié. En pratique, l'intervention de la CC est conséquente :

- Elle anime un comité de pilotage intercommunal sur les PEDT, complétant les comités de pilotage communaux (s'ils existent)
- Elle a assuré la rédaction de l'essentiel du PEDT
- Elle soutient les communes sur certains aspects opérationnels (communication, formation, interventions de structures externes...)
- Elle anime un échange d'information et de pratiques entre les différents acteurs impliqués (animateurs notamment)
- Elle coordonne l'évaluation du PEDT

Il faut noter toutefois une exception dans la gouvernance du PEDT, avec la commune de Changé. En effet, celle-ci a fait le choix de déployer la réforme dès 2013, quand les autres communes de la CC l'ont mise en œuvre en 2014. Dès lors, Changé est resté quelque peu à l'écart de la coordination communautaire, ayant déjà fixé ses instances de pilotage, son organisation horaire, etc. Elle a néanmoins participé aux comités de pilotage intercommunaux.

L'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire était déjà bien développée sur le territoire avant la réforme, avec un accueil le matin, midi et soir, et des activités extrascolaires le mercredi (régies par un Contrat Enfance Jeunesse). L'accueil périscolaire n'était en revanche déclarée à la DDSC que dans une des cinq communes du territoire (Parigné-L'Evêque).

Les PEDT intègrent théoriquement l'ensemble de l'offre périscolaire (TAP et hors-TAP) et l'extrascolaire, en lien avec le temps scolaire. En réalité, l'accueil périscolaire du matin, midi et soir et les temps extrascolaires sont mentionnés principalement dans les aspects de diagnostic du territoire. Ils sont peu intégrés aux objectifs pédagogiques, qui sont très largement centrés sur les TAP.

Ressources mobilisées

La dynamique intercommunale est portée par un coordinateur PEDT, avec l'appui de sa responsable du Service Enfance Jeunesse de la CC.

Les équipes d'animation restent employées par le niveau municipal. Elles sont encadrées par des référents TAP dans chaque école.

Il y a eu une claire volonté, promue par l'intercommunalité – et généralement avec l'appui de plusieurs élus du territoire⁶ – de proposer des activités de qualité, avec du personnel qualifié, en visant la déclaration DDCS. Aujourd'hui, l'ensemble des TAP sont déclarés (à l'exception de ceux de la commune de Challes, pour des problématiques de locaux).

Cette exigence de qualité se traduit dans les stratégies de recrutement. Ainsi les référents ont des contrats avec un minimum d'heures (2 jours par semaine). Ils sont recrutés avec un profil BAFD ou BPJEPS. Pour le recrutement des animateurs, les communes se sont appuyées en premier lieu sur leur personnel interne (ATSEM, agents de cantine, agents de ménage, intervenants du périscolaire). Elles ont également recruté du personnel externe, généralement diplômés BAFA, en CDD annuel. Le nombre d'heures dans ces contrats restent cependant assez limité, ce qui provoque du turnover parmi le personnel contractuel. Certaines communes s'efforcent de proposer des heures complémentaires aux agents pour d'autres tâches (ménage par exemple). C'est le cas à Changé notamment. La CC souhaiterait faciliter la mutualisation du personnel, de façon à proposer des contrats avec plus d'heures. Le sujet reste toutefois en chantier.

Les communes du Sud-Est du Pays Manceau ont également fait un effort particulier sur la formation – tant pour le personnel interne que pour les contractuels. La CC a ainsi coordonné la mise en œuvre d'une formation BAFA, adaptée aux problématiques spécifiques des TAP. Certaines communes ont fait le choix d'envoyer aussi des ATSEM à cette formation (alors que leur CAP Petite Enfance dispense du BAFA pour la déclaration DDCS), témoignant ainsi de cette volonté que les intervenants soient bien préparés aux spécificités de l'animation en TAP. La CC incite par ailleurs les agents à suivre des formations CNFPT dans ce domaine. Par ailleurs, elle anime des réunions avec les équipes d'animation de chaque école de façon à promouvoir l'échange de pratiques.

Les communes ont souvent poursuivi cet effort de formation au-delà de la session organisée par la CC. On note par ailleurs que la Commune de Changé, bien qu'en dehors de la dynamique intercommunale, a également investi significativement dans la formation, dès 2013, en envoyant des agents internes et du personnel recruté en formation BAFA.

Elaboration du PEDT et organisation

A l'exception notable de la commune de Changé, les PEDT ont été élaborés dans le cadre de la démarche de concertation portée par la CC, en préparation de la rentrée de 2014. Celle-ci est animée par la Responsable de Service Enfance-Jeunesse et le coordinateur PEDT (coordinateur de mission de service à la personne au sein de la CC).

La CC a mis en place un comité de pilotage très large réunissant :

- La CC
- Les acteurs étatiques (DDCS, CAF, IEN)
- Les maires de chaque commune et leurs adjoints à l'éducation
- Les directeurs d'école ou des enseignants
- Des parents d'élèves élus de chaque commune
- Le Centre Social François Rabelais (associatif, porté au niveau intercommunal)

⁶ On peut que la Responsable du Service Enfance-Jeunesse au sein de la CC a travaillé dans l'animation, ainsi que l'ancien adjoint éducation de la Mairie de Challes

Ce comité s'est réuni à 3 reprises au moment de la mise en œuvre de la réforme. La CC a également mis en place des 3 groupes de travail thématiques (organisation sur la semaine, projet éducatif et moyens matériels) ; ouverts également aux membres des conseils d'école, et avec les coordinateurs TAP quand ceux-ci avaient été désignés (en interne) ou recrutés.

En parallèle de ce travail au niveau communautaires, les communes ont généralement mené leurs propres démarches de concertation, sans avoir nécessairement de COFIL PEDT spécifiquement. Ainsi, la commune de Challes a elle-même animé des réunions auprès des parents et avec l'école.

Les différents acteurs interrogés dans la commune de Challes – équipes municipales, directeurs d'école, coordinateurs TAP, parents d'élèves) indiquent avoir bien associé à l'élaboration du PEDT – tant au niveau communal qu'intercommunal. Chacun fait état d'un processus laborieux au départ, mais qui a permis d'aboutir à une vision partagée et une organisation homogène entre les communes. L'intervention de la CC dans ce processus a été très appréciée – la présence d'un acteur « externe » aux problématiques communales ayant facilité le dialogue.

Le choix de l'organisation horaire s'est fait dans le cadre des COFIL et des ateliers thématiques. Au niveau communal, certaines mairies et/ou associations de parents d'élèves ont lancé des questionnaires auprès des familles pour recueillir leurs préférences en ce qui concerne les horaires, pour ensuite porter ce point de vue au sein des instances communautaires.

Les communes de la CC ont finalement opté pour placer la demi-journée de classe supplémentaire le mercredi matin, avec une organisation des TAP en 2 fois 1h30, avec certaines classes les lundi-jeudi et d'autres les mardi-vendredi⁷. Cette organisation paraissait être un bon compromis pour plusieurs raisons :

- Elle permettait de conserver des après-midis entières de classe, notamment pour organiser les cycles piscine et la gymnastique,
- Elle offrait aux animateurs un créneau relativement long, laissant de la place pour une pause récréative, la préparation des activités et les éventuels déplacements
- Elle permettait de mutualiser le personnel encadrant les TAP, l'organisation en « décalé » entre les groupes permettant à un animateur d'intervenir potentiellement sur l'ensemble des créneaux

Le cas de la Commune de Changé doit être considéré à part. Ayant mis la réforme en place dès 2013, elle a porté sa propre démarche, avant que la CC ne mette en place la sienne, qui concernait *de facto* plutôt les 4 autres communes du territoire communautaire. La Commune de Changé a ainsi mené des réunions d'information auprès des enseignants et des parents. Elle a également lancé un questionnaire aux familles concernant le positionnement mi-journée scolaire. Les enseignants comme les parents notent toutefois que la concertation est restée très limitée, consistant plutôt en une information a posteriori. Cela s'explique en partie par le fait qu'en 2013, les modalités d'organisation étaient en grande partie fixés par l'Etat, laissant de facto peu de sujets ouverts à la discussion. Parents et directeurs d'écoles regrettent néanmoins que la mairie ne soit pas revenue vers eux pour envisager des modifications du dispositif. Cet aspect est particulièrement mal vécu chez les directrices d'école, encore insatisfaites de l'organisation actuelle.

Changé est finalement resté au rythme de 4 fois 45 minutes, avec des TAP positionnés après la pause méridienne pour les primaires et en fin de journée pour les maternelles. L'équipe municipale a en effet la volonté de rester dans « l'esprit » de la réforme telle que conçue initialement – avec l'idée de raccourcir la journée de cours.

Ambition initiale du PEDT

La trame commune des PEDT affichaient des objectifs plutôt ambitieux, tout en assumant que ceux-ci devaient s'adapter aux contraintes des communes. Globalement, la pratique sur le terrain s'inscrit bien dans ces objectifs.

⁷ La répartition des groupes se fait selon les effectifs de chaque école. Dans le cas de Challes, les maternelles et CP font les TAP les lundi-jeudi, les CE1-CM2 les font le mardi-vendredi.

La trame conçue par la CC - article 3 grands objectifs pédagogiques, déclinés en moyens et en actions. Ceux-ci sont :

- Proposer des activités diverses et variées à tous les enfants du territoire, selon leur âge et leur rythme
- Permettre à chaque enfant de construire ses temps de loisirs et d'être acteur selon ses choix et son rythme personnel
- Initier les enfants à des pratiques nouvelles

On note ainsi dans le document une volonté de proposer des activités de qualités, variées, tout en évitant de provoquer un surcroît de fatigue.

L'exigence de qualité et variété a pu être mise en œuvre, à travers une politique de recrutement assez exigeante, et un travail approfondi entre référents TAP et animateurs dans la conception du programme d'activité. Pour respecter « l'esprit » de la réforme, notamment sur la question de la fatigue, les animateurs s'efforcent de proposer des activités « douces » pour les enfants qui en feraient le choix. En outre, à chaque période, les enfants peuvent choisir une activité de type « atelier libre » (lecture, dessin, jeux), conformément à ce qui est prévu dans le PEDT. Le document précise également la nécessité de « maintenir le temps de sieste pour les dormeurs », aspect bien mis en pratique dans chaque commune.

De même, en cohérence avec les objectifs du PEDT, les équipes d'animation s'efforcent de rendre les enfants acteurs de leur choix d'activités. Les enfants remplissent généralement eux-mêmes les fiches pour le choix des activités (sauf à Changé où le document doit être signé par les parents). Par ailleurs, les animateurs demandent souvent aux enfants ce qu'ils souhaiteraient faire dans la période suivante.

La volonté d'impliquer les acteurs associatifs dans les TAP n'a en revanche pas pu être réalisée à la hauteur de l'ambition énoncée dans le PEDT. En effet, bien que les associations aient participé aux groupes de travail pour l'élaboration du PEDT, il s'est avéré compliqué de les faire intervenir, pour des questions de moyens, ou parce que les horaires ne permettaient pas de mobiliser leurs bénévoles. Toutefois, des premières initiatives ont pu être lancées. La CC propose aux communes l'intervention de deux structures intercommunales :

- Une école de musique, où les intervenants proposent des activités de découverte d'un instrument
- Un cybercentre, proposant des activités multimédia.

Ces deux structures interviennent régulièrement (au moins une session par semaine sur le territoire).

Au niveau local, certaines communes ont pu faire ponctuellement intervenir des acteurs locaux. La Commune de Changé a ainsi fait intervenir le club de foot, en ciblant plus spécifiquement les filles. Un club de tennis de table est intervenu à Challes. D'après les animateurs, ces interventions auraient permis aux associations d'obtenir des inscriptions, démontrant ainsi un intérêt partagé à ce type de partenariat.

Pour rendre les TAP accessibles aux familles, l'ensemble des communes ont fait le choix de la gratuité, ainsi que prévu dans le PEDT.

Déroulement

Les TAP sont organisées de la même manière pour l'ensemble des communes du territoire, à l'exception de celle de Changé. Pour les 4 autres communes, ils sont organisés en créneaux d'1h30 (lundi-jeudi ou mardi-vendredi), ils démarrent vers 15h (avec quelques variations selon les communes). Les enfants font une pause récréative d'une petite dizaine de minutes (surveillée par les animateurs) avant de démarrer les activités. A Changé, les TAP sont organisés en fin de journée pour les maternelles⁸, et autour de la pause méridienne pour les élémentaires⁹.

⁸ 15h15 dans une école, 15h30 dans l'autre

⁹ L'une des écoles a divisé le groupe en 2, avec deux services de cantine. Un groupe mange pendant que l'autre est en TAP

Pour les petites sections de maternelles, les animateurs les laissent généralement finir leur sieste durant le temps des TAP, et proposent ensuite des activités calmes en intérieur.

A l'issue des TAP, les animateurs accompagnent les groupes à la sortie de l'école. Certains enfants restent au périscolaire du soir, proposé jusqu'à 18h30.

Les élèves s'inscrivent à une activité pour chaque période de vacances à vacances pour leurs activités (généralement 2 sur une période). A Challes (école visitée), les enfants font leur choix eux-mêmes, en indiquant 3 vœux hiérarchisés. Le référent s'efforce de respecter les choix. A Changé, la fiche d'inscription est remplie par les parents.

Les activités sont ainsi conçues sur des séquences d'environ 2 ou 3 semaines. Elles sont assez diversifiées dans les deux écoles visitées, avec un accent sur les activités de bricolage.

Le bilan annuel de l'école de Challes montre aussi une variété de sports proposés, avec un effort de découverte de sports « originaux » (hockey en salle, Ultimate frisbee, acrosport...). Les activités culturelles sont plus rares, même si l'on peut noter quelques exemples (activités théâtre, initiation au langage des signes, atelier expériences scientifiques...).

Les référents d'animation organisent des réunions, en fin de période pour préparer la période suivante, afin de définir un programme d'animation. Selon les écoles, les référents peuvent travailler autour d'un thème, laissant généralement beaucoup d'autonomie aux animateurs pour proposer des activités en fonction de leurs points forts.

Les animateurs n'ont a priori pas accès aux salles de classes. Ils utilisent le préau, les extérieurs, certaines salles dédiées aux activités salissantes, et dans certains cas les salles de l'accueil périscolaire. Ponctuellement, en cas de manque de place, ils peuvent être amenés à utiliser une salle de classe. Dans les écoles visitées, les référents indiquent que les directeurs sont arrangeants. Les enseignants mentionnent eux quelques difficultés (à Challes particulièrement), pour l'organisation du sport (impossibilité de le faire après 15h puisque les locaux sont employés pour les TAP), et pour l'APC pour lesquelles les enseignants sont parfois à l'étroit. A Changé, les animateurs ont accès à plusieurs salles municipales situés à proximité de l'école (un gymnase, une salle de réunion...), ce qui facilite l'organisation des TAP.

Les référents d'animation disposent d'un budget pour l'achat du petit matériel, des jeux, et éventuellement pour payer une intervention. Les équipes d'animations ne signalent pas de difficulté sur cet aspect.

Point de vue des bénéficiaires

Les parents bénéficiaires interrogés dans les deux communes se montrent plutôt satisfaits quant au déploiement du PEDT sur leur commune.

Ils indiquent que leurs enfants sont contents des leurs activités, et constatent qu'ils ont un large choix. Les parents interrogés (élus aux conseils d'école) sont conscients que les TAP supposent un effort financier important pour les municipalités, et considérant cela, ils jugent que les activités dans leurs communes sont de qualité.

Les parents estiment judicieux que les enfants aient toujours la possibilité de choisir le « temps calme » plutôt qu'une activité physique, ou qui demande de la concentration.

Quelques points négatifs sont mentionnés cependant, essentiellement sur les questions de discipline, les parents estimant que les animateurs manquent parfois d'autorité pour « tenir » les groupes. Ils notent toutefois une amélioration sur ce point. Certains parents regrettent également que la dimension de découverte culturelle ou sportive reste encore peu développée.

La communication avec les référents d'animation est très bonne, les parents échangeant souvent directement avec eux (par SMS) pour les absences notamment.

Il y a eu dans certaines communes des interactions entre les activités de l'association de parents d'élèves et les TAP. A Challes notamment, les parents d'élèves ont pu solliciter le référent pour que les enfants préparent en TAP des objets à vendre au marché de Noël. Les parents ont alors reversé les gains de la vente à la Commune, pour alimenter le budget TAP.

Sur les aspects d'organisation, les avis sont plus mitigés. Les parents de l'école de Challes se disent satisfaits, les horaires étant plutôt adaptés à leurs contraintes. Ceux de Changé sont plus réservés, jugeant l'organisation parfois complexe, et considérant que les créneaux de 45 minutes laissent peu de temps aux animateurs pour déployer les activités.

Point de vue des enseignants

Les directeurs d'école interrogés portent un regard plutôt positif sur le contenu des TAP. Ils indiquent que les activités sont désormais bien encadrées, et assez diversifiées. Le travail des référents est particulièrement apprécié.

Les points de vue quant à l'organisation sont en revanche plus mitigés. A Challes, le déroulement des TAP en deux fois 1h30 semble désormais bien intégrée, et ne pose pas de difficultés particulières aux enseignants. A Changé en revanche, les directrices d'écoles restent très critiques de l'organisation en place. Le positionnement des 45 minutes de TAP en fin de journée pour les maternelles laisse peu de temps d'enseignement (en raison de la sieste). A l'inverse, les TAP en pause méridienne pour les élémentaires rend parfois difficile le retour au calme pour l'après-midi. Les directrices regrettent un manque de concertation sur cet aspect.

Les liens entre scolaire et TAP restent encore limités, sur les deux sites visités. Quelques initiatives sont toutefois à signaler. Les directeurs invitent les TAP à participer à la préparation de la fête de l'école. Dans le cas de Challes, une réflexion a été lancée pour trouver des passerelles thématiques entre le programme scolaire et les activités, mais ce chantier n'en est qu'à ses débuts.

Dans les deux communes visitées, les directeurs évoquent les problématiques de discipline. Dans le cas de Challes, une réflexion commune a été menée pour harmoniser le règlement, et créer un système d'auto-évaluation que les enfants remplissent dans le carnet de liaison. A Changé, les référents d'animation ont mis en place un permis à points.

Les interactions entre enseignants et animateurs sont décrites (des deux points de vue) comme cordiales, plutôt bienveillantes, mais encore assez limitée. La communication sur les aspects pratiques (absences, maladies, discipline...) se fait plutôt de manière fluide. Les directeurs estiment toutefois que les enseignants ont trop peu de temps disponible pour travailler sur une réelle articulation entre projet d'école et PEDT.

Les animateurs regrettent cette absence de temps d'échange plus « formalisé » avec les enseignants, tant pour évoquer des passerelles possibles que pour discuter de la situation des élèves. Ils regrettent par exemple de ne pas être associés aux réunions avec les parents sur des problèmes de discipline.

Bilan

Le déploiement du PEDT dans la CC du Sud Est du Pays Manceau est – pour la majorité des acteurs - plutôt satisfaisante. Dans les deux communes visitées, on note un effort particulier pour proposer des activités de qualité et bien encadrées, à travers un travail de formation des équipes d'animation. Les équipes cherchent à trouver un bon équilibre avec des activités ayant un apport éducatif, sans provoquer un surcroît de fatigue chez les enfants.

Le bilan global doit toutefois distinguer la situation de la commune de Challes – dont l'organisation est plus représentative de celle choisie dans l'intercommunalité, et Changé, qui reste de facto dans une dynamique communale.

Dans le cas de Challes, chacun constate qu'après une mise en œuvre difficile, ayant nécessité une concertation importante tant au niveau communal que communautaire, le dispositif est désormais bien installé. Les parents sont

plutôt satisfaits de la diversité des activités. Les enseignants portent également un regard bienveillant, même si les interactions entre scolaire et périscolaire restent limitées. Les acteurs communaux et intercommunaux n'ont pas l'intention de le faire évoluer significativement, mais cherchent plutôt à le consolider, à améliorer progressivement l'offre d'activité.

Le bilan est plus mitigé à Changé, en particulier du point de vue des enseignants et directeurs d'écoles. Ceux-ci regrettent un manque de concertation de la part de la municipalité sur les modalités d'organisation des TAP, considérant que l'organisation actuelle n'est pas satisfaisante. Ils constatent cependant que les activités sont bien organisées, notamment grâce au travail des référents d'animation. Les parents se disent plutôt satisfaits, même s'ils considèrent également que l'organisation est perfectible et que la concertation pourrait être améliorée.

L'intervention du niveau intercommunal est jugée très utile dans les communes concernées (toutes sauf Changé). Le travail de concertation, de réflexion stratégique, le soutien au niveau de la formation et l'échange de pratiques sont considérés par les communes comme des éléments clés dans la réussite de la démarche.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Le PEDT est resté largement focalisé sur les objectifs et les modalités d'organisation des TAP, abordant peu la question du périscolaire hors TAP (si ce n'est dans les aspects de diagnostic). L'articulation avec le scolaire reste peu développée également. L'ambition initiale – consistant à proposer des activités de qualité, adaptées aux envies et aux rythmes des enfants – a été globalement atteinte. Seule la volonté « d'initier les enfants à des pratiques nouvelles », à travers l'intervention d'acteurs associatifs notamment, ne reste que partiellement atteinte.
-----------------	---

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	Le soutien de l'intercommunalité s'est avéré décisif pour les petites communes du territoire, disposant de peu de moyens pour déployer une démarche de concertation complète, et pour mobiliser une expertise externe dans l'élaboration du document. L'intercommunalité considère elle que le soutien de l'Etat est resté assez limité. Des conseils pour l'évaluation du PEDT auraient été appréciés.
-----------------	---

Bilan du PEDT

Jugement	Le bilan du PEDT est globalement positif dans les deux communes, avec des activités bien organisées, diversifiées et bien encadrées. Les parents se montrent globalement satisfaits dans les deux communes.
Divergences	A Changé, les directrices d'école sont insatisfaites de l'organisation actuelle, prenant trop peu en compte le temps scolaire.

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	Seule la commune de Parigné L'évêque disposait d'un projet éducatif local, avec un accueil périscolaire déclaré DDSCS. Pour les autres communes, le PEDT est le premier document formalisant une stratégie éducative de territoire.
Mobilisation des acteurs de l'éducation	
Jugement	La démarche de concertation menée au niveau intercommunal a permis une bonne association de l'ensemble des acteurs (Etat, communes, écoles, parents...). Cette démarche a été très appréciée. Elle a été parfois complétée par des concertations au niveau communal.
Divergences	Parents et enseignants considèrent que la concertation est trop limitée à Changé, consistant plutôt en une information a posteriori.
Utilisation des ressources du territoire	
Jugement	Les communes se sont appuyées avant tout sur leurs ressources interne pour le déploiement des activités, en mobilisant souvent des contractuels en complément. La mobilisation des associations, envisagée comme un des axes du PEDT, reste difficile, notamment pour des raisons financières. Toutefois, quelques initiatives ont pu être menées, avec l'école de musique intercommunale, le centre multimédia intercommunal également. De manière ponctuelle, les communes ont parfois pu mobiliser les associations sportives locales.
Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)	
Jugement	Bien qu'il s'agisse de PEDT communaux, le pilotage s'exerce principalement au niveau intercommunal. La démarche est suivie par un coordinateur, avec l'appui de sa responsable de service, et une implication de l' élu communautaire. Le comité de pilotage intercommunal s'est réuni à 5 reprises depuis 2014.
Divergences	Changé est resté à l'écart de cette dynamique intercommunale. Le PEDT est donc porté par la municipalité, avec une forte implication du Maire et de son adjointe à l'éducation, ainsi que de la DGS.

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles	
Jugement	La gratuité des activités, et l'organisation des horaires permettant la régularité de l'emploi du temps, les TAP sont très accessibles pour les familles. L'offre d'accueil périscolaire du matin, midi et soir a peu évolué suite à la réforme. Il reste à tarif modéré de façon à être accessible aux familles.
Métriques	Le taux de fréquentation des TAP s'élève à plus de 90% des élèves.
Consultation et participation des usagers (enfants, familles)	
Jugement	Les familles ont pu être consultées tant dans le cadre des démarches intercommunales (comité de pilotage, ateliers de travail thématiques) qu'au sein des réunions au niveau communal. Les animateurs cherchent à être à l'écoute des souhaits des enfants pour concevoir les activités. Parents et enfants seront consultés par questionnaire dans le cadre de la démarche

	d'évaluation du PEDT.
Divergences	Les familles de Changé regrettent une concertation trop limitée au niveau communal

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	L'offre d'activités lors des TAP est désormais assez diversifiées, avec plusieurs activités sportives, des travaux de bricolage et quelques activités culturelles. A chaque période, les enfants peuvent choisir leurs activités parmi plusieurs propositions. La CC et les communes ont cherché activement à promouvoir cette qualité dans les TAP, à travers un travail de formation des animateurs.
-----------------	---

Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant

Jugement	Il n'y a pas encore de réel travail sur la continuité entre parcours scolaire et TAP. A ce stade, seule la question de la discipline a été travaillée, pour placer les TAP au même niveau d'exigence que l'école. Depuis cette année à Challes, le directeur de l'école et le référent d'animation cherche à envisager des passerelles entre le programme scolaire et les activités.
-----------------	--

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	Le cadre est plus ou moins adapté d'une école à l'autre. Les animateurs n'utilisent pas les salles de classe (sauf circonstances exceptionnelles). Les communes s'efforcent de mettre à leur disposition les locaux dont elles disposent. Si la place manque dans certaines communes (Challes notamment), les animateurs semblent s'y être adaptés.
-----------------	---

Qualité des intervenants

Jugement	Les communes du territoire répondent aux critères de la DDCS en matière de qualification des intervenants. Commune et Communauté de Commune ont fortement investi dans la formation de façon à disposer de personnel qualifié. La CC promeut également la formation continue, et anime des séances d'échange de pratiques entre intervenants.
-----------------	---

Enseignements pour les préconisations nationales (apport du consultant)

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	- Un manque d'accompagnement sur l'évaluation des PEDT - La diffusion d'un outil de capitalisation sur les avantages et inconvénients des différentes formules d'organisation pourrait être utile
Bonnes pratiques recensées	- Une articulation intéressante entre le niveau communal et EPCI, avec l'essentiel de la réflexion stratégique menée dans le cadre d'une concertation intercommunale, et une mise en œuvre par les communes, avec un appui de la CC (communication, formation, échange de pratiques...). - Une bonne démarche de concertation au niveau intercommunal

	- Une stratégie qui articule activité de qualité, et volonté de permettre aux enfants de se reposer s'ils le souhaitent
--	---

Commune de Mulsanne- Sarthe

Consultant	Léon-Paul Schwab	Date de l'enquête	12/12/16-13/11/16	Sites visités	Mulsanne
-------------------	------------------	--------------------------	-------------------	----------------------	----------

Collectivité : Commune du Mulsanne

Situation géographique : Périurbain

Nombre d'habitants : 4 800 habitants

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : 2 écoles

Nombre d'enfants scolarisés : 460

Compétences exercées par la commune : scolaire, périscolaire (hors NAP), NAP, restauration scolaire, extrascolaire

PEDT : Communal

Mode de gestion du périscolaire : Régie municipale

Année scolaire de première application du PEDT : 2014

Tranches d'âges concernées par le PEDT : 3-12 ans

Déclaration en ACM : TAP : non ; Accueil périscolaire (matin, midi et soir) : non ; Mercredi après-midi et vacances : Oui

Dispositifs éducatifs préexistants : Contrat éducatif local

Interlocuteurs rencontrés :

Equipe Commune	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Adjoint au Maire, Education – Enfance – Jeunesse	2 directeurs d'école	8 parents à la sortie du périscolaire
Responsable du Service Education – Enfance – Jeunesse	1 enseignant	4 groupes d'enfants sur le temps des NAP
Coordinateur PEDT (Coordinateur Enfance Jeunesse)		
2 référents de TAP		
2 animateurs		
Observation d'un Comité de Pilotage du PEDT		

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Acteurs et périmètre du PEDT

Dans la commune de Mulsanne, la démarche PEDT initiée en prévision de la rentrée 2014 s'est au départ limitée à définir l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). L'ancienne équipe municipale n'a alors pas véritablement cherché à affirmer sa propre vision. Elle s'est plutôt attachée à trouver le meilleur compromis entre les volontés des parents, des enseignants et ses propres contraintes d'organisation.

De ce fait, le périmètre du PEDT reste assez restreint, se concentrant très largement sur les TAP, sans intégrer le périscolaire préexistant à la réforme des rythmes scolaires. Les liens avec l'école sont évoqués, mais sous la forme d'objectifs très généraux comme « contribuer à la réussite scolaire ».

L'offre d'accueil périscolaire était déjà bien développée à Mulsanne avant la démarche PEDT, avec un accueil du matin, midi et soir. Un Centre de loisirs – au départ associatif, puis intégré en régie municipale – proposait des activités le mercredi et pendant les vacances. Cette offre est présentée dans un Projet Educatif Local, désormais intégré comme « introduction » du PEDT. Toutefois, ces deux documents énoncent les modalités d'organisation plus qu'ils n'articulent de véritable stratégie globale « enfance-jeunesse ».

C'est finalement plutôt au cours des années 2015-2016, après l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, que la Mairie a cherché à mieux définir les objectifs, en s'interrogeant véritablement sur les besoins des enfants. Cela s'est traduit notamment par l'organisation d'ateliers de travail sur la réforme, ouverts à tous les publics (parents, enseignants, animateurs, associations...). Lors de ces ateliers, la ville a sollicité l'intervention de Claire Leconte - professeur en psychologie de l'éducation et chercheur en chronobiologie dont les travaux ont fortement inspiré l'élaboration de la réforme des rythmes scolaires. L'enjeu était d'initier une réflexion ouverte en vue de faire évoluer le dispositif (tant sur l'organisation horaire des TAP, que sur des aménagements du temps scolaire) lors du renouvellement du PEDT théoriquement prévu pour la rentrée 2017.

Ressources mobilisées

La mise en œuvre du PEDT est pilotée par le coordinateur « enfance-jeunesse » de la Mairie, avec l'appui de son responsable de service. Ce coordinateur travaillait auparavant au Centre socioculturel, qui en 2008 a été intégré à la Mairie (en régie municipale, après le dépôt de bilan de l'association). Le coordinateur a ainsi déjà l'expérience de l'organisation des activités périscolaires (hors TAP) et de l'extrascolaire.

La commune a mis en place pour chaque école une équipe d'animation pour chaque école et un référent. Ces deux équipes fonctionnent largement en autonomie.

Le recrutement des animateurs s'est appuyé en premier lieu sur les ressources municipales internes. La majorité des animateurs sont ainsi des agents municipaux (ATSEM, agents de cantine, animateurs du Centre socioculturel...). Pour compléter les équipes, la Ville recrute des vacataires, sur contrats courts. Les profils BAFA sont privilégiés, mais en l'absence de candidatures suffisantes, plusieurs animateurs recrutés n'ont pas de qualifications particulières en animation. Les contrats de vacances étant courts (il s'agit parfois de contrats à la journée), ils laissent la possibilité à la Mairie de ne pas renouveler les personnes qui ne conviendraient pas au poste. Ainsi, il y a une forme de période d'essai pour les vacataires, à l'issue de laquelle les coordinateurs de TAP donnent leur retour, avant que la Mairie ne décide de pérenniser la personne dans le poste (ce choix ne donne toutefois pas lieu à une sécurisation au niveau contractuel). Les équipes disposent aussi d'un « vivier » d'animateurs pouvant intervenir pour des remplacements.

L'organisation des horaires (3 fois 1h, sur les mêmes créneaux horaires dans les deux écoles) limite de facto les contrats à 3h par semaine. La précarité du contrat et ce faible nombre d'heures rend les postes assez peu attractifs, ce qui provoque un turnover important chez les vacataires. L'équipe municipale est consciente de cet enjeu et cherche à faire évoluer le dispositif de façon à permettre une stabilisation et une meilleure qualification de l'équipe d'animation.

La Mairie applique les taux d'encadrements assouplis pour les TAP à savoir 1 encadrant pour 14 élèves en maternelle et 1 pour 18 en primaire. En outre, dans les groupes comprenant des enfants avec troubles du comportement (en primaire en l'occurrence), la Mairie prévoit un encadrement plus élevé.

Il n'y a pas à ce stade de réelle politique de formation. Les animateurs sont formés sur le tas, et les réunions en chaque fin de cycle permettent un échange de pratiques entre les équipes d'animation de chaque école. La Mairie souhaite toutefois développer ce volet. A ce stade, elle a pu organiser un séminaire, ouvert aux enseignants, sur la question de la « communication bienveillante ». Les retours des animateurs sur cette formation sont bons. Ils indiquent que ces temps sont intéressants pour questionner leurs pratiques.

Elaboration du PEDT et organisation

L'élaboration du PEDT a été pilotée principalement par l'ancien élu en charge des affaires scolaires et périscolaires, avec l'appui du responsable de service éducation et du coordinateur Enfance Jeunesse.

La commune a pu bénéficier de l'appui d'un stagiaire du CNFPT. Celui-ci a ainsi préparé un avant-projet, en s'appuyant sur la trame fournie par le Groupe d'appui départemental de la DDCS.

Les services regrettent une implication limitée de l'ancienne équipe municipale pour prendre des positionnements politiques dans ce document, resté finalement assez technique. En réalité, l'élaboration du document lui-même n'a pas réellement suscité de dynamique particulière chez les acteurs du territoire. C'est plutôt dans les comités de pilotage du PEDT plus opérationnels - visant à fixer l'organisation, prévoir les activités et préparer la rentrée – que s'est effectué le dialogue. Chaque acteur (éducation nationale, parents d'élèves, animateurs...) indique avoir bien été associé à ces comités.

Les différents acteurs interrogés constatent que la discussion s'est rapidement focalisée sur la question des horaires, plutôt que d'aborder les objectifs recherchés à travers la création de ces TAP et la réorganisation des rythmes. La commune a lancé une consultation auprès des parents d'élèves et des enseignants pour choisir l'organisation, à travers une enquête. Cette discussion s'est avérée laborieuse, en l'absence de consensus entre les deux écoles.

L'équipe a finalement choisi de placer la journée supplémentaire le mercredi matin (conformément à l'avis des parents recueilli à travers une enquête), et d'organiser les TAP sur 3 créneaux de 1h, le mardi, jeudi et vendredi entre 15h30 et 16h30, de la même manière sur les deux écoles.

La commune a fait le choix de la gratuité pour les TAP. Le taux de fréquentation est très élevé (de l'ordre de 90% d'après l'équipe municipale), ce qui s'explique en partie par le fait que le transport scolaire¹⁰ de fin de journée est maintenu à 16h30, à la fin des cours le lundi ou des TAP les autres jours sauf le mercredi.

La commune propose également un accueil périscolaire (matin, midi, soir, mercredi après-midi) mais celui-ci n'a pas été conçu en articulation avec les TAP (outre les questions d'organisation). Cette ambition ne figure d'ailleurs pas dans le PEDT. Le Projet insiste sur les liens entre école et TAP, en affichant des objectifs assez généraux :

- Contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant
- Encourager les pratiques culturelles et socio-éducatives
- Valoriser le tissu local et associatif

¹⁰ La commune ne dispose pas de bus scolaire propre. Elle s'appuie sur le réseau public intercommunal. Des animateurs accompagnent les enfants le matin et en fin de journée.

Le périscolaire hors-TAP est peu mentionné. C'est cependant souvent le même personnel (titulaire ou vacataire) qui intervient sur ces deux temps, mais dans l'esprit des animateurs ainsi que des équipes municipales, ces deux temps sont conçus comme distincts. Les TAP sont envisagés comme un moment où l'on propose des activités plus « structurées » aux enfants, tandis que le périscolaire (hors TAP) se limite à un accueil de type « garderie », où les enfants sont surveillés mais s'occupent principalement de manière autonome. Les modalités d'inscription en revanche sont similaires : les familles remplissent un dossier unique, contenant une fiche pour les TAP, le périscolaire hors TAP, et l'extrascolaire.

Ambition initiale du PEDT

Compte-tenu des difficultés de mise en œuvre de la réforme de rythmes, l'offre proposée sur les TAP ne correspond pas encore à l'ambition initiale de proposer des activités dans une logique de parcours éducatif, en prolongement du travail scolaire – de l'aveu même de l'équipe municipale.

L'équipe avait initialement prévu d'organiser les activités de manière thématique, avec un animateur référent par thématique, et des enfants pouvant choisir les activités proposées par les différents animateurs. Cette approche devait notamment permettre de spécialiser les animateurs, permettre une montée en compétences, et proposer une activité plus structurée.

Cette approche a très rapidement été abandonnée pour plusieurs raisons :

- Une difficulté pour les enfants de se repérer entre un trop grand nombre d'animateurs, potentiellement différents d'un jour à l'autre ;
- A l'inverse, une difficulté pour les animateurs de bien identifier leur groupe, avec des erreurs de pointage possibles.

Les équipes d'animation ont finalement opté pour un fonctionnement par tranche d'âge, avec des binômes ou trinômes d'animateurs pour des groupes réunissant CE1-CE2, CM1-CM2... (en fonction des effectifs). A chaque début de TAP, les enfants retrouvent ainsi les mêmes 2 ou 3 animateurs sur toute l'année (sauf en cas de turnover), et choisissent chaque fois l'activité que propose chacun.

Il avait été envisagé de faire participer des acteurs associatifs lors des TAP, en provenance du riche tissu du territoire. Cette idée à ce stade a été abandonnée pour plusieurs raisons :

- Du fait du coût de ces prestations (qui du point de vue de la Mairie s'ajoute au salaire des animateurs, dont la présence lors de ces interventions est jugée nécessaire) ;
- Du fait de la difficulté à faire intervenir ces personnes sur un temps trop limitée (1h en théorie, 35 à 45 minutes en pratique) ;
- En raison de l'exigence que se fixe la mairie de proposer systématiquement la même offre sur les deux écoles, ce qui ajoute une contrainte financière et d'organisation pour mettre en place ce type d'intervention.

Déroulement

Les TAP sont organisés de la même manière dans les deux écoles de la commune. Quand les élèves finissent les cours à 15h30, après une pause récréative de quelques minutes (surveillées par les animateurs), les animateurs proposent chacun une activité à leurs groupes, et laissent aux enfants le choix (à titre d'exemple, il y a 3 animateurs pour les CM1-CM2 ; les enfants de ce groupe ont donc 3 choix).

Généralement pour les primaires, un animateur par groupe propose une activité en extérieur, pour permettre aux enfants de « se défouler ». Les autres animateurs proposent des petites activités manuelles (bricolage, cuisine...), ou des activités que les enfants réalisent en autonomie (coloriage, jeux de société...). Les activités pour les maternelles sont sensiblement similaires, avec un accent moindre sur les activités en extérieur, les enfants en étant moins

demandeurs. Par ailleurs, pour les petites sections de maternelles, les animateurs les laissent généralement finir leur sieste durant le temps des TAP, et proposent ensuite des activités calmes en intérieur.

Seules les activités manuelles ou artistiques sont envisagées sur plusieurs séances, permettant aux enfants de produire des objets plus aboutis. Elles sont alors conçues sur 1 à 2 semaines (3 à 6 séances d'une heure).

Les animateurs disposent d'une grande flexibilité pour éventuellement permettre aux enfants de changer d'activité au cours d'une session, ou pour les laisser s'occuper en autonomie avec des jeux ou coloriages s'ils le souhaitent. Les équipes considèrent en effet qu'il n'est pas utile de pousser à tout prix à la mise en œuvre d'une activité « structurée » si les enfants sont fatigués (notamment en fin de semaine ou dans les jours de fin de cycle, avant les vacances).

Le programme d'activités est défini pour chaque période de vacances à vacances. En fin de période précédente, les référents TAP réunissent leur équipe, valident les propositions, aident les animateurs à trouver des idées ou les appuient pour prévoir l'organisation matérielle des activités. Les animateurs disposent de 7 heures rémunérées par mois dédiées à la préparation des activités et pour les réunions.

Concernant les locaux, la règle générale convenue avec les écoles est que les animateurs n'ont accès aux salles de cours que pour les maternelles (qui le plus souvent restent dans leur classe pour les TAP). Les animateurs utilisent donc le préau, les extérieurs, la cantine, la salle de motricité (pour les maternelles), ainsi que les salles d'accueil pour le périscolaire. Toutefois, les coordinateurs indiquent avoir facilement accès ponctuellement aux salles de classe – sur demande auprès des directeurs – pour les jours d'intempéries notamment. Du point de vue des enseignants, la cohabitation ne pose pas de difficultés particulières, hormis pour l'organisation de l'APC qui se tient en même temps que les TAP.

La situation concernant les locaux est contrastée entre les deux écoles. Les animateurs de l'école Flora Tristan qui ont accès à la salle prévue pour l'ALSH du mercredi après-midi, ne signalent aucune difficulté particulière sur ce point. L'espace est plus réduit à Paul Cézanne, où les équipes indiquent être à l'étroit, notamment les jours de pluie.

Les coordinateurs disposent d'un petit budget pour l'achat du matériel et des jeux pour les TAP, à la demande des animateurs. Ceux-ci ne signalent aucune difficulté sur ce point.



Figure 1 : Activités manuelles



Figure 2 : Activités en extérieur

A l'issue des TAP, certains enfants restent au « périscolaire du soir », proposé jusqu'à 18h30, après un goûter à 16h30. Généralement, lors de ce temps, les enfants s'occupent en autonomie avec les jeux de société et coloriages disponibles.

Point de vue des bénéficiaires

L'appréciation des parents sur les TAP est globalement positive¹¹. Ils constatent en effet que leurs enfants sont plutôt contents de leurs activités, même s'ils indiquent que les enfants ne racontent pas toujours ce qu'ils font. Ils se disent toutefois plutôt bien informés par les animateurs, qui transmettent en chaque fin de période un bilan succinct des activités réalisées. Certains parents regrettent toutefois que les activités restent « légères ». Ils espéraient que les TAP permettent de faire intervenir des associations sportives ou artistiques pour proposer de réelles activités de découverte. L'organisation horaire des TAP leur convient, celle-ci ayant permis une continuité avec les emplois du temps des enfants précédant la réforme. Quelques familles évoquent cependant des difficultés d'organisation liées à la demi-journée du mercredi en plus. Le questionnaire d'évaluation mené par la Mairie en vue du renouvellement du PEDT montre une insatisfaction vis-à-vis des TAP, mais ces résultats sont à nuancer dans la mesure où ils ne s'appuient que sur deux réponses de parents élus.

Les enfants paraissent eux globalement satisfaits. L'observation des TAP permet de constater que les enfants apprécient leurs animateurs et les activités qui leur sont proposées. Les enfants sont assez fiers des objets produits lors des activités manuelles. Ils se disent également contents de pouvoir faire des jeux simples quand ils le souhaitent.

Le questionnaire d'évaluation adressé aux élèves par la Mairie donne un résultat plus mitigé. Le taux de satisfaction est de 77% chez les maternelles. Il est en revanche plus inégal chez les primaires, avec une satisfaction qui décroît avec l'âge, avec notamment 74% des CM1-CM2 répondant « ça dépend des fois ». On peut noter toutefois que le taux d'insatisfaction reste faible pour tous les groupes, autour de 7%.

¹¹ Pour la commune de Mulsanne, il n'a pas été possible de rencontrer les parents élus. Il s'agit ici du point de vue de parents interrogés à la sortie de l'école.

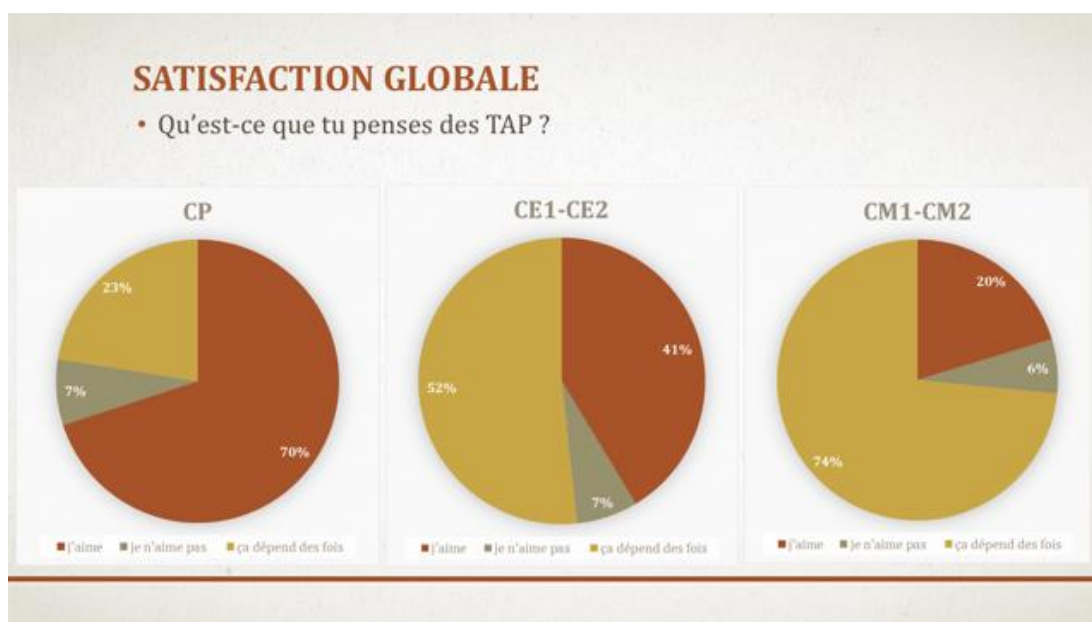


Figure 3 : Résultats des questionnaires d'évaluation - Comité de Pilotage PEDT

Les chiffres montrent également une bonne relation avec les animateurs, avec des taux de satisfaction supérieur à 65%.

Point de vue des enseignants

Les enseignants rencontrés se disent globalement satisfaits de la manière dont sont organisés les TAP. Ils constatent qu'après la période de flottement initiale, la transition entre temps scolaire et périscolaire se fait efficacement. La mise en œuvre des activités ne leur pose pas de problèmes particuliers (en dehors de quelques difficultés pratiques au niveau des salles notamment pour l'organisation de l'APC). L'organisation en 3 fois une heure paraît adaptée, même s'ils constatent que cela laisse aux animateurs un temps assez limité pour mettre en place une activité.

Les équipes enseignantes portent un regard plutôt positif sur les activités elles-mêmes. Quelques nuances sont apportées, sans toutefois de consensus : certains estiment que les activités proposées aux CM1-CM2 ne sont pas adaptées et pas assez cadrées, d'autres estiment que les difficultés concernent plutôt les CE1-CE2, que les animateurs laisseraient trop souvent s'occuper de manière autonome. Certains regrettent par ailleurs que les enfants aient le choix des activités, ce qui ne les pousserait pas assez à stimuler leur curiosité.

Les éléments recueillis en entretien viennent confirmer les résultats du questionnaire d'évaluation administré par la Mairie qui montre une satisfaction globale par rapport au TAP de 73%.

Les enseignants font état d'une bonne relation avec les animateurs (et réciproquement), mais constatent une absence de réelle concertation entre les équipes. La situation actuelle se limite à une cohabitation en bonne entente. Il n'y a donc pas de difficulté pour se transmettre les informations pratiques (sur les enfants absents, malades), mais à ce stade, animateurs et enseignants ne travaillent pas ensemble sur les contenus des TAP.

Il n'y a pas de temps prévus pour une concertation entre enseignants et animateurs. Pour les enseignants, l'Education Nationale devrait prévoir et rémunérer ce temps, pour envisager une meilleure continuité entre scolaire et périscolaire.

Bilan

Les enquêtes de terrain montrent que le bilan de la mise en œuvre du PEDT est plutôt bon. Chaque acteur considère que le dispositif fonctionne bien. Les équipes d'animateurs ne semblent pas rencontrer aujourd'hui de difficultés majeures dans la mise en place des TAP. Sans parler de réelles synergies avec les enseignants, on constate aujourd'hui que les relations sont apaisées, et le regard des enseignants est globalement bienveillant. L'action des référents d'animation est sur ce point centrale, pour assurer la liaison entre l'institution scolaire et les équipes d'animation.

La démarche de concertation menée par la commune –à travers le comité de pilotage PEDT ou les questionnaires d'évaluation ainsi que les réflexions menées à travers des ateliers de travail ouverts au public– semble permettre de construire et faire évoluer le dispositif de manière partagée. Cette action contribue par ailleurs au climat de dialogue entre les différentes parties.

La commune cherche désormais à faire avancer ses propres objectifs, en insistant notamment sur la logique de parcours éducatif et de découverte. C'est dans ce cadre qu'elle a initié une démarche d'évaluation auprès de l'ensemble des acteurs concernés. Constatant que l'offre actuelle reste limitée dans la nature des activités proposées, l'enjeu pour elle est de parvenir à mettre en place des activités plus qualitatives, plus construites, s'inscrivant réellement dans une logique d'ouverture, en lien avec le temps scolaire. Cette réflexion se traduit en termes opérationnels par une volonté d'aller vers une organisation avec des TAP concentrées sur une demi-journée de 3 heures, permettant aux enfants de mener de « vraies » activités, potentiellement « hors les murs », en lien avec le monde associatif. La question d'une meilleure structuration pose également des enjeux de ressources humaines, au niveau de la formation d'une part, et au niveau de la sécurisation des postes, de façon à limiter le turnover. L'équipe municipale a bien identifié ce point, mais n'a pas réellement envisagé de solutions à ce stade.

L'intégration du temps périscolaire hors TAP dans la réflexion autour du PEDT et des rythmes scolaires reste largement un sujet secondaire pour les acteurs du territoire. Ils considèrent en effet que ces temps sont et ont vocation à rester distincts des TAP. L'accueil périscolaire reste un temps de détente, où les enfants s'occupent principalement en autonomie, tandis que les TAP doivent devenir un véritable temps de découverte, à travers des activités structurées. Le PEDT reste ainsi largement conçu comme un document régissant l'organisation des TAP et l'articulation avec le monde scolaire, et non comme le document stratégique global intégrant l'ensemble de l'action jeunesse – loisirs.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	La démarche PEDT n'a pas permis de formuler une stratégie éducative globale. Le PEDT est resté un document technique, visant à fixer l'organisation opérationnelle des TAP. Les objectifs restent très généraux. Cependant, la nouvelle équipe municipale a initié à partir de 2015 une réflexion de fond sur sa stratégie en vue du renouvellement du PEDT. Les actions réalisées restent loin de l'ambition initiale consistant à proposer des activités s'inscrivant dans un parcours éducatif en lien avec les apprentissages scolaires.
-----------------	--

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	La commune a reçu un soutien limité pour l'élaboration du PEDT. Elle a utilisé la trame nationale de la DDCE. De plus, un fonctionnaire stagiaire du CNFPT a élaboré un premier jet du document. Cependant, ce soutien limité n'a pas été particulièrement problématique, du point de vue de l'équipe municipale. Au moment de la mise en œuvre, celle-ci était surtout focalisée sur les aspects opérationnels (horaires, contenus, recrutements...).
-----------------	--

	Dans le cadre du renouvellement de son PEDT, la commune a fait appel à l'expertise d'une chercheuse en psychologie de l'éducation (Claire Leconte ?).
Bilan du PEDT	
Jugement	Le bilan global est plutôt positif du point de vue de la commune, avec une offre d'activités relativement diversifiée, qui plait aux enfants, et une organisation désormais rodée. L'offre est gratuite donc accessible à toutes les familles. Les choix d'organisation reflètent un compromis entre les différents acteurs (communes, enseignants, parents). Les comités de pilotage du PEDT permettent un dialogue plutôt constructif entre les partenaires. Cependant, la commune souhaite désormais accentuer la logique de parcours éducatif, en proposant des activités de qualité, plus structurées, et articulées avec les apprentissages scolaires.
Métriques	- 73 % des enseignants interrogés (évaluation du PEDT menée par la Mairie) portent un regard positif sur les TAP - Seuls 7 % des élèves de primaire répondent « je n'aime pas » à propos des TAP (évaluation du PEDT) - 77 % des élèves de maternelle apprécient les TAP (évaluation du PEDT)

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants	
Jugement	Le PEDT a repris le Projet éducatif local de la Ville, sans toutefois qu'il n'y ait de réelle articulation entre les deux documents. La commune est devenue pilote dans le déploiement des TAP, faisant le lien entre animateurs, parents et enseignants. Toutefois, cette dynamique reste à ce stade limitée aux TAP.
Mobilisation des acteurs de l'éducation	
Jugement	Les différents acteurs (parents, enseignants, animateurs) se disent bien associés au déploiement du PEDT. Ce n'est pas tant la conception du PEDT lui-même – resté un document technique – qui mobilise les acteurs, que les échanges pour fixer l'organisation. Aujourd'hui, la démarche initiée pour le renouvellement du PEDT est menée de manière très concertée.
Métriques	100% des participants au COPIL PEDT estiment que les réunions permettent l'expression et la prise en compte des différentes opinions
Utilisation des ressources du territoire	
Jugement	La volonté initiale de faire intervenir les associations – plutôt nombreuses – du territoire dans les TAP n'a pas pu être réalisée, principalement pour des raisons budgétaires, mais également parce qu'il est difficile pour les associations d'intervenir sur un temps si limité (1h théorique, 40 minutes en pratique). Les activités sont déployées principalement grâce aux ressources humaines internes, et en recrutant des animateurs vacataires.
Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)	
Jugement	Le PEDT est piloté par un coordinateur « enfance – jeunesse » de la Mairie (dont c'est aujourd'hui la principale mission), avec l'appui du responsable de service, et une forte implication de l'élue en charge de l'éducation. Le comité de pilotage PEDT – associant parents d'élèves, enseignants, animateurs et équipe communale – s'est réuni régulièrement depuis la mise en œuvre des TAP, notamment en

	vue du renouvellement du PEDT.
--	--------------------------------

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles

Jugement	La gratuité des activités, et l'organisation des horaires permettant la régularité de l'emploi du temps sur les deux écoles et entre maternelle et primaire rend les TAP très accessibles aux familles. Le taux de fréquentation élevée s'explique aussi par le fait que plusieurs enfants rentrent chez eux en transports scolaires, restés à la même heure. L'offre périscolaire « hors TAP » a peu évolué suite à la réforme. Elle est restée à tarif modéré, et organisée de façon à répondre aux contraintes des familles.
Métriques	Le taux de fréquentation s'élève à plus de 90% des élèves.
Divergences	La commune considère que les choix horaires actuels, s'ils conviennent aux familles et aux enseignants, ne semblent pas les plus adaptés pour permettre de mener des activités de qualité

Consultation et participation des usagers (enfants, familles)

Jugement	La commune s'efforce d'associer étroitement l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre du PEDT. Cette démarche passe notamment par la participation des parents élus au comité de pilotage PEDT, mais également par des enquêtes auprès des familles et enfants (pour l'évaluation notamment). Par ailleurs, la commune a organisé des ateliers de réflexion sur les rythmes éducatifs, ouverts aux familles.
-----------------	--

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	Le PEDT a permis à la commune d'enrichir l'offre périscolaire, en proposant désormais dans le cadre des TAP des activités plus « construites » que dans l'accueil périscolaire préexistant (hors TAP). Toutefois, ces activités restent le plus souvent assez basiques. Sur une période donnée, seules quelques activités sont conçues pour durer sur plusieurs séances. La commune souhaite proposer une offre plus structurée dans le cadre du prochain PEDT.
Divergences	Les enfants semblent contents d'avoir la possibilité de réaliser des activités calmes, en autonomie, quand ils le souhaitent. Les animateurs considèrent qu'une flexibilité est nécessaire pour permettre de s'adapter aux envies des enfants, et à leur fatigue éventuelle.

Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant

Jugement	La commune s'est efforcé de travailler sur la question des « transitions » entre les différents temps (périscolaire du matin – midi – soir, scolaire, TAP), en cherchant à permettre aux enfants d'avoir des repères. C'est un point qu'elle souhaite accentuer pour le prochain PEDT. Les TAP et le périscolaire hors TAP sont très peu liés actuellement aux apprentissages scolaires. La commune souhaite, dans le nouveau PEDT, proposer des activités avec une véritable dimension éducative, d'ouverture pour l'enfant, et si possible articulée aux temps scolaires.
-----------------	---

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	Les locaux de l'école Flora Tristan sont adaptés pour déployer les TAP sans difficultés. Les animateurs y ont notamment accès aux locaux de l'ALSH du mercredi. La situation est plus complexe à l'école Paul Cézanne, où les animateurs sont plus à l'étroit, notamment les jours de pluie où les extérieurs ne sont plus utilisables. Il n'est pas prévu, à ce stade, d'y remédier, les équipes ayant su s'y adapter.
-----------------	---

Qualité des intervenants

Jugement	Les ressources internes (ATSEM, agents de cantine, agents de ménage...) ayant été insuffisantes pour répondre aux besoins, la commune fait appel à des vacataires. Elle s'efforce de recruter des profils BAFA, ou avec une expérience en animation, sans toujours y parvenir. Par ailleurs, les contrats proposés sont souvent très courts et précaires. L'organisation des horaires (mêmes créneaux sur les deux écoles) ne permet pas de proposer des contrats avec un volume horaire important. La Commune fait donc face à un problème de turnover important, qui peut nuire à la qualité des interventions, et provoquer une perte de repère chez les enfants.
-----------------	--

Enseignements pour les préconisations nationales (apport du consultant)

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	L'objectif poursuivi par la mise en œuvre des TAP reste encore à préciser. Les acteurs oscillent encore entre la volonté de proposer des activités plus construites - dans une logique de découverte et de parcours éducatif - et le besoin perçu de permettre aux enfants de profiter de ces temps pour se détendre, avec des activités simples, pour ne pas « ajouter » un nouveau temps collectif qui les fatiguerait. La question de l'articulation entre périscolaire hors TAP et TAP n'est pas un sujet pour les acteurs locaux, qui considèrent ces deux temps comme distincts. Il est nécessaire de clarifier ce qui peut être attendu des collectivités sur ce point.
Bonnes pratiques recensées	Une bonne dynamique d'association de l'ensemble des acteurs, dans le cadre de COPIL, avec des questionnaires, par des ateliers de travail. Une commune qui s'efforce de questionner son dispositif actuel, dans le cadre d'une réflexion collective (ateliers de travail ouverts) et à travers une évaluation menée en interne, avec pour objectif de replacer les enfants au centre de la réforme. L'intervention d'une personnalité externe (psychologue de l'éducation chronobiologiste) s'est avérée un bon moyen pour permettre une discussion apaisée, et faire passer des messages qui ne reflèterait pas uniquement le point de vue d'un seul acteur (mairie, animateurs, enseignants, parents...)

Ville du Mans- Sarthe

Consultants	Marjorie Norbis Pauline Colas	Date de l'enquête	30/01/17 09/02/17	Sites visités	
--------------------	----------------------------------	--------------------------	----------------------	----------------------	--

Collectivité : Ville du Mans

Situation géographique : Urbain

Nombre d'habitants : 143 813 habitants

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : 75 écoles (39 écoles maternelles et 36 écoles élémentaires)

Nombre d'enfants scolarisés : 11 195 enfants

Compétences exercées par la commune : petite enfance, scolaire, périscolaire, jeunesse

PEDT : Communal

Mode de gestion du périscolaire : Régie communale

Année de 1^{ère} application du PEDT : 2014

Tranches d'âges concernées par le PEDT : 3-6 ans (école maternelle) – 6-11 ans (école élémentaire)

Déclaration en ACM : oui

Dispositifs éducatifs préexistants : Oui mais pas de PEL

Interlocuteurs rencontrés :

Equipe municipale	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Elus charge de l'éducation, du PEL et du PEDT	3 Directeurs d'école	50 enfants sur le temps des NAP
Directrice du service éducation		8 parents à la sortie du périscolaire
2 référentes PEDT sur 2 bassins		
2 coordinatrices PEDT sur 2 sites scolaires		
6 animateurs		
3 ATSEM		

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Acteurs et périmètre du PEDT

Malgré le fait que la ville du Mans soit engagée depuis toujours dans l'organisation de l'offre périscolaire et extrascolaire à destination des enfants et des jeunes, elle ne disposait pas d'un PEL contrairement à la plupart des villes de taille similaire. La réforme des rythmes scolaires a été saisie par les adjoints au Maire délégués à la vie scolaire et à l'enfance, comme une opportunité pour formaliser la politique éducative de la ville et investir davantage sur les temps périscolaires. En effet, la qualité de l'accueil sur les temps du midi avait déjà été identifiée comme insatisfaisante par les agents des services.

Le PEDT porte uniquement sur les publics visés par la réforme des rythmes scolaires (maternels et élémentaires) mais couvrent l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires pris en charge par la commune. La dynamique engagée autour du PEDT a incité les élus à entreprendre également une démarche PEL qui englobera à terme le PEDT.

La réflexion autour de la mise en place du PEDT a aussi incité la ville à réorganiser entièrement les services en lien avec les temps périscolaires, la gestion de la vie scolaire. Ces deux entités qui étaient auparavant séparées, forment désormais une seule Direction Education constituée de 3 pôles :

- *Le pôle technique*
- *Le pôle Accompagnement de l'enfant*
- *Le pôle Ressources internes et externes*

Cette nouvelle organisation a permis renforcer la prise en main de la politique éducative par la ville avec un rapprochement entre ses composantes stratégiques en matière de contenu des actions éducatives et celles plus techniques liées aux bâtiments, à la gestion de la restauration, etc. A priori, cela peut avoir un impact positif sur la qualité du cadre dans lequel s'inscrivent les actions du PEDT.

Le *pôle Accompagnement de l'enfant* est celui plus directement impliqué dans la mise en œuvre et le suivi des actions du PEDT et plus particulièrement la mission Temps périscolaires à laquelle sont rattachés les référents territoriaux du PEDT, les coordonnateurs PEDT de chaque site scolaire ainsi que les intervenants et les vacataires.

Ressources mobilisées

Compte tenu du nombre d'enfants scolarisés et potentiellement concernés par la nouvelle offre d'activités périscolaires, la ville a dû recruter des référents, de coordonnateurs et d'animateurs en nombre important. Dans certains cas, elle a eu aussi recours à des étudiants pour renforcer les équipes sur le temps du midi ou à des intervenants extérieurs. Afin d'assurer la mise en œuvre du PEDT, la ville mobilise au sein de ses services :

- **La Directrice de la Direction Enfance ;**
- **La Responsable du pôle Accompagnement de l'enfant ;**
- **Les 3 chargés des missions ATSEM, Temps périscolaire, Projets/Activités pédagogique et Etudes ;**
- **4 Référents PEDT de territoire.**

Au sein des écoles, les personnes mobilisées sont les suivantes :

- **35 coordinateurs périscolaires ;**
- **544 agents (ATSEM, animateurs, agents contractuels).**

En ce qui concerne les locaux, il a fallu créer/dégager de nouveaux espaces dédiés aux temps d'activités périscolaires sein des écoles car avant la réforme et la mise en place du PEDT, l'accueil de loisirs se déroulait dans quelques structures qui rassemblaient les enfants issus de plusieurs écoles.

Elaboration du PEDT et organisation

S'agissant d'une ville de taille importante et disposant d'une forte expertise dans l'élaboration et la conduite de projets, la ville du Mans a souhaité organiser la réflexion autour de la réalisation du PEDT en s'appuyant sur différentes instances qui se sont réunies tout au long de l'année scolaire 2013/2014 :

- Un **comité de pilotage** composé surtout d'élus et s'est réuni 8 fois pour suivre l'avancée du projet, analyser les options proposées et valider les choix stratégiques ;
- Un **comité technique** chargé du suivi opérationnel du projet et essentiellement composé de techniciens des services ;
- Des **groupes de travail spécifiques** ayant vocation à nourrir la réflexion du comité technique notamment en ce qui concerne les modalités d'inscription et de tarification, le partage des locaux et

De **nombreuses rencontres** ont aussi été organisées en parallèle de ces instances, afin de concerter l'ensemble des **acteurs éducatifs** présents sur le territoire : DASEN, Directeurs d'écoles, DDCS/PP, CAF, fédérations de parents d'élèves, syndicats enseignants, associations locales, etc.

Au-delà du respect du cadre législatif relatif à la réforme des rythmes scolaires, le comité de pilotage a identifié un certain nombre de contraintes qu'il souhaitait intégrer à la réflexion autour du PEDT :

- Une attention à la régularité des rythmes ;
- Ne pas impacter les familles financièrement et dans leur organisation ;
- Améliorer la qualité de l'accueil périscolaire sur la pause méridienne ;
- Maintenir des temps d'études gratuits ;
- Maintenir un accueil périscolaire avant et après la classe.

L'organisation des NAP sur le temps du midi, rallongé de 15 minutes, paraissait ainsi être le meilleur choix possible pour de tenir compte simultanément de toutes ces contraintes. Pour tous les jours de la semaine sauf le mercredi, les temps éducatifs sont organisés de la manière suivante :

Ecoles maternelles

7h30	8h45	11h45	13h00	14h00	16h15	16h30-18h30
Accueil	Classe	Anim' du Midi	Déjeuner	Classe	Accueil	Accueil
		Déjeuner	Anim' du Midi			

Ecoles élémentaires

7h30	8h45	11h45	13h00	14h00	16h15	16h30-17h30	17h30-18h30
Accueil	Classe	Anim' du Midi	Déjeuner	Classe	Accueil	Etudes	Accueil
		Déjeuner	Anim' du Midi				

Légende

Temps périscolaire gratuit	Temps périscolaire payant	Temps scolaire
----------------------------	---------------------------	----------------

Une fois finalisé, le projet a été systématiquement présenté à tous les conseils d'école. Le choix de la pause méridienne pour organiser les activités a été le point le plus critiqué du projet. Mais du point de vue de la ville il s'agissait de la seule option qui permettait à la fois de toucher un vaste public et de satisfaire à une forte demande des parents concernant le maintien du temps d'études.

Ambition initiale du PEDT

L'amélioration de l'accueil sur la pause méridienne qui constituait une ambition forte au moment de l'élaboration du PEDT a pu véritablement se concrétiser d'après les élus, les techniciens des services et les référents territoriaux du PEDT. L'amélioration du taux d'encadrement liée à la mise en place d'activités a permis de réduire fortement le taux d'accidentologie. Par ailleurs, les taux de fréquentation de la restauration ont aussi progressé et un certain nombre d'enfants qui rentrent chez eux pour déjeuner sont quand même inscrits aux NAP.

Par ailleurs, d'un point de vue formel, les forts taux de fréquentation sur les temps d'activités permettent d'affirmer que l'objectif d'une plus grande accessibilité du périscolaire visé au niveau national a bien été atteint.

Cependant, les élus s'interrogent sur l'impact réel de la mise en œuvre du PEDT sur la réussite éducative et notamment scolaire des enfants, qui constituaient d'après eux l'une des principales motivations à la mise œuvre de la réforme des rythmes scolaires par l'Education nationale et la mise en œuvre des PEDT par la collectivité. Et face à l'investissement financier important entrepris par la ville, ils expriment ainsi une certaine frustration vis-à-vis de l'absence de preuve concrètes quant aux supposées retombées positives du PEDT sur la réussite éducative des enfants. Une forte attente a donc été exprimée concernant la démarche d'évaluation mise en œuvre par la DEPP.

Déroulement

Le contenu des temps d'activités périscolaires n'est pas déterminé par la ville qui détermine uniquement 5 grandes thématiques qui doivent être prises en compte lors de la conception des cycles d'activités au sein des écoles :

- Manipuler
- Bouger
- Jouer
- S'exprimer
- Se poser

Une 6^{ème} thématique « Projet » donne la possibilité de développer une action propre à chaque site soit en lien avec le projet, soit avec des partenaires extérieurs.

L'organisation laisse donc suffisamment de souplesse aux coordonnateurs PEDT dans les écoles pour adapter l'offre périscolaire aux besoins des publics accueillis et en fonction des possibilités de coopération existantes au sein de l'école qu'il s'agisse des parents ou des enseignants. Ce mode de fonctionnement donne aussi la possibilité d'exploiter au mieux les compétences des animateurs et le cas échéant de s'appuyer sur les équipements de proximité à vocation culturelle ou non (activités intergénérationnelles avec maisons de retraite).

Des cycles d'activités sont conçus dans certaines écoles en fonction de l'âge des enfants mais en mélangeant différents niveaux. En début de pause méridienne, les plus petits vont déjeuner tandis que les plus grands vont choisir l'activité à laquelle ils souhaitent participer. Les animateurs annoncent les options possibles en début de séances mais ils peuvent aussi se reporter à l'affichage dans la cours. Les plus grands vont ensuite déjeuner tandis que les plus petits vont à leur tour dans un groupe d'activités ou faire la sieste pour une partie des enfants en maternelle.

Pour établir un bilan des activités menées, la ville s'appuie sur les référents territoriaux qui sont en lien permanents avec les coordonnateurs PEDT dans les écoles. Il en ressort une très grande variété des activités menées.



Locaux périscolaires dans les écoles



Activité de couture sur le temps des Anim'du midi

Point de vue des bénéficiaires

Malgré la forte structuration du PEDT et des actions de la ville sur les temps périscolaires, la communication envers les parents reste très peu développée, mis à part les quelques temps d'échanges informels qui peuvent avoir lieu entre les parents et les coordonnateurs PEDT dans les écoles. Les parents interrogés à la sortie de l'école ignorent donc pour la plupart d'entre eux le contenu et la manière dont se déroulent les activités périscolaires : « on ne sait pas ce qu'ils font » ; « ils font sans doute du sport et du bricolage » ; « Non, je ne savais pas qu'il y a des locaux périscolaires à l'intérieur de l'école ».

Le choix d'organiser des activités sur le temps du midi est jugé satisfaisant pour une majorité de parents : « Si c'était l'après-midi à la sortie des classes, ce serait trop long, trop fatigant » ; « C'est mieux qu'ils fassent des activités encadrées plutôt qu'ils restent dans la cour à ne rien faire »

Une maman qui est aussi animatrice dans une autre école que celles où ses enfants sont scolarisés estime cependant que le temps du midi est parfois trop encadré et dans certaines écoles, les enfants n'ont pas vraiment la possibilité de s'isoler et de rester entre eux s'ils ne souhaitent pas participer à une activité.

Point de vue des enseignants

L'arrivée des coordonnateurs PEDT dans les écoles a globalement été bien acceptée par les enseignants et les directeurs d'école dans la mesure où cela a permis aux parents d'identifier un interlocuteur pour tout ce qui concerne les temps périscolaires. De la même façon, pour les animateurs et les intervenants extérieurs éventuels il est plus facile d'organiser les activités avec un référent de la ville directement sur place qui puisse les aiguiller. Mais au-delà de ces considérations d'ordre pratique, la présence d'un coordonnateur est aussi vue comme un réel levier pour aboutir à une véritable complémentarité éducative. Par ailleurs, sur demande de l'IEN de circonscription, la plupart des directeurs d'écoles ont intégré le PEDT dans leur projet d'école ou ont du moins prévu de mettre en place des actions communes entre temps scolaire et temps périscolaire.

Le fait d'avoir rallongé la pause méridienne et d'avoir choisi ce créneau horaire pour l'organisation d'activité est cependant critiqué par les enseignants qui estiment que cela génère une trop longue coupure dans le temps scolaire sans véritablement permettre aux enfants de se reposer puisqu'il s'agit d'un temps encadré en groupe. Ce n'est donc pas la plus-value éducative des temps périscolaires qui est remise en cause mais les choix d'organisation des temps opérés par la ville.

La mise en place de temps d'activités pour les enfants en école maternelle a aussi fait l'objet de critiques par les enseignants, ce qui a conduit la ville à proposer plutôt des temps calmes encadrés pour les enfants qui ne font plus la sieste.

Bilan

Avec la mise en place du PEDT, la ville du Mans a pu mettre en place une politique éducative plus ambitieuse qui se manifeste par :

- La réorganisation des services pour prendre en charge de façon optimale ;
- La refonte des modalités d'inscription au périscolaire pour en favoriser l'accès ;
- Le recrutement de coordonnateurs PEDT dans toutes les écoles.

Le choix de la pause méridienne pour organiser les NAP n'est pas considéré idéal par les enseignants qui estiment que cela favorise le risque de surcharge et l'allongement de la pause génère une coupure trop importante qui ne favoriserait pas la concentration des élèves.

Du point de vue la ville et des équipes périscolaires au sein des écoles, ce choix est défendu pour trois raisons :

- Il a permis d'augmenter l'encadrement sur le temps de la pause méridienne et a permis de réduire le taux d'accidentologie ;
- Le taux de fréquentation est nécessairement plus élevé que si les activités avaient lieu l'après-midi après les le temps scolaire donc cela favorise la démocratisation de l'accès à un périscolaire de qualité ;
- De cette façon, le temps gratuit des études a pu être maintenu après temps scolaire, ce qui constituait une demande forte des parents.

La dynamique générée par la mise en place du PEDT a incité la ville à entreprendre aussi l'élaboration d'un PEL ce qui témoigne de la volonté d'aboutir à une politique éducative globale de la petite enfance à la jeunesse. A terme, se posera pour la ville la question de la coexistence de ces deux dispositifs mais pour l'heure le PEDT est considéré comme une déclinaison opérationnelle du PEL sur la tranche d'âge 3-11 ans.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	L'offre péri et extra scolaire était déjà développée sur l'ensemble du territoire mais la ville ne recherchait pas à en développer la fréquentation avant la mise en place des NAP sur le temps du midi. La mise en place d'un temps périscolaire proposant des activités et ayant vocation à accueillir la totalité des enfants scolarisés constitue donc une véritable nouveauté pour la ville.
-----------------	---

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	Du fait de sa taille et de la présence de ses partenaires institutionnels sur le territoire, la ville du Mans a naturellement pu bénéficier d'un accompagnement de la part notamment de l'IEN et de la DDCS/PP.
-----------------	---

Bilan du PEDT

Jugement	Le bilan du PEDT est jugé globalement positif par l'ensemble des membres de la communauté éducative en ce qu'il a permis d'améliorer la qualité de l'accueil sur les temps périscolaire. Néanmoins les élus s'interrogent sur l'effectivité des impacts de cette nouvelle offre sur la réussite éducative et notamment scolaire des enfants. Par ailleurs, les enseignants restent globalement critiques concernant le choix d'organiser les NAP sur le temps de la pause méridienne.
-----------------	---

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	Le cas de la ville du Mans peut être considéré atypique dans la mesure où il n'y avait pas de PEL avant la mise en place du PEDT et c'est suite à cette démarche uniquement que la ville a décidé de mettre en place aussi un PEL. Cela témoigne d'une volonté de la ville de structurer toute son action éducative au sein d'un unique projet.
-----------------	---

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	La communauté éducative a été largement mobilisée pour nourrir la réflexion de la ville au cours de la phase d'élaboration du PEDT. Pour autant, on peut considérer que les choix opérés par la ville tiennent davantage compte du point de vue des parents que des enseignants.
-----------------	--

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	La ville fixe uniquement un cap général en termes de contenu des activités proposées. L'organisation mise en place avec des coordinateurs PEDT dans toutes les écoles est suffisamment souple pour que dans chaque territoire et dans chaque école des projets permettant d'exploiter au mieux les ressources du quartier soient mis en œuvre.
-----------------	--

Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)	
Jugement	Au-delà des comités de pilotage qui se sont réunis pour élaborer le PEDT, le suivi des actions mises en œuvre sur les temps périscolaires continue à être fortement investi par les services de la ville. Les 4 référents de territoire y dédient 100% de leur temps de travail et par le biais de coordonnateurs affectés aux écoles, ils font remonter à la ville les informations sur ce qui est réalisé sur le terrain. La ville se charge ensuite de consolider l'ensemble des informations pour établir un bilan annuel.

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles	
Jugement	Le choix de la pause méridienne pour organiser les NAP a permis, d'après la ville, de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire. Les enfants qui ne sont pas demi-pensionnaires peuvent aussi y participer.
Consultation et participation des usagers (enfants, familles)	
Jugement	Les représentants des parents d'élèves ont pu être consultés lors de l'élaboration du PEDT mais maintenant que la nouvelle organisation est en place, la communication envers les familles est peu développée et relève davantage de l'initiative des coordonnateurs au sein des écoles. Les parents apparaissent donc peu informés des actions qui sont entreprises au quotidien sur les temps périscolaires. On laisse les enfants choisir leur activité au jour le jour.

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)	
Jugement	Les activités peuvent être conçues par regroupement de classes d'âge afin d'être le plus adaptées au public. Les activités sont conçues avant tout par les animateurs en fonction de leurs compétences, donc la diversité est parfois limitée. Pour ailleurs, s'agissant de la pause méridienne, les animateurs ont aussi le souci de proposer des activités de détente.
Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant	
Jugement	La présence d'un coordonnateur PEDT dans les écoles favorise la concertation entre les équipes enseignantes et les équipes périscolaires. Dans l'ensemble, on remarque un effort de la part des directeurs d'école de tenir compte du PEDT dans le projet d'écoles, sous l'impulsion de l'IEN.

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	Afin d'éviter les déplacements dans les centres de loisirs qui étaient mobiliser auparavant sur les temps extrascolaires, un espace dédié au périscolaire a été libéré dans les locaux des écoles.
-----------------	--

Qualité des intervenants

Jugement	Les intervenants ont tous une formation BAFA. Les intervenants extérieurs éventuels ne sont pas comptabilisés parmi les encadrants.
-----------------	---

Enseignements pour les préconisations nationales (apport du consultant)

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	Besoin d'accompagner la ville dans une véritable démarche évaluative qui aille au-delà du bilan.
Bonnes pratiques recensées	Un suivi du PEDT très fort et une souplesse d'action au niveau du terrain grâce à la présence de référents territoriaux et de coordonnateurs au sein des écoles. PEDT qui maintient une différence entre les NAP et le reste du périscolaire : objectifs éducatifs et en termes de fréquentation ne sont pas les mêmes.

PERSONNES RENCONTREES

DDCS : M. Mickaël Goulvent, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports – Mme Tiphaine Trijolet, Conseillère éducation populaire et jeunesse

CAF : Mme Martine Rogeon, CAF, Responsable du pôle Partenaires

DSDEN : Mme Sylviane Koechlin, IEN circonscription Le Mans Sud – Mme Catherine Bouvet, IEN

DYNAMIQUE DEPARTEMENTALE

Le groupe d'appui départemental (GAD) de la **Sarthe** s'est constitué dès 2013 en s'assignant un premier objectif : assurer une couverture totale du département par un PEDT. Le deuxième objectif, formulé à l'issue de la phase de contractualisation, vise désormais à améliorer l'offre de services périscolaires sur le département.

Entre 2013 et 2015, le GAD s'est réuni **deux à trois fois par an** pour suivre toute la **phase de contractualisation des PEDT**. Sur cette période, la réunion du GAD de la Sarthe rassemblait systématiquement des représentants de la DDCS, de la CAF et de la DSDEN et parfois des représentants des associations d'élus. En deux ans, le GAD a ainsi passé en revue et validé 197 PEDT ce qui correspond à un taux de couverture de 100% des communes du département ayant au moins une école.

Outre ces **réunions régulières de concertation**, le travail du GAD a été **opérationnel** et a consisté à apporter des réponses aux interrogations des collectivités concernant l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, le financement des temps d'activités périscolaires, etc. Chaque membre du GAD a accompagné les collectivités en leur apportant aide et conseil sur ses champs de compétences respectifs. Compte-tenu des bonnes relations et des habitudes de travail en réseau entre les trois institutions – DDCS, CAF, DSDEN – l'accompagnement des collectivités s'est effectué dans de bonnes conditions et en bonne coopération. Lors de cette première phase d'élaboration et de contractualisation des PEDT, le GAD a avant tout fourni un **appui technique** aux collectivités en cherchant principalement à vérifier que les PEDT remplissaient des conditions de formes (formulation d'objectifs, propositions de temps d'activités périscolaires, constitution d'un comité de pilotage du PEDT, etc.) et en associant les acteurs de l'éducation populaire aux démarches d'informations auprès des collectivités.

C'est seulement à partir de 2015, après au moins un an de mise en œuvre des PEDT et face aux premiers éléments de diagnostic de la réforme, que le GAD s'est emparé de la **réflexion stratégique sur les PEDT en s'intéressant davantage à la qualité de l'offre de services** proposée par les collectivités. La **DDCS est à l'initiative de ce tournant qualitatif**. Une réorganisation interne du service en charge du suivi du PEDT a permis de dégager des moyens humains supplémentaires pour assurer ce suivi – arrivée d'une conseillère éducation populaire et jeunesse. Le GAD se propose donc d'apporter un **accompagnement stratégique** afin d'assurer une plus grande homogénéité de l'offre sur le territoire, une meilleure qualification et formation des intervenants et un dialogue plus étroit entre les différents acteurs éducatifs. Concrètement cette ambition se traduit par le maintien des réunions du GAD et la création d'un groupe de travail réunissant les acteurs du GAD, les fédérations d'éducation populaires très investies sur le département – les Francas, Cemea et la Ligue de l'enseignement – et cinq coordonnateurs PEDT des collectivités, identifiés par la DDCS comme des personnes ressources. Ce groupe de travail peut être entendu comme un « GAD élargi » ayant vocation à proposer un lieu d'échanges entre les différents acteurs du PEDT.

ROLE ET POINT DE VUE DE CHAQUE INSTITUTION

DDCS

Les courts délais dans lesquels a été mise en œuvre la réforme et le manque de moyens humains – un inspecteur jeunesse et sport ayant d’autres dossiers à traiter – ont d’abord conduit la DDCS à porter son attention sur l’objectif de couverture par un PEDT de la globalité du territoire départemental en s’assurant, avant tout, du **respect des conditions de forme** et sans pouvoir se consacrer pleinement à la qualité des projets. Pendant la phase d’élaboration des PEDT, la DDCS a validé 100% des projets qui lui était soumis tout en se réservant la possibilité de formuler des avis défavorables accompagnés de recommandations (exemples de recommandations adressées aux collectivités : élargir le COPIL au-delà du conseil d’école ; penser le PEDT au-delà des TAP ; associer les acteurs associatifs ; élargir le PEDT à l’échelle intercommunale, etc.). Faute de moyens humains – un seul ETP – la DDCS n’a pas pu suivre précisément si ces recommandations étaient suivies d’effet. Dorénavant, le recrutement récent d’une conseillère éducation populaire et jeunesse permettra de faire un suivi sera plus rigoureux des PEDT.

Trois ans après la signature des premiers PEDT, la DDCS porte une appréciation favorable sur la dynamique enclenchée : **la totalité du département est couverte et l’action intercommunale a eu des retombées positives** (renforcement du volume horaire des contrats de travail des animateurs, possibilité de mutualiser des infrastructures entre plusieurs communes proches, etc.). Néanmoins, la DDCS regrette une **forte disparité sur la qualité des activités périscolaires** proposées. Sur le département, seuls 30% des accueils de loisirs sont déclarés. Les toutes petites communes rurales ont du mal à attirer des personnels d’animation. Au contraire, les communes ayant formalisé leur politique Enfance, jeunesse avant le PEDT – dans le cadre de PEL ou de CEL – sont largement favorisées.

Par conséquent, la DDCS affirme désormais ses ambitions concernant la **qualité et l’homogénéité de l’offre**. Elle cherche à créer un réseau « autonome » des PEDT où les différentes parties prenantes pourraient coopérer. Elle souhaite apporter aux collectivités des orientations et des pistes concrètes pour améliorer la qualité de l’offre, en intervenant sur les thématiques suivantes :

- Communication : accompagner les collectivités pour expliquer la place du périscolaire dans l’éducation et les mesures d’organisation à déployer ;
- Collaboration : créer les conditions favorables à une meilleure coopération entre les acteurs éducatifs, en particulier entre les enseignants et les équipes d’animation, entre les élus et l’Éducation nationale ;
- Recrutement et qualification : donner aux collectivités des solutions concrètes pour améliorer la qualification des personnels d’animation (formation gratuite du CNFT, participation au financement du BAFA, etc.) et renforcer l’attractivité des contrats.

DSDEN

La DSDEN insiste sur l’objectif de l’Éducation nationale dans le cadre de la réforme : **couvrir 100% du territoire par un PEDT**. Concrètement, outre leur travail d’explication et de conviction auprès des élus, les IEN de circonscription ont également veillé à ce que le **projet d’école triennal rédigé par chaque école comporte un paragraphe consacré aux TAP**. L’inclusion des TAP dans le projet d’école obligeait les directeurs/trices d’écoles, les enseignants et les parents à prendre connaissance des changements qualitatifs induits par la réforme des rythmes scolaires.

Dans les faits, la DSDEN considère que les directeurs/trices d’école et les enseignants connaissent le contenu des TAP mais la complémentarité entre les acteurs des différents temps éducatifs dépend encore trop des personnes et de leur bonne volonté à travailler ensemble – inégale en fonction des collectivités. Afin de systématiser la coopération, la **DSDEN souhaite institutionnaliser le rôle des animateurs en commençant par les convier aux conseils d’école**. La DSDEN invite les animateurs à intégrer les productions des TAP dans les fêtes des écoles. Dans certains cas, des **tensions sont observées entre enseignants et animateurs** concernant l’occupation des lieux scolaires sur le temps périscolaire, la mobilisation des ATSEM sur des missions qui ne sont pas initialement les leurs, etc.

Globalement, pendant la phase d'élaboration des PEDT, la DSDEN a joué un rôle de **conseil auprès des très petites collectivités sur l'organisation et le contenu de l'offre** périscolaire. Concernant l'organisation, la DSDEN invitait souvent pour envisager le PEDT à l'échelle intercommunale. Quant au contenu de l'offre, dans un département rural comme la Sarthe, la DSDEN a rassuré et a aidé à démystifier le caractère « culturel » des activités qui devaient être proposées. Des petites communes se demandaient comment mobiliser des ressources pour permettre l'accès à des activités culturelles dites « classiques » telles que la musique, le théâtre, etc. La DSDEN a orienté les collectivités vers la **mobilisation de ressources locales, bénévoles favorisant parfois le lien intergénérationnel** et orientant le périscolaire vers des activités culturelles plus traditionnelles – découverte de savoir-faire artisanal, pêche, etc. Lors de phase de validation, la DSDEN veillait à ce que la collectivité signataire prévoit un suivi et une évaluation du PEDT.

L'appréciation des PEDT par la DSDEN est positive, « *on n'a jamais autant entendu les élus parler d'éducation* » déclare l'IEN. La DSDEN souhaite désormais que **les acteurs de la filière périscolaires se professionnalisent davantage** pour assumer pleinement leur rôle. Pour cela, la DSDEN appelle à un plus fort accompagnement des collectivités par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports en particulier sur la formation/qualification des intervenants et les questions juridiques (quelles normes de sécurité respecter pour un lieu d'accueil périscolaire ? quel taux d'encadrement des lieux d'accueil ? comment vérifier le casier judiciaire lors du recrutement d'un animateur, etc. ?

CAF

La CAF a joué un rôle important dans le GAD compte-tenu de la bonne implantation de ses moyens humains (6 à 7 ETP) sur le territoire et de sa bonne connaissance des politiques Enfance jeunesse des collectivités.

Réparties en cinq secteurs, les équipes de la CAF ont apporté un **fort soutien aux collectivités** dans la mise en œuvre des PEDT. Les sollicitations de la part des communes ont été plus importantes dans les territoires ayant déjà une politique Enfance jeunesse où les services municipaux et les interlocuteurs CAF sont habitués à coopérer. Pendant la phase d'élaboration du PEDT, la CAF a joué un rôle **d'accompagnement pour expliquer la réforme et les nouveaux modes de financement** liés aux temps d'activités périscolaires. Parmi les recommandations adressées aux communes, dès que c'était possible, la **CAF a essayé d'orienter les collectivités vers l'action intercommunale** : cet échelon offre aux collectivités davantage de facilités en matière de locaux, de capacité à attirer les équipes d'animation, etc.

Au sein du GAD, la CAF a donc apporté son soutien à la DDCS et aux IEN de circonscription. Globalement, **l'antériorité de la coopération avec la DDCS a facilité la collaboration avec cette institution**. Avec l'Education nationale, la CAF précise que **dans certains cas les IEN de circonscription ont abordé l'aménagement des rythmes au sein du PEDT comme un sujet regardant exclusivement l'école**, ignorant de fait l'écosystème Enfance, jeunesse présent sur les territoires. Ceci a parfois conduit à des choix peu satisfaisants dans le mode d'organisation des TAP (par exemple : PEDT signé à l'échelle d'un RPI alors qu'il aurait été plus logique de passer par des structures intercommunales disposant déjà d'une partie de la compétence périscolaire).

La CAF porte un jugement globalement positif sur le PEDT et souligne la vitalité dont les communes ont fait preuve pour absorber la réforme – mobilisations de ressources locales pour proposer des activités manuelles, culturelles, etc. De son point de vue, **l'offre périscolaire, bien que trop disparate, est enrichie mais l'objectif de démocratisation n'est pas atteint**. Des communes pratiquent des tarifs prohibitifs pour des familles en situation de fragilité sociale.

Sur la question du financement des TAP, la CAF regrette le bouleversement engendré par la réforme. Les règles de la CNAF concernant l'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) rentrent en contradiction avec la règle de financement propre au périscolaire « ordinaire » basé sur l'absence de gratuité des activités. **Le maintien des deux modes de financement est jugé comme une source inutile de complexité** tant pour la gestion interne et que pour le dialogue avec les collectivités. Néanmoins, le fusionnement du financement du périscolaire « ordinaire » et des TAP conduirait à introduire un critère d'absence de gratuité sur les TAP venant ainsi contrarier l'objectif de démocratisation selon la CAF.

ENSEIGNEMENTS

- Le travail conjoint DDSCS/CAF/DSDEN s'est fait dans de très bonnes conditions compte-tenu des habitudes de travail en coopération sur le territoire ;
- La poursuite de l'objectif « territoire 100% PEDT » a pu dans un premier temps porter préjudice à la qualité de l'offre ;
- Des disparités fortes persistent entre les collectivités dotées d'une politique Enfance jeunesse avant la réforme ;
- Tous les acteurs DDSCS/CAF/DSDEN encouragent les PEDT intercommunaux perçus comme une opportunité pour améliorer la qualité de l'offre dans un département rural où les communes sont parfois très isolées ;
- Les très petites communes rurales rencontrent des difficultés pour améliorer la qualité de l'offre malgré l'accompagnement de proximité opéré par le trinôme DDSCS/CAF/DSDEN ;
- La qualité de l'offre périscolaire s'améliore progressivement – effort de formation/qualification, mobilisation de ressources locales ;
- Le PEDT a contribué à placer l'éducation parmi les préoccupations courantes des élus ;
- Les modalités de financement du périscolaire (temps dégagés par la réforme et temps antérieurs) sont sources de complexité de gestion pour la CAF et de compréhension pour les collectivités.

DEPARTEMENT DES VOSGES

RPI La Bourgonce- Vosges

Consultant	Date de l'enquête	Sites visités
Marjorie Norbis	24/11/16	La Bourgonce La Salle



Mairie-Ecole de La Salle



Ecole-Accueil périscolaire de La Bourgonce

Collectivité : Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de 3 communes- La Bourgonce-La Salle-Nompatelize

Situation géographique : Rural

Nombre d'habitants : 1 932 habitants

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : 3 écoles réparties sur 3 communes (Ecole maternelle à La Bourgonce, CP/CE1/CE2 à Nompatelize, CM1/CM2 à La Salle)

Nombre d'enfants scolarisés : 179

Compétences exercées par le RPI : périscolaire (hors NAP), NAP, restauration scolaire, extrascolaire

PEDT : Pluricommunal

Mode de gestion du périscolaire : Délégation à une association locale d'éducation populaire

Année de 1^{ère} application du PEDT : 2015

Tranches d'âge concernées par le PEDT: 3-6 ans (école maternelle) – 6-11 ans (école élémentaire)

Déclaration en ACM : Oui

Dispositifs éducatifs préexistants : CEJ

Interlocuteurs rencontrés :

Equipe RPI	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Présidente du Syndicat intercommunal	Coordinateur PEDT	3 parents à la sortie du périscolaire
Maire de La Bourgonce	Directrice d'accueil de loisirs	15 enfants sur le temps du midi et de l'accueil du soir
	2 Animatrices	
	1 Directeur d'école	

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Acteurs et périmètre du PEDT

Le RPI de La Bourgonce date du milieu des années 70, il compte parmi les plus anciens regroupements pédagogiques du département des Vosges. L'accueil périscolaire a démarré dans les années 90 sur le temps du midi pour une quinzaine d'enfants avec une association de bénévoles. Depuis **2010**, les élus ont fait le choix de créer aussi une offre extrascolaire et accueil périscolaire avant et après l'école qui ne se limite pas à une garderie et d'en **déléguer l'organisation à l'association locale d'éducation populaire LOR'ANIM**.

Lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les élus ont fait le choix de la continuité : au même titre que l'organisation des temps péri et extrascolaires existants, les TAP ont été pris en charge par l'association LOR'ANIM dont le responsable du pôle développement est aussi devenu le coordonnateur du PEDT. Le périmètre d'intervention du PEDT est donc le même que le périmètre d'intervention de LOR'ANIM : temps périscolaire du matin, du midi et du soir et temps extrascolaires.

L'association LOR'ANIM a été créée par 4 professionnels de l'animation suite au départ de la Fédération Léo Lagrange du territoire. Elle a connu un fort accroissement de son activité depuis la généralisation des PEDT et intervient désormais sur **23 communes rurales** aux alentours de Saint-Dié de Vosges. À La Bourgonce comme dans les autres communes, les intervenants de l'association jouent le rôle de conseillers techniques auprès des élus, qui même s'ils ont de la bonne volonté, manquent souvent de l'expertise nécessaire au développement d'un véritable projet politique en matière d'éducation. D'après l'un des fondateurs de l'association, il y a un véritable risque de désertification des zones rurales si tous les services aux familles se concentrent dans la ville centre.

Les élus sont peu mobilisés sur le contenu du PEDT, ils estiment ne pas être suffisamment compétents dans ce domaine et préfèrent de ce fait s'en remettre à des professionnels de l'animation. La présence d'une offre éducative de qualité sur le territoire est perçue comme un facteur d'attractivité pour les 3 communes, qui bien que situées en milieu rural, voient leur population augmenter. En effet, leur proximité avec les villes de Saint-Dié des Vosges et d'Epinal incite de nombreuses familles à venir s'y installer tout en leur permettant de conserver leur emploi en milieu urbain. Pour cette nouvelle population, la présence d'un accueil périscolaire après le temps scolaire est donc fondamentale. Il s'agit en même temps d'une opportunité pour les communes de faire augmenter la population scolaire et d'éloigner ainsi le risque des fermetures d'écoles qui entraîneraient d'après les élus « la mort du village ».

Ressources mobilisées

L'élaboration et la mise en œuvre du PEDT ont essentiellement été portées par LOR'ANIM qui mobilise sur le territoire du RPI :

- **1 coordonnateur PEDT** qui a animé les réunions de consultation notamment avec les familles et les enseignants et a rédigé le PEDT suivant la trame fournie par la DSDEN ;
- **1 directrice de l'accueil de loisirs** qui est la principale interlocutrice des familles et a contribué à l'élaboration des objectifs pédagogiques poursuivis dans le cadre du PEDT ;
- **3 animatrices** qui interviennent sur l'ensemble des temps périscolaires.

L'accueil périscolaire est centralisé pour les 3 écoles à La Bourgonce où la commune a mis à disposition de LOR'ANIM le deuxième étage de l'école qui était inoccupé suite à la fermeture de classes. L'accueil du midi se déroule pour l'instant dans la salle des fêtes qui dispose d'une cuisine permettant de réchauffer les plats livrés par un traiteur local. Un projet de rénovation est en cours pour transformer en lieu d'accueil du midi une ancienne ferme attenante à l'école et habitée au début du XXème siècle par l'instituteur du village.



Locaux dédiés à l'accueil périscolaire du matin et du soir

La « ferme du maître d'école » en cours de rénovation

Elaboration du PEDT et organisation

Du point de vue des élus, le PEDT était avant tout perçu comme une étape obligatoire pour pouvoir bénéficier du fonds de soutien de l'Etat. Le PEDT n'a donc pas été envisagé par les élus comme un document stratégique permettant de formaliser leur projet politique en matière d'éducation. Toutefois, face à la nécessité d'arbitrer entre différentes possibilités d'organisation des nouveaux rythmes scolaires et sur conseil de LOR'ANIM, les élus ont pris la décision d'engager plusieurs réunions de concertation avec les enseignants et les parents mais dans les faits, c'est LOR'ANIM qui a pris en charge leur animation.

Lors de ces réunions, les parents ont exprimé le souhait de concentrer les NAP sur 1 journée mais finalement ce n'est pas l'organisation qui a été retenue, les enseignants et les animateurs étant davantage favorables à une organisation qui privilégie une alternance régulière entre temps scolaires et périscolaires. En revanche, la demande des parents d'intégrer les devoirs aux temps périscolaires couverts par le PEDT a été satisfaite et ce sont donc les animateurs de LOR'ANIM qui prennent en charge ce temps.

Dans l'organisation retenue, on ne fait finalement pas de distinction entre les NAP et le reste des temps périscolaires. Les parents inscrivent au périscolaire leurs enfants en fonction de leurs besoins et une tarification unique est mise en place sur une base de la fréquentation horaire et du quotient familial de la CAF.

Ambition initiale du PEDT

L'ambition initiale du PEDT défendue par l'association LOR'ANIM reposait sur une organisation souple des temps qui permet aux animateurs de choisir les meilleurs moments pour mettre en place des activités. Dans tous les cas, les enfants ont la possibilité de choisir entre plusieurs activités en petit groupe ou un temps calme en autonomie.

En ce qui concerne les objectifs pédagogiques poursuivis par le PEDT, ils coïncident en fait avec le projet pédagogique développé par l'équipe LOR'ANIM dans le cadre de l'ACM. On note ainsi dans le texte du PEDT 3 grands cycles thématiques autour desquels les animateurs doivent concevoir leurs interventions :

- Activités manuelles/Ateliers bois de septembre à décembre (réalisation de jeux de grandes dimensions, constructions en bois, etc.)
- Activités culturelles de janvier à avril (réalisation d'un court-métrage, jeux d'acteurs, écriture, etc.)
- Activités sportives de mai à juin (jeux de piste, scratch-ball, hockey sur gazon, etc.)

La volonté de l'association était de proposer un bloc périscolaire homogène avec les mêmes intervenants qu'il s'agisse de temps d'accueil ou de temps d'activité et de ne pas aligner des intervenants différents tout au long de la journée. Par ailleurs, s'agissant d'un contexte rural, il n'est pas possible de s'appuyer sur des équipements culturels et sportifs comme en milieu urbain. Pour cette raison, l'association développe son projet autour des compétences des animateurs et mise sur la formation continue pour permettre à son équipe d'acquérir de nouvelles compétences. Ainsi, la participation d'un animateur LOR'ANIM à une formation média et audiovisuel a permis de mettre en place un cycle d'activités autour de la réalisation d'un court-métrage.

Déroulement

L'ensemble des temps périscolaires se déroulent sur la commune de La Bourgonce. Le transport des enfants sur les différents sites du RPI en fonction de leur niveau a donc nécessité la mise en place des horaires scolaires échelonnés de 10 minutes en 10 minutes. Le taux de fréquentation le plus élevé est constaté sur le temps du midi qui se déroule sur 2 heures. Dans l'ensemble, l'équipe a constaté une hausse de la fréquentation du périscolaire qui s'explique à la fois par le changement des rythmes scolaires et le besoin d'un service de garde que cela a généré, mais aussi par le fait que de plus en plus d'enfants souhaitent rester au périscolaire du soir pour pouvoir passer du temps avec leurs amis.

Pour l'instant, les 2 heures de l'accueil du midi se déroulent dans la salle des fêtes mais face à l'augmentation des effectifs, il a été décidé d'entreprendre la réhabilitation de la ferme du maître d'école et de la transformer en restaurant scolaire. Les repas sont livrés par un traiteur local et sont remis en température dans la cuisine de la salle des fêtes. Les enfants qui le souhaitent peuvent participer au service aux cotés des animateurs. À la fin du repas, les animateurs proposent des activités ludiques aux enfants qui le souhaitent par petits groupes, puis ils repartent dans leur école de manière échelonnée.

L'accueil périscolaire du soir se déroule quant à lui au 2^{ème} étage de l'école de La Bourgonce dans des anciennes salles de classe qui sont désormais réservées à LOR'ANIM. Les enfants se répartissent suivant l'activité qu'ils désirent entreprendre. Il y a toujours le choix entre une activité en lien avec le cycle proposé, en l'occurrence des activités manuelles autour de la thématique de Noël, un jeu et un temps calme en autonomie. Tour à tour, les enfants sont aussi regroupés dans une petite salle à part pour réviser leur leçon avec un animateur pendant environ 15 à 20 minutes. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants dès qu'ils le souhaitent entre 16h et 18h30. Si un enfant n'a pas fini ce qu'il était en train de faire, il peut poursuivre le lendemain.

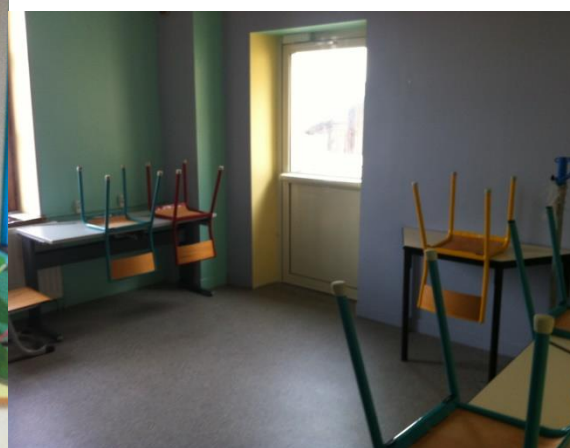
Les mercredis après-midi sont réservés à l'organisation d'activités plus longues et complexes qui requièrent par exemple plus de temps de mise en place ou qui ne peuvent pas être interrompues.



Accueil périscolaire du midi dans la salle des fêtes



Activités de bricolage de Noël



Salle dédiée à l'aide aux devoirs

Point de vue des bénéficiaires

Dans l'ensemble, les parents sont jugés par les élus et LOR'ANIM comme étant peu mobilisés sur le projet éducatif. De leur point de vue, il n'y a pas eu beaucoup de changement depuis la mise en place du PEDT si ce n'est l'allongement des temps périscolaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les revendications exprimées relèvent plutôt de l'organisation et ils apprécient la souplesse de celle mise en place sur le RPI depuis que l'ensemble des temps périscolaires ont été délégués à LOR'ANIM. Les parents apprécient le fait d'avoir des interlocuteurs bien identifiés pour l'ensemble des temps périscolaires du matin jusqu'au soir.

Une partie des enfants présents le soir avaient la possibilité de rentrer chez eux plus tôt mais ils préfèrent rester à l'accueil périscolaire. C'est le cas notamment de Salomé, 9 ans, fille d'une institutrice et d'un commerçant : « je viens au périscolaire depuis que j'ai 4 ans, [...], bricoler c'est ce que je préfère ! Plus tard, je veux être animatrice. »

Le succès de l'action portée par LOR'ANIM se manifeste aussi par le souhait d'un certain nombre d'enfants qui avaient participé au périscolaire les années précédentes et qui sont maintenant au collège, de pouvoir bénéficier d'un temps d'accueil pour les jeunes ados.

Point de vue des enseignants

Le directeur d'école interrogé a un regard très positif sur l'action développée par LOR'ANIM. D'après lui, la co-éducation fonctionne réellement sur le RPI. Les risques de recouvrement sont écartés dès lors que l'on est face à des professionnels de l'animation. Les équipes d'enseignants reconnaissent ainsi une véritable plus-value éducative des temps périscolaires. D'après lui, la réforme des rythmes scolaires a véritablement permis de renforcer la reconnaissance du monde périscolaire au sein de l'Education nationale.

Il est en revanche plus sceptique concernant le recours aux ATSEM pour encadrer des temps périscolaires dans la mesure où elles ne disposent pas de compétences spécifiques en matière d'animation.

Au-delà des considérations pédagogiques, il estime globalement qu'une offre périscolaire de qualité peut bénéficier aux écoles du RPI aussi parce que cela permet de gagner des effectifs.

Bilan

La qualité du PEDT porté par le RPI dépend essentiellement de la présence d'une association locale d'éducation populaire. L'assistance technique apportée aux élus dans le processus d'élaboration du PEDT a été décisive car malgré leur volonté de développer un service d'accueil de qualité à destination des familles et des enfants du territoire, ils ne se sentent pas légitimes à fixer le cap sur le fond. L'exercice de formalisation d'un projet autour des temps périscolaires constituait pour eux une réelle difficulté, voyant la participation de la commune plutôt d'ordre financier. En ce sens, le PEDT représente pour les 3 communes membres du RPI le premier effort de conceptualisation de leur offre éducative et il a véritablement permis de faire émerger sur le territoire une communauté éducative.

Il est intéressant de noter également que le PEDT couvre l'ensemble des temps périscolaires et que l'on ne distingue pas dans l'organisation les NAP des temps périscolaires préexistants à la réforme des rythmes scolaires. Ce choix est défendu par les animateurs pour la souplesse qu'il leur laisse dans la mise en place d'activités sur la durée et les temps qui leur semblent plus pertinents.

La contrepartie de ce mode de fonctionnement est une tarification unique qui ne laisse pas la possibilité d'organiser de temps d'activités gratuits. La problématique de l'accessibilité et la démocratisation du périscolaire était d'ailleurs absente de la réflexion menée lors de la mise en place du PEDT.

À défaut d'équipements culturels, le RPI a su tirer profit des ressources humaines locales mises à disposition par LOR'ANIM. Mais malgré ce bilan positif, le PEDT repose sur des bases fragiles dans la mesure où l'on peut supposer que le RPI seul n'aurait pas été en mesure de mettre en place un tel projet. De nombreuses communes dans d'autres territoires qui n'ont pas la possibilité de pouvoir mobiliser de telles ressources de proximité peinent très probablement à mettre en œuvre un PEDT malgré une réelle volonté de la part des élus de proposer des temps périscolaires de qualité.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Le RPI s'était déjà fortement mobilisé dans le domaine éducatif sans pour autant avoir formalisé un projet éducatif avant le PEDT. Le PEDT constitue donc un véritable effort de conceptualisation des ambitions éducatives portées par la collectivité, exercice auquel les élus n'étaient pas habitués. Cela les a aidé à prendre conscience qu'ils leur est possible de fixer le cap en matière de d'offre périscolaire.
-----------------	---

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	Le RPI a souhaité s'appuyer sur l'association locale d'éducation à laquelle elle avait déjà délégué l'organisation de l'accueil périscolaire avant la réforme.
-----------------	--

Bilan du PEDT

Jugement	Le PEDT en lui-même n'a pas changé la qualité de l'offre périscolaire proposée sur le territoire, mais il a permis de la prolonger et de mieux valoriser l'engagement entrepris par le RPI auprès de la communauté éducative.
-----------------	---

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	Oui, sur l'offre périscolaire déjà en place.
-----------------	--

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	L'ensemble de la communauté éducative a été consulté au moment de l'élaboration du PEDT. Mais le PEDT n'a pas produit de changement significatif du point de vue des enseignants et des familles.
-----------------	---

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	Le PEDT s'appuie essentiellement sur les compétences des animateurs mobilisés par l'association LOR'ANIM qui leur donne la possibilité d'en acquérir de nouvelles par le biais de la formation continue, par exemple pour apprendre à maîtriser des outils audiovisuels qui peuvent être mobilisés pour animer des activités.
-----------------	---

Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)

Jugement	Les communes du RPI ne sont pas directement engagées dans le suivi des actions du PEDT ayant délégué cette tâche à l'association LOR'ANIM.
-----------------	--

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles	
Jugement	La problématique de la démocratisation de l'accès à l'offre périscolaire n'a pas été très présente dans le processus d'élaboration du PEDT. Dans la mesure où le PEDT ne distingue les NAP des autres temps périscolaires, un seul mode de tarification est appliqué en fonction du coefficient CAF de la famille et la gratuité n'a jamais été envisagée. Malgré cela, la fréquentation des temps périscolaires a plutôt progressé après l'application des nouveaux rythmes. Par ailleurs l'organisation des activités est suffisamment souple pour permettre aux parents de venir chercher leurs enfants le soir quand ils le souhaitent.
Consultation et participation des usagers (enfants, familles)	
Jugement	Les enfants ont la possibilité de choisir de participer ou non aux activités et ont le choix entre plusieurs activités. Toutes les familles qui ont inscrit leurs enfants au périscolaire du soir n'en avaient pas la nécessité, mais de nombreux enfants en font la demande pour pouvoir bénéficier d'un temps de loisirs avec leurs camarades.

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)	
Jugement	L'offre périscolaire déjà de qualité avant la mise en œuvre du PEDT n'a pas véritablement évolué.
Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant	
Jugement	La complémentarité éducative est réelle entre les temps scolaires et périscolaires. Cela tient au fait que les enseignants et les animateurs entretiennent de bonnes relations et échangent régulièrement de façon informelle sur leurs projets respectifs. Cela ouvre la possibilité à des coopérations ponctuelles.

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)	
Jugement	Le RPI s'est déjà engagé à investir dans l'amélioration des locaux périscolaires, notamment pour le temps de la pause méridienne.
Qualité des intervenants	
Jugement	Les intervenants sont tous des professionnels de l'animation. Leurs compétences sont donc fortement reconnues et appréciées aussi bien par les parents que par les enseignants.

<i>Enseignements pour les préconisations nationales</i>	
Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	Le cas du RPI illustre la possibilité d'aboutir à un PEDT qui couvre l'ensemble des temps éducatifs dans une recherche de cohérence globale de l'action éducative. On ne distingue pas les NAP des autres temps périscolaires, cela permet d'introduire de la souplesse dans l'organisation et d'éviter la surprogrammation. Ce type de configuration est facilité lorsque ce sont les mêmes intervenants sur l'ensemble des temps concernés. Dès lors que la collectivité estime ne pas avoir les compétences suffisantes en interne pour porter le PEDT, si elle en a la possibilité il est intéressant qu'elle s'appuie sur une association/fédération d'éducation populaire.
Bonnes pratiques recensées	Formation continue des animateurs dans des domaines qui ne sont pas forcément en lien direct avec l'animation mais qui peuvent venir enrichir leurs compétences pour mettre en oeuvre de nouvelles activités

Communauté de communes des Marches de Lorraine- Vosges

Consultant	Marjorie Norbis	Date de l'enquête	21/11/16-22/11/16	Sites visités	Lamarche Martigny-les-Bains
-------------------	-----------------	--------------------------	-------------------	----------------------	-----------------------------



Collectivité : Communauté de communes des Marches de Lorraine, regroupement de 20 communes

Situation géographique : Rural (ZRR)

Nombre d'habitants : 4 200 habitants

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : 4 écoles répartis sur 4 communes (Lamarche, Martigny-les-bains, Isches et Ainvelle, Damblain)

Nombre d'enfants scolarisés : 288 (effectif 2013)

Compétences exercées par l'EPCI : scolaire, périscolaire (hors NAP), NAP, restauration scolaire, extrascolaire

PEDT : Intercommunal

Mode de gestion du périscolaire : Régie intercommunale

Année de 1^{ère} application du PEDT : 2014

Tranches d'âges concernées par le PEDT: 3-6 ans (école maternelle) – 6-11 ans (école élémentaire)

Déclaration en ACM : Non

Dispositifs éducatifs préexistants : CEJ à Lamarche uniquement

Interlocuteurs rencontrés :

Equipe EPCI	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Président	2 Directrices d'écoles	2 parents élus
1 agent de développement	1 enseignante	5 parents à la sortie du périscolaire
Coordinatrice PEDT		6 groupes d'enfants sur le temps des NAP
2 directrices d'accueil de loisirs		
2 ATSEM		
3 animatrices		

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE DE TERRAIN

Acteurs et périmètre du PEDT

Le PEDT émane d'une volonté politique forte d'améliorer et de renforcer les services à la population, surtout en direction des familles, il s'agit là d'un axe de travail important pour la collectivité compte tenu des besoins spécifiques au milieu rural. Un certain nombre de familles en situation de fragilité d'un point de vue social sont présentes sur le territoire et elles constituaient la principale cible de la nouvelle offre périscolaire que l'intercommunalité a souhaité mettre en place. Le PEDT est entré en vigueur avec les nouveaux rythmes à la rentrée 2014 et a permis de structurer la démarche déjà amorcée par la collectivité d'une montée en puissance dans le domaine du périscolaire.

Avant la réforme des rythmes scolaires, l'accueil périscolaire était peu développé sur le territoire. L'accueil de loisirs fonctionnait surtout sur les temps extrascolaires du mercredi et des vacances. L'offre était concentrée sur les communes les plus importantes : Lamarche et Martigny-les-Bains. Peu d'enfants des autres communes étaient donc amenés à fréquenter l'accueil périscolaire du matin et du soir. Quant à l'accueil périscolaire du midi, il n'était pas du tout développé. Désormais les enfants de Lamarche sont accueillis par le collège et dans les autres écoles les repas sont livrés et aussi fournis par le collège. Une structure associative assurait la gestion et l'animation de ces temps mais cela ne fonctionnait pas très bien. Afin d'améliorer les conditions d'accueil sur les temps périscolaires et de répondre aux demandes croissantes d'une garde collective pour les moins de 3 ans, l'intercommunalité a décidé d'investir dès 2010 dans la création d'une « Maison de l'enfance » en proximité de l'école, du collège et du gymnase communal. On y trouve une Halte-garderie, un Relai d'assistantes maternelles et 2 salles dédiées aux accueils périscolaires qui sont désormais utilisées pour les NAP. En 2013, l'intercommunalité a repris en régie directe l'ensemble des temps périscolaire.

Par ailleurs, la Communauté de communes des Marches de Lorraine a hérité de la compétence scolaire en 2012, élément facilitateur lorsqu'il s'est agi de remettre à plat l'offre périscolaire, notamment du point de vue des locaux. La rénovation de l'école de Martigny-les-Bains a été pensée en lien avec la mise en place d'un espace d'accueil pour les temps périscolaires sur le même site de l'école ce qui garantit une bonne fluidité dans le passage du temps scolaire au temps périscolaire

La réforme des rythmes scolaires s'inscrivait donc assez naturellement dans le projet politique de l'intercommunalité visant à renforcer l'offre périscolaire en quantité et en qualité.



Nouveaux locaux réservés au périscolaire sur le site scolaire de Martigny-les-Bains

Ressources mobilisées

Au-delà des élus et plus spécifiquement du Président de l'intercommunalité qui a porté le PEDT, trois personnes des services ont directement été impliquées dans son élaboration et/ou sa mise en œuvre :

- **1 agent de développement** qui a rédigé le PEDT à proprement parler et a organisé les différentes consultations préalables à l'élaboration du PEDT;
- **1 coordonnatrice NAP**, recrutée spécifiquement pour assurer une certaine homogénéité dans l'offre d'activités proposées sur les différents sites ;
- **1 directrice de l'accueil de loisirs**, précédemment salariée de l'association qui gérât l'accueil périscolaire et désormais embauchée par la collectivité, son rôle a consisté à assurer et à inscrire les autres temps périscolaires et extrascolaires dans la démarche de PEDT.

Les animatrices qui interviennent sur les NAP sont les mêmes sur l'ensemble des temps périscolaires. Les ATSEM sont également mobilisées pour animer les NAP des maternelles même si pour les plus petits il n'y a pas réellement d'activités mais il s'agit de temps calmes. Elles n'ont pas été directement impliquées dans l'élaboration du PEDT et n'en ont pas la connaissance.

S'agissant des ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre des actions inscrites au PEDT, la Communauté de communes a donc pu compter sur le personnel dont elle disposait déjà hormis pour la coordinatrice NAP, seul poste créé.

Elaboration du PEDT et organisation

Durant toute l'année 2013, l'agent de développement de la collectivité a assuré tout le travail préparatoire nécessaire à la structuration des axes autour desquels le PEDT a été élaboré par la suite. Ce travail a consisté à recueillir des exemples de PEDT et d'organisation des nouveaux rythmes mis en place dans d'autres collectivités lorraines, définir les objectifs du PEDT avec les élus, constituer un comité de pilotage rassemblant tous les partenaires éducatifs et institutionnels du territoire : CAF, IEN, DDCS, enseignants des 4 écoles, associations sportives et culturelles locales, etc. Le choix a été fait de ne pas consulter directement les parents par questionnaire car on a considéré que les préférences exprimées en amont souvent ne coïncident plus avec leurs perceptions une fois la nouvelle organisation appliquée. Le soutien de l'IEN et de la CAF a été particulièrement important pour la collectivité pour mieux cibler des

objectifs en cohérence avec l'esprit de la réforme des rythmes et avoir accès aux informations concernant les choix et les expériences menées par d'autres collectivités.

Différents exemples d'organisation possibles ont ainsi été soumis aux membres du comité de pilotage mais l'affrontement de points de vue, souvent opposés entre les différents acteurs concernés, n'a pas permis de dégager un choix net. Dans un premier temps, la réflexion a porté sur les nouveaux horaires à adopter, les problématiques de transports, des changements d'organisation des familles et des enseignants, etc. La question du contenu et du déroulement du temps périscolaire n'est survenue qu'ultérieurement.

Finalement, les nouveaux rythmes retenus qui avaient été différenciés entre les maternelles et les élémentaires dans un souci d'une meilleure adéquation aux rythmes de l'enfant, ont été revus après une année d'application pour harmoniser les horaires des enfants de la maternelle et de l'élémentaire à la demande des familles et des enseignants. Du point de vue de la collectivité, ce choix s'est fait au détriment du rythme des enfants.

Pour tous les enfants, l'organisation des nouveaux temps scolaires est désormais la suivante pour le **lundi, mardi, jeudi et vendredi** :

LAMARCHE

8h30	11h30	13h15	15h30	16h30
Enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	

MARTIGNY-LES-BAINS

8h30	10h50	11h55	13h30	15h30	16h30
Enseignement		pause méridienne	enseignement	NAP	

Les NAP sont organisées suivant 3 principes :

- La gratuité ;
- 1 activité de 45 minutes tous les jours (sauf le mercredi) ;
- Conserver les mêmes horaires pour les transports scolaires avant et après la réforme (16h30).

L'inscription aux NAP n'est pas obligatoire mais dans la mesure où la plupart des enfants sont transportés par le bus scolaire, les taux de fréquentation sont élevés.

Les autres temps d'accueil périscolaire (matin, midi, soir et mercredi après-midi) sont payants et indexés sur le quotient familial des familles. Contrairement aux NAP, pour la collectivité il ne s'agit pas d'animer des activités mais plutôt de proposer un service de garde aux familles sauf pour le périscolaire du mercredi après-midi qui demeure structuré par un planning d'activités.

Dans son contenu, le PEDT distingue ainsi nettement l'offre périscolaire suivant qu'il s'agisse des NAP ou des autres temps d'accueil périscolaire : les référents ne sont pas les mêmes au sein de la collectivité, les modalités de tarification et les finalités poursuivies.

En revanche, les modalités d'inscriptions sont les mêmes : une fiche unique mensuelle est distribuée aux parents qui cochent les jours et les créneaux horaires pour lesquels ils souhaitent inscrire leur enfant au périscolaire.

Les 3 objectifs inscrits au PEDT sont quant eux communs aux différents temps périscolaires et extrascolaires :

- 1. Favoriser l'accès à tous les enfants à la culture, le sport, et loisirs**
- 2. Construire une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant**
- 3. Garantir une complémentarité et une cohérence des différents temps éducatifs**

Ambition initiale du PEDT

En ce qui concerne le contenu des NAP, l'ambition était surtout de proposer un égal accès à des activités culturelles, sportives et aux loisirs. Dans cette perspective, 5 blocs thématiques avaient été envisagés :

- Initiation physique et sportive ;
- Activités manuelles et artistiques ;
- Culture de l'esprit et de la terre ;
- Alimentation et prévention santé ;
- Redécouverte du jeu.

Les enfants auraient ainsi dû pouvoir choisir une thématique différente pour chaque période inter-vacances. La coordinatrice NAP devait avoir pour rôle de proposer des idées d'activités pour chaque thématique aux animatrices en s'appuyant sur les compétences spécifiques de chacune. Il a même été envisagé de spécialiser les animatrices sur une thématique et de faire tourner les élèves sur les différents sites suivant la thématique choisie.

Dans les faits, il n'a pas été possible de mettre en pratique cet « idéal théorique », la collectivité a immédiatement été confrontée à plusieurs difficultés :

- L'impossibilité de déplacer les enfants sur un temps d'activité de 45 minutes ;
- Des compétences des animatrices limitées pour aborder certaines thématiques ;
- Le souhait des animatrices de décider elles-mêmes, au fil des jours, les activités proposées aux enfants ;
- La difficulté à mobiliser des bénévoles de façon régulière ;
- Le manque de moyens pour faire intervenir des professionnels ;
- L'isolement des écoles du tissu associatif local caractéristique du contexte rural.

Pour autant, la collectivité estime que l'idée de proposer des activités plus structurées en amont ne doit pas être totalement abandonnée mais doit rester un horizon vers lequel il faut essayer de tendre. La clé de la réussite du PEDT étant d'après la coordinatrice NAP, la mobilisation des animatrices et leur montée en compétences dans une logique de conception des activités en mode projet. Or sur ce point en particulier, certaines d'entre elles se montrent pour l'instant réfractaires.

Quelques tentatives ont ainsi déjà pu être menées avec succès avec l'aide d'intervenants extérieurs sollicités par la coordinatrice NAP :

- Un projet autour de la nutrition en collaboration avec le CNAM qui a conçu des fiches d'activités thématiques destinées aux animateurs.
- Un projet environnemental autour du recyclage avec l'intervention du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets.

Ces deux projets sont régulièrement cités par les différents acteurs éducatifs et les parents comme une véritable réussite et en exemple de la plus-value culturelle attendue sur les temps périscolaires.

Afin d'encourager les animatrices à travailler davantage ensemble sur la planification des activités, une demi-heure est réservée à cet effet dans leur planning hebdomadaire.

Par ailleurs, la collectivité se trouve aussi confrontée à des difficultés de gestion de certains publics sur les temps périscolaires qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'accueil de l'ensemble des enfants mais aussi sur la capacité à inclure tous les enfants sur ces temps. Au cours de deux dernières années en effet, les animatrices ont déjà été confrontées à des enfants dont le comportement a pu gêner de façon importante le déroulement des activités périscolaires et qui auraient nécessité d'être encadrés par des éducateurs spécialisés. Se pose aussi la problématique du handicap, ou plus généralement des enfants qui doivent faire l'objet d'une attention particulière pour des raisons de santé pour lesquels la collectivité ne dispose pas toujours les moyens et/ou les informations sanitaires qui permettraient de les accueillir de façon satisfaisante.

Le lien entre les acteurs périscolaires et scolaires devrait être renforcé surtout face à la nécessité d'assurer une cohérence et une continuité dans la prise en charge de ces publics.

Déroulement

Le déroulement et le contenu des activités observées étaient similaires sur les deux sites les plus importants (Lamarche et Martigny-les-Bains), les seules différences sont plutôt de nature logistique et liées aux locaux disponibles. Mais dans les deux cas, les conditions matérielles dans lesquelles les animatrices sont amenées à intervenir sont très bonnes. Elles ont la possibilité de pouvoir préparer l'activité avant l'arrivée des enfants et ont de la place réservée au stockage du matériel propre au périscolaire. Les demandes éventuelles de matériel sont adressées directement par chaque animatrice à la coordinatrice NAP.

A 15h30, les animatrices proposent aux enfants les différentes activités qui sont prévues et leur laisse le choix de l'activité. Pour les enfants qui ne souhaitent pas faire d'activité, ils peuvent se servir des jeux de société mis à disposition pour le périscolaire ou ne rien faire tout en restant à proximité des autres groupes d'enfants engagés dans une activité.

Pour les maternelles en revanche, les NAP peuvent se dérouler presque systématiquement dans les salles de classe et concernent essentiellement les grandes sections. Pour les autres enfants, le temps des NAP est en réalité plutôt réservé à la sieste.

Parmi les activités les plus souvent proposées par les animatrices et citées par les enfants interrogés on retrouve :

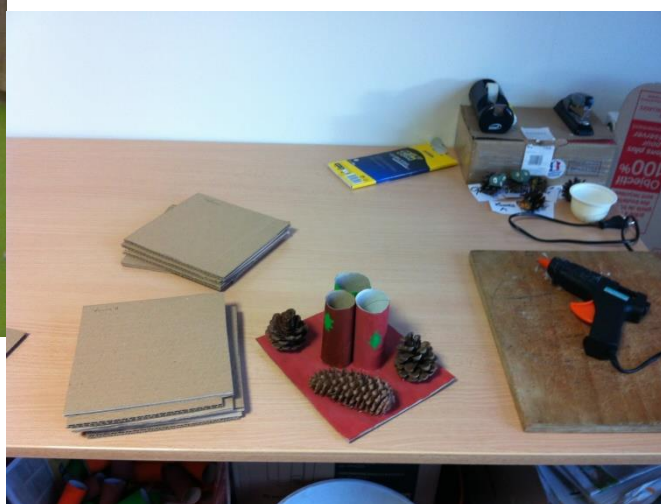
- Des activités manuelles et de bricolage telles que la fabrication de petits objets, de la pâte à sel, des perles à repasser, etc.
- Des jeux de société ;
- Des activités sportives ou des jeux collectifs en extérieur.

Le plus souvent, les activités sont conçues pour durer 45 minutes et ne pas être reprises les jours suivants. Les animatrices défendent ce choix du fait des modalités d'inscriptions qui ne garantissent pas une présence régulière des enfants sur la semaine. Elles revendiquent également une certaine forme d'autonomie dans le choix des activités à mettre en place pour pouvoir s'adapter au mieux aux enfants.

La durée des animations sur 45 minutes est perçue comme une contrainte forte par les animatrices qui estiment que cela réduit nécessairement la plus-value éducative et culturelle que pourrait apporter ce temps d'animation périscolaire complémentaire. Mais paradoxalement, elles soulignent également la difficulté des enfants à rester concentrés jusqu'à la fin d'une activité.

Aucun espace réellement dédié à la détente n'existe pour l'instant mais la collectivité est bien consciente de cette problématique. Cette demande est surtout formulée par quelques enseignants et quelques parents estimant que les enfants enchainent trop de temps contraints et collectifs et devraient pouvoir s'isoler s'ils le souhaitent.

A 16h30, la plupart des enfants rentrent chez eux par le ramassage scolaire et à partir de cette heure, les parents qui le souhaitent peuvent venir chercher leurs enfants de façon échelonnée jusqu'à 18h30. Les enfants qui restent après 16h30 prennent leur goûter et on parle alors de « périscolaire du soir », on n'y fait aucune activité particulière.



NAP sur le site de Martigny-les-bains



Séquence de NAP dans une salle d'activités de la Maison de l'Enfance à Lamarche

Point de vue des bénéficiaires

L'appréciation des activités par les parents est plutôt contrastée alors qu'elle nettement positive parmi les enfants.

Les parents élus représentants des parents d'élèves estiment que les activités proposées durant les NAP ne coïncident pas avec ce qui leur avait été annoncé, à savoir l'ouverture culturelle. Il s'agit de la principale critique adressée à l'encontre de la nouvelle organisation. Or, les parents interrogés au hasard à la sortie de l'école ont exprimé un avis nettement positif sur les nouvelles activités proposées durant le temps périscolaire. Certains affirment ainsi que même s'ils ont la possibilité de venir chercher leurs enfants plus tôt, leurs enfants ont manifesté le souhait d'être inscrits aux NAP pour pouvoir passer du temps de « loisir » avec leurs copains.

Dans l'ensemble cependant, il apparaît que les parents sont peu informés du contenu des activités périscolaires. Certains ne s'y intéressent pas outre mesure et se contentent de ce que leurs enfants leur racontent mais la plupart d'entre eux souhaiteraient qu'on leur communique davantage ce qui est prévu dans le cadre des activités et qu'un temps de présentation et d'échange avec l'équipe périscolaire soit organisé un peu à l'image de ce qui se fait entre l'école et les parents. Ce constat doit cependant être nuancé par le fait que la coordinatrice NAP insère une communication résumant tout ce qui a été fait durant les NAP toutes les 6 semaines dans le cahier de correspondance des enfants.

Seulement en ce qui concerne les modalités d'inscription et l'harmonisation des horaires entre les enfants de la maternelle et de l'élémentaire, on recense des avis très positifs parmi les parents. Le fait que les horaires soient réguliers sur la semaine est aussi essentiel d'après les parents.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès des parents à la fin de la première année d'application mais les résultats n'ont pas été directement exploités par la collectivité.

Point de vue des enseignants

Les enseignantes interrogées ont globalement une perception négative de l'apport de la nouvelle organisation des rythmes scolaires mais il s'agit plus d'une critique de la réforme elle-même que de la démarche de PEDT engagée par la collectivité. La problématique d'une fatigue accrue des enfants a ainsi été soulevée, ce qui limite de fait les apports éducatifs éventuels des nouvelles activités périscolaires.

S'agissant du temps des NAP en particulier, elles reconnaissent cependant que la gratuité et les nouveaux horaires permettent sans doute à certains enfants de découvrir des activités qu'ils n'auraient pas eu la possibilité d'expérimenter dans le cadre familial.

Plusieurs faiblesses ont été soulignées par les enseignantes interrogées sur lesquelles elles considèrent qu'il faudra s'intervenir dans les années à venir si l'on veut aboutir à un bilan plus positif :

- Les enseignants ne sont pas au courant de ce qui est fait durant le temps des NAP ;
- Pour les enfants qui ont un « environnement familial normal » l'intérêt des NAP est jugé limité ;
- Une véritable coordination entre les temps scolaires et périscolaires ne sera possible que si l'Education nationale prévoit ce temps dans le temps de travail des enseignants ;
- Laisser systématiquement aux enfants le choix de l'activité à laquelle ils vont participer ne stimule par leur curiosité et ne permet pas de réaliser l'objectif de découverte associé aux NAP.

En ce qui concerne la répartition des temps sur la semaine, le fait que les NAP ne durent que 45 minutes par jour n'est pas considéré comme un obstacle en lui-même pour mettre en place des activités de qualité, les enseignantes estiment en effet que cela dépend davantage de la compétence des animatrices car les enfants ont du mal à se concentrer sur une même activité au-delà de 30-45 minutes et c'est suivant ce rythme que sont conçues les activités sur le temps scolaire.

Bilan

Rétrospectivement, aussi bien du point de vue des élus que des agents de la collectivité, la démarche d'élaboration du PEDT a été positive au moins sous 3 aspects :

- L'offre périscolaire est enrichie de nouvelles activités accessibles à toutes les familles sur tous les sites scolaires ;
- Les réunions de travail et les temps de concertation qui ont eu lieu en amont de l'élaboration du PEDT ont permis à la collectivité de se rapprocher de ses partenaires ;
- Les liens entre le monde scolaire et le monde périscolaire sont désormais plus étroits.

D'après les personnes interrogées au sein de l'EPCI, les marges de progrès résident dans la capacité de la collectivité à mobiliser davantage les animatrices sur des projets plus structurés sans nécessairement aboutir à la mise en place de cycles thématiques comme cela avait été envisagé au départ. Cela impliquera pour la collectivité de s'investir davantage dans les autres objectifs éducatifs qui avaient été inscrits dans le PEDT au-delà du respect du rythme de l'enfant, et de mieux expliciter ce que signifie leur mise en application sur le temps des NAP, sur les autres temps périscolaires et les temps extrascolaires qui sont inclus dans le périmètre du PEDT.

Du fait de la complexité des aspects organisationnels et matériels qui ont caractérisé la mise en place de ces nouveaux temps périscolaires, les contenus et les finalités éducatives poursuivies ont eu tendance jusqu'à présent à être relégués au second plan. La collectivité a conscience que la prochaine étape consiste précisément à améliorer la qualité de l'offre proposée dans son contenu et sa cohérence globale.

De ce point de vue cependant la réflexion a néanmoins été pour l'instant gelée en raison de la prochaine fusion entre la Communauté de communes des Marches et deux autres communautés de communes qui interviendra dès 2017. Ce nouveau contexte impliquera dans un premier temps de remettre à plat le projet éducatif pour qu'il tienne compte de

l'ensemble des communes du nouveau territoire dont l'organisation en terme de périscolaire est actuellement hétérogène.

Sur le plus long terme se posera également la question de la cohérence globale de l'offre périscolaire et du statut des NAP dans cette offre. À l'heure actuelle, tout est fait dans l'organisation pour distinguer le temps des NAP du reste du périscolaire sans qu'il soit très clair s'il agit d'une volonté assumée et portée par la collectivité ou plutôt le résultat de la manière dont la réforme des rythmes scolaires a posé les jalons de ces nouveaux temps périscolaires sans poser la question de l'intégration au périscolaire préexistant.

Aussi bien au travers des propos des membres de la collectivité que de ceux des enseignants, on relève l'idée que le temps des NAP doit naturellement être davantage en lien avec le monde scolaire que le périscolaire : « les NAP c'est un temps d'activités alors que le périscolaire c'est un temps d'accueil » ; « les NAP devraient être plus rattachées au projet d'école » ; « C'est normal de consulter les enseignants sur les NAP mais le monde scolaire n'a rien à dire sur ce qui se fait sur le périscolaire du matin, midi, soir et mercredi », « Intégrer complètement les NAP au reste du périscolaire ce n'est pas tout à fait souhaitable » ; « le périscolaire doit avoir son propre projet pédagogique indépendant de l'école ».

Ainsi, malgré la mise en place du PEDT, le périscolaire n'est pas encore envisagé par les acteurs de terrain comme un tout cohérent dans lequel on proposerait à la fois des temps d'accueil et des temps d'activités mais la communauté de communes s'investit fortement dans la coordination de ces différents temps en espérant pouvoir aboutir progressivement à une meilleure complémentarité.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Oui, la démarche de PEDT a permis à la collectivité de réaffirmer son engagement et sa volonté de proposer une offre périscolaire sur tous les sites scolaire de son territoire en structurant pour la première fois un projet incluant les différents temps éducatifs dont elle a la compétence.
-----------------	---

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	La collectivité estime ne pas avoir reçu un accompagnement suffisant durant la phase d'élaboration même si la CAF et l'Education nationale (IEN) ont pu jouer un rôle important dans ce processus. La collectivité a trouvé la plupart des réponses à ses questions en examinant les choix des autres collectivités qui s'étaient engagées les premières dans la démarche de PEDT.
-----------------	--

Bilan du PEDT

Jugement	Les ambitions initiales ont dû être revues à la baisse, écart prévisible entre la théorie et la pratique. Mais le bilan global reste positif : une offre périscolaire plus riche et accessible est proposée à la population à un coût raisonnable pour la collectivité, les enfants dont le cadre familial est plus fragile ont la possibilité de découvrir de nouvelles activités, les acteurs périscolaires sont mieux reconnus par le monde scolaire, la démarche de PEDT a permis à la collectivité de se rapprocher de ses partenaires éducatifs. Un facteur majeur pourrait expliquer cet écart au-delà d'une ambition peut-être trop importante au départ : la faible association des animatrices à l'élaboration du projet éducatif alors qu'elles en sont les principales actrices sur le terrain.
-----------------	--

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	La collectivité a pris appui sur le CEJ préexistant au PEDT, notamment en ce qui concerne les éléments de diagnostic qui ont orienté les objectifs poursuivis par le PEDT.
-----------------	--

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	Les enseignants ont été fortement associé à la démarche d'élaboration du PEDT, en revanche les animatrices et les parents n'ont pas connaissance de l'existence de ce projet en tant que tel et ont une vision très partielle du rôle de la collectivité en matière de périscolaire.
-----------------	--

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	Les ressources mobilisables sur le territoire sont peu nombreuses. La collectivité a souhaité avant tout s'appuyer sur ses ressources internes notamment en ce qui concerne l'équipe d'animation. Mais la collectivité reste proactive, quelques activités ont été mises en place avec l'appui de ressources extérieures telles que le CNAM de Nancy et le syndicat local de traitement des déchets.
-----------------	--

Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)	
Jugement	La collectivité a souhaité renforcer le suivi et le pilotage du PEDT par la création d'un poste de coordonnateur NAP et s'appuie fortement sur les conseils d'école pour présenter les actions entreprises sur le périscolaire en général et récolter les avis des enseignants et des parents. Une enquête de satisfaction a également été adressée aux parents mais les résultats n'ont pas été exploités. Les comités de pilotage n'ont pas été mis en place au-delà de la phase d'élaboration car ils sont peu propices aux échanges.

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles	
Jugement	La négociation des horaires des transports avec le département et la gratuité du temps des NAP ont permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire. L'harmonisation des horaires entre les écoles maternelles et élémentaires satisfait les familles.
Divergences	Pour la collectivité, la prise en compte des contraintes d'organisation des familles s'est faite au détriment du rythme des enfants.
Consultation et participation des usagers (enfants, familles)	
Jugement	Les familles sont peu associées et consultées mais cette question est complexe à affronter pour la collectivité : certaines préférences exprimées par les parents ne se font pas toujours au bénéfice du rythme des enfants (alignement des horaires entre maternelles et élémentaires) et les parents qui expriment le plus facilement leur avis, sont souvent les plus exigeants, mais ne sont pas nécessairement représentatifs du reste des parents et notamment de ceux qui sont le moins investis dans le parcours éducatif de leurs enfants.
Divergences	Un certain nombre de parents sont plutôt favorables à la régularité des emplois du temps alors que d'autres parents souhaiteraient que le temps des NAP soit concentré sur 1 ou 2 journées maximum

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)	
Jugement	Oui, le PEDT a permis d'améliorer l'offre périscolaire auparavant davantage conçu comme une « garderie ». Mais la qualité du contenu des NAP n'est pas encore tout à fait satisfaisante dans la mesure où les activités sont surtout décidées au coup par coup et peinent à s'inscrire dans un projet plus global en lien ou non avec le projet d'école.
Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant	
Jugement	Les animatrices revendiquent une certaine autonomie dans l'élaboration du contenu des activités et sont actuellement plutôt réticentes à s'inscrire dans un projet plus global fixé au niveau de la collectivité. Dans ses interventions et dans l'animation de l'équipe la coordinatrice tente de développer progressivement cette dynamique par la proposition d'activités thématiques (alimentation, déchets, etc.).

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	La collectivité a poursuivi les investissements déjà engagés avant l'élaboration du PEDT. Les locaux et le matériel mis à disposition des animatrices leur permettent de travailler dans de très bonnes conditions. Pour les enfants de l'élémentaire cependant il n'y a pas d'espaces prévu pour un temps calme ou de la lecture s'ils ne souhaitent pas participer aux activités.
Qualité des intervenants	
Jugement	Les intervenants disposent tous au moins du BAFA ou d'un CAP petite enfance pour les ATSEM. On ne fait pas appel à des intervenants extérieurs.
Divergences	D'après les enseignants, les compétences des animatrices sont tout de même inégales en matière d'animation et il ne faut pas considérer qu'une ATSEM dispose nécessairement des compétences nécessaires pour faire de l'animation.

Enseignements pour les préconisations nationales (apport du consultant)

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	Dans la conception du PEDT, clarifier auprès de la collectivité ce qui est attendu en matière de périscolaire : - ouverture culturelle ? - rythmes de l'enfant ? - NAP doivent se rapprocher du monde scolaire dans leur contenu? - établir un projet propre au périscolaire et indépendant du monde scolaire? - distinguer périscolaire NAP et autre périscolaire ? - obligation d'organiser des activités sur toutes les heures dégagées par la réforme ? Le fait de proposer des activités de façon systématique constitue un temps collectif encadré supplémentaire pour les enfants, risque de surcharge et de fatigue des enfants accru qui entre en contradiction avec l'objectif initial de la réforme. Laisser à l'enfant le choix de son activité n'est pas nécessaire un critère de qualité du PEDT.
Bonnes pratiques recensées	Possibilité de mettre en place des temps d'animations en milieu rural malgré des ressources limitées. Conditions de réussite décisives : un projet politique fort et structuré, un coordinateur recruté à temps plein, des locaux dédiés au périscolaire en proximité de l'école.

Commune de Contrexéville - Vosges

Consultant	Pauline Colas	Date de l'enquête	28/11/2016 29/11/2016	Sites visités	Contrexéville
-------------------	---------------	--------------------------	-----------------------	----------------------	---------------



La rotonde et la galerie des thermes



Hôtel de ville

Collectivité : Commune de Contrexéville

Situation géographique : Petite ville enclavée

PEDT : Communal

Nombre d'habitants : 3 337 habitants

Nombre d'enfants scolarisés : 337 (effectif 2014)

Date de signature du PEDT : 2015

Année scolaire d'application des nouveaux rythmes : 2014/2015

Nombre d'écoles concernées par le PEDT : 2 écoles – 1 école élémentaire et 1 école maternelle

Tranches d'âge concernées : 3-6 ans (école maternelle) – 6-11 ans (école élémentaire)

Temps concernés : périscolaire du matin ; pause méridienne ; périscolaire du soir

Dispositifs éducatifs préexistants : accueil périscolaire du matin (1h), du midi (1h30) et du soir (1h30)

Mode de gestion du périscolaire : municipal et associatif (Office municipal des sports)

Déclaration en accueil de mineurs : tous les temps périscolaires, depuis 2012

Compétences exercées : scolaire, périscolaire sans NAP, restauration, extrascolaire des maternelles

Interlocuteurs rencontrés :

Equipe commune	Partenaires éducatifs	Bénéficiaires
Responsable du pôle Éducation – Coordonnateur PEDT	1 Directrice d'école	3 parents à la sortie du périscolaire
Adjointe aux Affaires Scolaires et aux actions en faveur de la Jeunesse	1 éducatrice musicale associative	6 groupes d'enfants sur le temps des NAP
2 directrices d'accueil de loisirs		
7 animatrices		
2 ATSEM		
1 agent de restauration		

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

Acteurs et périmètre du PEDT

Dotée d'un Projet éducatif local (PEL) depuis 2013 et de centres de loisirs déclarés depuis 2012, Contrexéville disposait, préalablement au PEDT, d'une politique éducative locale structurée et d'activités périscolaires organisées. Le PEDT s'est naturellement introduit dans cette dynamique tout en la renforçant. Jusqu'en 2015, le PEL se limitait à dresser un catalogue des actions entreprises à destination des 0-24 ans et fixait des objectifs dont la mise en œuvre reposait sur différents partenaires, sans une véritable appropriation par la ville. En outre, les dimensions « petite enfance » et « enfance » du PEL demeuraient peu développées. L'adoption du PEDT en 2015 et son introduction dans le PEL ont permis à la commune de renforcer son offre de services d'accueil périscolaires engagée depuis 2012 et de préciser les objectifs de sa politique petite enfance et enfance.

Par anticipation de la réforme des rythmes scolaires, la commune avait engagé en 2012 une réflexion autour de son offre d'activités périscolaires en procédant à la déclaration de deux centres d'accueil au sein de ses écoles et en nouant un premier partenariat avec l'office municipal des sports (ci-après OMS). Dans un contexte de paupérisation de la population de Contrexéville, un travail sur la tarification avait été engagé à ce moment-là. Dès 2012, les élèves de Contrexéville avaient accès des activités périscolaires municipalisées le matin (d'une durée d'1h), le midi (1h30) et le soir (1h30) articulées autour des anciens rythmes.

Lors de la préparation du PEDT, formellement signé en 2015, et de la mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée 2014/2015, la municipalité a fait le choix de ne pas proposer de nouvelles activités périscolaires (NAP) mais de prolonger les temps d'activités périscolaires déjà installés – plus 30 minutes le midi et plus 45 minutes le soir. L'idée partagée au sein de la municipalité et des acteurs éducatifs était de proposer un accueil périscolaire continu, simple d'organisation et compréhensible par tous – sans introduire de complexité en distinguant les NAP des activités proposées en amont du PEDT. Lors de l'inscription annuelle aux activités périscolaires dans le cadre du PEDT, les familles peuvent inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire proposé par la commune ou à l'accueil proposé par l'OMS.

Le périscolaire de l'école maternelle a lieu le matin et le soir dans le centre d'accueil Pirouette situé dans la Maison de l'enfance adossée à l'école et au sein de l'école le midi – dans la salle de motricité, dans la cour ou dans une salle dédiée au périscolaire. Pour l'école élémentaire, l'accueil périscolaire communal se déroule au sein de l'école – neuf salles sont consacrées exclusivement au périscolaire – ou au hall sportif. Les activités scolaires de l'OMS ont lieu au complexe sportif municipal. La commune gère en régie l'ensemble de l'accueil périscolaire communal.



Ecole élémentaire Stanislas Leszczynski



Maison de l'enfance, adossée à l'école maternelle Jacques Prévert

En tant que membre de la communauté de communes (ci-après CC) Terre d'eau – réunissant onze communes dont Vittel – Contrexéville n'a jamais envisagé le PEDT à l'échelle intercommunale. Les dynamiques de mutualisation et de transfert de compétences sont très marginales – seule la compétence « gestion des ordures ménagères » est transférée à la CC – et les modes de fonctionnement des deux principales communes de la CC étaient trop différents pour engager une réflexion intercommunale.

Dans un contexte où Contrexéville avait amorcé une réflexion sur le champ périscolaire, la réforme des rythmes a permis de renforcer l'offre périscolaire en quantité et en qualité tout en cherchant à professionnaliser la filière et à insuffler davantage de complémentarité entre les différents acteurs éducatifs.

Ressources mobilisées

Outre l'élue, adjointe à l'éducation qui a porté la vision politique du PEDT en veillant à la cohérence avec le PEL, les agents du pôle Éducation ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du PEDT :

- **1 coordonnateur PEDT en sa qualité de responsable du pôle Éducation** qui a rédigé le PEDT à proprement parler et a organisé les différentes consultations préalables à l'élaboration du PEDT – il avait été recruté spécifiquement au moment de la déclaration des centres d'accueil périscolaire en 2012 pour coordonner les deux sites d'accueil et superviser l'offre d'activités ;
- **2 directrices de sites d'accueil périscolaire**, une pour l'élémentaire et une pour la maternelle : l'une d'entre elle était animatrice municipale et l'une ancienne animatrice associative municipalisée en 2014 ;
- **24 animatrices et ATSEM**, pour la plupart ces personnels étaient des agents municipaux polyvalents (entretien, restauration, assistance maternelle) ayant bénéficié de formations spécialisées au moment de l'ouverture des accueils périscolaires municipaux en 2012. Les animatrices rencontrées ont toutes connaissance du PEDT et déclarent avoir été associées aux réflexions via les échanges informels avec le coordonnateur PEDT.

S'agissant des ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre des actions inscrites au PEDT, la commune a donc pu compter sur le personnel polyvalent dont elle disposait déjà. Pour les activités périscolaires de l'OMS, six éducateurs sportifs sont mobilisés sur les temps périscolaires du midi et du soir. En maternelle, les ATSEM sont mobilisées pour animer les activités périscolaires du midi et bénéficient à ce titre de formation sur le positionnement à adopter sur les temps scolaire d'une part et périscolaire d'autre part. Trois animatrices, dont la directrice de site, assurent le temps périscolaire du soir. Le périscolaire élémentaire mobilise neuf animatrices le midi et cinq le soir. La régie est gérée par un agent municipale ayant effectué son parcours professionnel dans l'animation périscolaire – l'augmentation du volume des affaires traitées s'est accompagné d'une montée en charge de la régie assurée par un agent administratif (passage de 0,5 à 1 ETP).

Élaboration du PEDT et organisation

En 2014, le coordonnateur PEDT a coordonné tout le travail préalable à la structuration des axes du PEDT. La conception du PEDT a résulté de nombreux temps de concertation informels avec les professionnels de l'enfance à savoir les animatrices, les directrices d'écoles et les représentants de l'OMS. Le coordonnateur PEDT souhaitait écarter le risque de multiplier les instances de réunions et capitaliser sur la mise en œuvre des activités périscolaires depuis 2012 et sur sa proximité avec le terrain – ayant lui-même exercé des fonctions d'animations, il cultive une forte proximité avec ses équipes à qui il rend visite tous les jours sur site. Les observations et constats liés aux accueils périscolaires municipaux proposés ont naturellement alimenté la réflexion.

Ces échanges réguliers auxquels ont participé les deux directrices d'écoles ont progressivement conduit à formaliser les objectifs du PEDT en lien avec l'élue et à renforcer le projet pédagogique dévolu aux activités périscolaires. Les acteurs éducatifs soulignent tous la fluidité de la démarche compte-tenu de la réflexion amorcée depuis 2012 sur les temps périscolaires. La directrice de l'école élémentaire précise que l'introduction des temps périscolaires au sein même de l'école ne constituait pas une nouveauté apportée par la réforme, « l'école était déjà ouverte sur l'extérieur et familière aux partenariats associatifs ».

Bien que la démarche d'élaboration du PEDT ait été facilitée par ce contexte, un comité de pilotage réunissant les directrices des écoles, les représentants élus des parents d'élèves, le directeur de l'OMS, la CAF et la DDCS a été constitué. A noter, les parents d'élèves n'ont pas été directement associés à la démarche – hormis leur information via le comité de pilotage – car ils avaient déjà été consultés dans le cadre du lancement des activités périscolaires municipales et leurs attentes, tarifaires notamment, avaient été prises en compte par la municipalité. La participation de la CAF a été particulièrement appréciée par la commune pour répondre à ses interrogations sur les différents temps périscolaires, sur l'obligation ou non de distinguer les NAP des activités périscolaires déjà proposées par la municipalité.

Outre l'organisation des activités périscolaires, le choix des nouveaux rythmes en tant que tels s'est fait assez rapidement en répondant en particulier à la volonté d'avoir des horaires proches mais décalés entre l'élémentaire et la maternelle pour permettre aux parents scolarisant leurs enfants dans les deux écoles de s'organiser. Enfin, l'adoption du PEDT s'est également traduite par une adaptation du transport scolaire aux nouveaux horaires.

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, l'articulation des temps scolaires et périscolaires est désormais la suivante :

École maternelle – lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30	8h40	11h40	13h40	15h55	19h00
Périscolaire du matin	Enseignement	Périscolaire du midi	enseignement	Périscolaire du soir	

École élémentaire – lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30	8h35	11h55	13h55	15h45	18h00
Périscolaire du matin	Enseignement	Périscolaire du midi	enseignement	Périscolaire du soir	

17h15 pour l'OMS

Les activités périscolaires sont organisées suivant les principes suivants :

- Tarification à la prestation et non à l'heure, indexée sur le quotient familial ;

Maternelle	Elémentaire
------------	-------------

Matin	0,5€/1€/1,5€/2€ ou 2,80€ selon les ressources des familles
Midi	0,40€ ou 0,50 selon les ressources des familles
Soir	0,5€/1€/1,5€/2€ ou 2,80€ selon les ressources des familles

- Inscription à la carte entre le périscolaire municipal et le périscolaire de l'OMS – induisant la possibilité de mixer les temps sur une période inter-vacances ;
- Prise en charge du goûter par la commune au sein de l'école quel que soit le périscolaire choisi ;
- Organisation des activités :
 - Pour l'élémentaire :
 - Midi : 1 activité de 50 minutes et 40 minutes déjeuner tous les jours (sauf le mercredi);
 - Soir : 3 activités successives de 45 minutes tous les jours (sauf le mercredi).
 - Pour la maternelle :
 - Midi : 40 minutes de déjeuner et 50 minutes d'activités douces ;
 - Soir : jeux libres accompagnés par 3 animatrices.

L'inscription aux activités périscolaires n'est pas obligatoire mais du fait des nouveaux rythmes scolaires moins compatibles avec les horaires professionnels des parents et de la reconnaissance croissante des activités par les familles, les taux de fréquentation sont élevés et en progression par rapport à la situation pré-PEDT. 20% des élèves sont inscrits au périscolaire du matin, 50% le midi et 30 à 40% le soir.

Les objectifs inscrits au PEDT sont communs aux différents temps périscolaires et ont été définis en cohérence avec le PEL existant :

- Cohérence des différents temps des enfants (école, périscolaire, extrascolaire)
- Éducation alimentaire
- Citoyenneté
- Socialisation et acceptation des différences
- Epanouissement et découverte (artistique, culturel, sportif)
- Ouverture sur l'extérieur
- Autonomie

Ambitions initiales du PEDT

Au-delà des objectifs pédagogiques explicitement formulés dans le PEDT, la commune s'est fixée pour ambition initiale de renforcer, à travers le PEDT, la qualité de l'offre périscolaire en travaillant sur 3 axes :

- Respecter le rythme de l'enfant tout en lui proposant un parcours d'activités diversifiées ;
- Renforcer la complémentarité éducative ;
- Professionnaliser la filière « petite enfance » et parvenir à une valorisation/reconnaissance des équipes.

Après un an et 3 mois de mise en œuvre du PEDT, des résultats positifs ont été observés sur ces 3 axes de travail. La collectivité a su réaliser les ajustements nécessaires pendant la première année de mise en place grâce à un important travail de terrain et le maintien d'un dialogue très fort entre les différentes équipes (directrices d'écoles, partenaires associatifs, animatrices, coordonnateur PEDT, parents). « *Nous avons réussi en globalité à atteindre ces ambitions mais cela a pris du temps. Le respect du rythme de l'enfant et la complémentarité éducative impliquaient forcément une reconnaissance du travail des équipes, et donc leur professionnalisation. Le début de l'année scolaire 2015/2016 a été une période test, en 2016 les choses se sont beaucoup développées* » déclare le coordonnateur PEDT Éducation.

Respecter le rythme de l'enfant

Du point de vue du **rythme de l'enfant**, lors de la conception du PEDT, la collectivité insistait sur l'importance de considérer l'accueil périscolaire comme un « *lieu éducatif de vie, de jeu, d'expérimentation et d'apprentissage* ». L'idée initiale de l'accueil est donc de proposer des activités diversifiées aux élèves tout en étant adaptées aux différents temps vécus par l'enfant dans la journée. Un principe de base souvent répété par le coordonnateur PEDT comme par

les animatrices est le libre choix laissé à l'enfant de participer à l'activité proposée ou de faire autre chose de façon autonome. La devise de l'équipe d'animation est exprimée ainsi par les animatrices rencontrées : « *l'animatrice doit donner envie de participer sans jamais forcer à faire* ».

Les différents temps d'activités observés confirment la mise en pratique de ces principes de respect du rythme de l'enfant et de diversité du parcours. Pour l'élémentaire par exemple, bien qu'un planning hebdomadaire d'animation soit proposé aux élèves – jeux de société, bibliothèques, activités manuelles, relaxation, jeux sportifs, atelier musique, etc. –, l'élève a toujours la possibilité de s'écarter du groupe et de se tourner vers l'activité de son choix. Cela est facilité par l'infrastructure d'accueil : chacune des 9 salles dédiées au périscolaire est suffisamment grande pour aménager un espace libre. Néanmoins, il faut souligner qu'à l'usage, le libre choix des activités a été partiellement limité pour répondre à la demande des parents. Ces derniers souhaitent que les élèves arrivent à la maison avec les devoirs faits : le premier temps d'activité du soir est ainsi désormais systématiquement consacré aux leçons/devoirs.

Complémentarité éducative

La deuxième ambition du PEDT consistait à renforcer la **complémentarité éducative** afin de penser la façon dont le périscolaire pouvait répondre à des attentes du scolaire, sans la prétention de s'y substituer. Les activités périscolaires se déroulant dans l'école, l'effort devait porter sur la qualité du dialogue entre la directrice du site d'accueil et la directrice de l'école.

Dans la pratique, la proximité physique des directrices d'écoles et des directrices de site et le passage quotidien du responsable de pôle sur le terrain ont facilité ces échanges. Par exemple, une directrice a signalé aux équipes d'animation que les enseignants constataient chez les élèves de CP un déficit de motricité fine ou encore un manque de connaissance de leur environnement naturel bien qu'ils résident dans une zone rurale. Cela a conduit les animatrices à intégrer ces dimensions dans leurs réflexions :

- Proposition d'une activité tricot, intégration de tâches faisant appel à la motricité fine dans le cadre des activités manuelles ;
- Réponse à l'appel à projet départemental « Je parraine ma rivière » : réalisation par les élèves d'une maquette de Contrexéville avec ses différents cours d'eau, sa station thermale, etc.



Maquette réalisée sur le temps périscolaire dans le cadre du projet « Je parraine ma rivière »

Ces deux projets sont régulièrement cités par les animatrices, le coordonnateur PEDT et la directrice d'école comme une illustration de la complémentarité entre le temps scolaire et périscolaire qui réussit ainsi à s'installer.

Dès le début du PEDT, la directrice avait également signalé qu'il serait intéressant de travailler sur la parentalité afin de mieux investir les parents d'élèves dans le suivi de leur enfant. De ce point de vue, le mode de fonctionnement du périscolaire de l'école élémentaire impose l'entrée des parents dans la salle d'activité à laquelle son enfant participe. Ce fonctionnement crée des interactions avec les animatrices qui se qualifient parfois de « *relais parents-profs* » pour

faire passer certaines informations aux parents. En maternelle, la directrice de site a installé des tableaux photos à l'accueil du centre Pirouette afin de susciter l'intérêt des parents pour la journée de leur enfant. Cela a permis d'instaurer un dialogue avec quelques parents.

Professionnalisation des équipes

La **professionnalisation des équipes** avait déjà été amorcée dès 2012 et l'esprit initial du PEDT confirmait l'engagement de la collectivité à valoriser la filière et les compétences de ses agents.

Le cadre de formation, à raison de deux formations annuelles par agent, a permis à des agents polyvalents de se spécialiser dans la petite enfance. En 2012, moins de 50% des animatrices étaient formées, aujourd'hui toutes sont titulaires d'un diplôme ou d'une qualification (BAFA, BAFA ou CAP petite enfance). L'effort de formation, via l'offre du CNFPT, se poursuit aujourd'hui pour apporter davantage de contenu aux activités. Le module de formation aux techniques de relaxation est souvent mentionné par les animatrices qui soulignent l'intérêt de cette activité pour accorder des temps calmes aux enfants, en fin de journée ou sur la pause méridienne et mieux préparer ainsi les maternelles à la sieste.

La professionnalisation des équipes se traduit actuellement par la valorisation des compétences personnelles des animatrices dans l'exercice de leur fonction. Alors qu'elles n'osaient pas apporter leurs propres savoir-faire à l'école et préféraient suivre le programme d'animation, les animatrices ont aujourd'hui pris conscience de l'intérêt de capitaliser sur leurs compétences pour les mettre au service du projet pédagogique. Des activités « cuisine » et « tricot » ont par exemple été proposées. Il est intéressant de constater comment des agents polyvalents ont intégré le vocabulaire du projet : les animatrices rencontrées parlent spontanément d'« *objectifs pédagogiques* », de « *projet* », de « *complémentarité avec le scolaire* ».

Déroulement

Partant du constat que le périscolaire du matin se présente davantage comme un temps libre permettant la transition entre la maison et l'école, cette partie présente le déroulement des activités périscolaires de la pause méridienne et du soir.

L'organisation et le contenu des activités diffèrent entre l'élémentaire où le périscolaire est rythmé par un planning d'activités et la maternelle où le fonctionnement est davantage basé sur le principe d'activités libres et encadrées. Dans les deux cas, les conditions matérielles d'intervention sont très bonnes :

- Périscolaire maternelle : salles de classe et cours de récréation pour le midi et Centre d'accueil Pirouette au sein de la Maison de l'enfance le matin et le soir ;
- Périscolaire élémentaire : 9 salles de l'école sont exclusivement consacrées au périscolaire ; la salle informatique, la salle de musique, la bibliothèque de l'école et le hall sportif municipal sont à disposition ;
- Périscolaire de l'OMS : Les élèves inscrits au périscolaire de l'OMS bénéficient également d'une infrastructure sportive de grande qualité (gymnase, mur d'escalade, salle de judo, etc.)

Gymnase municipal où est pratiqué le périscolaire de l'OMS



Bibliothèque de l'école élémentaire



Espace Pirouette – périscolaire maternel



Maternelle

À 11h40, 5 ATSEM de l'école maternelle et deux animatrices BAFA prennent en charge les élèves qui se répartissent en deux groupes : les petites sections et les moyennes/grandes sections. Pendant que le premier groupe déjeune à l'étage sur un créneau de 50 minutes – les animatrices du deuxième groupe proposent trois activités qui se déroulent dans l'enceinte de l'école.

À 12h30, les moyennes et grandes sections vont déjeuner. Les petites sections disposent d'un temps d'activités libres qui se poursuit par un temps calme de préparation à la sieste. Après leur déjeuner, les moyennes et grandes sections disposent d'un temps libre d'environ 20 minutes avant la reprise du temps scolaire.

À 15h55, 3 animatrices dont 2 CAP Petite enfance et 1 BAFA-BAFD en cours, récupèrent les enfants à l'école et les conduisent à l'espace Pirouette pour le périscolaire du soir. Les animatrices proposent des activités mais les temps libres sont privilégiés pour tenir compte de la journée dense vécue par l'enfant. Parmi les activités libres majoritairement choisies par les enfants on retrouve le coloriage et les jeux de construction. Deux animatrices se tiennent à la disposition des enfants pour les accompagner dans ces activités. En parallèle, une animatrice propose une activité dirigée telle que les travaux manuels comprenant du pliage et du collage ou des jeux traditionnels tels que les puzzles ou le memory. Les élèves souhaitant faire d'autres activités disposent de suffisamment de place pour jouer en autonomie. La directrice du site précise qu'un coin lecture est en cours d'aménagement. Les activités n'ont pas de durée déterminée. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à n'importe quel moment du temps périscolaire et jusqu'à 19h.

Élémentaire

À 11h45, les 9 animatrices et le coordonnateur PEDT se réunissent dans la salle « activités manuelles » du périscolaire pour effectuer un point d'échange quotidien. Parmi les sujets abordés on retrouve :

- Tous les lundis, distribution du planning hebdomadaire d'activités du midi – ce planning est réalisé par le coordonnateur PEDT et la directrice de site de façon à varier les activités pour les élèves et les animatrices;
- Toutes les 3 semaines, attribution des groupes d'élèves aux animatrices : en début d'année 9 groupes d'élèves inter classes sont constitués et ils changent d'animatrice toutes les 3 semaines ;
- Suggestions de nouvelles activités, partages d'expériences ;

- Actualités diverses : le jour de la visite, une animatrice suggère d'organiser les « activités extérieures » dans le hall sportif compte-tenu de l'arrivée de températures négatives.



Réunion quotidienne entre le coordonnateur PEDT Education, la directrice du site périscolaire et les animatrices de l'élémentaire



Planning pour une période de 3 semaines distribué pendant la réunion quotidienne

À 11h55, les animatrices récupèrent leur groupe d'élèves, les accompagne à déjeuner de façon échelonnée. Les groupes qui commencent à déjeuner vont ensuite en activité pour une durée de 40 minutes. Ceux qui déjeunent plus tard commencent par les activités. Parmi les activités observées lors de la visite et régulièrement citées par les enfants interrogés on retrouve :

- Jeux de société ;
- Activités manuelles telles que la confection d'objets décoratifs ;
- Activités sportives ;
- Relaxation ;
- Atelier musical animé par une intervenante musicale en milieu scolaire : dans la salle de musique de l'école, découverte et pratique de différents instruments (le cristal, la grille, le siffiant) ; expérimentation du rôle de chef d'orchestre ; temps de relaxation et d'exploration des émotions.



Séance d'atelier musical sur le temps périscolaire du midi. L'atelier propose un temps de découverte et de pratique des instruments, un temps d'écoute musical puis la pratique du chant.

À 15h45, tous les élèves inscrits au périscolaire du soir – y compris de l'OMS – prennent le goûter au restaurant scolaire – environ 15 minutes – avant de se répartir dans les différentes activités. Un éducateur sportif de l'OMS vient récupérer les élèves inscrits au périscolaire de l'OMS – 20 à 30 élèves – et les accompagne au gymnase municipal où ils se rendent à pied pour une activité à caractère sportif à laquelle ils s'inscrivent pour la période inter vacances. Parmi les pratiques observées et abordées par les personnes interrogées on retrouve des activités aussi diverses que le judo, le badminton, la trottinette ou les arts du cirque.

Au périscolaire communal, à l'aide de « fiches en T » les 4 animatrices positionnent leur nom et l'activité qu'elle propose dans un tableau dont la dernière colonne est consacrée à l'activité obligatoire « leçons » – voir photo ci-dessous. Dans un premier temps, tous les élèves s'inscrivent aux leçons afin que leurs devoirs soient faits avant de rentrer à la maison. Les animatrices défendent ce choix qui répond aux demandes des parents, ne perturbe pas le programme d'animations proposées par la suite et semble désormais parfaitement intégré par les élèves. Après les leçons – durée constatée d'environ 20 minutes – les élèves viennent positionner leur nom dans la colonne de l'activité de leur choix. Lors de la visite, trois activités étaient proposées et les élèves font preuve d'une totale autonomie pour choisir leur activité :

- Jour d'observation 1 : cuisine ; jeux de société ; jeux libres
- Jour d'observation 2 : cuisine ; lecture ; jeux libres.



Tableau où les élèves viennent positionner leur nom en autonomie pour choisir leur activité

Chaque activité est conçue pour durer 45 minutes. Les parents ne sont autorisés à venir chercher leur enfant qu'à 17h, soit après le goûter/les leçons et une première activité. Ce choix se justifie par la volonté de la collectivité de permettre à l'enfant de pouvoir participer, a minima, à une activité et donc d'éviter de transformer l'accueil du soir en garderie.

Outre le panel d'activités diversifiées proposé dans le cadre des plannings, le coordonnateur PEDT et la directrice ont souhaité insuffler une dynamique de projet afin d'ancrer les activités dans la durée. Pour les animatrices interrogées, ce choix permet de mieux mobiliser les élèves sur les activités d'une séance à l'autre. Ce souhait de travailler en mode projet répondait aussi à une préoccupation de la commune d'éviter le risque de dispersion lié au périscolaire en multipliant les activités sans les approfondir. Parmi les exemples de projets commentés par les animatrices et les élèves interrogés on peut citer :

- La décoration par les élèves de la salle de travaux manuels sur le thème de la nature et de l'environnement, projet communal « Je rénove ma salle » ;
- La réalisation de la maquette dans le cadre du projet « Je parraine ma rivière » ;
- La conception d'une affiche sur les droits de l'enfant en lien avec Les Francas des Vosges ;
- La réalisation d'un spectacle sur le thème des émotions impliquant une composition musicale et une chorale travaillés dans le cadre de l'atelier musical, une pièce de théâtre travaillé avec une animatrice pratiquant le théâtre à titre personnel, un décor réalisé dans le cadre des activités manuelles.

Il est intéressant de relever que certaines animatrices commencent le temps d'activités par un temps calme afin de rappeler, de façon ludique, les règles de vie de la salle périscolaire. Cela répond à un besoin identifié par la directrice d'école de rappeler aux enfants que certaines règles de l'école s'appliquent également au périscolaire : ne pas courir, ne pas crier, demander l'autorisation pour aller aux toilettes, ne pas jouer aux jeux de guerre, etc.

Au cours des activités observées, les espaces libres sont systématiquement investis par de petits groupes d'élèves qui déclarent vouloir « *faire autre chose* ». Parmi ces activités libres : la lecture, les jeux de rôles, la flânerie, ...

À partir de 17h15, les parents viennent chercher leurs enfants de façon échelonnée jusqu'à 18h00. À leur arrivée, ils sont accueillis par une animatrice postée à l'accueil puis ils se rendent dans la salle d'activité de leur enfant. Les parents rencontrés lors de l'observation interagissent de façon variable avec les animatrices : les plus attentifs posent des questions sur le déroulé de la journée mais la plupart se montrent simplement pressés.



Temps d'activités périscolaires et illustrations de quelques réalisations.

Point de vue des bénéficiaires

L'appréciation des activités par les parents rencontrés à la sortie des activités périscolaires et par les enfants est globalement positive.

Les parents interrogés expriment leur satisfaction quant au contenu des activités périscolaires. Ils soulignent la diversité de l'offre et les retours positifs des enfants. Beaucoup précisent que leurs enfants ne s'ennuient pas. Ceci traduit manifestement la crainte que certains parents pouvaient ressentir à l'égard du temps périscolaire et que l'offre proposée a contribué à dissiper.

Des réserves sont exprimées quant à la complexité pour les familles de gérer le rythme de la semaine : certains parents ont inscrit leur enfant un soir au périscolaire communal, un autre soir au périscolaire de l'OMS. Paradoxalement, les mêmes parents saluent la diversité de l'offre périscolaire proposée grâce à ce partenariat entre la commune et l'OMS. La gestion de cette complexité relève de l'organisation familiale et de la capacité des familles à communiquer clairement les informations à leurs enfants. La directrice d'école souligne les différents incidents du début d'année : « les élèves ne savent pas où aller ; les parents vont chercher leur enfant au mauvais endroit ». Cela a nécessité un suivi accru de la part des services communaux qui, via la régie, communiquent quotidiennement aux animateurs les listes d'enfants inscrits.

Concernant la réforme des rythmes à proprement parler, la directrice d'école et le coordonnateur PEDT Éducation déclarent qu'aucune réclamation ne leur est parvenue. Le choix d'horaires légèrement décalés entre la maternelle et le primaire semble donc convenir aux familles ayant des enfants scolarisés dans les deux écoles.

Bilan

Bien que Contrexéville possède depuis 2012 une offre périscolaire structurée, le PEDT a permis de poursuivre et renforcer la dynamique engagée. La démarche d'élaboration du PEDT a été bénéfique sous différents aspects :

- La cohérence de la politique éducative locale se trouve renforcée : l'introduction du PEDT dans le PEL a permis de consolider les volets Petite enfance et Enfance du PEL et d'entamer la réflexion avec les passerelles vers la Jeunesse ;
- Les efforts de la collectivité visant à professionnaliser les filières Petite enfance/Enfance sont confirmés : les agents communaux sont formés, les conditions d'exercice de leurs fonctions sont améliorées (taux d'encadrement plus confortable ; locaux physiques diversifiés ; charge horaire valorisée ; planification des activités, etc.) ;
- La complémentarité scolaire/périscolaire est enclenchée et reconnue par les différents acteurs rencontrés.

Globalement, il ressort des échanges avec les acteurs interrogés que si le PEDT n'a été qu'un « *outil supplémentaire* » au service de la politique éducative locale, il a néanmoins permis d'apporter de la visibilité à la démarche engagée par la commune sur le périscolaire : « *Le PEDT montre que désormais ce qui est entrepris est réfléchi et s'inscrit dans une démarche plus globale* ». La création du pôle Éducation en septembre 2016 illustre cette affirmation du positionnement de la commune sur les affaires éducatives. Avant le PEDT, le périscolaire était géré par la Direction des services aux publics.

Pour les personnes interrogées, l'organisation des activités périscolaires définie avant même la réforme des rythmes scolaires et la qualité des infrastructures à Contrexéville ont été des facteurs facilitant la mise en œuvre du PEDT. En outre, le choix d'agréger les activités périscolaires liées aux nouveaux rythmes aux activités périscolaires préexistantes a indubitablement facilité la démarche d'élaboration du PEDT et son appropriation par les usagers. Pour les élèves comme pour les animatrices, aucune discontinuité n'est notable entre les temps périscolaires liés à la réforme et ceux préexistants.

La première année de mise en œuvre du PEDT a néanmoins révélé des difficultés que la collectivité cherche aujourd'hui à surmonter. D'une part, l'enthousiasme suscité par les premiers mois du PEDT a conduit le pôle Éducation à répondre à de trop nombreuses sollicitations (partenariats, appels à projets, etc.) qui se sont traduites par une surcharge des équipes d'animation. Cela a conduit, dès la deuxième année de mise en œuvre, à prioriser davantage les projets et leur intégration dans les programmes d'activités périscolaires. D'autre part, des interrogations ont surgi sur le périscolaire en maternelle à propos notamment du risque de proposer des activités faisant double emploi avec les temps d'apprentissages. Dès 2015, des actions de formation visant à proposer des activités douces telles que la relaxation ont permis de surmonter progressivement ces questions. Enfin, un effet négatif inattendu du PEDT pose aujourd'hui question au sein de la collectivité. D'après les agents de la commune et les salariés de l'OMS, le tissu associatif sportif dense de Contrexéville – plus de 30 associations pour 3 337 habitants – semble fragilisé par les nouveaux rythmes scolaires : non seulement l'introduction des temps d'enseignement le mercredi matin prive les associations d'un créneau pour l'extrascolaire mais de surcroît, le périscolaire de l'OMS propose aux enfants des activités sportives. Pour atténuer cette dynamique de fragilisation des associations, l'OMS propose en début d'année des sessions de découverte sportive dans le cadre du périscolaire pour rediriger les enfants qui le souhaitent vers les clubs.

Les perspectives du PEDT à court et moyen termes résident dans la poursuite de la dynamique en trouvant le bon équilibre entre la réactivité du pôle Éducation pour saisir les nouvelles opportunités de partenariats associatifs et de projets d'une part et la capacité des équipes d'animation à absorber la charge liée à ces nouveaux engagements d'autre part. Du point de vue matériel, le pôle Enfance-Éducation projette d'entreprendre des petits travaux d'aménagements au grès des besoins, toujours dans le but d'améliorer les conditions d'usages des espaces périscolaires. Enfin, le travail sur la complémentarité éducative conduit la collectivité à s'emparer progressivement de la question des passerelles entre l'Enfance et la Jeunesse. De ce point de vue, la collectivité a entamé un rapprochement avec le centre social associatif qui a compétence sur la jeunesse.

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Oui, la démarche de PEDT a non seulement permis de conforter les valeurs et le fonctionnement de l'existant mais aussi de l'enrichir : le PEDT souligne la continuité de la politique éducative de la ville basée notamment sur des valeurs et orientations partagées par toutes les structures et professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. En s'appuyant sur les moyens matériels et organisationnels déjà existants, la commune a utilisé le PEDT comme un outil au service de la cohérence de sa politique éducative.
-----------------	--

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	La commune relève le manque de communication initiale quant à l'articulation du PEDT par rapport au PEL : pendant quelques mois la commune s'est demandée si le PEDT impliquait la suppression du PEL. L'accompagnement de la CAF s'est avéré structurant dans la démarche d'élaboration du PEDT : il a permis de répondre à de nombreuses questions d'ordre technique (co-existence PEDT-PEL, obligations en matière de NAP, etc.).
-----------------	--

Bilan du PEDT

Jugement	Les ambitions initiales ont été atteintes et font l'objet d'amélioration continue de la part des services de la commune. La complémentarité scolaire/périscolaire se cultive par des liens étroits entre directrices d'écoles et équipe d'animation, le taux de fréquentation du périscolaire a augmenté après la mise en place du PEDT (les tarifs avaient déjà été revus à la baisse avant le PEDT, cette hausse de la fréquentation s'explique non seulement par les nouveaux rythmes mais aussi par le besoin que l'offre de qualité a pu générer), les équipes d'animation sont mieux reconnues par les autres acteurs éducatifs (scolaires et parents d'élèves) et se sentent valorisées. Cette convergence entre objectifs et réalisations s'explique par un facteur majeur : la structuration, depuis 2012, d'une offre périscolaire reposant sur des infrastructures de qualité et des ressources humaines bénéficiant d'un suivi particulier (formation, titularisation, augmentation du volume horaire valorisé, etc.)
-----------------	--

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	La commune s'est appuyée sur son offre périscolaire existante et a toujours veillé à fixer au PEDT des objectifs en cohérence avec ceux exposés dans le PEL. D'ailleurs, la commune s'est appuyée sur les instances de pilotage du PEL.
-----------------	---

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	Les directrices des écoles et les animatrices ont directement été associées à l'élaboration du PEDT. Parmi les animatrices, les directrices de site jouent un rôle déterminant dans sa mise en œuvre. En lien avec le coordonnateur PEDT Éducation, elles assurent la mise en pratique des objectifs pédagogiques fixés et leur articulation avec le projet pédagogique de l'école. Les enseignants n'ont pas été directement associés mais le relais était assuré par les directrices des écoles.
-----------------	--

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	Le tissu associatif local est très dense – 30 associations sportives, 40 association socio-culturelles – et le PEDT a su tirer profit de cette particularité. L'OMS est le partenaire principal avec qui la commune se partage l'offre périscolaire. En parallèle, la commune fait
-----------------	--

	intervenir régulièrement ou ponctuellement des associations locales. En termes d'infrastructure, la commune sait utiliser les ressources de qualité du territoire (Maison de l'enfance, Gymnase, Hall sportif).
Divergences	Les associations sportives disent avoir souffert de l'instauration des nouveaux rythmes. Elles devraient faire l'objet d'une attention de la part de la commune qui prévoit de les associer davantage au périscolaire.
Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)	
Jugement	Un comité de pilotage s'est constitué pour accompagner la phase d'élaboration du PEDT. Par la suite, la commune n'a pas souhaité multiplier les instances sur les projets éducatifs : il a été décidé d'utiliser les instances de pilotage du PEL pour suivre le PEDT. Cela traduit la volonté de la commune de faire du PEDT un maillon du PEL. La création du pôle Éducation, amorcé dès juin 2015 au moment de la signature du PEDT, illustre en quoi le PEDT a contribué à affirmer le rôle de la commune sur l'offre éducative.

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles

Jugement	La demande des familles de revoir les tarifs du périscolaire avait été prise en compte avant le PEDT.
Métriques	15 à 20% des élèves sont inscrits au périscolaire du matin, plus de 50% le midi et 30 à 40% le soir.

Consultation et participation des usagers (enfants, familles)

Jugement	Les parents n'ont pas été associés à l'élaboration du PEDT. La commune préférerait leur présenter une offre périscolaire aboutie sachant que leur principale revendication concernant le coût de la prestation avait été entendue l'année précédant la mise en place des rythmes. Pendant la phase de mise en œuvre, les demandes des parents sont entendues et font l'objet d'ajustements. Les enfants sont quotidiennement consultés dans le cadre de leurs activités et semblent satisfaits.
-----------------	--

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	L'offre périscolaire avait déjà fait l'objet d'une réflexion avant le PEDT et la qualité de l'offre était déjà au centre de la démarche. Toutefois, le PEDT a permis d'approfondir la réflexion en travaillant en particulier sur l'articulation avec le scolaire. Les activités proposées sont de plus en plus diversifiées.
-----------------	---

Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant

Jugement	Les directrices de site et le coordonnateur PEDT Éducation revendiquent la dynamique de projet selon laquelle une activité périscolaire s'inscrit dans un projet pédagogique global. Cet aspect est présent et se vérifie sur des projets thématiques souvent mentionnés par les acteurs.
-----------------	---

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	La collectivité a capitalisé sur les investissements engagés avant l'élaboration du PEDT. Les locaux et le matériel mis à disposition des animatrices et des éducateurs sportifs leur permettent de travailler dans d'excellentes conditions. Des petits travaux d'aménagements sont engagés en fonction des besoins qui émergent.
-----------------	--

Qualité des intervenants

Jugement	Toutes les animatrices et ATSEM municipales sont titulaires du BAFA ou du CAP Petite enfance. Les deux directrices de site sont titulaires du BAFA. 80% des animatrices municipales sont en CDI. Un travail est actuellement mené pour valoriser le temps de préparation des activités et ainsi proposer des contrats au volume horaire plus important. Les intervenants extérieurs spécialisés sont titulaires du BPJEPS ou de diplômes universitaires.
-----------------	--

Enseignements pour les préconisations nationales (apport du consultant)

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	Clarifier auprès de la collectivité ce qui est formellement attendu du PEDT : - l'obligation de créer des NAP ou l'allongement du périscolaire est suffisant - l'articulation du PEDT avec un éventuel PEL pré existant. Favoriser l'approche des activités périscolaires autour de projets thématiques : ceci contribue non seulement à fédérer les équipes mais semblent également mieux mobiliser les enfants sur les temps périscolaires. La qualité de l'offre périscolaire dépend davantage de cette dimension que de la qualité d'une activité particulière, isolée d'un contexte plus global. La programmation des activités périscolaires ne doit pas répondre à l'impératif de proposer une succession d'activités aux enfants. Les activités périscolaires constituant un temps encadré supplémentaire dans la journée de l'enfant, il est important d'aménager des espaces/temps d'autonomie pour laisser une soupape aux enfants et conserver l'esprit initial de la réforme en évitant le risque de surcharge. L'investissement dans la formation des personnels d'animation est essentiel dans des petites communes où les agents sont souvent issus de l'entretien ou de la restauration scolaire. Leur formation contribue à valoriser la perception qu'ils ont de leur action et renforce, <i>in fine</i>, la qualité des activités et projets pédagogiques proposés.
Bonnes pratiques recensées	Possibilité de mettre en place une offre périscolaire double : un périscolaire entièrement municipal et un périscolaire associatif. Cette solution permet de diversifier la nature des activités en proposant aux familles des formules « à la carte » tout en capitalisant sur le tissu associatif local. Choix de ne pas distinguer les NAP des temps périscolaires préexistants : ceci semble un facteur de meilleure lisibilité pour l'ensemble des acteurs. Conditions de réussite décisives : - présence quotidienne du coordonnateur PEDT sur le terrain ; - professionnalisation des équipes d'animation et travail sur le collectif ; - proximité physique entre le scolaire et le périscolaire non seulement pour des raisons logistiques mais aussi pour faciliter le dialogue entre les deux sphères.

DYNAMIQUE DEPARTEMENTALE

Le Groupe d'appui départemental (GAD) des Vosges s'est constitué dès 2013, à l'initiative de l'Education nationale qui a souhaité mettre en place des réunions régulières de suivi et de validation des PEDT. Il est composé actuellement de représentants de la DDCS, de la CAF et de la DSDEN. Le choix de restreindre le GAD à ces 3 institutions est assumé pour des raisons d'efficacité et de facilité des échanges. Maintenant que le processus de travail et les critères de validation sont éprouvés, il est envisagé de constituer un GAD élargi incluant des représentants et des élus (AMF et AMRF), des fédérations d'éducation populaire présentes sur le territoire (essentiellement Les Francas) et des associations de parents d'élèves.

Comme ailleurs en France, la pérennisation du fonds de soutien a été à l'origine de la forte implication des communes et du mouvement de généralisation des PEDT. On compte 172 PEDT sur le département, seules 25 communes ayant au moins une école n'ont pas à ce jour élaboré de PEDT. Cela est considéré comme faible compte tenu de la réticence initiale des élus à s'engager dans une telle démarche. Au final, les membres du GAD s'accordent sur le fait que l'on relève dans les territoires un certain attachement des élus à l'égard de leur PEDT, voire une certaine fierté des investissements effectués dans ce cadre.

Le GAD s'est réuni très régulièrement au cours de cette période, puis les réunions se sont espacées à la fin de la grande vague de contractualisation, la plupart des PEDT ayant été signés pour 3 ans. Se pose maintenant la question de leur reconduction et dans cette perspective, le GAD est en cours d'élaboration d'un questionnaire d'évaluation qui sera administré au printemps 2017 aux 40 premières communes signataires d'un PEDT. Le GAD souhaite faire de la réponse au questionnaire une condition *sine qua non* à la reconduction du PEDT.

En plus des réunions de travail qui consistaient généralement à passer en revue les PEDT présentés par les communes et les intercommunalités, procéder à leur validation ou éventuellement identifier les points d'amélioration, un espace numérique de travail a été mis à disposition par la DSDEN pour que les échanges de documents et d'informations soient fluides. De cette façon, chaque institution sollicitée à titre individuel par une commune peut facilement rediriger la demande vers l'interlocuteur le plus pertinent en fonction de la problématique à traiter : la CAF lorsqu'il s'agit du financement des temps périscolaires, la DDCS lorsqu'il s'agit de taux d'encadrement ou des qualifications des animateurs, l'Education nationale lorsqu'il s'agit par exemple de trouver un accord avec les enseignants sur les horaires et le partage des locaux. Cette agilité dans l'organisation a permis de minimiser le délai de réponse et a fortement contribué à renforcer l'efficacité du GAD dans sa mission d'accompagnement.

Des critères de validation n'ont pas été formalisés mais le GAD s'est appuyé sur la trame nationale fournie en annexe de la circulaire de la réforme des rythmes considérant que l'ensemble des champs qu'elle contient devaient être renseignés pour que le projet puisse être jugé recevable au moins du point de vue de la forme. La validation du PEDT sur le fond, dans sa dimension éducative, était davantage du ressort de la DDCS, la CAF et la DSDEN sont restées plutôt en retrait. Cependant l'IEN a porté un regard très attentif sur les risques de recouvrements entre activités périscolaires et temps scolaire.

ROLE ET POINT DE VUE DE CHAQUE INSTITUTION

DSDEN

L'éducation nationale, étant à l'origine de la réforme qui a institué les PEDT, a fortement poussé pour que dans chaque département, la totalité du territoire soit couverte. L'objectif visé était donc que 100% de communes ayant au moins une école soient signataires ou co-signataires d'un PEDT. Cette ambition s'est traduite sur le terrain par une forte mobilisation de la DSDEN qui a déployé des moyens humains d'abord au niveau technique avec :

- La création d'une adresse mail « rythmes scolaires » qui a été le principal canal de transmission des PEDT par les communes ;
- La mise à disposition de l'ENT ;
- La création d'un tableau de suivi détaillant les caractéristiques de chaque PEDT ;
- La saisie et diffusion du questionnaire d'évaluation élaboré par le GAD à destination des collectivités
- La remontée des informations récoltées sur le terrain par les IEN de circonscription

Le travail de collecte des données d'ordre descriptif a d'abord vocation à faire remonter les informations qui sont compilées dans le fichier national EnrySCO, elles ont ensuite été mutualisées au niveau du GAD, ce qui a permis à la DDSCS d'éviter de mobiliser à son tour des moyens pour les mêmes tâches. Dans le cas du département des Vosges, la DSDEN a aussi souhaité s'investir, même si dans une moindre mesure, dans un suivi plus analytique des ambitions déclarées par les communes dans leur PEDT et notamment en ce qui concerne le contenu des TAP. L'IEN adjoint au DASEN peut ainsi s'appuyer sur ce travail pour discuter au sein du GAD des PEDT qui réclameraient d'après lui une vigilance particulière en termes de complémentarité et cohérence des différents temps éducatifs, voire qui exigeraient d'être retravaillés par les collectivités. La principale inquiétude exprimée par l'Education nationale sur le contenu des activités périscolaires est le risque de prise en charge par la collectivité de compétences éducatives qui ne lui reviennent pas, autrement dit d'une « scolarisation excessive des temps périscolaires » par exemple lorsqu'on propose des activités autour du sport ou de l'apprentissage des langues. Cela pourrait en effet inciter certains instituteurs à se délester de ces enseignements sous prétexte qu'ils sont dispensés sur le temps périscolaire.

CAF

L'engagement de la CAF dans le GAD résulte à la fois d'une disponibilité de moyens humain pour assurer le suivi et la remontée d'informations mais aussi de la volonté de sensibiliser les élus à la dimension sociale que leur PEDT peut investir.

Comme les IEN de circonscription, les conseillers techniques de la CAF ont une bonne connaissance des territoires et des contextes locaux puisqu'ils interviennent déjà auprès des communes notamment pour tout ce qui concerne le financement du périscolaire mais aussi dans le cadre des CEJ et pour d'autres dispositifs relatifs à la petite enfance. Ils disposent aussi d'informations socio-économiques relatives aux familles que les élus eux-mêmes peuvent parfois ignorer et qui peuvent leur être utiles pour concevoir une offre périscolaire pertinente dans ses objectifs et ses contenus.

Du point de vue de la CAF, le PEDT est perçu comme une bonne base à partir de laquelle développer des projets plus ambitieux sur la famille et la parentalité et cela constitue une motivation forte dans l'investissement qu'elle fournit pour accompagner les communes aussi sur des questions de fonds au-delà des questions techniques de financement.

Par ailleurs, en ce qui concerne spécifiquement le financement, la distinction entre TAP et les autres temps périscolaires ne favorise pas l'aboutissement d'un projet périscolaire global dans les collectivités. De la même façon que l'attribution du fonds de soutien sur la base des enfants scolarisés d'une part et l'attribution de financements sur la base des taux de fréquentation d'autre part est pointée comme étant problématique dans la mesure où l'on finance les mêmes temps.

DDCS

En tant qu'institution la plus légitime pour porter un jugement qualitatif sur le contenu des PEDT et les ressources humaines mobilisées par les communes dans le cadre des activités périscolaires, le référent PEDT au sein de la DDSCS a assuré l'animation du GAD. Sur le terrain, il a accompagné les directeurs d'accueil périscolaire pour les aider à adopter une logique de projet périscolaire global constitué de temps d'activités et de temps d'accueil moins contraints.

Compte tenu du peu de moyens humains (1 ETP au moment de la généralisation des PEDT), l'implication de la DSDEN et de la CAF a été très favorablement accueillie et jugée constructive. Quelques réserves ont cependant été émises sur

les objectifs quantitatifs poursuivis par l'Education nationale qui ont pu parfois pousser à une trop grande indulgence vis-à-vis de PEDT que l'on peut soupçonner d'être purement opportunistes avec une faible ambition éducative. Mais paradoxalement, le fait de limiter les exigences pour permettre à un grand nombre de communes de rentrer dans la démarche de PEDT, peut avoir un impact positif sur le plus long terme sur l'ambition en matière de périscolaire pour certaines communes qui s'en étaient jusque-là peu préoccupées. A fortiori, pour les collectivités où le périscolaire était déjà bien en place avant la réforme, le PEDT a été l'occasion de faire progresser la réflexion sur la qualité de l'accueil proposé. Au global, la généralisation des PEDT a donc eu un effet indéniable sur la mobilisation communes : les maires ont pris conscience qu'ils avaient un rôle à jouer en matière de politique éducative.

Un manque de clarté est cependant signalé sur l'objectif poursuivi par le PEDT en tant que dispositif d'une politique publique nationale. Finalement, chaque institution défend ses propres objectifs au sein du GAD mais il manque une vision partagée de ce que l'on cherche précisément à produire sur les temps périscolaires par le déploiement des PEDT. Cela ressort de façon évidente au moment de la mise en place de l'évaluation des PEDT par le GAD. Par ailleurs, le référent PEDT déplore le fait que la question de la formation des animateurs et des intervenants n'ait pas été d'emblée intégrée à la réflexion.

ENSEIGNEMENTS

- Trinôme DDSC/CAF/DSDEN fonctionne bien, institutions complémentaires sur le fond et offre la possibilité de mutualiser les moyens humains des services déconcentrés de l'Etat ;
- La participation de la CAF peut contribuer de façon significative à la réalisation de l'objectif démocratisation de l'accès à la culture sous-jacent à l'institution des nouveaux rythmes ;
- Le PEDT peut bénéficier au tissu social local ;
- L'Education nationale reconnaît la légitimité des collectivités à entreprendre des actions éducatives, reconnaissance que l'Education nationale n'a pas le monopole de l'éducation ;
- Le PEDT a institué le temps périscolaire comme un temps éducatif à part entière ;
- Les modalités de calcul des financements et leurs modalités d'attribution peuvent contribuer au saucissonnage des temps ;
- Dans la durée, les collectivités se sont engagées sérieusement dans la démarche de PEDT même si les ambitions initiales pouvaient être limitées dans certains cas ;
- Le PEDT a permis de progresser dans la qualité de l'accueil.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Ville d'Argenteuil- Val d'Oise

Consultant en charge	Marion HAJDENBERG		
Interlocuteurs rencontrés	Nom	Fonction	Date de l'entretien
Ville d'Argenteuil	LACLAUTRE Morgan	Directeur Général Adjoint	13 décembre 2016
Ville d'Argenteuil	BACHA Fatiha	Adjointe au Maire en charge de l'Enfance	13 décembre 2016
Ville d'Argenteuil	BENALI Mustapha	Directeur Education Enfance	2 janvier 2017
Ville d'Argenteuil	MONTEIRO Fatima	Responsable du service Enfance	25 novembre 2016
Ville d'Argenteuil	TOUCHARD Fabien, coordinateur secteur Val Sud, thématique Environnement GHERAIRI Henda, coordinatrice centre-ville, thématique Sport HENRY Caroline, coordinatrice Côteaux, thématique Eveil Culturel CHANTEPIE Julie, coordinatrice Val Nord, thématique Eveil Culturel MALOU Nordine, coordinateur Orgemont, thématique Citoyenneté RICHARD Rosaria, coordinatrice Val Notre Dame, thématiques Nutrition et activités de lecture	Equipe municipale du service Enfance	22 et 25 novembre 2016
Ville d'Argenteuil	Intervenants ludothèque, éducateur sportif, référente citoyenneté, référente environnement	Animateurs municipaux et éducateurs sportifs	8 décembre 2016
Education Nationale	Anne-Virginie MOREAU M. LACAMBRA	Directrice de l'école élémentaire Jules Guesde Directeur école élémentaire Jean Macé	8 décembre 2016
Partenaires associatifs	Intervenants bénévoles	Atelier du 5, Lire et Faire Lire	8 décembre 2016
Familles			9 et 13 décembre (entretien collectif avec des parents d'élèves élus et observation d'une commission du midi)
Enfants			8, 9 et 13 décembre (observations de temps du midi)

FICHE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

Commune : Argenteuil (Val d'Oise)

Territoire :

- ☒ Urbain
☐ Périurbain
☐ Rural

PEDT :

- ☒ Communal
☐ Intercommunal
☐ Pluri-communal

Nombre d'habitants : 108 865 habitants (INSEE 2014)

Caractéristiques du PEDT

Date de mise en application	Signature le 28 janvier 2016, mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2015
Tranches d'âge concernées	3-11 ans
Temps concernés	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 11h30-13h45
Nombre d'enfants concernés	14 030 enfants dont 5 902 en maternelle et 8 128 en élémentaire pour l'année scolaire 2015-2016
Dispositifs éducatifs pré-existants	Projet Educatif Local (PEL) ; Programme de Réussite Educative (PRE)
Coordination	Responsable du service Enfance, 6 coordinateurs PEDT soit 7 ETP dédiés à la coordination du périscolaire
Mode de gestion du périscolaire	Régie
Déclaration en ACM	Pas sur le temps du midi
Accompagnement de l'élaboration du PEDT	Non
Evaluation	1 ^{er} bilan effectué à la rentrée 2016

COMPTE RENDU DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

1. L'élaboration du PEDT

Le PEDT de la ville d'Argenteuil a été élaboré dans un contexte bien particulier : d'une part la majorité municipale a changé, ce qui a entraîné une redistribution des priorités en matière éducative avec un recentrage sur le PEDT et le temps périscolaire du midi, d'autre part la nouvelle équipe municipale a dû faire face à des contraintes financières majorées qui se sont traduites par la mise en place d'un plan de redressement à l'échelle de la collectivité. « On ne pouvait pas se permettre de mettre en place des activités gratuites sur le temps du soir » (directeur général adjoint en charge de l'éducation). Le coût de la réforme des rythmes scolaires est ainsi évalué à 1,5M€/an en intégrant l'ouverture des équipements scolaires sur cinq jours au lieu de quatre, ce qui revient à un reste-à-charge pour la collectivité de 300K€ (fonds de soutien majoré qui correspond à 1,2M€). La direction municipale souligne toutefois l'effort fait en direction de la politique éducative : « la direction enfance a été la seule sur laquelle on a autorisé des recrutements, ce qui a pu faire grincer des dents en interne ».

La Ville s'est ainsi lancée dans l'élaboration de son PEDT relativement tardivement comparativement à la grande majorité des autres collectivités qui ont pu mettre en application leur PEDT sur l'année scolaire 2014-2015. Le pré-projet a été rédigé au cours de l'été 2015 pour être présenté au conseil des jeunes et au conseil des enfants à la rentrée scolaire 2015. Des tables-rondes ont ensuite été organisées avec les parents d'élèves, l'Education Nationale, les services et les élus municipaux en décembre 2015, qui ont permis d'aboutir à un document validé par la DDCS et la DASEN en décembre 2015. La convention de PEDT a ensuite été signée en décembre 2016.

Les tables-rondes de décembre 2015 ont été organisées autour de 4 thèmes de travail qui ont associé l'ensemble des acteurs : les temps périscolaires, la citoyenneté et le civisme, décliné en deux groupes de travail distincts (harmonisation des pratiques sur la gestion des conflits et règles de vie communes), la place des parents sur les temps périscolaires, la sensibilisation à l'environnement.

2. Les ambitions associées au PEDT

La Ville bénéficie d'une antériorité conséquente en matière de politique éducative avec l'existence ancienne d'un Projet Educatif Local, élaboré en 2010-2011, et la formalisation d'un projet pour l'enfance, projet de service de la Ville, qui ont pu constituer la trame de fond du PEDT. Le PEDT est ainsi entièrement centré sur l'organisation du temps sur les heures libérées par la réforme, avec le choix d'investir la pause méridienne, soit un temps périscolaire déjà existant, pour mettre en œuvre de nouvelles activités.

Du côté de la Ville, l'ambition initiale du PEDT est clairement affichée : dans un contexte de changement de majorité municipale et de contraction drastique des moyens avec la mise en place d'un plan de redressement, il s'est agi de faire au plus simple et au plus économique : « Au départ la Ville n'était pas partante pour élaborer un PEDT, cela intervenait juste après le changement de municipalité et la réforme des rythmes scolaires, puis il y a eu une injonction de faire puisqu'il fallait un projet pour continuer à percevoir le fonds de soutien » (responsable du service Enfance).

Ce contexte d'austérité se retrouve à la fois dans la limitation du périmètre du PEDT aux publics et aux horaires directement concernés par la réforme des rythmes scolaires. Toutefois, la démarche d'élaboration du PEDT a pu donner lieu à un travail d'analyse approfondi de l'existant, notamment autour de la qualité de l'offre et du maillage du territoire. En outre, force est de constater l'investissement important de la collectivité sur le sujet, perceptible au travers de l'organisation déployée pour la mise en œuvre du PEDT, avec la désignation de coordinateurs municipaux dédiant une partie de leur temps au suivi de la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires. Autre signe fort des ambitions développées dans le cadre du PEDT, la mise en place de temps et d'outils de suivi dédiés.

« On n'a pas attendu le PEDT pour mettre en place des actions » (coordinateur PEDT de la Ville). Quatre thématiques ont été retenues pour le PEDT : éveil culturel, éducation à l'environnement, expression de la citoyenneté, mieux-vivre ensemble. Ces axes sont les axes prioritaires du PEL et du service Enfance depuis 7 ans.

Si le PEDT s'est parfaitement inscrit dans le PEL préexistant, on peut regretter toutefois une absence d'ambition intrinsèque au PEDT, à mettre en lien toutefois avec la qualité des ambitions préexistantes sur la Ville. Ce manque d'ambition intrinsèque se retrouve sur plusieurs dimensions évaluatives :

- En termes de périmètre puisque selon les acteurs sont unanimes sur le constat, « Tout ce qui concerne le PEDT se passe sur le temps du midi » (coordinateur PEDT de la Ville).
- En termes de contenu dans une certaine mesure puisqu'il s'est aussi agi de valoriser ce qui se faisait déjà : « Ça rentre dans le PEDT mais moi ça fait 5 années que je le fais » (animatrice référente Citoyenneté)

3. Les activités mises en œuvre

Sur chaque site un projet de fonctionnement de la pause méridienne est élaboré chaque année pour l'accueil du midi et est présenté à la direction de l'école, ce qui permet de l'ajuster le cas échéant.

Les activités du midi ont été organisées autour de 6 cycles sur l'année qui correspondent aux périodes inter-vacances scolaires. L'organisation sur chaque établissement dépend du type de restauration présent sur l'école : ainsi selon que le service est en self ou par service, les animateurs auront organisé une ou deux sessions d'activité.

Chaque activité est reliée à l'une des 4 thématiques définies (cf. plus haut) cependant c'est la thématique « Eveil culturel » - par ailleurs très large - qui a été de loin la mieux déployée.

La mobilisation des éducateurs sportifs sur le temps périscolaire du midi a été l'occasion de bien penser la complémentarité des différents temps sportifs pour l'enfant et de distinguer la pratique sur le temps scolaire de la découverte sur le temps périscolaire : « Sur le sport c'est différent le midi par rapport au temps scolaire, il n'y a pas la même concentration, les enfants sont sur un moment d'amusement, on laisse un peu plus couler. C'est le seul temps où ils peuvent se défouler » (éducateur sportif).

Des outils d'évaluation ont été mis en place pour chaque atelier, qui permettent de recueillir des données quantitatives en termes de fréquentation mais également des données qualitatives au travers de la mise en place d'indicateurs: appropriation des consignes par les enfants, investissement de chaque enfants sur la durée du module etc.

4. Les acteurs concernés

La configuration actuelle du Service Enfance est récente et en grande partie attribuable au PEDT, pour autant l'équipe du service dispose dans son ensemble d'une ancienneté significative sur le territoire, à commencer par la chef de service qui était auparavant à la politique de la ville. A la faveur du PEDT, le service s'est structuré autour de coordinateurs thématiques, chacun se voyant attribuer à la fois un périmètre géographique et une thématique du PEDT. Si l'organisation apparaît relativement nouvelle, les acteurs sont ainsi bien implantés de même que les objectifs du PEDT s'inscrivent dans une continuité évidente avec la politique éducative préexistante, ce que rappelle explicitement la convention PEDT signée le 28 janvier 2016.

L'ensemble de la communauté éducative semble par ailleurs avoir été largement associée à l'élaboration du PEDT avec la mise en place de plusieurs séries de tables-rondes en amont et en aval du PEDT. Ainsi les parents ont été consultés sur les nouveaux horaires et leurs représentants continuent d'être conviés aux temps de bilan du PEDT. De même les principaux acteurs associatifs, parmi lesquels la Ligue de l'Enseignement, ont pu largement contribuer à l'élaboration du PEDT. Les enfants ont également eu une part à jouer puisque le pré-projet de PEDT leur a été présenté en avant-première à l'automne 2015, au travers du conseil des jeunes et du conseil des enfants. Enfin, les équipes Education Nationale soulignent également un changement positif à la faveur du PEDT, avec l'invitation à participer aux tables-rondes là où on ne les conviait pas nécessairement auparavant.

On peut en revanche regretter d'une part le manque de représentativité des élus des parents d'élèves, ces derniers étant souvent inscrits sur des listes indépendantes peu identifiées qui peinent à trouver leur place dans la gouvernance éducative de la Ville, et d'autre part la faible association des intervenants périscolaires sur l'élaboration du PEDT. Classiquement, ces derniers ont été beaucoup plus impliqués sur la dimension de mise en œuvre que sur

celle d'élaboration. On note d'ailleurs une véritable montée en puissance de la logique de projet à la faveur du PEDT, avec la généralisation des « projet de fonctionnement de la pause méridienne » sur l'ensemble des établissements scolaires.

5. Les ressources mobilisées

De toute évidence, l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, associé à un contexte local de resserrement des contraintes financières ont amené la Ville et particulièrement le service Enfance à déployer une certaine ingéniosité dans la mobilisation de leurs propres ressources. Ainsi, le service Enfance a su identifier rapidement parmi ses équipes d'animateurs des professionnels à même de mettre des compétences spécifiques au profit d'un plus grand nombre d'établissements et d'enfants en mutualisant leur temps d'intervention sur le midi. La question de l'accès à l'offre d'activités a par ailleurs été pensée dès le début et constitue une préoccupation importante pour les intervenants « mutualisés » qui cherchent des solutions pour pérenniser ou déployer les projets qu'ils ont pu mettre en place - « Les enfants aimeraient nous voir beaucoup plus souvent ; après j'explique aux animateurs que ce que je fais ils peuvent le reprendre » (éducateur sportif) ; « Je ne peux pas toucher toutes les écoles donc je suis en train de monter un petit film qu'on pourra passer dans les écoles, et puis aussi on va utiliser un jeu de l'oie qui va tourner dans toutes les écoles » (référente Education à l'environnement)

Le développement des actions en faveur de l'environnement et de l'éducation à la santé ont permis de bien valoriser les ressources existantes sur le territoire :

- 1- *Qu'il s'agisse des équipements municipaux* : les animateurs de la ludothèque ont organisé un système de rotation qui leur permet de passer dans chaque école pour proposer des jeux aux enfants, ce qui a permis de mieux faire connaître aux enfants et aux familles l'offre proposée par la ludothèque. Un réel effet de capillarité a ainsi pu être observé puisque certaines associations de quartier font désormais appel à la ludothèque lorsqu'elles organisent des animations.
- 2- *Qu'il s'agisse des initiatives locales* : les animateurs ont choisi sur cette année scolaire de s'appuyer sur une réalisation d'une maison de quartier – un jeu de l'oie fruits et légumes réalisé par les familles fréquentant la maison de quartier – pour sensibiliser les enfants à l'environnement et à la santé alimentaire, ce jeu de l'oie à échelle humaine étant destiné à circuler entre les groupes scolaires.
- 3- *Où encore des associations présentes sur le territoire* : une logique d'appel à projet a été mise en place par le service Enfance, afin de permettre l'émergence de propositions d'interventions sur le temps du midi à titre gracieux, dans une logique donnant-donnant : « cela permet à ces associations de se faire connaître, sachant que bien souvent il existait une mise à disposition de locaux de la part de la Ville ». Si la première édition de l'appel à projet s'est faite de façon ouverte, la deuxième édition a été structurée autour des 4 thématiques du PEDT. Elle a permis d'identifier de nouvelles associations en 2016 (Dièse Family, A vos Bacs, Cogibotte, en plus des Bretons d'Argenteuil, de la Ligue de l'Enseignement, de l'Atelier 5 etc.)

On peut toutefois déplorer un certain manque d'envergure dans la logique de mise en synergie des partenariats associatifs puisque peu d'associations ont au final été mobilisées dans le cadre de l'appel à projet, ce qui s'explique en grande partie par les contraintes financières de la collectivité – ainsi qu'une considération légitime sur la pérennité des actions – certaines associations proposant des contreparties tarifaires trop élevées. En outre le parti pris clairement affiché de mobiliser des ressources municipales déjà importantes n'a pas forcément autorisé le développement significatif de la dynamique partenariale sur le terrain.

6. Bilan

Un bilan globalement positif ...

Le bilan porté par la Ville – élue, direction et services municipaux –, par les animateurs municipaux et dans une certaine mesure par les directeurs d'école, s'avère globalement très positif :

❖ *En termes d'amélioration du contenu proposé*

« Le PEDT de permis d'élargir le panel d'activités, d'étoffer l'offre à destination des élémentaires et de développer une offre à destination des maternelles. Il nous a permis de proposer des activités innovantes, plus poussées en termes de pédagogie, d'évaluation » (coordinateur PEDT).

Ce constat est largement partagé par les acteurs, au premier rang desquels les directeurs d'école qui n'ont pourtant pas été les plus faciles à intégrer à la dynamique « Pour moi le terme de périscolaire est devenu impropre tellement il y a eu d'amélioration de la qualité » (directeur d'école).

❖ ***En termes de cohérence éducative et de parcours global***

« L'enfant vit sa journée, il a bien compris qu'il passait de l'instituteur à l'animateur » (directeur d'école) ; « Les enfants ont compris le système de roulement et s'inscrivent spontanément sur les activités même dans des domaines qu'ils ne connaissent pas » (adjointe élue à l'Education).

❖ ***En termes de mobilisation des ressources municipales et de développement des compétences des intervenants périscolaires***

De façon générale, les acteurs saluent la mobilisation des intervenants municipaux : « Oui ça a changé depuis la mise en place du PEDT parce que je trouve les animateurs plus impliqués, ils ont envie de rester sur l'école ; les réunions d'animateurs – auxquelles j'assiste – sont plus structurées ».

« Tous les agents sont passés de 36h à 38h par semaine, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Aujourd'hui les animateurs interviennent sur le temps du midi » (directeur général adjoint à l'éducation) ; « le PEDT nous a permis de mettre en valeur le potentiel des animateurs puisqu'on est passé d'une affectation des animateurs à un groupe scolaire à une gestion par les compétences à l'échelle de la Ville soit une mutualisation des moyens humains » (responsable du service Enfance).

Au-delà des animateurs et des éducateurs sportifs, le PEDT a également été l'occasion de valoriser la cuisine centrale aussi bien en termes de gouvernance puisque cette dernière co-anime les commissions du midi qu'en termes de contenu puisque la diététicienne est amenée à intervenir sur les TAP, en relais d'une action ponctuelle mise en place avec l'Institut Pasteur de Lille sur la nutrition

❖ ***En termes de collaboration avec les équipes enseignantes***

« Les enseignants ont encore vu d'un bon œil le développement des activités périscolaires sur la pause méridienne parce que les enfants reviennent mieux concentrés » (coordinateur PEDT) ; « On a mis en place des chartes d'utilisation des locaux dans tous les groupes scolaires, on a réussi à ouvrir les bibliothèques, certaines salles informatiques, on a dû nommer des animateurs responsables de certains lieux pour créer la confiance, on a acheté du mobilier pour que chacun ait son armoire etc. » (directeur général adjoint à l'Education)

❖ ***En termes de mise en visibilité de l'offre proposée***

« Le PEDT a permis d'améliorer la visibilité sur le temps du midi : avant les plannings du midi n'étaient pas affichés, les commissions du temps du midi se sont développées, les tables-rondes, le journal de la Ville, « L'Argenteuillais » a permis de mieux communiquer sur ce qui se passe sur le temps du midi » (coordinateur PEDT)

❖ ***En termes plus globalement de politique éducative***

« Avant le PEDT on était peut-être plus sur une superposition éducative, maintenant on est plus dans une continuité éducative » ; « Le PEDT donne plus d'ampleur et de cohérence à notre action » (coordinateur PEDT) ; « Aujourd'hui le PEDT est un peu le socle de l'ensemble de notre politique enfance » (élue adjointe à l'Education)

Concrètement, la mise en place du permis Vivre Ensemble par exemple a pu permettre de déceler certaines situations délicates et d'orienter vers le Programme de Réussite Educative. Cet outil va ainsi être étendu à l'équipe d'ATSEM.

... marqué toutefois par un certain nombre de limites et de points d'amélioration bien identifiés

❖ **En termes de périmètre**

La principale limite du PEDT d'Argenteuil tel qu'il a été conçu réside dans son périmètre puisque seul le temps périscolaire du midi a véritablement été impacté. Ceci constitue une source de tension entre la Ville d'une part et les enseignants et les parents d'autre part. Ces derniers expriment leur regret dans les mêmes termes, autour de l'accessibilité : « Le PEDT n'est tourné que sur les enfants qui vont au périscolaire or on a 1/3 des effectifs qui ne vont pas à la cantine donc qui ne savent pas qu'il y a cette offre » (directeur d'école) ; « L'Etat alloue 90€ par an et par enfant à la ville d'Argenteuil pour son PEDT, je suis contribuable comme tout le monde et mon enfant n'en bénéficie pas » (parent d'élève)

❖ **En termes de valorisation de la politique éducative globale**

Par ailleurs, l'effet d'éviction souvent constaté avec la mise en œuvre du PEDT n'a pas pu totalement être évité. Ainsi, les équipes Education Nationale regrettent la disparition du projet Active Midi, qui rassemblait des enseignants volontaires autour de la mise en place de temps d'animation sur le midi. Ces vacations, proposées aux enseignants par la Ville, étaient rémunérées 30€ de l'heure et concernaient 15 projets centrés principalement sur l'utilisation des salles informatiques.

❖ **En termes d'articulation concrète entre intervenants sur le terrain**

Autre point significatif d'amélioration, celui de l'intégration des bénévoles dans les équipes d'intervenants périscolaires. Ces derniers soulignent en effet un déficit d'accueil de la part du référent périscolaire, voire quelques dysfonctionnements relatifs notamment aux consignes pour la constitution des groupes ou encore à la gestion des déplacements des enfants entre les différents temps : « Une fois l'artiste est arrivé et s'est retrouvé avec 16 gamins c'était compliqué » ; « J'ai eu des gamins en CLIS qui n'avaient pas le droit d'être là, les animateurs sont venus les chercher en plein milieu de mon cours... » (intervenant associatif). Ces dysfonctionnements relèvent toutefois de situations exceptionnelles liées à l'absence d'intervenants municipaux et non pas du produit d'un fonctionnement quotidien.

Ce manque de collaboration sur le terrain est attribué par certains au manque de temps dont dispose le référent périscolaire : « il est référent maternelle et élémentaire et la priorité c'est quand même que les enfants mangent ». Des temps spécifiques de travail sont cependant mis en place en dehors du temps du midi avec les intervenants dans le cadre desquels sont présents les référents du temps du midi, les relais et le coordonnateur enfance.

Plus généralement, c'est la question de la collaboration opérationnelle entre intervenants municipaux, équipes enseignantes et intervenants extérieurs qui est posée : « les instits ne savent pas qu'on vient, les animateurs ne savent pas ce qu'on fait et on a des enfants qui sont touchés par les trois » (intervenant associatif) ; « Parfois le bénévole arrive et n'a pas la clé de la bibliothèque parce que le directeur ne lui fait pas confiance » ; « l'animateur n'a pas de temps de service pour rencontrer les intervenants, il vient déjà à 11h20 pour 11h30 ».

❖ **En termes de partenariat avec les acteurs associatifs**

Le nombre d'associations effectivement impliquées dans le PEDT apparaît relativement faible au regard de la taille de la Ville et de l'importance de sa vie associative, en lien notamment avec la politique de la Ville : « toutes les associations qui n'ont pas besoin de la Ville ne viendront pas bosser si on ne leur donne pas de budget et pourtant il y a un tissu associatif énorme ici » (intervenant associatif)

Par ailleurs, au-delà d'une logique d'appel à projet restructurée sur la deuxième année pour mieux cibler les propositions, la politique de la ville en direction des associations souffre d'un déficit de formalisation : « non rien de formalisé, on a un local prêté par la Ville et on nous a fortement invité à intervenir sur ces TAP en échange » ;

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	Si le PEDT s'est clairement inscrit dans une logique de continuité avec l'inscription des quatre axes du PEDT dans les axes du PEL. On note toutefois des différences d'appréciation entre les interlocuteurs sur l'apport et l'importance respectifs du PEL et du PEDT dans la politique éducative actuelle.
-----------------	---

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	Argenteuil n'a pas été accompagnée dans l'élaboration de son PEDT. La Ville a en revanche particulièrement investi la dimension de coordination de ses propres moyens en faveur de la mise en œuvre du PEDT en dédiant six coordinateurs à plein temps sur une double logique thématique et géographique, chaque coordinateur étant à la fois responsable d'un secteur et d'une thématique du PEDT.
-----------------	---

Bilan du PEDT

Jugement	Si les professionnels du périscolaire et la municipalité portent un regard particulièrement positif sur cette première phase de mise en œuvre du PEDT qui a sans conteste permis de dynamiser et de structurer l'offre éducative globale, les enseignants et les familles portent quant à eux un regard un peu plus contrasté. Pour les familles interrogées notamment, le choix de positionner les TAP/NAP sur le créneau du midi revient à priver à une part significative des enfants à une offre périscolaire améliorée. Un argument qui reste discutable au regard de l'accessibilité de ce temps puisqu'il n'existe pas de conditions posées pour l'inscription à la cantine. Pour les enseignants, l'appréciation reste très clairement une affaire individuelle. Il s'agit sans doute d'un bilan en demi-teinte, dans un contexte encore très transitionnel puisque le PEDT a à peine un an d'existence. La ville d'Argenteuil a de toute évidence réussi à se saisir de l'opportunité du PEDT pour optimiser l'offre existante sur le périscolaire du moins en ce qui concerne la pause méridienne : offre plus diversifiée, organisation mieux structurée, valorisation des intervenants municipaux et développement d'une logique de transversalité et de mutualisation des compétences, recours pertinent aux associations partenaires mais également mise en place d'instances dédiées opérantes, bien intégrées à l'existant et plutôt bien connues des acteurs. En revanche, on peut regretter le manque d'ambition propre au PEDT : ainsi il s'est plutôt agi d'optimisation que de réelle amélioration de l'offre, comme on le constate sur l'appréciation des différents effets relatifs à la mise en œuvre du PEDT ci-après.
-----------------	--

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants

Jugement	Le PEDT a largement pris appui sur le PEL qui existait depuis une dizaine d'années sur le territoire en s'inscrivant comme la mise en opération de certains axes du PEL. La mise en œuvre du PEDT s'est toutefois opérée dans un contexte de raréfaction des moyens alloués aux dispositifs éducatifs. Les modalités d'articulation avec le Contrat Enfance Jeunesse en vigueur n'ont par ailleurs pas été définies dans le cadre du PEDT.
-----------------	--

Mobilisation des acteurs de l'éducation

Jugement	Les acteurs de l'éducation ont pu être largement mobilisés sur les temps d'élaboration et d'évaluation intermédiaires du PEDT : service Enfance, parents d'élèves, directeurs d'école et associations. Ce constat s'avère un peu moins vrai des équipes de terrain qui ont été plutôt associées à la mise en œuvre à l'échelle de leurs établissements d'intervention, ce qui semble relativement cohérent compte tenu de la taille de la collectivité. L'association des parents d'élève à la mise en œuvre a pu pêcher du fait notamment de la spécificité du système local de représentation des parents qui comporte une part importante de parents élus non affiliés, ce qui complexifie la mobilisation. Deux séries de tables-rondes en 2014 et 2015, ainsi qu'une évaluation conduite à la fin de la première année de mise en œuvre dont les résultats ont pu être présentés à l'occasion du comité de pilotage du 27 septembre 2016.
-----------------	---

Utilisation des ressources du territoire

Jugement	Si le PEDT a permis de mieux valoriser les ressources municipales en termes de moyens humains et d'équipement, et d'identifier à la marge quelques associations susceptibles de proposer des animations en lien avec les axes du PEDT, il n'a pas véritablement occasionné de développement de la logique partenariale sur le territoire, et force est de constater le faible nombre d'associations intervenant dans le cadre du PEDT au regard du tissu associatif local. On dénombre ainsi 26 intervenants extérieurs sur les 583 intervenants du temps du midi, soit une proportion très faible. Ce constat est à mettre en regard du très fort effort d'optimisation des ressources municipales qui a permis à la municipalité en grande partie de se suffire à elle-même pour renouveler son offre périscolaire. Force est de constater ici une divergence des retours entre le discours de la direction municipale et celui des acteurs associatifs impliqués, les premiers mettant en avant le volontariat des associations et la logique de donnant-donnant en termes de mise en visibilité de leur activité, les seconds regrettant le manque de dialogue avec la Ville.
-----------------	--

Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)

Jugement	Un comité de pilotage a été mis en place. Sa composition constitue le reflet de la dynamique partenariale que la Ville a voulu mettre en place puisqu'au-delà du maire, des représentants de l'Inspection d'Académie, de l'Etat, de l'adjoint Enfance et du directeur du service Enfance Education, on y trouve également les élus aux affaires scolaires et à l'enseignement secondaire, 5 directeurs d'école, 4 représentants de parents d'élèves ainsi que les responsables des services scolaire et enfance. Ce comité de pilotage a jusqu'à présent été réuni une fois en septembre 2017, à l'occasion d'un premier bilan.
-----------------	---

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles

Jugement	En raison du choix de positionner les TAP/NAP sur la pause méridienne, l'accès à la nouvelle offre s'est de fait limité aux enfants inscrits sur ce temps. Cependant, le mode d'inscription sur la pause méridienne étant particulièrement souple avec la possibilité d'une inscription à la journée, les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant ponctuellement à la cantine de façon à ce qu'ils puissent participer à une activité de son choix. Enfin, la mise en place d'un quotient familial permet de garantir l'accessibilité à toutes les familles. Par ailleurs, le choix a également été fait d'avancer la fin de l'horaire de l'école de 16h30 à 16h. Ainsi, pour certaines familles qui s'étaient organisées autour de l'ancien horaire, cela a pu générer des ajustements internes voire des coûts supplémentaires pour celles d'entre elles qui ont dû de ce fait inscrire leur enfant à l'accueil périscolaire du soir. Cet inconvénient reste toutefois très marginal, les parents qui travaillent n'étant de toute façon pas plus en capacité de récupérer leur enfant à 16h30 qu'à 16h. La municipalité assume entièrement ce choix, estimant qu'il eut été impossible à soutenir financièrement de proposer une offre élargie à l'ensemble des enfants relevant de la tranche d'âge concernée par le PEDT. Par ailleurs, une nouvelle organisation a été mise en place suite à la première année afin de prendre en compte les retours des enseignants et des parents. Ainsi, le premier aménagement des rythmes scolaires avait conduit à reporter le démarrage de la classe à 8h45 et à allonger la pause méridienne d'un quart d'heure (soit lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h45-11h30 / 13h45-16h15 ; mercredi 8h45-11h) ; ceci occasionnait des frais de garderie supplémentaires le matin tandis que les enseignants déploraient une pause méridienne trop longue. La nouvelle organisation a tenu compte de ces retours (lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h).
-----------------	---

Consultation et participation des usagers (enfants, familles)

Jugement	La ville d'Argenteuil semble particulièrement avancée sur la question de la consultation et de la participation des usagers. La Ville a ainsi organisé à plusieurs reprises des Assises de l'Éducation qui ont permis de rassembler l'ensemble des acteurs autour de l'élaboration du PEDT. Par ailleurs, une commission du Temps du Midi a été mise en place dans chaque groupe scolaire qui réunit deux fois par an les directeurs d'école, les services municipaux (représentants de la cuisine centrale et du service Enfance), les représentants du périscolaire sur l'établissement et les parents d'élève élus. On propose également aux parents qui le souhaitent une visite de l'établissement sur la pause méridienne qui leur permet d'observer le déroulement des différents temps (déjeuner, ateliers). L'élue en charge de l'Éducation assiste à l'ensemble des commissions du midi et accompagne les parents sur ce temps de visite. Un questionnaire à destination des familles a par ailleurs été administré au printemps 2015 qui a notamment conduit au réajustement des horaires scolaires. Enfin, des permanences ont été mises en place les premiers et troisièmes lundis de chaque mois dans chaque groupe scolaire entre 17h30 et 18h30 de façon à répondre aux questions des parents sur l'organisation du temps du midi. Pour ce qui concerne les enfants, ils ont le choix des activités auxquelles ils participent, sous réserve d'un engagement sur la durée du module pour certaines activités, et le droit à ne rien faire a été respecté dans l'organisation mise en place. En outre, plusieurs modalités de participation existent par ailleurs notamment autour du choix des menus de la cantine, notamment avec le dispositif des Petits Testeurs mise en place cette année. La Commission du Temps du Midi observée s'est avérée particulièrement descendante (longue présentation de la cuisine centrale et de son fonctionnement) et les interventions des parents limitées à deux questions de la même mère d'élève apparemment très active. Nos interlocuteurs municipaux ont dressé le même constat, précisant que les échanges étaient plus interactifs sur d'autres groupes scolaires.
-----------------	--

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	L'offre périscolaire est particulièrement diversifiée. L'accès à des activités sportives de qualité a été largement facilité par la mise à disposition des éducateurs sportifs municipaux sur le temps du midi. Une réelle complémentarité entre les activités proposées par les animateurs municipaux d'une part et les intervenants extérieurs d'autre part, permettant de proposer aux enfants une variété de familles d'activités et d'approches pédagogiques bien déclinées en fonction de l'âge des enfants. Enfin, certains animateurs disposant de compétences ou d'appétences spécifiques ont été mis à disposition de façon mutualisée sur l'ensemble des établissements scolaires, au travers d'un système de rotation qui permet de garantir un accès égalitaire à l'offre proposée. Le détail : • Eveil culturel : 15 ateliers distincts (ludothèque, échecs, lire et faire lire, informatique, éveil musical, peinture, manga etc.) • Education à l'environnement : 1 atelier • Expression de la citoyenneté : 2 ateliers (« l'actualité et les libertés » et « c'est quoi être différent ») • Mieux vivre-ensemble (sport, sophrologie, Nutrissimo et Permis de mieux vivre ensemble) La dimension éveil culturel, en large cohérence avec les objectifs traditionnellement assignés aux temps péri et extrascolaires, a donc été largement investie, s'appuyant sur une offre déjà solide. En revanche, force est de constater un déséquilibre important d'une famille d'activité à l'autre. Ainsi si l'éducation à l'environnement est pleinement valorisée comme une famille d'activités à part entière, elle n'aura bénéficié sur l'année 2015-2016 qu'à 120 enfants sur les 6 960 qui fréquentent le temps du midi. De même, les ateliers Expression de la Citoyenneté n'auront touché que 360 enfants sur la même année. Enfin, la sophrologie reste encore embryonnaire bien que très appréciée (30 enfants / 3 écoles).
-----------------	--

Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant

Jugement	Le choix fait par la Ville a été de différencier la durée des ateliers entre maternelle et élémentaire afin de mieux s'adapter au rythme de chaque âge : ainsi les maternelles disposent d'un temps d'activité de 20 à 30 minutes, tandis que les élémentaires disposent de 30 à 45 minutes. La notion de parcours de l'enfant est par ailleurs bien prise en compte avec l'articulation d'une logique d'activités programmées, sous forme de modules, et d'une logique d'activités libres, similaires aux animations qui pouvaient être mises en place auparavant sur le temps du midi. Chaque enfant a ainsi le choix de son temps et le « droit à ne rien faire » est parfaitement respecté. La Ville a démontré une préoccupation réelle sur le développement d'une politique cohérente en matière de contenu. Ainsi, pour la thématique environnementale, une rencontre a pu être organisée avec le syndicat AZUR pour développer le recyclage au sein des écoles en lien avec la mise en place de l'activité recyclage sur le temps du midi. Par ailleurs, le PEDT a également permis de renforcer la logique de passerelle avec la généralisation de l'intervention des animateurs du service Jeunesse sur le temps du midi pour permettre aux enfants de CM2 de se familiariser avec les intervenants. Enfin, l'évaluation conduite à l'issue de la première année de mise en œuvre a permis de réajuster le contenu proposé sur le temps du midi de façon à mieux respecter le rythme de l'enfant : ainsi la part accordée aux activités calmes a été plus importante cette année sur la deuxième session d'ateliers.
-----------------	--

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	La Ville d'Argenteuil a de longue date déployé des efforts conséquents sur l'équipement scolaire et périscolaire et les bâtiments visités sont dans l'ensemble à la fois spacieux, bien adaptés et agréables. Certains groupes scolaires bénéficient d'un bâtiment dédié au périscolaire ce qui facilite la mise en place d'activités et le stockage du matériel. Le nombre d'intervenants physiques a sensiblement diminué sur la période 2013-2016 puisqu'il est passé de 638 personnes à 583 personnes, soit une diminution de 9%. Cette évolution s'est cependant accompagnée d'une augmentation du temps de travail puisque les agents sont passés sur la période de 36h hebdomadaires à 38h, et un travail important a été conduit sur l'absentéisme. Cependant, ces évolutions ne peuvent compenser la baisse des effectifs face à une augmentation significative de la fréquentation des temps périscolaires (18% sur les temps périscolaires en dehors du mercredi), ce qui ne peut que générer une certaine dégradation des taux d'encadrement sur la période. Le temps du midi n'est pas un accueil déclaré en Accueil Collectif de Mineur et le taux d'encadrement diffère selon qu'on est sur les activités « traditionnelles » du temps du midi ou sur une Nouvelle Activité Périscolaire : ainsi un animateur hors NAP est en moyenne sur du 1/30 en primaire, 1/12 en maternelle tandis que sur les NAP le ratio est de 1/12 en primaire et 1/8 en maternelle, avec des variations possibles en fonction des consignes de l'intervenant. Ainsi les bénévoles de la Ligue de l'Enseignement préconisent des groupes de 4 à 5 enfants maximum sur l'atelier Lire et Faire Lire.
-----------------	--

Qualité des intervenants

Jugement	Près de 50% des intervenants municipaux disposent d'une formation volontaire (BAFA-BAFD), ce qui constitue le résultat d'un effort significatif sur l'année 2015-2016 avec la mise en place d'une formation. Cependant, 27% des intervenants ne disposent d'aucune formation et seuls 3% des intervenants détiennent une qualification professionnelle (BPJEPS). 23% enfin disposent d'un CAP petite enfance, qui correspondent majoritairement à la population ATSEM. Un plan de formation pour les agents du service Education Enfance a été mis en place pour la période septembre 2015-août 2017. Relativement conséquent, ce plan de formation est organisé classiquement autour de deux types d'actions : l'adaptation au poste et le développement des compétences. La dimension d'adaptation au poste est particulièrement investie pour toutes les catégories d'agents, une formation obligatoire de 8h a été mise en place pour tous les intervenants municipaux, « Etre animateur sur la ville d'Argenteuil », ainsi que deux sessions de formation au management obligatoire pour les directeurs d'ALSH. Une formation « Connaissance des besoins et du développement de l'enfant » a par ailleurs été ouverte aux intervenants extérieurs. En revanche, la dimension professionnalisation reste peu présente et seules 3 personnes doivent bénéficier d'un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports).
-----------------	---

<i>Enseignements pour les préconisations nationales</i>	
Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	• Penser les conditions concrètes d'intégration des intervenants extérieurs aux activités déployées dans le cadre périscolaire.
Bonnes pratiques recensées	• Outil d'évaluation pour l'intervenant à la fin de chaque module / atelier • Logique d'appel à projet autour des axes définis pour le PEDT • Valorisation des compétences spécifiques de certains animateurs dont le temps est mutualisé sur l'ensemble des établissements d'accueil • Mise en place de temps d'échange biannuels au niveau de chaque établissement

Ville de Gonesse- Val d'Oise

Consultant en charge	Marion HAJDENBERG et Alexandra ANDRES		
Interlocuteurs rencontrés	Nom	Fonction	Date de l'entretien
	Françoise HENNEBELLE	3ème adjointe au Maire chargée de l'éducation scolaire et des rythmes scolaires	6 décembre 2016
	Michel COLL	Directeur général adjoint des services	6 décembre 2016
	Caroline BRAGA	Coordnatrice adjointe TAP	6 décembre 2016
	Lucile CASSAN	Chargée de mission rythmes scolaires	6 décembre 2016
	Mme KESER Mme THELEMAQUE Mme NAUD M LEBOISSELIER	Directeurs d'école,	6 décembre 2016
			6 décembre 2016 (observation d'un groupe de suivi des TAP)
			6 décembre 2016 (observation TAP école Albert Camus et école René Coty)
		5 référents du service Enfance	8 décembre 2016 (entretien collectif)
		Agents communaux intervenant sur les TAP	8 décembre 2016 (entretien collectif)
		Intervenants associatifs	8 décembre 2016 (entretien collectif)
		Parents d'élèves	8 décembre 2016 (entretien collectif)
			8 décembre 2016 observation TAP école Adrien Thery)

FICHE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

Commune : Gonesse (Val d'Oise)

Territoire :

- ☒ Urbain
☐ Périurbain
☐ Rural

PEDT :

- ☒ Communal
☐ Intercommunal
☐ Pluri-communal

Nombre d'habitants : 26 075



Caractéristiques du PEDT

Date de mise en application du PEDT	Pré-PEDT signé en juin 2013 – PEDT signé en septembre 2015
Tranches d'âge concernées	2 ½ – 11 ans
Temps concernés	Temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
Dispositifs éducatifs pré-existants	Programme de réussite éducative
Coordination	Mission Rythmes Scolaires et un référent TAP dans chaque école
Mode de gestion du périscolaire	Régie directe
Déclaration en ACM	Oui
Accompagnement du PEDT	Non

COMPTE RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

1. Acteurs et organisation

A la faveur de l'élaboration et du suivi de la réforme des rythmes scolaires et du PEDT, une mission rythmes scolaires composée de 2 ETP a été créée à côté du service Enfance. Cette mission, rattachée au DGAS et non au service Enfance, favorise la transversalité entre les différents services municipaux et entre les services municipaux et les enseignants. La mission rythmes scolaires est structurée autour de deux fonctions complémentaires : un poste de chargé(e) de mission rythmes scolaires, en charge des relations avec les partenaires et du pilotage global du PEDT, et un poste d'adjoint(e) en charge du suivi budgétaire. Les deux se consacrent conjointement à la gestion quotidienne des temps d'activités périscolaires.

Si cette organisation est nouvelle, les objectifs du PEDT s'inscrivent eux dans une continuité avec la politique éducative préexistante. Le PEDT de Gonesse est en effet pensé comme un volet du Projet Educatif Local et intègre également le Programme de Réussite Educative.

L'ensemble de la communauté éducative semble avoir été largement associée à la mise en œuvre de la réforme des rythmes et à l'élaboration du PEDT qui en a découlé avec la mise en place de plusieurs séries de rencontres, sous différents formats, en amont et en aval de l'élaboration du PEDT. En février 2013, les premières « Assises Locales sur la refondation de l'école et des rythmes scolaires » ont ainsi rassemblé environ 300 participants, aussi bien des parents, enseignants, professionnels des champs éducatifs, que des représentants associatifs et des agents communaux. Ces acteurs ont ainsi pu se positionner quant à l'organisation de la semaine scolaire et l'organisation des TAP.

Ces acteurs continuent d'être conviés aux instances de suivi de la réforme des rythmes scolaires et du PEDT, aussi bien sous forme d'assises que de comités de pilotage de la réforme des rythmes scolaires se réunissant désormais deux fois par an. Des rencontres locales dans les écoles sont également organisées : il s'agit des groupes de suivi des TAP qui réunissent parents, directeurs d'école, référents TAP et intervenants.

Les équipes Education Nationale soulignent également un changement positif à la faveur du PEDT, avec l'invitation à participer à ces réunions et la possibilité d'être « référent TAP/PEDT » dans leur école afin d'être force de proposition sur le contenu des activités, élaborer les plannings avec la municipalité et participer aux groupes de suivi.

Afin de coordonner les évaluations menées par ces différents groupes de suivi, un comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires a été mis en place. Réuni sous la présidence du Maire, ce comité permet de se concerter sur les priorités dans la mise en œuvre de la réforme, de dresser un bilan des TAP et de définir, le cas échéant, leurs réorientations, et d'encourager les initiatives dans la définition de nouvelles activités périscolaires. Il regroupe un

collège d'élus, des représentants de l'Education Nationale, des représentants des parents d'élèves, des services de la ville et des associations partenaires.

2. Périmètre du PEDT (composantes du périscolaire, extrascolaire, autres)

Au moment de la mise en place du PEDT, la ville disposait déjà d'objectifs éducatifs formalisés notamment via la signature d'un Contrat Educatif Local en 1999 et d'un Projet Educatif Local en 2005 (reconduit en 2009 et 2011). Le PEDT est ainsi un volet du Projet Educatif Local de la Ville de Gonesse et formalise trois objectifs :

- La réussite éducative de tous les enfants scolarisés en primaire
- Leur épanouissement et développement
- Le vivre-ensemble et l'éducation à la citoyenneté

Les objectifs ainsi formalisés dans le PEDT couvrent les enfants âgés de 2 ans et demi à 11 ans sur leur temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il couvre ainsi l'ensemble des temps de vie de l'enfant : accueils de loisirs sans hébergement du mercredi après-midi, accueil pré et post scolaire tous les jours de la semaine, vacances scolaires.

3. Déroulement

La Ville de Gonesse a travaillé sur le projet dès l'année 2013. Au-delà d'une reprise des objectifs éducatifs du PEL, l'élaboration du PEDT, dans un contexte de réforme des rythmes scolaires, visait à organiser la complémentarité des temps éducatifs, dans le respect des compétences de chacun.

« Le PEDT existe parce qu'il y a eu une réforme des rythmes scolaires. Il y a réellement eu un souhait de donner tout son sens au PEDT comme outil permettant de mieux structurer le temps de l'enfant. » (DGAS)

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été effective en septembre 2013 suite à une démarche de concertation constituant selon l'équipe municipale un « pré-PEDT ». Un groupe de travail a été mis en place avec l'Inspecteur d'Education Nationale, les conseillers pédagogiques, les maîtres-formateurs, les directeurs et enseignants des écoles primaires. Une rencontre a également été organisée avec les représentants des parents d'élèves. Ces rencontres ont permis de préparer les « Assises de la refondation de l'école et de la réforme des rythmes scolaires » qui ont permis de déterminer l'organisation de la semaine scolaire et l'organisation des TAP.

La mise en œuvre n'a pour autant pas entraîné la fin des échanges et des réflexions avec une reconduction des Assises et la mise en place de groupes de suivi à l'échelle de secteurs d'écoles permettant d'aborder aussi bien l'organisation des rythmes scolaires que le contenu de l'offre périscolaire.

Cette mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et la démarche participative associée ont été formalisées dans un PEDT présenté et validé durant l'été 2015.

4. Ambition

S'appuyant sur une politique éducative dont les objectifs étaient déjà formalisés, la Ville a fait du PEDT une déclinaison de certains objectifs du PEL en réaffirmant plusieurs objectifs en lien avec la cohérence éducative :

- impulser une dynamique rassemblant, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation.
- démocratiser l'accès aux activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. « On faisait déjà des choses avant le PEDT, mais maintenant plus d'enfants y ont accès » (animateur de la Ville)

5. Activités mises en œuvre (dans le cadre du PEDT)

Mise en œuvre et organisation des activités

Ecoles élémentaires Marc Bloch et Charles Péguy

	7h-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-14h45	14h45-15h45	15h45-17h	17h-19h
lundi	accueil préscolaire	enseignement	interclasses	TAP	enseignement		accueil postscolaire
mardi	accueil préscolaire	enseignement	interclasses	enseignement		accueil postscolaire	
mercredi	accueil préscolaire	enseignement	interclasses	accueil de loisirs			
jeudi	accueil préscolaire	enseignement	interclasses	enseignement		TAP	accueil postscolaire
vendredi	accueil préscolaire	enseignement	interclasses	enseignement		accueil postscolaire	

L'organisation des activités périscolaires pour l'ensemble des écoles de la ville est centralisée via la mission des rythmes scolaires. Les temps d'activités périscolaires diffèrent selon les jours. Deux créneaux différents ont été retenus pour l'élémentaire : 13h30-14h45 et 15h45-17h ; deux créneaux similaires en maternelle : 15h45-17h, ce qui permet de rendre l'organisation de la semaine plus lisible pour les plus petits, et autorise les parents qui le souhaitent à récupérer leur enfant dès 15h45.

Des référents TAP sont chargés de l'organisation des TAP dans leur école : suivi des enfants, gestion des plannings d'activités, gestion des absences, suivi pédagogique des activités, relations avec les enseignants, relations avec les parents.

Les intervenants sur les activités périscolaires sont bien identifiés par les enfants. Ils portent une étiquette avec leur nom. Chaque intervenant fait l'appel des enfants devant participer à son activité.

Les enfants de niveau élémentaires restent avec le groupe de leur classe durant le temps périscolaire. Dans sa forme, ce temps périscolaire a ainsi une dimension « parascolaire », se distinguant peu du temps scolaire. Selon les activités, les classes peuvent être scindées en deux sous-groupes. Si la classe est entière, deux intervenants sont mobilisés pour l'animation d'une activité. Un seul intervenant est nécessaire en cas de demi-groupe.

Les activités peuvent avoir lieu au sein d'infrastructures municipales et des salles de classe. Ainsi, une partie des locaux sont partagés entre le scolaire et le périscolaire.

Les inscriptions aux TAP se font à l'année, les familles pouvant choisir d'inscrire les enfants un jour sur les deux. La présence des enfants inscrits est cependant obligatoire et doit être régulière. Pour faciliter la communication quant aux activités proposées, des plannings d'activités illustrés sont affichés à l'entrée des écoles, publiés sur le site internet de la Ville et distribués aux enfants avant chaque période de vacances scolaires.

Contenu des activités

Les activités ont été organisées autour de plusieurs cycles sur l'année qui correspondent aux périodes inter-vacances scolaires.

Chaque activité est reliée à l'une des 4 thématiques définies dans le PEDT :

- Activités artistiques et culturelles
- Activités physiques sportives
- Education à la citoyenneté et à la civilité
- Activités manuelles, techniques et scientifiques

Les enfants n'étant pas libres de s'inscrire aux activités qu'ils souhaitent, ils participent à des activités relevant de l'ensemble de ces thématiques. Les enfants inscrits sont de plus obligés de participer à l'activité, accentuant la dimension parascolaire du temps périscolaire. « C'est comme si mon enfant n'avait pas le droit de ne rien faire. » un parent d'élève.

Complémentarité et logique de parcours

Des acteurs interrogés notent certaines redondances entre les activités, notamment pour la thématique « Education à la citoyenneté et à la civilité ». « Mon fils a fait au moins 3 fois les mêmes choses » un parent d'élève. L'articulation avec les projets d'école est encouragée mais n'a pas pu être facilitée du fait du non renouvellement de ces projets depuis 2013. La mission rythmes scolaires semble ainsi davantage centrée sur l'organisation des temps d'activités périscolaires que sur la dimension pédagogique des activités et leur contenu.

En revanche, la mobilisation de mêmes intervenants sur le temps périscolaire et sur le temps scolaire a été l'occasion de penser pour certaines activités la complémentarité des différents temps pour l'enfant et de distinguer la pratique sur le temps scolaire de la découverte sur le temps périscolaire : « Les activités peuvent sembler similaires mais l'approche n'est pas la même. Les enfants sont plus libres sur le temps périscolaire. » (Éducatrice sportive). « Sur le temps scolaire on a des demandes précises des enseignants. Sur le périscolaire on a l'initiative et on peut proposer des choses différentes, s'adapter à ce que veulent les enfants. » (agent du service patrimoine).

Evaluation des activités

Un référentiel d'évaluation du PEDT a été élaboré par la Ville de Gonesse. Concernant les activités périscolaires, un certain nombre de critères quantitatifs (nombre d'actions, assiduité des enfants, nombre d'abandons...) et qualitatifs (satisfaction des enfants, articulation avec les projets des écoles...) ont été mis en place. Le PEDT et les activités sont évaluées annuellement. L'évaluation porte sur l'organisation des rythmes scolaires, les propositions périscolaires et le maillage du partenariat et du dialogue. L'ensemble des indicateurs nécessaires à cette évaluation sont listés dans le PEDT, de même que les outils d'évaluation (tableaux de bord, bilan par les référents TAP, suivi des parcours de groupes d'enfants, questionnaires...). Le point de vue des familles est ainsi prévu dans l'évaluation du PEDT. En 2015, un questionnaire de satisfaction a été diffusé auprès des parents et des enfants. 66% des enfants du CE2 au CM2 et près de 50% des parents ayant un enfant scolarisé dans l'une des écoles de la ville ont répondu.

Il résulte de l'enquête qu'une très large majorité des parents et des enfants sont satisfaits de l'organisation des TAP, mais aussi de leur contenu. 80% des enfants affirment préférer les activités se déroulant hors des murs de l'école et notamment les activités sportives. Quelques ajustements ont pu être réalisés suite à cette consultation :

- reprise de la distribution des plannings aux enfants, stoppée au début de l'année scolaire 2015-2016
- amélioration des techniques d'animation dans les activités "citoyenneté" afin d'utiliser les méthodes actives
- augmentation du nombre de TAP théâtre (activité plébiscitée avec les activités sportives).

6. Ressources mobilisées

Optimisation et valorisation des ressources municipales

- L'aménagement des nouveaux rythmes scolaires a conduit la Ville et particulièrement la mission rythmes scolaires à déployer une certaine ingéniosité dans la mobilisation de leurs propres ressources. Ainsi, ont été rapidement identifiés des agents du service Enfance (animateurs, éducateurs sportifs, ATSEM) mais aussi des agents d'autres services (développement durable, archives et patrimoine...) à même de mettre leurs compétences et connaissances au profit d'un grand nombre d'enfants par une organisation des rythmes scolaires différentes selon les écoles permettant aux intervenants d'être déployés sur plusieurs temps périscolaires.
- Cette organisation tournante des TAP (créneaux et jours différents selon les écoles) permet également d'optimiser l'utilisation des infrastructures municipales telles que les infrastructures sportives.

Valorisation des ressources du territoire

Le développement de nombreuses activités réparties en 4 familles (activités artistiques et culturelles ; activités physiques sportives ; éducation à la citoyenneté et à la civilité ; activités manuelles, techniques et scientifiques) a permis de bien valoriser les ressources existantes sur le territoire, mais de différentes manières :

- 4- *Les équipements et agents municipaux* : des animateurs de la ludothèque, de la médiathèque ou encore de la maison intergénérationnelle ont été sollicités par la municipalité. Si ces agents ont dans un premier temps mal perçu cette sollicitation vécue comme une « réquisition » elle leur a par la suite permis de développer de nouveaux projets. Par exemple, pour la maison intergénérationnelle, la participation aux TAP « a permis d'évoluer vers un vrai projet intergénérationnel avec les petits, alors que nous travaillions auparavant principalement avec les adolescents ».
- 5- *Les associations et entreprises présentes sur le territoire* : des conventions annuelles ont été mises en place avec des associations et quelques entreprises : « On détermine les projets, les tarifs et le nombre d'intervenants mis à disposition. Un appel d'offre nous aurait mis dans une logique trop restrictive » (DGAS). Si certaines associations intervenaient déjà dans le cadre des CLAS et dans le cadre du CLEA et du PEAC, d'autres associations et des entreprises ont ainsi pu démarcher la collectivité.

On peut toutefois déplorer un certain manque d'accompagnement dans cette logique de valorisation des ressources du territoire puisque peu d'agents des équipements municipaux et des associations ont été guidés dans le cadre des activités à mettre en place pour les enfants et dans une animation de ces activités adaptée à ces jeunes publics.

7. Bilan

Un bilan globalement positif ...

Le bilan porté par la Ville – élue, direction et services municipaux –, par les animateurs municipaux et les directeurs d'école, s'avère globalement positif :

- *En termes d'amélioration du contenu proposé et d'accès à l'offre*
 - « On proposait déjà des choses, mais maintenant on en propose plus et surtout plus d'enfants y ont accès » (animateur, référent TAP). La gratuité des activités permet à un grand nombre d'enfants de participer aux activités périscolaires (plus de 80% des enfants).
 - Une démarche continue d'amélioration du contenu est également en œuvre puisque les activités évoluent d'année en année « Suite aux questionnaires qu'on a réalisés auprès des enfants, on a proposé de nouvelles activités par exemple » (chargée de mission rythmes scolaires)
- *En termes de mobilisation des ressources municipales, de développement des compétences des intervenants périscolaires et de valorisation des agents*
 - Plus de 140 agents communaux sont mobilisés chaque semaine dans le cadre des TAP. Ces agents relèvent aussi bien du service enfance que d'autres services de la ville.
 - Des programmes de formation sont proposés aux agents, notamment : un CQP « animateur périscolaire » ; une formation sur l'élaboration de projets d'activités avec les Francas qui a notamment bénéficié aux ATSEM ; une formation autour du livre et de la lecture à haute voix (avec ARRPLE) pour les agents de la médiathèque et les ATSEM etc.
 - Le rôle de référent TAP de certains agents leur a permis de mieux s'intégrer au sein des écoles « ça a permis de favoriser les bonnes relations avec les enseignants » (animateur)
 - Le PEDT a également été l'occasion de valoriser le rôle éducatif de certains agents « ça a changé notre vie. On est libre de faire les activités qu'on veut avec les enfants » (ATSEM). « Chaque année, on peut proposer un projet pour les TAP. Ça nous permet de partager ce qu'on aime faire avec les enfants » (animateur).
- *En termes plus globalement de politique éducative* :
 - Le PEDT a permis à la Ville de renforcer sa position dans la coordination de l'offre éducative « Aujourd'hui on travaille plus avec l'éducation nationale par exemple » (élue)
 - La municipalité pilote un certain nombre d'instances de suivi du PEDT, à différentes échelles, qui associent l'ensemble des acteurs éducatifs.

... marqué toutefois par un certain nombre de points d'amélioration bien identifiés

- *En termes de cohérence éducative et de parcours global*
 - o Affichée comme l'un des objectifs du PEDT, la recherche de la complémentarité entre les temps éducatifs et d'une cohérence éducative globale est un point d'amélioration. « La complémentarité entre les différents est recherchée. Mais dans les faits ça ne marche pas tout le temps. On ne nous a pas non plus demandé d'inscrire les TAP dans le projet d'école » (directrice d'école)
- *En termes de prise en compte des contraintes des familles*
 - o L'organisation permettant d'optimiser l'utilisation des ressources municipales s'avère contraignante pour certaines familles notamment lorsque les enfants ne se rendent pas à l'accueil postscolaire payant. « Mes enfants ne finissent jamais à la même heure. Ça change tout le temps et ça change d'année en année. Ça demande une sérieuse organisation » (parent d'élève).
- *En termes d'accompagnement des intervenants*
 - o Autre point d'amélioration, celui de l'accompagnement des intervenants. Ces derniers soulignent en effet un déficit d'accompagnement dans l'élaboration d'activités adaptées aux enfants et dans l'animation de ces activités auprès d'un public jeune : « Je travaille à la section adulte de la médiathèque et on m'a demandé d'aller animer un TAP. J'ai lu une histoire aux enfants mais ils n'en avaient rien à faire. Je ne savais pas quoi faire » (intervenante de la médiathèque).
- *En termes de collaboration opérationnelle entre les acteurs éducatifs*
 - o Malgré une amélioration constatée par l'ensemble des acteurs, la question de la collaboration entre intervenants et équipes enseignantes est toujours posée dans certaines écoles : « Parfois quand on arrive l'enseignant a fermé sa salle de classe à clé alors qu'on l'utilise pour les TAP. Ils n'ont pas confiance » (animateur)

CONTRIBUTIONS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Question 1 : La démarche de PEDT a-t-elle constitué une opportunité pour les collectivités de formuler ou de réaffirmer les orientations de leur politique éducative ? Dans quelle mesure les actions réalisées coïncident-elles avec leurs ambitions initiales ?

Formalisation d'une nouvelle politique éducative globale (organisation, contenu, évolution des priorités éducatives)

Jugement	La ville disposait d'ores et déjà d'objectifs éducatifs définis. Le PEDT s'inscrit dans une logique de continuité avec l'inscription de ces axes dans les axes du PEL. Le PEDT a surtout permis d'affirmer la position de la ville dans la politique éducative en impulsant une dynamique de collaboration locale avec l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation. L'un des objectifs du PEDT était d'instaurer une réelle cohérence entre les temps éducatifs et les projets existants (projets d'école, projets pédagogiques des accueils de loisirs, projets des associations). Si pour la municipalité cet objectif est rempli, il apparaît pour les enseignants que le PEDT, principalement axé sur le périscolaire, a une portée moins large que le PEL. Son articulation avec le projet d'école qui lui-même doit s'articuler avec d'autres projets (REP, projet d'académie...) est, selon les enseignants, « artificielle » et les TAP ne s'inscrivent pas dans ce projet.
-----------------	--

Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PEDT

Jugement	La Ville de Gonesse n'a pas été accompagnée dans l'élaboration de son PEDT. La Ville a en revanche particulièrement investi la dimension de concertation lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires avec des « assises de la refondation de l'école et de la réforme des rythmes scolaires » ainsi que des Conseils Locaux de l'Education élargis aux parents d'élèves. Pour la mise en œuvre du PEDT, la municipalité a également investi dans la coordination de ses propres moyens en dédiant à cette mission deux coordinateurs à temps plein, et un réseau de référents dans les établissements scolaires.
-----------------	--

Bilan du PEDT	
Jugement	Le bilan est globalement positif : une offre périscolaire riche et accessible est proposée gratuitement, permettant aux enfants de découvrir de nouvelles activités. Les acteurs périscolaires se sentent également mieux reconnus par le monde scolaire. La Ville de Gonesse a ainsi optimisé l'offre existante sur le périscolaire : offre diversifiée, organisation rigoureuse, valorisation des intervenants municipaux et des associations partenaires. Le suivi du PEDT est assuré par le biais d'instances dédiées opérantes. Le lien des activités proposées dans le cadre périscolaire avec l'accueil de loisirs apparaît cependant ténu et, pour les familles et enseignants interrogés, la mise en place des TAP se traduit par une plus longue présence des enfants à l'école depuis l'ajout de temps ne relevant pas du temps scolaire mais qui pourtant peuvent parfois s'y apparenter (dans leur format et leur contenu). Cet aspect est accentué par le choix de positionner des TAP/NAP après la pause méridienne, prolongeant le temps scolaire de l'après-midi jusqu'à 17h. Les acteurs interrogés déplorent ainsi le fait que le PEDT ne parvienne pas pour le moment à renforcer la complémentarité éducative et l'articulation entre le temps scolaire et périscolaire.

Question 2 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la complémentarité éducative sur le territoire et d'affirmer le rôle des communes comme principal coordinateur de l'offre éducative ?

Appui sur les dispositifs éducatifs existants	
Jugement	Le PEDT a pris appui sur le PEL qui existe depuis 2006 sur le territoire en s'inscrivant comme la mise en opération de trois des quatre axes du PEL : la réussite éducative de tous les enfants scolarisés en primaire ; leur épanouissement et développement ; le vivre-ensemble et l'éducation à la citoyenneté. Le PEDT intègre également Programme de Réussite Educative contractualisé en 2005 avec les services de l'Etat et destiné aux enfants de 0 à 11 ans habitant la Ville et rencontrant des difficultés scolaires, comportementales, familiales ou de santé pouvant compromettre leur réussite éducative. Le coordinateur du PRE fait ainsi partie des membres du conseil de suivi du PEDT.
Mobilisation des acteurs de l'éducation	
Jugement	Les acteurs de l'éducation ont pu être mobilisés sur les temps d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre du PEDT via des réunions d'échanges et des « Assises de la refondation de l'école et de la réforme des rythmes scolaires » dès janvier 2013 : parents d'élèves, enseignants, représentants associatifs, agents communaux, Inspecteur d'Education Nationale, conseillers pédagogiques... Des assises ont eu lieu en février 2013 lors de la mise en place de la réforme, les années suivantes elles ont été renouvelées en mai 2014 et janvier 2015 et 2016. 3 groupes de suivi annuels du PEDT pour les écoles de chaque secteur de la Ville pour l'année scolaire 2015-2016. Ces temps d'échange tendent cependant à s'essouffler avec une mobilisation désormais moindre des enseignants notamment du fait de la mise en place d'un référent PEDT dans chaque établissement scolaire chargé de participer à ces temps d'échange.
Utilisation des ressources du territoire	
Jugement	Le PEDT a permis de mieux valoriser les ressources municipales en termes de moyens humains et d'équipement. Les ressources humaines internes mobilisées par la Ville relèvent du service Enfance (animateurs), du service Affaires Scolaires (ATSEM) et de la direction des sports (éducateurs sportifs) mais également des autres services de la Ville (intervenant développement durable, intervenant archives et patrimoine...). Cet effort d'optimisation des ressources municipales n'a pas empêché la Ville de développer une logique partenariale avec des associations du territoire qui proposent des animations en lien avec les axes du PEDT. Les associations interrogées ont souligné que leur mobilisation s'inscrit dans une logique donnant-donnant grâce à une mise en visibilité de leurs activités.

	Au total, 55 agents communaux, 11 agents communautaires, 41 enseignants en 2016-2017, 7 intervenants de clubs sportifs, ainsi que des intervenants d'associations locales, de compagnies de théâtre et d'entreprises sont mobilisés chaque semaine, soit environ 250 intervenants et référents TAP.
Coordination, suivi, pilotage du PEDT (commune ou intercommunalité)	
Jugement	La collectivité a souhaité renforcer le suivi et le pilotage du PEDT par la création de deux postes de chargé de mission rythmes scolaires (coordinateur TAP). Ces deux coordinatrices s'appuient sur un réseau de référents PEDT/TAP présents dans chaque école. Ces référents aux profils divers (enseignants, animateurs, responsable de ludothèque...). Le suivi du PEDT s'appuie sur des comités de pilotage de la réforme des rythmes scolaires, des groupes de suivi TAP dans les écoles de la Ville et un groupe de travail « partenaires PEDT ». Ces différentes instances permettent de présenter les actions entreprises sur le périscolaire, de mettre en débat les décisions de la municipalité et de récolter les avis et propositions des acteurs éducatifs. Ces dispositifs de coordination, suivi et pilotage ont permis d'ajuster le PEDT depuis sa mise en œuvre (par la suppression des TAP pour les petites sections notamment).

Question 3 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire du territoire et de renforcer la participation des usagers ?

Démocratisation de l'accès à l'offre et prise en compte des contraintes des familles

Jugement	Le PEDT et la gratuité des activités ont permis de démocratiser l'accès à l'offre périscolaire. Tous les enfants scolarisés à Gonesse ont ainsi la possibilité de bénéficier de cette offre. Plus de 80% des enfants scolarisés sont inscrits aux TAP. Afin de démocratiser l'accès à l'offre, la Ville communique également aux familles les activités proposées aux enfants via des plannings d'activités illustrés publiés sur le site internet de la Ville, affichés à l'entrée de chaque école et distribués aux enfants. En revanche, l'organisation complexe des semaines dont le planning des journées diffère en fonction des jours de la semaine ne facilite pas l'organisation des parents. L'accueil scolaire peut ainsi se terminer à 15h45 ou à 17h. S'ensuit toujours une possibilité d'accueil postscolaire, mais cet accueil est payant.
-----------------	--

Consultation et participation des usagers (enfants, familles)

Jugement	La Ville de Gonesse déploie plusieurs outils pour consulter les usagers. La Ville organise, plusieurs fois par an, des groupes de suivi et des Assises auxquels les parents sont conviés. Les temps d'échange tendent cependant à s'essouffler avec une mobilisation désormais moindre des parents. Si pour la municipalité cette tendance s'explique par le fait que la nouvelle organisation des temps soulèvent moins de questions et d'inquiétudes, pour les familles rencontrées cette démobilitation s'explique en revanche par une forme de lassitude des parents du fait de la non prise en compte de leurs revendications par la municipalité (davantage de régularité dans les horaires, des activités plus adaptées aux moyennes sections des écoles maternelles, travailler la complémentarité des activités pour éviter certaines redondances...). Des questionnaires de satisfaction à destination des familles et des enfants ont par ailleurs été administrés en 2015 et ont notamment conduit à l'enrichissement du panel d'activités proposées. Concernant la participation des enfants aux TAP en revanche, ils n'ont pas le choix des activités auxquelles ils sont inscrits, et le droit à ne rien faire n'est pas respecté dans l'organisation mise en place.
-----------------	---

Question 4 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire et d'impulser une logique de parcours global de l'enfant ?

Contenu de l'offre périscolaire (diversifié, adaptation aux publics visés...)

Jugement	Plusieurs familles d'activités sont proposées (activités sportives, activités manuelles, artistiques, environnement, parcours citoyenneté...) grâce aux activités mises en place aussi bien par les agents municipaux que par les intervenants extérieurs. Un système de rotation des activités permet de garantir aux enfants un accès à l'ensemble des familles d'activités proposées. 4 familles d'activités regroupant 115 activités sont proposées, dont 79 en élémentaire et 40 en maternelle : - Activités artistiques et culturelles : 35 activités - Activités physiques et sportives : 32 activités - Education à la citoyenneté et à la civilité : 24 activités - Activités manuelles, techniques et scientifiques : 24 activités Le nombre total d'activités est donc relativement élevé mais les familles interrogées, de même que certains intervenants, déplorent parfois une certaine redondance entre les activités. Certains intervenants estiment également que leurs interventions ne sont pas adaptées aux publics visés (par exemple, une animation sur l'histoire locale par un agent des archives auprès d'enfants de CE1 qui n'ont pas encore intégré les notions de passé et d'histoire). Les activités peinent de plus à s'inscrire dans un projet global commun, construit avec les intervenants et les enseignants. En dehors des temps d'activité cadrés, aucun temps libre n'est proposé aux enfants qui ne souhaitent pas participer à une activité.
Organisation de l'offre périscolaire et parcours global de l'enfant	
Jugement	L'organisation de l'offre périscolaire apparaît assez fluide et s'est améliorée depuis la première année de mise en œuvre du PEDT. Une communication plus en amont de la part de la mission rythmes scolaires des informations concernant l'organisation des activités aux référents PEDT a notamment permis cette amélioration. Les intervenants travaillent à des parcours pour les enfants, ne proposant pas les mêmes activités d'une année à l'autre tout en s'appuyant sur les activités déjà pratiquées par les enfants (ainsi, les enfants ayant bénéficié d'un atelier sur la chimie en CE1 puis en CM2 ne font pas deux fois les mêmes activités, mais les activités proposées en CM2 s'appuient sur les bases déjà acquises en CE1). Pour les acteurs de terrain, la difficulté majeure pour mettre en place ces parcours est le manque de concertation entre les intervenants, mais également entre les intervenants et les enseignants. Pour les activités TAP, les animateurs utilisent les différentes infrastructures de la ville, notamment sportives, et principalement les salles de classe. Cette dimension, couplée au fait que les enfants restent avec leur classe pour les TAP, contribuent à donner à certaines activités un format « scolaire ». La Ville de Gonesse est de plus confrontée à un problème d'absentéisme des animateurs, qui ne peut être anticipé. Malgré une équipe d'animateurs de « renfort » mise en place par la ville, les intervenants absents sont difficilement remplacés et les activités alors proposées aux enfants s'apparentent à une « garderie ».

Question 5 : La mise en œuvre du PEDT a-t-elle permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants

Qualité du cadre (locaux, intervenants)

Jugement	La mise en œuvre du PEDT a été un moyen d'augmenter les moyens humains consacrés à l'éducation. La Ville de Gonesse a fait le choix de ne pas avoir recours à des animateurs contractuels. Les bâtiments visités sont dans l'ensemble spacieux. Néanmoins, la plupart des locaux servant à la fois de salle de classe et de salle pour les TAP, le stockage du matériel nécessaire pour les activités périscolaires est difficile dans les locaux. De même, du fait de la double utilisation de ces salles, la plupart d'entre elles gardent une configuration « scolaire » (rangées de tables face au tableau) au moment des TAP. Dans ces locaux, aucun espace n'est prévu pour un temps calme ou de la lecture
-----------------	---

	s'ils ne souhaitent pas participer aux activités. Pour les demandes de matériels nécessaires à la réalisation des TAP, les acteurs de terrain interrogés déplorent un système de commande centralisé via la mission rythmes scolaires ralentissant la commande et la réception du matériel.
Qualité des intervenants	
Jugement	Le PEDT de Gonesse affiche la formation des intervenants TAP comme un aspect essentiel du bon déroulement des activités périscolaires. Dès 2013, la ville a ainsi mis en place un cycle de formation pour ses agents ayant pour but d'acquérir ou de conforter des compétences en matière de communication, de gestion d'un groupe d'enfants et de conduite de projet. Des formations sur des thématiques plus spécifiques comme le sport ou le spectacle vivant ont également été dispensées. En 2014, d'autres formations ont été organisées pour des ATSEM et des animateurs du Service Enfance, notamment une formation aux premiers secours (PSC1, formation de base aux premiers secours). Le service Formation de la ville propose également des formations aux animateurs. 5 animateurs ont ainsi préparé le Certificat de Qualification Professionnel « animateur périscolaire », avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise. Tous les intervenants ne bénéficient pas de ces formations. Les intervenants associatifs font notamment part de difficultés à gérer des groupes d'enfants et à capter leur attention.

Enseignements pour les préconisations nationales

Préconisations concernant l'accompagnement des PEDT	• Accompagner l'intégration des intervenants extérieurs aux activités déployées dans le cadre périscolaire et à l'animation de ces activités. • Accompagner l'élaboration d'un projet pédagogique pour chaque accueil dans lequel s'intégreraient les TAP.
Bonnes pratiques recensées	• Des outils d'évaluation du PEDT clairement définis dans le PEDT et mis en œuvre • Une valorisation des compétences spécifiques de certains animateurs qui peuvent proposer et porter de nouvelles activités périscolaires • La mise en place de comités de pilotage et de groupes de suivi des TAP plusieurs fois par an associant notamment les parents • La mise en place de référent par établissement scolaire pour favoriser le lien quotidien entre les animateurs, les enseignants et la mission rythmes scolaires • L'inscription obligatoire sur les TAP

Entretiens institutionnels – Val d'Oise

Consultant	Marion Hajdenberg		
Interlocuteurs	Nom	Fonction	Date de l'entretien
CAF	Marie-Pascale TORTIL	Responsable du service prestations collectives	21 février 2017
	Eric BRISSET	Conseiller technique territorial	
IEN	André GARCIA	Inspecteur Education Nationale – Académie de Versailles	24 janvier 2017
DDCS	Jean-Marc MOULINET	Directeur Départemental de la Cohésion Sociale	25 janvier 2017
	Karine ROUAULT-CHARTRON	Cheffe de service	
	Christine TILLET	Conseillère éducation populaire	

DYNAMIQUE DEPARTEMENTALE ET MISE EN ŒUVRE DES PEDT

UNE DYNAMIQUE SALUEE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Dans l'ensemble, les acteurs institutionnels posent un regard très positif sur la dynamique des PEDT dans le Val d'Oise. La quasi-totalité des effectifs scolaires (97% des enfants scolarisés en école publique) sont ainsi désormais couverts par un PEDT sur le territoire. Cette appréciation quantitative recouvre bien entendu des réalités très différentes, sur un territoire regroupant des collectivités urbaines de taille très importante comme Argenteuil et des communes rurales de très petite taille au sein desquelles la dimension périscolaire était jusque-là peu ou pas développée. Néanmoins, l'appréciation qualitative reste plutôt positive, avec le constat qu'il y a eu peu de « PEDT-garderie ».

LE CONSTAT D'UNE FORME DE « SUR-QUALITE » AU DETRIMENT DE L'OBJECTIF INITIAL DE LA REFORME QUI PORTAIT SUR L'AMENAGEMENT DES RYTHMES DE L'ENFANT

Les acteurs institutionnels regrettent cependant un biais que certains attribuent au conditionnement du fonds de soutien à la signature du PEDT. « Il y a eu une confusion entre le PEDT et la nécessité d'occuper les enfants sur les 3 heures de la réforme », soit une tendance à la sur-programmation au niveau des collectivités signataires, engendrée à la fois par le souci de sécuriser l'accès au fonds de soutien en mettant du contenu dans son PEDT, mais également par la préoccupation de satisfaire les parents qui ont pu exprimer des attentes élevées sur le contenu des TAP/NAP. Les élections municipales de 2014 ont également pu constituer un facteur important dans cette logique de programmation.

DES DIFFICULTES CONCRETES CLAIREMENT ATTRIBUEES A LA QUESTION DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS DES COLLECTIVITES

Parmi les difficultés rencontrées, la DDCS et la CAF convergent sur un constat de taille : la difficulté à sécuriser les taux d'encadrement et la question des ressources humaines. « La mise en œuvre des PEDT a mis un coût de projecteur sur une question qu'on sous-estimait sans doute auparavant : la difficulté à trouver et à fidéliser des animateurs sur fond de concurrence des communes entre elles, avec toujours un souci de formation engendré par le turn-over ». Pour la CAF, c'est ainsi la question des moyens à disposition des communes qui a constitué le principal facteur de différenciation en termes de qualité des PEDT.

En lien avec la question des ressources humaines, certaines communes ont modifié leur organisation horaire, souvent pour pouvoir fidéliser un vivier d'animateurs. Ainsi une commune urbaine aurait finalement opté pour l'organisation

dérogatoire sur la demi-journée libérée, en 4 secteurs, de façon à ce que leurs animateurs hésitent plus à s'absenter puisqu'ils ne perdent plus 45 minutes mais 3h. On a également pu noter parfois un phénomène de « siphonage » des animateurs d'une commune par une autre en raison des différences de rémunération proposée.

DES DIFFICULTES EGALEMENT LIEES AU PROCESSUS DE DECLARATION DES ACCUEILS

Pour la CAF, l'un des principaux enjeux a résidé dans l'accompagnement des collectivités qui ont souhaité déclarer un premier accueil à la faveur de la mise en place du PEDT. Les plus grosses difficultés ont porté sur la compréhension des contraintes réglementaires mais également la difficulté à obtenir les agréments, notamment sur le critère de la qualification des intervenants. La CAF a ainsi pu proposer de financer partiellement des BAFA dans le cadre du CEJ (sous certaines conditions). Les difficultés ont également porté sur la compréhension du contenu adapté pour les TAP - « il faut que ce soient des activités ludiques qui permettent aux enfants de s'épanouir ; que les activités soient variées », ainsi que les temps pris en charge par la CAF (temps de récréation et d'études non pris en charge etc.).

ROLE DU GAD ET COORDINATION INSTITUTIONNELLE

UN ACCOMPAGNEMENT RESPECTUEUX DES SITUATIONS ET DES CONTRAINTES DES COLLECTIVITES

Les propos des acteurs convergent autour d'une approche souple, favorisant l'inscription des collectivités dans la démarche. « On n'a pas voulu au début poser trop d'exigences, l'idée était de garder un cran supplémentaire pour les futures générations ». « Tous les PEDT ont fait l'objet d'un retour, on n'a rien laissé passer sur les fondamentaux - la sécurité du cadre -, en revanche on sait qu'on a validé des PEDT sur lesquels il n'y avait pas eu de concertation. On reste sur du déclaratif ». « On s'est surtout axé sur le fait de pouvoir permettre aux collectivités de mettre en place la réforme et d'obtenir un financement ».

Sur la notion de complémentarité éducative, le maître-mot a également été la souplesse : « on a accepté qu'un enfant puisse faire ses devoirs sur un coin de table parce que sinon après il rentre tard chez lui, tant que ce n'était pas une activité organisée ». La question du libre-choix des enfants n'a pas constitué un critère sur cette première phase.

DES MODES D'INVESTISSEMENT DIFFERENTS D'UN ACTEUR A UN AUTRE

Si l'Education Nationale a largement investi les comités de pilotage des PEDT au travers de ses inspecteurs, la DDCS a préféré, notamment au regard de ses moyens limités (moins d'un ETP dédié pour 131 PEDT), privilégier les rencontres bilatérales avec les collectivités, ce qui a été possible dans les premiers temps lorsque la dynamique ne battait pas encore son plein. Cet accompagnement bilatéral a ensuite été relayé par la mise en place d'une trame de PEDT, co-construite avec la CAF, répertoriant l'ensemble des indicateurs d'évaluation parmi lesquels l'ouverture à tous, l'accessibilité financière, la place des parents aux différentes étapes de projets, l'adaptation du dispositif pour les maternelles, l'articulation avec les dispositifs existants (ex : possibilité pour les enfants en CLAS de participer aux TAP), les dispositions prévues pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le consensus entre la CAF et la DDCS sur ces différents critères a été trouvé facilement. Le critère relatif aux dispositions prévues pour l'accueil des enfants en situation de handicap, bien qu'essentiel pour la CAF, n'a pas été imposé dans cette première phase d'élaboration des PEDT, considérant qu'il risquait de poser une difficulté trop importante aux collectivités et de freiner ainsi la généralisation du dispositif. La CAF sera toutefois plus exigeante sur ce critère lors du renouvellement des PEDT.

De son côté, l'Education Nationale a attiré l'attention de ses inspecteurs sur deux points principaux : les flux d'élèves et la sécurité d'une part, les TAP/NAP se tenant parfois en parallèle avec les APC, l'accompagnement éducatif, les garderies post-scolaires etc. sur des durées d'activité parfois différentes ; et la charge cognitive : les TAP/NAP ne devaient pas mettre de pression intellectuelle supplémentaire.

LE GAD, UNE INSTANCE TECHNIQUE ENCORE EN COURS DE STRUCTURATION...

Instance purement technique à ses débuts, le Groupe d'Appui Départemental du Val d'Oise a évolué au fil du temps vers une fonction d'échange et de débat élargie à l'ensemble des partenaires éducatifs.

Dans sa composition technique, le GAD du Val d'Oise a réuni l'IEN, la cheffe de service DDCS et le conseiller PEDT ainsi que la CAF deux à trois fois par an au début de la période, puis plus rarement, les échanges se faisant plus volontiers au fil de l'eau à l'occasion de la validation des PEDT. « On n'a plus les réunions qu'on avait au moment de la réforme – on va quand même être obligé de relancer ces réunions pour le renouvellement des PEDT ». Si la dynamique du GAD en tant qu'espace physique de concertation technique s'est ainsi essoufflée au cours du temps, des outils de travail ont été mis en place et ont permis de sécuriser la collaboration. Au-delà de la trame de PEDT mentionnée plus haut, a également été mis en place un espace collaboratif partagé entre les trois acteurs sur lequel la DDCS, en charge de l'accompagnement des collectivités sur la rédaction du document de PEDT, déposait notamment les courriers d'observation sur des critères auxquels le document ne répondait pas.

UN ESPACE D'EXPRESSION DES POINTS DE VUE QUI SIGNE LA MONTEE EN PUISSANCE DE NOUVEAUX ACTEURS SUR LE CHAMP EDUCATIF

Le regard porté sur le GAD du Val d'Oise en tant qu'instance de coordination des acteurs institutionnels que sont la CAF, la DDCS et l'Education Nationale est globalement positif, inversement son élargissement ponctuel à d'autres acteurs pose un peu question. Ceci tend à montrer la difficulté à mettre en place et à structurer une dynamique participative sur la question éducative, tant les points de vue et les préoccupations diffèrent.

Ainsi le rôle joué par les représentants des parents suscite des questionnements devant certaines interpellations dont la pertinence est remise en question (autour de l'emploi du fonds de soutien notamment). En outre, les institutions déplorent également le manque de représentativité des parents, l'Education Nationale précisant notamment qu'il y a seulement 35% de parents d'élèves votants sur le Département.

Le positionnement des acteurs de l'Education Populaire apparaît également un peu ambigu, avec des recommandations sur l'organisation des rythmes en décalage avec le point de vue de l'Education Nationale, l'investissement du GAD élargi comme un espace de promotion de leur catalogue de formation etc.

« On ne peut pas dire qu'on y parle de l'intérêt de l'enfant, cette instance est plutôt un espace de communication à l'attention des parents d'élèves ».

Si la mise en place d'un tel espace formalisé d'échange entre les différents acteurs éducatifs a pu mettre en lumière un certain nombre de tensions qui préexistaient pour la plupart à la mise en place des PEDT, elle a également participé de la redéfinition des rapports d'influence et des zones de prescription en matière éducative. Ainsi la dynamique des PEDT a clairement été vécue comme une remise en cause de la suprématie de l'Education Nationale en matière pédagogique. « Au début tout ce qui comptait pour le préfet c'était les rythmes scolaires et la paix sociale au sein de l'Education Nationale ; il a fallu imposer notre petite voix pour se faire entendre dans le concert des rythmes scolaires » (DDCS).

UNE DYNAMIQUE DE COLLABORATION EDUCATIVE TERRITORIALE QUI COMMENCE A SE STRUCTURER AU NIVEAU DU DEPARTEMENT

Si le GAD en tant qu'instance technique restreinte reste à relancer sur la période à venir en vue du renouvellement, d'autres dynamiques de travail prennent le relais, qui marquent un renforcement de la structuration de la politique éducative à l'échelle du département. Ainsi, a été initié récemment un groupe de travail sur l'évaluation des PEDT auquel participent la DDCS, la CAF, l'Education Nationale mais également un certain nombre de communes volontaires parmi lesquelles Gonesse, Saint Gratien, Jouy-le-Moutier etc.

PERSPECTIVES

Les acteurs semblent plutôt optimistes sur la suite et parient sur une reprise en main du dispositif au niveau local et une reconduction élargie sur un périmètre dépassant celui des TAP. « On a un bel outil qu'est le PEDT, il va falloir mettre un peu de qualitatif dedans ».

EN FAIRE MOINS, MAIS FAIRE MIEUX

Les recommandations, autour desquelles semblent s'accorder l'ensemble des acteurs institutionnels, sont simples et plutôt de nature à sécuriser les collectivités en phase de renouvellement de leur PEDT : « En faire moins, sans s'essouffler sur le contenu des TAP, mais faire mieux, se pencher plus sur la notion de rythme de l'enfant ».

